

DOCUMENT DE REFERENCE 2010



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 16 juin 2011 sous le numéro R.11-039. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2008, les notes complémentaires et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes qui figurent respectivement aux paragraphes 20.1.2.1, et 20.1.2.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096 (le « Document de référence 2007-2008 ») ;
- Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes qui figurent respectivement aux paragraphes 20.1.1.1 et 20.1.1.2 du Document de référence 2008-2009 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2010 sous le numéro R.10-074 (le « Document de référence 2008-2009 ») ;
- L'examen de la situation financière et du résultat du Groupe OLIN de l'exercice clos le 30 septembre 2008 qui figure au chapitre 9 du Document de référence 2007-2008 ;
- L'examen de la situation financière et du résultat du Groupe OLIN de l'exercice clos le 30 septembre 2009 qui figure au chapitre 9 du Document de référence 2008-2009 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 30 septembre 2008, qui figure au chapitre 19.3 du Document de référence 2007-2008 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 30 septembre 2009 qui figure au chapitre 19.3 du Document de référence 2008-2009 ;
- Le Rapport financier semestriel de la société Outside Living Industries au 31 mars 2011.

Des exemplaires du présent document de référence (ci-après le « Document de référence ») sont disponibles sans frais auprès de la société Outside Living Industries au siège social et sur son site Internet (www.outsideliving.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

AVANT PROPOS

La société Outside Living Industries (anciennement dénommée NORTENE) sera ci-après désignée la « Société » ou « Outside Living Industries SA ». Le groupe Outside Living Industries sera quant à lui désigné le « Groupe » ou le « Groupe OLIN ».

SOMMAIRE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	7
1.1	Personne responsable du Document de référence	7
1.2	Attestation du responsable du Document de référence	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1	<i>Identité des contrôleurs légaux des comptes.....</i>	<i>9</i>
2.1.1	<i>Commissaires aux comptes titulaires.....</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Commissaires aux comptes suppléants</i>	<i>9</i>
2.2	<i>Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés</i>	<i>9</i>
2.3	<i>Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices.....</i>	<i>10</i>
2.4	<i>Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société</i>	<i>10</i>
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	11
4	FACTEURS DE RISQUE	12
4.1	<i>Risques financiers</i>	<i>12</i>
4.1.1	<i>Risque de liquidité.....</i>	<i>12</i>
4.1.2	<i>Risque de change.....</i>	<i>24</i>
4.1.3	<i>Risque de taux</i>	<i>26</i>
4.1.4	<i>Risque sur actions</i>	<i>28</i>
4.2	<i>Risque lié à la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation</i>	<i>28</i>
4.3	<i>Risques liés à l'activité de la Société</i>	<i>30</i>
4.3.1	<i>Risques liés au changement d'activité</i>	<i>30</i>
4.3.2	<i>Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques</i>	<i>30</i>
4.3.3	<i>Risques liés à l'évolution du portefeuille des marques</i>	<i>31</i>
4.3.4	<i>Risques liés aux clients : impayés / référencements.....</i>	<i>31</i>
4.3.5	<i>Risques liés aux fournisseurs</i>	<i>32</i>
4.3.6	<i>Risques liés aux stocks</i>	<i>32</i>
4.3.7	<i>Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication.....</i>	<i>33</i>
4.3.8	<i>Risques liés à la hausse du cours des matières premières.....</i>	<i>33</i>
4.4	<i>Risques liés à la stratégie de la Société</i>	<i>34</i>
4.4.1	<i>Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles</i>	<i>34</i>
4.4.2	<i>Risques liés à l'acquisition de KARIBU (dernière opération de croissance externe du groupe)</i>	<i>35</i>
4.4.3	<i>Risques liés au départ des personnes clés.....</i>	<i>35</i>
4.5	<i>Risques juridiques</i>	<i>36</i>
4.5.1	<i>Risques liés aux contrats commerciaux</i>	<i>36</i>
4.5.2	<i>Faits exceptionnels et litiges</i>	<i>36</i>
4.5.3	<i>Réglementation et risques liés à son évolution</i>	<i>37</i>
4.6	<i>Assurance et couverture des risques</i>	<i>38</i>

5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	39
5.1	<i>Histoire et évolution de la Société.....</i>	39
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur.....</i>	39
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement.....</i>	39
5.1.3	<i>Date de constitution et durée.....</i>	39
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation.....</i>	39
5.1.5	<i>Historique de la Société.....</i>	39
5.1.6	<i>Evènements importants significatifs dans l'évolution de la Société au cours des deux derniers exercices :.....</i>	42
5.2	<i>Investissements.....</i>	44
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....</i>	44
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence 45</i>	
5.2.3	<i>Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction.....</i>	45
6	APERÇU DES ACTIVITES	46
6.1	<i>Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....</i>	46
6.2	<i>Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....</i>	47
6.3	<i>Environnement concurrentiel du Groupe.....</i>	51
6.4	<i>Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement.....</i>	54
6.5	<i>Le réseau commercial du Groupe.....</i>	54
6.6	<i>Faits exceptionnels.....</i>	55
6.7	<i>Degré de dépendance du Groupe.....</i>	56
7	ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES	57
7.1	<i>Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2011.....</i>	57
7.2	<i>Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA</i>	58
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	59
8.1	<i>Immobilisations corporelles.....</i>	59
8.2	<i>Impact environnemental.....</i>	60
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	61
9.1	<i>Situation financière.....</i>	61
9.1.1	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 31 mars 2011.....</i>	61
9.1.2	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2010</i>	64
9.1.2.1-	<i>Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2010</i>	64
9.1.2.2-	<i>Retraitements des comptes publiés au 30 septembre 2009.....</i>	67
9.1.3	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2009</i>	70
9.1.4	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007.....</i>	70
9.2	<i>Résultat opérationnel.....</i>	70
9.2.1	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel.....</i>	70
9.2.2	<i>Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant.....</i>	71

9.2.3	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	73
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	74
10.1	<i>Capitaux de la Société à court et moyen terme</i>	75
10.2	<i>Sources et montants des flux de trésorerie</i>	76
10.3	<i>Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société</i>	77
10.4	<i>Restriction à l'utilisation des capitaux</i>	79
10.4.1	<i>Échéances contractuelles avant les négociations avec les partenaires financiers</i> 79	
10.4.2	<i>Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2011</i>	80
10.4.3	<i>Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2011</i>	80
10.4.4	<i>Obligations contractuelles et autres engagements donnés</i>	81
10.5	<i>Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées</i>	81
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	82
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	83
12.1	<i>Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2010 et la date d'enregistrement du présent document de référence</i>	83
12.2	<i>Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société</i> ..	85
13	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	88
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	89
14.1	<i>Directoire</i>	89
14.1.1	<i>Composition du Directoire</i>	89
14.1.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire</i>	90
14.1.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années</i>	91
14.2	<i>Conseil de Surveillance</i>	92
14.2.1	<i>Composition du Conseil de Surveillance</i>	92
14.2.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance</i> 93	
14.2.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années</i>	95
14.3	<i>Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire</i>	97
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	98
15.1	<i>Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire</i>	98
15.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire</i>	102
15.3	<i>Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus</i>	

	<i>à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence</i>	103
15.4	<i>Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants</i>	103
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	104
16.1	<i>Fonctionnement du Directoire</i>	104
16.2	<i>Fonctionnement du Conseil de Surveillance</i>	105
16.3	<i>Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales</i>	107
16.4	<i>Comités</i>	107
16.5	<i>Déclaration relative au gouvernement d'entreprise</i>	108
16.6	<i>Gouvernement d'entreprise et contrôle interne</i>	108
17	SALARIES	122
17.1	<i>Effectifs</i>	122
17.2	<i>Participation et stocks options</i>	122
17.3	<i>Participation des salariés dans le capital de la Société</i>	123
17.3.1	<i>Contrats d'intéressement et de participation</i>	123
17.3.2	<i>Options consenties aux salariés</i>	123
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	124
18.1	<i>Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2011</i>	124
18.2	<i>Déclarations de franchissement de seuils</i>	126
18.3	<i>Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA</i>	128
18.4	<i>Contrôle de la Société</i>	129
18.5	<i>Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance</i>	129
18.6	<i>Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure</i> 129	
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	130
19.1	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007-2008</i>	130
19.2	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2008-2009</i>	130
19.3	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2010</i>	130
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	133
20.1	<i>Informations financières historiques</i>	133
20.1.1	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2010</i>	133
20.1.2	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2009</i>	183
20.1.3	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2008</i>	183
20.2	<i>Informations financières pro forma</i>	183
20.3	<i>Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices</i>	183
20.4	<i>Procédures judiciaires et arbitrage</i>	183

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....	185
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	185
20.6.1 Information financière trimestrielle au 31 décembre 2010 (Communiqué diffusé le 15 février 2011).....	185
20.6.2 Information financière semestrielle au 31 mars 2011	190
20.6.2.1 Rapport semestriel d'activité au 31 mars 2011	190
20.6.2.2 Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2011	198
20.6.2.2-bis Note complémentaires sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2011	236
20.6.2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2011	236
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	238
21.1 Capital social	238
21.1.1 Montant du capital social.....	238
21.1.2 Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues.....	238
21.1.3 Capital potentiel.....	238
21.1.4 Capital autorisé non émis	238
21.1.5 Titres non représentatifs du capital	240
21.1.6 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital	241
21.1.7 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	243
21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la Société	243
21.1.9 Evolution de l'actionnariat	243
21.1.10 Place de cotation.....	244
21.2 Acte constitutif et statuts	244
21.2.1 Objet social	244
21.2.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance	245
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	245
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	246
21.2.5 Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)	246
21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	246
21.2.7 Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)	246
21.2.8 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions	247
22 CONTRATS IMPORTANTS.....	248
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	249
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	277
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	278

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Personne responsable du Document de référence

Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport d'activité semestriel figurant au paragraphe 20.6.2.1 du présent Document de référence, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes :

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 figure au paragraphe 20.1.2.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.* »

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009 figure au paragraphe 20.1.1.2 du Document de référence 2008-2009 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2010 sous le numéro R.10-074. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du Groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.* »

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010 figure au paragraphe 20.1.1.2 du présent Document de référence. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :*

- *la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.*
- *la note 32 des états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif aux dépenses de catalogues selon l'amendement d'IAS 38, ainsi que la correction d'erreur relative à la présentation des intérêts financiers entre activités poursuivies et activités abandonnées au titre de la période comparative.* »

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés condensés au 31 mars 2011 figure au paragraphe 20.6.2.3 du présent Document de référence. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés condensés dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation. »*

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne pour l'exercice clos 30 septembre 2010, qui figure au paragraphe 16.6.2 du présent Document de référence 2009-2010, contient l'observation suivante : « *(...) nous ne disposons pas d'éléments suffisants permettant d'apprécier certaines informations des notes III.1.Achat, Approvisionnements, Logistiques et III.2.Ventes, contenues dans le rapport du Président. »*

Fait le 16 juin 2011
Jean-Luc HEYMANS
Président du Directoire

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Identité des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **KPMG AUDIT ID SAS**

3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Signataire : Monsieur Jean-Marc DISCOURS

Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 mars 2010

Date d'expiration du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

- **GRANT THORNTON**

Membre français de Grant Thornton International

100, rue de Courcelles - 75017 PARIS

Signataire : Monsieur Laurent BOUBY

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2008

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **KPMG Audit IS SAS**

3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Date de première nomination : Assemblée Générale : 30 mars 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

- **IGEC**

3, rue Léon Jost - 75017 PARIS

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Mixte du 31 mars 2008

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les fonctions de la société KPMG AUDIT SA et de Monsieur Didier CARLIER, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, sont venues à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2010 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

En raison de diverses restructurations internes et réorganisations juridiques récentes, les activités de commissariat aux comptes qui étaient jusqu'à présent exercées par la société KPMG AUDIT SA ont été transférées et confiées à des filiales dédiées, en particulier les sociétés KPMG AUDIT ID SAS et KPMG AUDIT IS SAS.

Les fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de KPMG AUDIT SA ne pouvaient donc pas être renouvelées, étant également précisé que Monsieur Didier CARLIER n'avait pas souhaité être renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société.

C'est ainsi que, lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2010, les actionnaires ont désigné les sociétés KPMG AUDIT ID SAS et KPMG AUDIT IS SAS en qualité respectivement de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement de KPMG Audit SA et Monsieur Didier CARLIER.

2.3 Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices

➤ Comptes des exercices clos les 30/09/2008, 30/09/2009, et 30/09/2010

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Jean-Marc Discours
GRANT THORNTON, Signataire : Monsieur Laurent Bouby

2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société

Honoraires HT versés à KPMG AUDIT et GRANT THORNTON, co-commissaires aux comptes titulaires au titre des exercices clos les 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010 :

	KPMG AUDIT				GRANT THORNTON			
	Montant HT (en euros)		%		Montant en HT (en euros)		%	
	2009	2010	% 2009	%2010	2009	2010	% 2009	% 2010
AUDIT								
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :</u>								
. Emetteur	47 100	48 670	33,42%	33,09%	47 100	48 670	50,34 %	76,44 %
. Filiales intégrées globalement	66 500	65 500	47,18%	44,54%	30 000	-	32,04%	0 %
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :</u>								
. Emetteur	16 500	16 500	11,71%	11,22%	16 500	15 000	17,62 %	23,56 %
. Filiales intégrées globalement	10 850	16 400	7,69%	11,15%	-	-	-	-
Sous total	140 950	147 070	100%	100 %	93 600	63 670	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS								
<u>Juridique, fiscal, social</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Autres</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	140 950	147 070	100%	100 %	93 600	63 670	100 %	100 %

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées de la Société des trois derniers exercices clos les 30 septembre 2008, 2009 et 2010 :

Données consolidées IFRS en K€	Publication des comptes au 30/09/10 (1)		Publication des comptes au 30/09/09 (2)		Publication des comptes au 30/09/08 (3)	
	Au 30/09/10	Au 30/09/09 (retraité)	Au 30/09/09	Au 30/09/08 (retraité)	Au 30/09/08	Au 30/09/07 (retraité)
Chiffres d'affaires	65 362	67 675	67 675	70 261	75 797	83 096
Résultat opérationnel courant	825	814	857	-2 619	-2 687	-2 561
Résultat opérationnel	479	814	857	-2 619	-2 687	-4 561
Coût de l'endettement financier brut	-1 637	-2 160	-856	-2 953	-3 210	-2 950
Résultat des activités poursuivies	-1 557	-2 322	-988	-6 523	-6 848	-8 243
Résultat des activités abandonnées et cédées	29	-2 628	-3 932	-3 714	-3 389	-12 813
Résultat net part du groupe	-1 528	-4 950	-4 920	-10 237	-10 237	-21 064
Goodwill	10 617	10 617	10 617	9 964	9 964	9 970
Stocks	9 966	7 980	8 354	15 212	15 212	19 664
Capitaux propres	-20 232	-18 727	-18 465	-13 397	-13 397	-13 936
Endettement total brut (hors provisions)	51 208	51 919	51 919	63 435	63 435	73 741
Trésorerie à la clôture de l'exercice	701	1 600	1 600	1 435	1 435	2 031
Provisions pour retraite	990	1 098	1 098	1 225	1 225	1 416
Provisions pour risques	759	678	678	2 224	2 224	3 437

(1) L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement. Ainsi, les comptes publiés au 30/09/2009 ont été retraités conformément aux dispositions de l'amendement de l'IAS 38 pour leur présentation en comparatif des comptes du 30/09/2010.

Les comptes publiés au 30/09/2009 ont été également corrigés, en éliminant du résultat des activités poursuivies les frais financiers facturés par la holding OLIN SA aux filiales dont les activités sont abandonnées.

Les retraitements opérés sont présentés au paragraphe 9.1.2.2 du présent Document de référence.

(2) Les filiales anglaises, Nortène Ltd, Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd, ayant été cédées courant 2009, le compte de résultat publié au 30/09/2008 est retraité conformément à IFRS 5 pour la présentation en comparatif du compte de résultat au 30/09/2009.

(3) Les informations financières publiées au 30/09/2008 sont présentées conformément à la norme IFRS 5. Le résultat de l'activité « Jardinage Utilitaire France », activité cédée courant 2008, est présenté sur la seule ligne « *Résultat des activités abandonnées et cédées* » du compte résultat au 30/09/2008. Le compte de résultat du 30/09/2007, présenté en comparatif, est retraité similairement afin de ne reprendre en détail que les éléments concernant les activités poursuivies.

3.2 Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées semestrielles de la Société au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

Données consolidées IFRS en K€	Publication des comptes	
	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010
Chiffres d'affaires	27 517	24 863
Résultat opérationnel courant	-547	-1 804
Résultat opérationnel	-288	-2 535
Coût de l'endettement financier brut	-1 004	-804
Résultat des activités poursuivies	-829	-3 269
Résultat des activités abandonnées et cédées	99	-26
Résultat net part du groupe	-730	-3 295
Goodwill	10 542	10 617
Stocks	17 092	12 809
Capitaux propres	-20 942	-22 022
Endettement total brut (hors provisions)	66 789	62 400
Trésorerie à la clôture de l'exercice	898	1 015
Provisions pour retraite	994	1 093
Provisions pour risques	322	1 197

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risques financiers

4.1.1 Risque de liquidité

Tableau de synthèse de l'endettement au 31 mars 2011, 31 mars 2010, 30 septembre 2010 et 30 septembre 2009 :

	(en milliers d'euros)			
Synthèse de l'endettement financier	31/03/11	31/03/10	30/09/10	30/09/09
Endettement moyen terme	37 229	35 758	34 745	35 610
Endettement court terme	17 591	14 694	7 555	5 644
Total endettement financier brut	54 820	50 452	42 300	41 254
Trésorerie	898	1 015	701	1 600
Total endettement financier net	53 922	49 437	41 599	39 654

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, le Groupe OLIN a recours à des financements moyen et long terme (§ 4.1.1.1) et à des crédits de campagne et autres concours bancaires dont les plafonds sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité (voir § 4.1.1.2).

Il est également rappelé, pour autant que de besoin, qu'il n'existe pas de covenants bancaires au niveau du Groupe OLIN autres que ceux relatifs aux sociétés UBBINK GARDEN BV et KARIBU, qui sont présentés au paragraphe 4.1.1.2 ci-après.

► *Endettement au 31 mars 2011 (v. notes 5 et 20 des comptes semestriels condensés au 31 mars 2011 - § 20.6.2.2 du présent Document de référence auxquelles il convient de se reporter)*

La variation de l'endettement financier (+4,4 M€) entre le 31/03/2010 et le 31/03/2011 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 1,7 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1,1 M€ et le rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA pour 0,6 M€ ;
- une croissance des crédits de campagne (+5 M€) qui s'explique par des besoins de financement des stocks et du poste clients plus importants ;
- et enfin, une croissance des intérêts courus (+1,1 M€).

Au 31 mars 2011, les dettes moyen terme de 37.229 K€ sont des dettes vis à vis :

- des actionnaires de référence de la Société, D&P PME IV et EFFI INVEST I, pour un montant total en principal et intérêts de 17.151 K€ (dont 2.753 K€ d'intérêts courus) ;
- et des cessionnaires des créances bancaires (voir paragraphe 4.1.1.3 c) du Document de référence), savoir la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I) et les dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier), pour un montant total en principal et intérêts de 20.078 K€ (dont 370 K€ d'intérêts courus).

A l'occasion des discussions ayant abouti à la signature du protocole d'accord du 21 octobre 2010 (voir paragraphe 4.1.1.3 c) ci-après), D&P PME IV, EFFI INVEST I, EUROCREANCES et les dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, ès qualité de créanciers de OLIN SA, se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement de leurs créances si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

La Société n'ayant planifié aucun remboursement de l'une quelconque de ces dettes sur les douze prochains mois, les sommes correspondantes, dont le total est de 37.229 K€, ont ainsi été classées dans les passifs financiers non courants au 31/03/2011 (v. note 20 de l'annexe aux comptes semestriels condensés au 31 mars 2011 - § 20.6.2.2 du Document de référence).

► *Endettement au 30 septembre 2010 (v. notes 5 et 20 des comptes annuels au 30 septembre 2010 - § 20.1.1.1 du présent Document de référence)*

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 0,8 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1 M€ contrebalancé par un amortissement des frais d'émission des obligations pour 0,2 M€,
- et une hausse de l'endettement court terme pour + 1,9 M€ consécutive à la croissance des crédits de campagne pour + 1,5 M€ et à celle des intérêts courus non payés pour + 0,4 M€.

La croissance des crédits de campagne s'explique par la constitution des stocks de la saison prochaine dont le timing est anticipé par rapport à l'année dernière avec pour objectif l'amélioration du « service client ».

Post clôture du 30 septembre 2010, les créances bancaires qui étaient détenues par les Banques « Haut de Bilan », comprises dans l'endettement moyen terme de OLIN SA pour un montant de 19,7 M€, ont été rachetées par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) dans les conditions présentées au paragraphe 4.1.1.3 c) du présent Document de référence, auquel il convient de se reporter.

L'endettement moyen terme de la Société au 30 septembre 2010 est classé en « Passifs financiers courants » pour la totalité de son montant, soit 34.745 K€ (v. note 20 de l'annexe aux comptes annuels au 30 septembre 2010 - § 20.1.1.1 du présent Document de référence).

4.1.1.1 Endettement moyen et long terme :

► *Endettement moyen et long terme au 31 mars 2011 (v. notes 5 et 20 des comptes semestriels condensés au 31 mars 2011 - § 20.6.2.2 du présent Document de référence auxquelles il convient de se reporter)*

Emprunts long et moyen terme	Total	(en milliers d'euros)		
		échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Emprunt conversion du court terme (1)	9 673	0	0	9 673
Emprunts acquisition Karibu (1)	10 035	0	0	10 035
Intérêts courus emprunts bancaires (1)	370	0	370	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I (2)	14 398	14 398	0	0
Intérêts capitalisés D&P PME IV - EFFI INVEST I (2)	1 858	1 858	0	0
Intérêts courus D&P PME IV et EFFI INVEST I (2)	895	895	0	0
Total	37 229	17 151	370	19 708

(1) Dettes bancaires rachetées par Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA, et les intérêts courus non payés correspondants au 31/03/2011

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote (dont le montant figure au § 4.1.1.3 c) ci-après), à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre, d'une part, du Crédit de Conversion* (dont le montant s'élevait à 9 673 K€ au 30/09/2010) et du Crédit Karibu** (dont le montant s'élevait à 10.035 K€ au 30/09/2010), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (v. § 4.1.1.3 a) et b) du présent Document de référence).

Le nouvel accord n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Les garanties qui étaient attachées aux emprunts d'acquisition de KARIBU (nantissement des titres de Karibu, des titres de Nortland, et de la marque Akanua) et à l'emprunt de conversion du court terme (nantissement des titres de Ubbink Garden BV et de la marque Akanua) ont été transférées aux cessionnaires des créances bancaires : la société Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier)

Les actes de cession de créances ont été régularisés le 17 novembre 2010 entre les banques et les cessionnaires des créances.

Les cessionnaires (EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER) se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

La Société estime peu probable, sauf survenance d'un événement exceptionnel, qu'elle puisse procéder :

- au cours des 5 prochaines années : au remboursement des créances bancaires rachetées par EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER,
- dans les douze prochains mois : au paiement des intérêts courus au titre de ces créances dont le montant s'élève à 370 K€ au 31 mars 2011.

** Rappels sur le Crédit de Conversion :*

Depuis 2006, la Société était confrontée à des difficultés financières importantes. Des négociations ont donc été entamées entre OLIN SA et ses partenaires fin 2006 qui ont abouti, le 21 décembre 2006, à la signature d'un protocole de conciliation, homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre. Ce protocole prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts bancaires en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006. Le taux d'intérêts de l'emprunt était égal au taux Euribor 3 mois +1,35%.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008 (v. §5.1.6, a) du présent Document de référence), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion a ainsi été ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion soit amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009, modifié par un avenant en date du 29 janvier 2010, aux termes desquels les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2011 (v. § 4.1.1.3 a) et 4.1.1.3 b) du présent Document de référence).

Le solde du Crédit de Conversion, dont le montant s'élevait à 9 673 K€ au 30/09/10, a fait l'objet d'un rachat par la société EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER dans les conditions décrites au § 4.1.1.3 c) du présent Document de référence.

*** Rappels sur les emprunts d'acquisition de KARIBU (le « Crédit Karibu ») :*

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009, en application du protocole de conciliation signé et homologué par le Tribunal de Commerce de Nanterre en décembre 2006 (cf. § « *Rappels sur le Crédit de Conversion » ci-dessus).

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009, modifié par un avenant en date du 29 janvier 2010, aux termes desquels les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2011 (v. § 4.1.1.3 a) et 4.1.1.3 b) du Document de référence).

Le solde du Crédit Karibu, dont le montant s'élevait à 10.035 K€ au 30/09/2010, a fait l'objet d'un rachat par la société EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER dans les conditions décrites au § 4.1.1.3 c) du présent Document de référence.

(2) Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I et les intérêts courus non payés correspondants au 31 mars 2011

Parallèlement au protocole de rachat des créances bancaires en date du 21 octobre 2010, et dans le prolongement des engagements qui avaient été pris aux termes du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont, par courrier en date du 16 novembre 2010, marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (v. § 4.1.1.3 d) du Document de référence).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée (i) tant que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

D&P PME IV et EFFI Invest I s'étant engagées à incorporer au capital de la Société, dans les conditions présentées au § 4.1.1.3, d) ci-dessous, tout ou partie de leurs créances, la Société estime peu probable, sauf survenance d'un événement exceptionnel, qu'elle procède au cours des 5 prochaines années au remboursement des créances (en capital et intérêts) qui ne seraient pas incorporées au capital à l'occasion de l'opération décrite au § 4.1.1.3, d) ci-dessous.

C'est la raison pour laquelle les « Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I » ainsi que les intérêts correspondants ont été classés en dettes non courantes dans les comptes semestriels au 31 mars 2011.

• Rappels sur les « Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I »

Le poste est constitué (i) des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que (ii) des créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel fixe de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et de EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Afin de renforcer les fonds propres de OLIN SA, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des 1.500.000 bons de souscription d'actions leur appartenant et libéré le prix de souscription des 1.500.000 actions nouvelles y attachées par voie de compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis le 30 juin 2008, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

C'est dans ces conditions que D&P PME IV et EFFI INVEST I ont utilisé les créances de somme d'argent qui étaient attachées à 308.211 obligations pour libérer, par voie de compensation de créances, une partie de l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations qui restaient encore en circulation, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La créance de remboursement correspondante a été inscrite en compte courant dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Ces créances de remboursement portent intérêt annuel au taux fixe de 7%. Ce taux est identique à celui qui était stipulé dans le contrat d'émission des obligations.

Les avances de fonds consenties par D&P PME IV et EFFI INVEST I à la Société, qui couvrent la totalité des sommes dues par OLIN aux actionnaires majoritaires au titre des premières avances de fonds datant de 2008, des créances de remboursement de l'emprunt obligataire venu à maturité en septembre 2010 et des intérêts y afférents, ont été formalisées, début 2011, dans des conventions d'avance en compte courant d'associés conclues pour des durées indéterminées, qui portent intérêt dans la limite du taux annuel fixe de 7% et dont le remboursement sera fonction de la capacité financière de OLIN SA.

• Précisions sur les intérêts des créances détenues sur la Société par D&P PME IV - EFFI INVEST I

Les intérêts qui ont couru sur les obligations jusqu'à leur date de maturité le 21 septembre 2010, et dont le montant s'établit à 1.858 K€, sont capitalisés depuis cette date et portent désormais intérêt, comme la créance de remboursement des obligations, au taux annuel fixe de 7%.

Le solde des intérêts courus et non payés au 31 mars 2011, qui s'élèvent à 895 K€, ont été calculés d'une part, sur les avances de fonds et, d'autre part, sur la créance de remboursement des obligations augmentée des intérêts capitalisés à compter du 21 septembre 2010.

► *Endettement au 30 septembre 2010 (voir notes 5 et 20 de l'annexe aux comptes annuels au 30 septembre 2010 - § 20.1.1.1 du présent Document de référence, auxquelles il convient de se reporter)*

Outres les informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels au 30 septembre 2010, les précisions suivantes sont apportées :

(i) Emprunt Nortène Tunisie

Nortène Tunisie avait contracté auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois + 1%.

Suite aux difficultés financières rencontrées par le Groupe à partir de 2006, les échéances de cet emprunt avaient été gelées en application des stipulations du protocole de conciliation signé en décembre 2006.

A la clôture du 30 septembre 2010, aucun nouvel échéancier n'avait été négocié. L'emprunt étant devenu exigible, il était classé en « Passifs financiers courants » dans les comptes au 30 septembre 2010.

En février 2011, OLIN SA a racheté à la Banque prêteuse, avec décote, le solde de la créance restant due par Nortène Tunisie. Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances : le premier versement est intervenu à la signature de l'acte de rachat de créance, le solde sera réglé au plus tard fin novembre 2011.

Le Groupe estime être en mesure d'honorer cette seconde échéance dans les délais prévus par l'acte de cession de créance. Dans l'attente, l'échéance est classée en « Autres dettes » dans les comptes semestriels au 31 mars 2011.

(ii) Emprunt moyen terme de KARIBU

Le solde d'un emprunt contracté par KARIBU auprès d'une banque allemande était comptabilisé dans les comptes au 30 septembre 2010 pour un montant de 32 K€.

Ce prêt a été intégralement soldé au 31 mars 2011.

4.1.1.2 Endettement court terme / Crédits de campagne et autres concours bancaires

Au 31 mars 2011, le montant total des financements court terme (crédits de campagne et autres concours bancaires) s'élève à 17.591 K€.

(en milliers d'euros)				
Crédits de campagne et autres concours bancaires	Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Crédits de campagne Karibu (1)	5 835	5 835	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV (2)	11 726	11 726	0	0
Autres passifs financiers (3)	30	30	0	0
Total	17 591	17 591	0	0

Les sous-groupes Karibu (Allemagne) et Ubbink Garden BV (Hollande) bénéficient de financements spécifiques contractés auprès de banques des pays concernés. Les montants des plafonds de financement sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité.

Des financements par factor existent sur la France (pour la filiale française de UBBINK GARDEN BV), l'Allemagne, et la Hollande.

Pour information, le montant des créances cédées au factor est de :

- 8.653 K€ au 31 mars 2011 ;
- 8.093 K€ au 31 mars 2010 ;
- 3 880 K€ au 30 septembre 2010 ;
- 4 163 K€ au 30 septembre 2009.

Le Groupe reste propriétaire de ses créances (lesquelles restent maintenues au bilan dans la mesure où aucun risque n'est transféré au factor).

1) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 8,6 M€ pour l'exercice 2010-2011. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Au 31 mars 2011, le plafond ajusté était de 7,2 M€ et le montant tiré par KARIBU sur cette autorisation s'élevait à cette date à 5,8 M€.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 a été contractualisée courant janvier 2011.

A date, Karibu respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

2) Crédits de campagne du sous-groupe UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK GARDEN BV. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 12,8 M€ pour l'exercice 2010-2011. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Au 31 mars 2011, le plafond ajusté était de 12,8 M€ (pic maximal) et le montant tiré par UBBINK sur cette autorisation s'élevait à cette date à 11,7 M€.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 a été contractualisée courant janvier 2011.

A date, Ubbink respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

3) Endettement court terme du pôle France

Au 31 mars 2011, il s'agit d'un dépôt de garantie reçu (24 K€) et d'un solde créditeur de banque (6 K€).

4.1.1.3 Appréciation du risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société attire toutefois l'attention des investisseurs sur les « Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce » présentés au paragraphe 4.2 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.

Rappel :

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (société mère du Groupe OLIN) était engagée envers son pool bancaire à hauteur de 19,7 M€ (soit 10,03 M€ au titre du Crédit KARIBU et 9,67 M€ au titre du Crédit de Conversion).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, auparavant gelé, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour le Crédit KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le Crédit de Conversion.

En raison d'un contexte économique défavorable et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, en novembre 2008, de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions (v. paragraphe 4.1.1.1 du Document de référence).

Ces discussions ont abouti à la signature, le 16 avril 2009, d'un protocole de conciliation entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » modifié par un avenant signé le 29 janvier 2010.

a) Protocole de conciliation du 16 avril 2009

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital du Crédit de Conversion et du Crédit KARIBU,
- et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoyait, par ailleurs, l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, le 31 juillet 2009 au plus tard, de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sous forme d'obligations ou de comptes courant (v. § 4.1.1.1 (2) « Rappel sur les "Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I" » ci-dessus), sauf contrainte d'ordre réglementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'opération de recapitalisation prévue au protocole de conciliation du 16 avril 2009 n'ayant pu être réalisée dans les conditions et délais initialement prévus, de nouvelles discussions ont été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » au cours du premier trimestre de l'exercice 2009-2010 pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée.

b) Signature le 29 janvier 2010 d'un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé de nouvelles discussions avec D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » qui ont abouti, le 29 janvier 2010, à la signature d'un accord au terme duquel les Parties se sont accordées pour prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagée à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009, le reste s'imputant sur les intérêts dus au titre de l'année 2010.

Au 30 septembre 2010, le montant des sommes réglées par la Société aux Banques « haut de bilan » conformément aux termes de l'accord négocié en janvier 2010 s'est élevé à 369 K€, le solde, soit la somme de 223 K€, devant quant à lui être réglé selon l'échéancier suivant :

- 75 K€ au 15 octobre 2010,
- 73 K€ au 15 décembre 2010,
- 75 K€ au 15 janvier 2011.

Cet avenant a également modifié l'engagement de recapitalisation souscrit D&P PME IV et EFFI INVEST I qui étaient désormais tenus de faire leurs meilleurs efforts pour incorporer un maximum de leurs créances au capital (dans la limite de 14,3 M€) tout en renonçant, corrélativement, à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou demander le remboursement anticipé, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances.

Dans un contexte économique incertain, le Groupe disposait, grâce à l'accord signé le 29 janvier 2010, d'un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011, date jusqu'à laquelle le remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu était gelé.

Une incertitude existait toutefois au-delà du 31 janvier 2011 si un nouvel accord n'était pas conclu entre la Société et ses partenaires financiers avant cette échéance.

Dès avant cette date, la Société a examiné diverses solutions susceptibles de lui permettre de renforcer ses fonds propres et assainir sa situation financière.

c) Protocole d'accord du 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, pour un prix global, forfaitaire et définitif de 6.912.567 euros, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élevait au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (voir points a) et b) ci-dessus).

Le nouvel accord n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Les garanties qui étaient attachées aux emprunts d'acquisition de KARIBU (nantissement des titres de Karibu, des titres de Nortland, et de la marque Akanua) et à l'emprunt de conversion du court terme (nantissement des titres de Ubbink Garden BV et de la marque Akanua) ont été transférées aux cessionnaires des créances bancaires : la société Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (Messieurs Jean-Luc

Heymans et Georges Tournier). Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 10.4.3 du présent Document de référence.

La société Olin s'est engagée à payer les intérêts normalement dus au 15 décembre 2010 au titre du Crédit de Conversion et au 15 janvier 2011 au titre du Crédit Karibu, comme repris au point b) ci-dessus, *au prorata* du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'échéance jusqu'au jour des cessions des créances bancaires.

Pour leur part, les cessionnaires des créances bancaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. En l'absence d'échéancier de remboursement, les nouveaux créanciers de la Société pourraient mettre en œuvre les garanties attachées aux créances bancaires cédées (v. ci-dessus) si OLIN SA ne procédait pas au règlement des sommes dues alors pourtant qu'un tel paiement ne serait pas contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. A la date d'élaboration du présent Document de référence, la situation financière et les besoins de trésorerie de la Société ne lui permettent pas de rembourser les cessionnaires des créances bancaires. La Société estime par ailleurs qu'au cours des 5 prochaines années, elle ne devrait pas avoir une capacité financière suffisante pour commencer à rembourser ses nouveaux créanciers (v. § 4.1.1.1 « Endettement moyen et long terme au 31 mars 2011»). Dans ces circonstances, dès lors que ces créances ne seront pas exigibles pendant cette période à raison de la situation financière de la Société, Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA ne seront pas en mesure de mettre en œuvre les garanties attachées à celles-ci au cours des 5 prochaines années.

Parallèlement, et nonobstant la caducité des protocoles antérieurs conclus avec les Banques, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (v. paragraphe 4.1.1.3, d) ci-après).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont également accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010 et, comme elle s'y était engagée, OLIN SA a réglé aux Banques « haut de bilan » la quote-part d'intérêts dus à cette date au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu.

d) Augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société

Il a été décidé de soumettre aux actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, lors de l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011, un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 22,5 M€ destinée à apurer une partie des pertes de la Société et reconstituer partiellement les capitaux propres, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

En effet, au 30 septembre 2010, les capitaux propres de la Société sont toujours négatifs et ressortent à un montant d'environ -23,7 M€ pour un capital social de 260 464,50 €.

Le montant de l'augmentation de capital proposée, soit 22,5 M€, a été fixé par la Société en fonction du montant des créances d'avances en compte courant (soit 17,1 M€ correspondant, à hauteur de 14,4 M€, au montant nominal des créances et, à hauteur de 2,7 M€, aux intérêts courus jusqu'au 31 mars 2011) détenues sur la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I, principaux actionnaires agissant de concert (ci-après le « Concert ») et pouvant faire l'objet d'une incorporation au capital de OLIN SA (les « Créances Incorporables »), pour s'assurer que le Concert soit en mesure de garantir l'opération à 75%, comme annoncé de longue date au marché, en participant à l'opération et en libérant leurs souscriptions par voie de compensation avec les Créances Incorporables.

L'augmentation de capital proposée sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 d'actions nouvelles de 0,10 € de nominal chacune à souscrire au pair.

Le prix de souscription de 0,10 € fait ressortir une décote par rapport au cours de bourse qui s'explique par une série de facteurs dont, notamment, la santé financière de la Société ainsi qu'une faible liquidité du titre. Le montant du prix de souscription proposé est à apprécier également au regard des conclusions du rapport d'évaluation indépendante portant sur la valeur des actions de la société OLIN à l'occasion de l'augmentation de capital envisagée, qui figure au chapitre 23 du présent Document de référence.

Selon la méthode d'évaluation par l'Actif Net Réévalué retenue par l'expert indépendant la valeur d'OLIN SA base 100% du capital est négative et ressort en hypothèse basse à (24 240) K€, en hypothèse centrale à (22 420) K€ et en hypothèse haute à (20 573) K€.

Les modalités de réalisation de cette opération ci-dessus décrites ont été présentées au marché dans un communiqué diffusé par la Société le 28 mars 2011. La cotation de l'action OLIN, qui était suspendue depuis le 23 février 2011 (date de publication au BALO de l'avis de réunion des actionnaires de la Société en assemblée générale pour le 31 mars 2011) dans l'attente de la diffusion de ce communiqué, a repris le 29 mars 2011.

Cette augmentation de capital fait également l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

D&P PME IV et Effi Invest I, détenant ensemble 1 500 000 actions représentant 57,59% du capital de la Société se sont engagées à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 129 375 000 actions nouvelles et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 44 908 620 actions supplémentaires, ce qui porterait la souscription globale du Concert à 77,58% de l'émission, représentant au maximum 174 283 620 actions nouvelles.

Si D&P PME IV et EFFI INVEST I souscrivent à l'augmentation de capital proposée à hauteur uniquement de leur participation respective dans le capital de OLIN SA, soit un montant d'environ 12 937 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à un montant estimé à 4 491 K€ au 30 juin 2011.

Si les souscriptions de D&P PME IV et EFFI INVEST I couvrent 77,58% du montant de l'augmentation de capital proposée, soit un montant global de 17 428 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à zéro à l'issue de l'opération.

D&P PME IV et EFFI INVEST I ont indiqué à la Société que, dans le cadre de la présente opération, le Concert incorporerait au capital par priorité les créances qui produisent intérêt au taux le plus faible. Ce choix reflète le souhait des investisseurs de voir rémunérer le risque sur leurs créances résiduelles éventuelles à un taux proche de celui que la Société pourrait obtenir sur le marché, taux qui compte tenu de la situation de celle-ci, serait supérieur à celui des créances résiduelles de D&P PME IV et Effi Invest I, soit 7%.

Ainsi, à titre purement indicatif :

- sur la base de la situation nette négative de la Société au 31 mars 2011, qui s'élève à (22,9) M€ (données non auditées) en suite des restructurations juridiques internes réalisées avec effet au 31 mars 2011 (v. chapitre 7 du Document de référence et § 6-E du Rapport semestriel d'activité figurant au § 20.6.2.1 du présent Document de référence) (à comparer au montant de la situation nette négative de (23,7) M€ au 30 septembre 2010),
- et des intérêts qui seront dus au 30 juin 2011 par la Société à D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des créances destinées à être capitalisées,

le solde des fonds propres qui resterait à reconstituer post opération serait d'environ 5,4 M€ dans l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 77,58% du montant maximum proposé. Ce montant serait ramené à 0,44 M€ en cas de souscription de la totalité de l'augmentation de capital projetée.

En conséquence, la Société devra trouver une solution complémentaire pour reconstituer le solde des capitaux propres négatifs qui n'auront pas été reconstitués avec le produit de l'émission, étant précisé qu'à ce jour, aucune solution n'a encore été définitivement arrêtée.

Le risque potentiel lié à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce est présenté au paragraphe 4.2 du présent Document de référence, auquel il convient de se reporter.

4.1.2 Risque de change

Nota : Il est également renvoyé sur ce point à la note 5 des comptes semestriels condensés au 31 mars 2011 (v. § 20.6.2.2 du présent Document de référence) ainsi qu'à la note 5 des comptes consolidés au 30 septembre 2010 (v. § 20.1.1.1 du présent Document de référence).

Au 31 mars 2011, environ 23 % de l'approvisionnement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a été effectué depuis l'Asie (pourcentage stable par rapport 1^{er} semestre de l'exercice précédent). La monnaie de transaction est alors le Dollar (USD).

Ces achats concernent exclusivement le sous-groupe UBBINK GARDEN BV ; le sous-groupe KARIBU s'approvisionne principalement en Europe.

UBBINK GARDEN BV gère la couverture du risque de change pour l'ensemble des sociétés du sous-groupe Ubbink situées en Hollande, Allemagne, Belgique et France.

Pour la campagne 2009-2010, le Groupe a couvert, comme pour la campagne précédente, environ 70% du risque de change sur ses achats en USD. Ainsi, UBBINK GARDEN BV (Hollande) a signé :

- le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme d'un montant total de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010,
- et le 28 mai 2010 un nouveau contrat à terme d'un montant de 1,5 M\$ (USD), avec une échéance au 31 juillet 2010 et un taux EUR/USD contractuel de 1,2403.

Pour la campagne 2010-2011, la politique de couverture de changes reste identique. UBBINK GARDEN BV (Hollande) a conclu, pour couvrir le risque de fluctuation de l'USD par rapport à l'Euro :

- d'abord, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417)
- et ensuite, quatre autres contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 15 novembre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,3451), au 14 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3448), au 15 février 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3444) et au 15 mars 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3441).

Comme indiqué au § 4.1.3 ci-après, tous les contrats sont échus au 31 mars 2011 et aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis cette date.

Le Groupe rappelle par ailleurs qu'il n'est plus exposé au cours du GBP depuis la cession des filiales anglaises en avril 2009.

KARIBU (Allemagne) achète ses devises au « spot » lorsqu'elle en a l'utilité.

(en milliers de devises)

Exposition du Groupe OLIN au 31/03/2011	USD	GBP
Actifs	299	0
Passifs	1 016	0
Position nette avant gestion	-717	0
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-717	0

► Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux de change au 30 septembre 2010 et au 31 mars 2011.

Au 30 septembre 2010 :

Le Groupe OLIN est exposé sur la devise USD à hauteur de 2 804 K USD au 30 septembre 2010. La sensibilité de la Société à une variation à la baisse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,3648 passant ainsi à 1,3748 - baisse du Dollar-) constituerait une perte de 15 K€. Le taux de référence retenu correspond au taux de clôture EUR/USD au 30 septembre 2010.

La sensibilité de la Société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,3648 passant ainsi à 1,3548 – hausse du Dollar-) constituerait un gain de 15 K€.

Au 30 septembre 2010, le Groupe OLIN n'est pas exposé aux variations de cours de la Livre Sterling (GBP).

Au 31 mars 2011:

Le Groupe OLIN est exposé sur la devise USD à hauteur de 717 K USD (passif net) au 31 mars 2011. La sensibilité de la Société à une variation à la baisse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,4207 passant ainsi à 1,4307 - baisse du Dollar-) constituerait un gain de 3,5 K€. Le taux de référence retenu correspond au taux de clôture EUR/USD au 31 mars 2011.

La sensibilité de la Société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,4207 passant ainsi à 1,4107 – hausse du Dollar-) constituerait une perte de 3,6 K€.

Au 31 mars 2011, le Groupe OLIN n'est pas exposé aux variations de cours de la Livre Sterling (GBP).

► Sensibilité opérationnelle au risque de change au 30 septembre 2010 et au 31 mars 2011 :

Depuis la cession des filiales anglaises (intervenue en avril 2009), toutes les facturations de chiffre d'affaires du Groupe OLIN sont effectuées en euro. En conséquence, les variations des taux de change du Dollar (USD) et de la Livre Sterling (GBP) n'ont pas d'impact sur le chiffre d'affaires du groupe OLIN.

Une partie des achats du Groupe OLIN est réalisée en Dollar (USD) (21 % pour l'exercice clos au 30/09/2010 ; 23% pour le 1^{er} semestre 2010/2011).

Au 30 septembre 2010:

Compte tenu d'une couverture de change 70% sur les achats et sur la base du taux de référence EUR/USD de 1,3648 (taux de clôture EUR/USD au 30 septembre 2010) :

- la variation à la baisse du Dollar (USD) de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,3748), génère un résultat supplémentaire de 17 K€ ;
- la variation à la hausse du Dollar (USD) de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,3548), génère une perte de 17 K€.

Au 31 mars 2011:

Compte tenu d'une couverture de change 70% sur les achats et sur la base du taux de référence EUR/USD de 1,4207 (taux de clôture EUR/USD au 31 mars 2011) :

- la variation à la baisse du Dollar (USD) de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,4307), génère un résultat supplémentaire de 10 K€ ;
- la variation à la hausse du Dollar (USD) de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,4107), génère une perte de 10 K€.

4.1.3 Risque de taux

Les besoins de financement du Groupe OLIN sont couverts au moyen d'emprunts.

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier à taux variable est de 25 158 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 24 457 K€ (net de la trésorerie pour 701 K€).

Au 31 mars 2011, l'endettement financier à taux fixe est de 17.151 euros : il comprend notamment les emprunts D&P PME IV et EFFI Invest I (pour un montant de 14.398 K€). A cette date, l'endettement financier à taux variable est de 37.269 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 36.371 K€ (net de la trésorerie pour 898 K€).

Jusqu'à début 2006, la Société souscrivait des contrats de swap de taux pour couvrir les risques de taux sur les emprunts à moyen et long terme. Les montants nominaux des contrats représentaient entre 80% et 100% des montants empruntés. Les crédits de campagne, quant à eux, ne faisaient l'objet d'aucune couverture de taux. Les contrats de swap antérieurement souscrits sont désormais échus et, en raison de sa situation financière, la Société n'a pas pu contracter de nouveaux contrats.

Nota : il est également renvoyé sur ce point à la note 20, D) des comptes semestriels au 31 mars 2011 (§ 20.6.2.2 du présent Document de référence), à la note 20, D des comptes annuels consolidés au 30 septembre 2010 (§ 20.1.1.1 du présent Document de référence) ainsi qu'à la note 19, D) des comptes annuels au 30 septembre 2009 (v. § 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009).

➤ Tableau de synthèse de la position soumise à la fluctuation des taux :

Données au 30/09/2010 En K€	TOTAL	Quote-part à moins d'1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Emprunts bancaires	25 190	25 190	0	0
Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I	14 398	14 398	0	0
Dettes financières diverses (dont int. courus)	2 712	2 712	0	0
Passifs financiers	42 300	42 300	0	0
Valeurs mobilières de placement	94	94	0	0
Disponibilités	607	607	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Fonds de roulement	0	0	0	0
Actifs financiers	701	701	0	0
Position nette avant gestion	41 599	41 599	0	0
Impact des swaps de taux sur la position	0	0	0	0
Position nette après gestion	41 599	41 599	0	0
Emprunt à taux fixe	17 142	17 142	0	0
Position soumise à la fluctuation des taux	24 457	24 457	0	0

Données au 31/03/2011 En K€	TOTAL	Quote-part à moins d'1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Crédit de campagne	17 561	17 561	0	0
Emprunts conversion CT & acqu. Karibu (1)	19 708	0	0	19 708
Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I	14 398	0	0	14 398
Dettes financières diverses (dont int. courus)	3 153	30	370	2 753
Passifs financiers	54 820	17 591	370	36 859
Valeurs mobilières de placement	112	112	0	0
Disponibilités	786	786	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Fonds de roulement	0	0	0	0
Actifs financiers	898	898	0	0
Position nette avant gestion	53 922	16 693	370	36 859
Impact des swaps de taux sur la position	0	0	0	0
Position nette après gestion	53 922	16 693	370	36 859
Emprunt à taux fixe	17 551	30	370	17 151
Position soumise à la fluctuation des taux	36 371	16 663	0	19 708

(1) L'accord conclu le 21 octobre 2010 ne modifie pas la répartition « Dettes à taux fixe / Dettes à taux variables » de la dette haut bilan de OLIN SA. En effet, les termes et conditions de cet accord n'affectent ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Ainsi les ex-créances bancaires qui ont été rachetées par Eurocréances et les membres du Directoire restent à taux variables.

Il est toutefois rappelé que le rachat, en février 2011, par OLIN SA des dettes bancaires de NORTENE TUNISIE, qui figuraient au bilan de l'exercice clos au 30/09/10 pour un montant de 607 K€, réduit l'exposition du Groupe OLIN à la fluctuation des taux d'intérêts, la dette rachetée (607 K€) devenant une créance intragroupe.

Par suite, la sensibilité du groupe à une variation de taux de 1% se trouve réduite de 6 K€ (607 K€ x 1%).

➤ Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux au 30 septembre 2010 et au 31 mars 2011 :

Au 30 septembre 2010 :

La sensibilité de la Société à une variation de 1% de son taux de référence (Euribor 3 mois) est de 244 K€ (Position soumise à la fluctuation des taux x 1%).

Sur la base du montant des charges financières au 30 septembre 2010, l'impact de l'évolution de + 1% du taux de référence serait une croissance des charges financières d'environ +14,9 %.

L'accord conclu le 21 octobre 2010 ne modifie pas la répartition « Dettes à taux fixe / Dettes à taux variables » de la dette haut bilan de OLIN SA. En effet, les termes et conditions de cet accord n'affectent ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Ainsi les ex-créances bancaires qui ont été rachetées par Eurocréances et les membres du Directoire restent à taux variables.

Seul le rachat par OLIN SA des dettes bancaires de NORTENE TUNISIE en février 2011 réduit l'exposition du Groupe OLIN à la fluctuation des taux d'intérêts, la dette rachetée (607 K€) devenant une créance intragroupe.

Par suite, la sensibilité du groupe à une variation de taux de 1% se trouve réduite de 6 K€ (607 K€ x 1%).

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un minimum en fin d'exercice (30 septembre). Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 30 septembre 2010, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat optimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 31 mars 2010, l'impact annuel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 328 K€, l'endettement du groupe étant à un pic maximal à fin mars.

Nota : il est également renvoyé sur ce point à la note 20, D) des comptes annuels consolidés au 30 septembre 2010 (§ 20.1.1.1 du présent Document de référence) ainsi qu'à la note 19, D) des comptes annuels au 30 septembre 2009 (v. § 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009).

Au 31 mars 2011:

La sensibilité de la Société à une variation de 1% de son taux de référence (Euribor 3 mois) est de 364 K€ (Position soumise à la fluctuation des taux \times 1%), soit 182 K€ pour 6 mois d'activité.

Sur la base du montant des charges financières au 31 mars 2011, l'impact de l'évolution de + 1% du taux de référence serait une croissance des charges financières d'environ +18,11 %.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un pic maximal en mars et avril, puis décroît jusqu'en octobre. Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 31 mars, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat pessimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 30 septembre 2010, l'impact semestriel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 122 K€.

L'incorporation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2011 ne viendra pas diminuer la sensibilité de la Société au risque de taux de sa dette variable, seule la dette à taux fixe ayant vocation à être incorporée en tout ou partie au capital dans le cadre de cette opération.

4.1.4 Risque sur actions

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ne détient, directement ou indirectement, aucune de ses propres actions, ni aucune participation dans le capital de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Elle n'est donc pas exposée au risque sur actions.

4.2 Risque lié à la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation

➤ Situation structurellement déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (holding) connaît des déficits structurels liés à l'importance des frais financiers.

Ses ressources sont limitées aux *management fees* qu'elle perçoit de ses filiales et dont le montant annuel est compris entre 900 K€ et 1 150 K€ (calcul effectué par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors groupe des sous-groupes opérationnels).

Les dépenses annuelles de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, pour l'exercice 2010-2011, devraient se situer entre 1 000 K€ et 1 200 € (hors intérêts à servir sur (i) les créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I et (ii) les ex-crédances bancaires rachetées le 17 novembre 2010 par Eurocrédances et les membres du Directoire).

Il est rappelé à cette occasion que, conformément aux engagements pris envers la Société par D&P PME IV, EFFI INVEST I, Eurocréances et les membres du Directoire, le remboursement (en principal et intérêts) de leurs créances respectives sera fonction de la capacité financière de Outside Living Industries SA.

Lorsque l'opération de recapitalisation sera définitivement réalisée, les charges d'exploitation (principalement des honoraires) continueront à baisser sur le prochain exercice. De même, D&P PME IV et EFFI INVEST I ayant l'intention de souscrire à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2011 par compensation avec les créances qu'ils détiennent sur la Société, les dettes financières de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA devraient considérablement se réduire, et donc les charges financières.

➤ Impact sur la continuité d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Les ressources de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA couvrent désormais les charges dont les décaissements sont impératifs.

Il est rappelé que l'ensemble des dettes financières haut bilan de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais détenu par (i) D&P PME IV et EFFI INVEST I, actionnaires de référence, et (ii) depuis le 21 octobre 2010, par Eurocréances (filiale de EFFI INVEST I) et les membres du Directoire (v. § 4.1.1.3 c) du présent Document de référence).

Aux termes de l'accord conclu en octobre 2010 par la Société, Eurocréances et les membres du Directoire, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, Eurocréances et les membres du Directoire se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont, pour leur part, accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

➤ Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce :

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société était tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social. A défaut, et depuis cette date, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société sur le fondement de l'article L.225-248 du code de commerce.

A la date des présentes, et à la connaissance de la Société, aucune action en justice n'a été engagée en vue de voir prononcer la dissolution de la Société sur un tel fondement.

Toutefois, comme indiqué au § 4.1.1.3, d) ci-dessus, la situation nette négative de la Société au 31 mars 2011 ressort à (-22,9) M€ (données non auditées) de sorte que la réalisation prochaine d'une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ ne permettra pas de reconstituer la totalité des capitaux propres négatifs.

La Société estime cependant nécessaire de rappeler que la dissolution judiciaire, qui ne peut être prononcée qu'après examen au fond des moyens des parties, ne relève pas de la compétence du juge des référés. En conséquence, toute action en justice sera nécessairement portée devant le tribunal de

commerce qui sera chargé de vérifier si le demandeur justifie d'un intérêt à agir légitime et d'examiner la recevabilité d'une telle demande.

Si une telle action en dissolution judiciaire venait à être intentée, sous réserve qu'elle soit jugée recevable et que le demandeur justifie d'un intérêt légitime à agir, la Société solliciterait le bénéfice du délai de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce pour régulariser sa situation.

Compte tenu d'une part des délais de procédure pratiqués par le Tribunal de commerce de Paris et, d'autre part, du délai de régularisation susvisé, la Société estime qu'aucune décision ne serait rendue sur le fonds avant un an.

Si par extraordinaire le Tribunal de Commerce jugeait recevable une action en dissolution judiciaire dirigée contre la Société, celle-ci mettrait à profit le délai de régularisation de 6 mois pour reconstituer ses fonds dont le montant post-opération estimé est compris entre 5,4 M€ (hypothèse haute) et 0,44 M€ (hypothèse basse) en fonction du pourcentage de souscriptions recueillies dans le cadre de l'augmentation de capital projetée (v. § 4.1.1.3, d) ci-dessus).

Au vu des éléments qui viennent d'être présentés, la Société reste exposée à un risque dissolution judiciaire sur le fondement de l'article L.225-248 du code de commerce mais estime peu probable la survenance d'un tel risque.

Bien que le délai de régularisation de 6 mois ne soit pas accordé automatiquement et de plein droit, d'une part, et qu'aucune solution complémentaire n'ait encore été arrêtée, d'autre part, la Société reste confiante dans sa capacité à reconstituer, à moyen terme, la totalité de ses capitaux propres mais ne peut à ce jour garantir qu'elle y parviendra.

4.3 Risques liés à l'activité de la Société

4.3.1 Risques liés au changement d'activité

Il est rappelé que le Groupe OLIN a réorienté ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 en décidant de céder à INTERMAS NETS l'Activité Jardinage pour se recentrer désormais sur les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » dans les conditions décrites au chapitre 6 ci-après.

La Société a identifié deux risques liés au changement d'activité résultant en particulier de la cession de l'activité jardinage :

1- la gamme de produits offerte aux distributeurs étant plus restreinte que par le passé, le pouvoir de négociation du Groupe OLIN avec les distributeurs se trouve affaibli ;

2- le Groupe OLIN devra s'attacher à adapter ses circuits de distribution au marché spécifique des articles destinés au « bien-être » qui requiert l'intervention de professionnels capables de conseiller et d'aider à l'installation des produits. Actuellement, le Groupe OLIN distribue ses produits principalement à travers les grandes chaînes de distribution et ne maîtrise pas la formation du personnel dédié à la commercialisation de ces produits.

4.3.2 Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques

L'activité du Groupe OLIN est saisonnière ; le Groupe OLIN réalise généralement plus de 60% de son chiffre d'affaires entre le mois de mars et le mois d'août. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent également avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe OLIN.

En cas de météo défavorable, le Groupe OLIN met en place des actions commerciales ciblées pour améliorer les ventes.

4.3.3 Risques liés à l'évolution du portefeuille des marques

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, et compte tenu de la cession de la marque « NORTENE » à INTERMAS NETS (Voir § 5.1.6 du présent Document de référence), la Société a décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN) qui est devenu sa nouvelle dénomination sociale depuis le 15 mai 2009 (cf. § 5.1 du présent Document de référence).

Par ailleurs, le Groupe OLIN poursuit la commercialisation de ses produits sous les marques « KARIBU », « UBBINK » et, depuis récemment, sous la nouvelle marque « AKANUA ».

La Société, qui a fait procéder à des études de marché préalables au lancement de la nouvelle enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA », relève que l'accueil et la perception des clients et prospects sont globalement positifs et estime que les changements qui ont été opérés n'ont pas eu d'impact significatif défavorable sur la commercialisation des produits du Groupe OLIN, le chiffre d'affaires, les résultats et le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe OLIN sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être ».

4.3.4 Risques liés aux clients : impayés / référencements

La clientèle du Groupe OLIN est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratrain, etc.) dont la solvabilité est notoire et qui référencent leurs fournisseurs au niveau national principalement.

Pour le reste des clients, le Groupe OLIN s'informe de la solvabilité de ses prospects et clients auprès des assureurs crédits pour l'ouverture et le suivi des comptes.

Les risques de non-paiement, s'ils existent, sont dans l'ensemble peu importants.

Au 30 septembre 2010, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 903 K€ pour un poste « Clients » de 8.221 K€, soit un taux de provisionnement de 10,99%.

Au 31 mars 2011, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 730 K€ pour un poste « Clients » de 15.021 K€, soit un taux de provisionnement de 4,9%.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers clients dans le chiffre d'affaires du Groupe OLIN des 3 derniers exercices :

Catégories / années	2010	2009	2008
1 ^{er} client	10%	8%	9%
5 premiers clients	27%	30%	25%
10 premiers clients	41%	44%	37%

En conclusion, la Société estime que le Groupe OLIN n'est pas en état de dépendance vis-à-vis de ses clients, bien que ceux-ci aient la possibilité, chaque année, de ne pas poursuivre le référencement de tout ou partie des gammes de produits diffusées par le Groupe OLIN et de s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs dans l'hypothèse où le Groupe OLIN ne pourrait honorer ses engagements.

4.3.5 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe OLIN base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

D'une manière générale, le Groupe est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix des matières premières.

Une partie des achats étant réalisée en Asie en Dollar (USD) (21 % pour l'exercice 2010 et 20,5% pour l'exercice 2009) et les marchandises étant expédiées par bateau, le Groupe est aussi exposé aux risques suivants :

- à l'augmentation du coût de la vie en Asie ;
- à l'évolution à la hausse du cours du Dollar (USD) ;
- et à l'augmentation du coût des frais de transport.

Les approvisionnements du Groupe OLIN peuvent également être empêchés/limités par des organisations internationales ou bien encore dépendre de la politique commerciale et la mise en place de quotas d'exportation par certains pays dans lesquels sont implantés les fournisseurs de bois exotique du Groupe.

Le Groupe OLIN s'attache donc à diversifier, dans la mesure du possible, le sourcing des matières premières et produits nécessaires à ses activités.

Chaque année, le Groupe OLIN revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers fournisseurs en pourcentage du chiffre d'affaires net du Groupe OLIN sur les trois derniers exercices :

Catégories / années	2010	2009	2008
1er fournisseur	7%	6%	4%
5 premiers fournisseurs	17%	16%	14%
10 premiers fournisseurs	26%	22%	17%

4.3.6 Risques liés aux stocks

Au cours des exercices antérieurs à 2009, les sociétés du Groupe OLIN constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Les risques de ruptures des stocks étaient limités à condition toutefois que les prévisions de ventes soient en adéquation avec la demande réelle des clients du Groupe.

Dans un contexte économique mondial en crise, le Groupe essaye désormais de constituer ses stocks au plus juste niveau possible pour assurer les besoins de l'activité, sans générer de surstocks.

Les stocks du Groupe OLIN sont peu exposés au risque d'obsolescence par effet de mode compte tenu de la nature des produits commercialisés. Ils sont utilisés, d'année en année, selon le cycle des saisons. Les innovations lancées sur le marché ont généralement une durée de vie supérieure à 5 ans.

Toutefois, les évolutions de la réglementation concernant les normes de fabrication de certains produits peuvent entraîner des dépréciations de stocks. La survenance de tels cas est cependant limitée en pratique car le Groupe OLIN est informé très en amont des évolutions de normes et dispose ainsi du temps nécessaire pour écouler les stocks concernés.

4.3.7 Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication

Pour l'exercice 2010, 21% des approvisionnements du Groupe OLIN ont été importés du continent asiatique (20,5% pour l'exercice 2009).

L'activité du Groupe OLIN pourrait donc être impactée de manière négative par des retards de livraison dus à l'éloignement de cette source d'approvisionnement.

Ainsi, pour la campagne 2010, les sociétés du Groupe avait rencontré des difficultés d'approvisionnement, notamment pour les produits en provenance de Chine. Les fournisseurs chinois avaient préféré satisfaire prioritairement la très forte demande locale.

Ces difficultés ne se sont pas reproduites pour la campagne 2011.

Le Groupe OLIN essaie de limiter ces risques en sélectionnant des fournisseurs fiables et en monitorant la couverture de ses commandes clients de façon quotidienne.

Le Groupe OLIN reste aussi très vigilant sur l'évolution du coût du transport, composant important du prix de revient pour les produits de faible valeur unitaire.

4.3.8 Risques liés à la hausse du cours des matières premières

Le Groupe OLIN est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix du bois et du plastique.

Afin de se couvrir contre les risques de hausse des prix sur les matières plastiques, le Groupe OLIN s'efforce d'obtenir de ses sous-traitants des prix « fermes » pour les principaux approvisionnements du sous groupe « Ubbink », dès le début de la saison et pour toute la durée de celle-ci.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet de prix fermes que sur de courtes périodes d'environ 4 mois. En effet, il n'est généralement pas possible de négocier le prix du bois pour des périodes plus longues.

Ainsi, une forte variation du prix du bois peut modifier sensiblement le niveau de marge brute du sous-groupe KARIBU.

A titre d'exemple, pour l'exercice 2010-2011, Karibu a négocié des prix fermes pour les 4 premiers de l'exercice seulement. En conséquence, la société Karibu est exposée à un risque au cours des 8 derniers mois de l'exercice lorsque les contrats d'approvisionnement en bois sont renégociés : en effet, toute évolution à la hausse du prix du bois sera directement facturée à Karibu par ses fournisseurs. Or cette hausse, qu'elle supporte directement, ne peut ensuite être refacturée par Karibu ni répercutée sur le prix des produits qu'elle revend à ses clients dans la mesure où les contrats de distribution de Karibu sont négociés une fois par an et à prix fermes pour des périodes continues de 12 mois.

Ainsi, une hausse ou une baisse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice 2010-2011 par rapport à la moyenne des prix constatée sur les 4 premiers mois de cet exercice est susceptible de faire évoluer la marge brute du sous groupe Karibu, pour l'exercice 2010-2011, comme suit, sachant que le bois constitue environ 64% des achats de Karibu et qu'il n'est pas possible pour Karibu de modifier ces prix de vente à la distribution en cours de campagne (les prix étant convenus au moment du référencement).

Le taux de marge brute de base retenu pour les besoins du présent exemple est de 47,5 % (soit le taux estimé pour l'établissement du budget du sous groupe Karibu pour l'exercice 2010-2011).

Éléments	Base	(1) Hausse 10%	(2) Baisse 10%
Chiffre d'affaires net	100	100	100
achats	52,5	54,74	50,26
Marge brute	47,5	45,26	49,74
Evolution du taux de marge brute	N/A	-2,24	2,24

(1) Calcul du poste "achats" avec une hausse de 10% du prix moyen du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice

Les achats autres que le bois	18,90	52,5 x 36%	
Les achats de bois des 4 premiers mois	11,20	52,5 x 64% x 4/12	
Les achats de bois des 8 derniers mois	<u>24,64</u>	52,5 x 64% x 110% x 8/12	(avec un renchérissement du prix moyen de 10%)
Total poste achats	<u>54,74</u>		

(2) Calcul du poste "achats" avec une baisse de 10% du prix moyen du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice

Les achats autres que le bois	18,90	58 x 36%	
Les achats de bois des 4 premiers mois	11,20	58 x 64% x 4/12	
Les achats de bois des 8 derniers mois	<u>20,16</u>	58 x 64% x 90% x 8/12	(avec une baisse du prix moyen de 10%)
Total poste achats	<u>50,26</u>		

La marge brute du sous groupe Karibu varie théoriquement :

- de +2,24 points pour une baisse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice comparé au prix moyen des 4 premiers mois ;
- de -2,24 points pour une hausse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice comparé au prix moyen des 4 premiers mois.

4.4 Risques liés à la stratégie de la Société

4.4.1 Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles

Le Groupe OLIN est présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Ses départements de recherche et développement, ses bureaux de design et de stylisme et ses bases de données assurent au Groupe OLIN une capacité à proposer des produits de qualité, respectueux de l'environnement et à la pointe de l'innovation.

Il offre à la grande distribution spécialisée une gamme complète d'articles, d'équipements de jardins et d'aménagement d'espaces extérieurs.

La stratégie du Groupe OLIN consiste désormais à se recentrer sur le « Jardin Loisir » et sur le « Bien – Être ». Le modèle économique promu se focalise sur la création de valeur.

Ainsi, les filiales dont les activités ne sont plus le cœur de métier du Groupe OLIN et celles dont les activités affichent des pertes chroniques ont été cédées ou fermées depuis le 1^{er} trimestre 2008 (voir § 5.1.6 du Document de référence).

Le Groupe OLIN estime avoir désormais réalisé la restructuration de ses filiales opérationnelles.

Le Groupe OLIN ne peut néanmoins garantir que les opérations de restructuration qui ont été réalisées et/ou les nouvelles stratégies commerciales mises en œuvre permettront d'améliorer significativement et durablement sa rentabilité et ses résultats.

4.4.2 Risques liés à l'acquisition de KARIBU (dernière opération de croissance externe du groupe)

Le Groupe OLIN a acquis 100% des titres de la société KARIBU pour un prix de 11,8 millions d'euros, dont 11 millions ont été financés au moyen de prêts bancaires (v. § 4.1.1.1 (2) ci-dessus).

Ainsi, l'acquisition de la société KARIBU représente un investissement et une charge financière significatifs pour le Groupe OLIN et qui génèrent les risques suivants :

► Endettement supplémentaire du Groupe pour l'acquisition de KARIBU :

Les prêts bancaires finançant l'acquisition de KARIBU sont rémunérés aux taux suivants :

- Prêt N°1 de 9,128 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt N°2 de 1,872 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,50%.

Le solde encore dû par le Groupe OLIN aux banques prêteuses, au titre de ce financement, soit un montant 10,03 M€, a été racheté par Eurocréances et les membres du Directoire dans les conditions présentées au § 4.1.1.3 c) ci-dessus, auquel il convient de se reporter.

Les charges financières correspondantes pour le Groupe OLIN sont de l'ordre de 0,26 M€ par an (calculées avec un taux d'intérêt annuel moyen de 2,6%).

► Rentabilité de KARIBU :

Les hausses du cours du bois, difficilement prévisibles, peuvent impacter négativement la rentabilité de KARIBU.

► Croissance de KARIBU :

KARIBU opère principalement sur l'Allemagne, marché mature pour ses produits.

Le développement futur de KARIBU passera par l'international et sera conditionné par l'efficacité des synergies qui seront générées avec les autres filiales du Groupe OLIN.

A la date du présent Document de référence, les synergies attendues ne sont pas encore totalement opérantes.

Les retards constatés dans la mise en œuvre (i) des synergies attendues entre KARIBU et les sociétés du Groupe OLIN et (ii) du développement à l'international de KARIBU ont eu et pourraient continuer à avoir une incidence sur la situation financière, la progression du chiffre d'affaires et le niveau des résultats du Groupe OLIN.

4.4.3 Risques liés au départ des personnes clés

Les risques liés au départ de personnes clés sont limités par le modèle d'organisation du Groupe OLIN.

Les grandes orientations stratégiques sont prises collectivement par le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Les filiales sont organisées en *Business Unit* totalement indépendant avec des structures hiérarchiques planes. Le relais opérationnel est donc facilité.

La Société estime qu'elle n'est donc pas exposée à un risque lié au départ d'un des membres de l'équipe dirigeante et, à la date du présent Document de référence, n'a souscrit aucune assurance homme-clé.

4.5 Risques juridiques

4.5.1 Risques liés aux contrats commerciaux

Les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe OLIN est ainsi exposé à un risque de non reconduction.

4.5.2 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges et passifs éventuels sont décrits respectivement en note 28 et 27 de l'annexe des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe 20.6.2.2 du présent Document de référence.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe OLIN.

Il est par ailleurs précisé ce qui suit :

a) *Procédure opposant la Société OLIN SA à Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI :*

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009 (v. paragraphes 18.1 et 18.3 du présent Document de référence), ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;

- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010 et l'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

La Société estime, pour les raisons ci-après rappelées, que cette procédure sera sans incidence sur la réalisation de l'augmentation de capital de 22,5 M€ qui a été décidée, à la majorité qualifiée, par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance lors de l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011.

Préalablement (i) à la certification de la feuille de présence par le Bureau de l'assemblée générale du 31 mars 2011 et (ii) au vote des résolutions de ladite assemblée, et dans l'attente de la décision d'appel, le Bureau de l'assemblée a décidé, au cours d'une suspension de séance, de prendre en compte, à titre exceptionnel et temporaire, la totalité des droits de vote attachés aux actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS.

A cette occasion, il a été expressément précisé aux actionnaires que cette décision du Bureau ne valait pas, à quelque titre ou de quelque manière que ce soit, reconnaissance quelconque par la Société, le Bureau ou les actionnaires de OLIN SA du bien fondé des prétentions et arguments avancés par Monsieur Dominique VITOU et/ou DOMOPHI SAS dans le cadre du litige précité qui est actuellement pendant devant la Cour d'Appel de Paris.

En conséquence, après avoir constaté que seul Monsieur Dominique VITOU avait exprimé un vote par correspondance en justifiant une participation de 189 117 actions nominatives, le Bureau de l'assemblée du 31 mars 2011 a décidé de prendre en compte la totalité des droits de vote double attachés aux 189 117 actions nominatives de Monsieur Dominique VITOU, soit un nombre total de 378 234 droits de vote double.

Aucun droit de vote double n'a été pris en compte pour la société DOMOPHI SAS qui n'était ni présente, ni représentée lors de l'assemblée et n'a exprimé aucun vote par correspondance.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires de la Société ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

b) *Autres litiges :*

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 20.4 du présent Document de référence.

4.5.3 Réglementation et risques liés à son évolution

Les sociétés du Groupe OLIN doivent respecter les normes communautaires et spécifiques à chaque pays applicables aux produits qu'elles commercialisent.

Une modification de ces réglementations pourrait nécessiter une adaptation des produits commercialisés par les sociétés du Groupe OLIN.

Le Groupe OLIN est par ailleurs exposé aux risques liés à la non-conformité des produits commercialisés et aux éventuels dommages occasionnés par des défauts de conformité.

4.6 Assurance et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à l'activité et aux équipements du Groupe OLIN et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions généralement appliquées.

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe OLIN couvrent également la responsabilité civile des mandataires sociaux, principaux dirigeants et collaborateurs des sociétés du Groupe.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est suffisant.

La Société bénéficie d'une couverture d'assurance destinée à garantir son capital, ses revenus et sa responsabilité civile.

Compte tenu de la taille du patrimoine à assurer et du niveau de couverture recherché, la Société pourrait ne pas obtenir de couverture d'assurance similaire ou ne pas l'obtenir à un coût adapté, ce qui pourrait conduire la Société à assumer un niveau de risques plus élevé et/ou serait susceptible d'affecter significativement son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

La Société pourrait par ailleurs être confrontée à un renchérissement du coût de ses assurances ou bien subir des sinistres qui ne soient pas intégralement couverts par les polices d'assurance souscrites.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination de la Société, qui était jusqu'à présent « NORTENE », et qui s'appelle désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ».

« OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » est également l'enseigne et le nom commercial de la Société.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 461 500 233.

Le numéro SIRET de la Société est 461 500 233 00097.

Code APE : 6420Z – Activité des sociétés holding.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été initialement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE le 1^{er} septembre 1956. La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2055, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Numéro de téléphone : 01-56-04-21-60

Le siège social de la Société est au 75 avenue Parmentier – 75011 PARIS.

La Société, initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en société anonyme par décision extraordinaire des associés du 28 novembre 1960. Depuis le 15 janvier 2001, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La Société est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

5.1.5 Historique de la Société

<u>1956</u>	:	Création sous la dénomination Comptoir des Produits Chimiques et Industriels
<u>1959</u>	:	Exploitation de la licence NETLON (extrusion de mailles plastiques losanges) jusqu'en septembre 2000
<u>1963</u>	:	Implantation rue d'Arcole à Lille
<u>1969</u>	:	La société adopte la dénomination NORTENE
<u>1971</u>	:	Création du département Jardinage
<u>1972</u>	:	Implantation sur 2 000 m ² avenue de Bretagne à Lille
<u>1976</u>	:	Installation du Service Commercial à Vélizy

- 1979** : Mise en œuvre du procédé TRICAL (extrusion de mailles plastiques rectangulaires) jusqu'en septembre 2000
- 1983** : Création de NORTENE Ltd - Extension de l'implantation lilloise : 11 000 m²
- 1988** : Création de NORTENE ESPANA - Extension du Jardinage à Santes (Lille)
- 1990** : Séparation de NORTENE en deux entités : NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE JARDIN
- 1995** : Création du Holding familial DOMOPHI- Introduction de NORTENE S.A. au Second Marché de la Bourse de Paris
- 1997** : Acquisition d'OPTIMIS par NORTENE JARDIN
- 1998** : Lancement de la gamme Eclairage par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE TUNISIE
- 1999** : Lancement de la gamme Végétale par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE PRO - Acquisition de COV S.A. par NORTENE JARDIN
- 2000** : NORTENE S.A. vend NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE GmbH NORTENE JARDIN :
- acquiert UBBINK BV (Bassins) et FRISTOT S.A. (Fleurs artificielles)
 - crée UBBINK France, UBBINK U.K. (Bassins) et NORTLAND SARL (Bois)
 - lance la marque Francesco Louisa (Fleurs artificielles)
- 2001** : NORTENE S.A. vend NORTENE ESPANA - NORTENE JARDIN acquiert l'activité Jardin du Groupe NETLON U.K. pour créer "APOLLO GARDENING LTD" détenteur des marques NETLON et SENTINEL pour renforcer sa position au Royaume-Uni
- 2002** : Fusion de COV avec FRISTOT pour donner NORTENE FLEURS - Fermeture des centres logistiques de Santes (France) et de Bocholt (Allemagne)
- 2003** : Transfert de l'activité NORTENE FLEURS de Bourg-en-Bresse à Izernore - Transfert de l'activité d'OPTIMIS de Bourg en Bourg-en-Bresse à Levallois
- 2004** : Cession des titres NORTENE LTD par NORTENE SA à NORTENE JARDIN
- 2005** : Cession des actifs et du Know-how de NORTENE TUNISIE - UBBINK UK devient filiale d'UBBINK Garden BV
- Août 2005** : Signature du contrat d'acquisition de la société allemande KARIBU.
- Avril 2006** : Fusion absorption de NORTENE JARDIN SA par NORTENE SA. L'exploitation du fonds «NORTENE JARDIN» est reprise par NORTENE JARDINAGE (anciennement dénommée Les Jardins de Bastien). - UBBINK France devient filiale d'UBBINK BV
- Octobre 2006** : NORTENE SA est placée sous mandat *ad hoc* par décision du Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE du 31 octobre 2006.

- Décembre 2006** :
- Conclusion d'un accord avec le fonds D&P PME IV relatif à l'octroi d'un prêt de 8 M€ pouvant être porté à 12M€ et qui serait converti en emprunt obligataire sous certaines conditions ;
 - Conclusion d'un moratoire avec les banques françaises du Groupe NORTENE aux termes duquel elles ont accepté de suspendre l'exigibilité de leurs concours selon le calendrier suivant :
 - franchise de 24 mois, soit jusqu'au 21 décembre 2008
 - amortissement linéaire sur 5 ans par échéances trimestrielles
 - taux d'intérêt EURIBOR 3mois +135 bps
- Avril 2007** :
- Conclusion d'un accord définitif avec le fonds D&P PME IV prévoyant la souscription par celui-ci à un emprunt obligataire de 15 000 000 € constitué de 1 500 000 OBSA d'une durée de 3 ans émises au prix unitaire de 10 € avec un taux d'intérêt annuel de 7% payable trimestriellement. Chaque BSA donnerait droit de souscrire 1 action NORTENE SA au prix de 7 €.
- Septembre 2007** :
- Emission d'OBSA et d'une action de préférence ayant fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316.
 - NORTENE (déjà actionnaire à 50%) détient désormais 100% du capital de TRENT SAS.
- Décembre 2007** :
- Cession par NORTENE de la société NORTENE FLEURS.
- Janvier 2008** :
- Le 21 janvier 2008, NORTENE SA signe, sous condition suspensive, une promesse de vente portant sur l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne, moyennant un prix principal de 3,1 M€.
- Mai 2008** :
- Décision de préemption de l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne par la communauté d'agglomération de Lille.
 - Signature d'un accord de cession de l'activité jardinage France à INTERMAS NETS, dans les conditions décrites au paragraphe 6.3 du présent Document de référence.
 - Choix du nom « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » comme enseigne commerciale du Groupe.
- Juin 2008**
- Cession du fonds de commerce de la société TOUT JARDIN DIRECT, filiale dédiée au commerce électronique, à la société TJD SARL.
 - Augmentation de capital suite à l'exercice par D&P PME IV et EFFI-INVEST I de la totalité des BSA qui leur ont été attribués en septembre 2007.
- Juillet 2008**
- Réalisation de la cession de l'Activité Jardinage à INTERMAS NETS, telle que décrite au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence.
- Avril 2009**
- Signature le 16 avril 2009 d'un protocole de conciliation avec les banques de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA gelant les échéances des emprunts bancaires jusqu'au 31 janvier 2010.
 - Cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd, Nortene Ltd) dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du présent Document de Référence.

- Mai 2009** Le 15 mai 2009, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé :
- une réduction de capital d'un montant nominal de 7 553 470,50 euros pour le ramener à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.
- Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.
- de changer la dénomination sociale de la Société qui est désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES »
- Janvier 2010** : Signature le 29 janvier 2010 d'un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 prolongeant jusqu'au 31 janvier 2011 le gel des échéances des emprunts bancaires.
- Octobre 2010** : Signature, le 21 octobre 2010, d'un Protocole d'accord entre les Banques « haut de bilan », OLIN, Eurocréances et les membres du Directoire en vue du rachat par ces derniers des créances détenues par les Banques « haut de bilan » sur OLIN SA.
- Novembre 2010** : Signature, le 17 novembre 2010, des actes de cession des créances bancaires entre les Banques « haut de bilan » et Eurocréances.
- Janvier 2011** : Rupture anticipée des baux du site logistique de Nieppe à effet du 1^{er} février 2011.
- Février 2011** : - Rachat par OLIN SA des dettes bancaires de Nortène Tunisie.
- Le 28 février 2011, OLIN SA a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine (TUP) à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.
- Mars 2011** Le 31 mars 2011, Assemblée générale des actionnaires de OLIN SA :
- ratifiant la décision prise par l'assemblée générale du 15 mai 2009 de réduire le capital d'un montant nominal de 7 553 470,50 euros pour le ramener à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.
 - décidant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 22,5 M€.

5.1.6 Evènements importants significatifs dans l'évolution de la Société au cours des deux derniers exercices :

a) Cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 :

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu avec la société espagnole INTERMAS NETS, le 24 mai 2008, un accord aux termes duquel OLIN SA s'est engagée à céder à INTERMAS NETS l'activité de distribution de produits de jardinage utilitaire du Groupe en France, hors branche d'activité portant sur les produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) conservée par le Groupe (ci-après l'activité « Jardinage France ») ainsi que certains droits de propriété intellectuelle attachés à l'activité cédée et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

Il est rappelé que l'activité Jardinage France du Groupe OLIN, objet de la cession à INTERMAS NETS, qui était jusqu'à présent exploitée au sein des sociétés OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE) et OLIN PRO (ex NORTENE PRO), a généré au cours de l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires brut global de 16 749 K€ et une perte sur la période de l'ordre 5,8 M€.

Cette opération a donc permis au Groupe OLIN de se libérer d'une activité déficitaire pour se recentrer sur la fabrication et la commercialisation de produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

La cession de l'activité Jardinage France au profit de INTERMAS NETS, qui est effective depuis le 3 juillet 2008, a été réalisée dans les conditions suivantes : le prix d'acquisition convenu entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et INTERMAS NETS est composé d'une partie fixe d'un montant de 4,25 M€ et d'un complément de prix qui ont tous deux été intégralement réglés à OLIN SA, le dernier paiement étant intervenu le 20 mai 2009.

b) Poursuite des restructurations internes - Cession des filiales anglaises du Groupe

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital desdites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1^{er} octobre 2008.

Le montant de ces achats s'élève à 466 786 €. Cette somme, dont le règlement s'est fait suivant un échéancier allant jusqu'au 31 juillet 2010, a été intégralement payée à et encaissée par UBBINK GARDEN BV.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pouvait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il avait été dû, le complément de prix aurait été payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

Les filiales anglaises cédées ayant réalisé des pertes sur leur exercice 2009/2010, aucun complément de prix n'a été payé.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a par ailleurs conclu avec Apollo Gardening Ltd, pour le territoire « UK et Irlande » :

- un contrat de licence portant sur la marque « Ubbink » (marque du groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES) en vue de la commercialisation des articles de la gamme « garden sundries » ;
- des contrats de distributions des produits « Bois » de la société Karibu Holztechnik GmbH et « Eau » de la société Ubbink Garden BV, toutes deux sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Il est enfin rappelé que les filiales cédées ont réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (dernière période comptable de 12 mois au sein du groupe OLIN pour les filiales anglaises) un chiffre d'affaires net global hors-groupe de 5.536 K€ une perte nette de - 325 €. Les résultats cumulés au bilan (y compris le résultat constaté au 30 septembre 2008) sont de -3.927 KGBP, soit environ -4.971 K€ (avec un taux de change EUR/GBP de 0,79).

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

Toutefois, cette opération a permis au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité était déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

L'impact consolidé des opérations ci-dessus présentées est chiffré, s'agissant de la cession de l'activité Jardin Utilitaire France, au paragraphe 9.1.2.2 du Document de référence 2007-2008 et, s'agissant de la cession des filiales anglaises, aux paragraphes 9.1.3.2 et 9.1.3.3 du Document de référence 2007-2008, auxquels il convient également de se reporter.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Compte tenu de la situation financière du Groupe OLIN au cours des dernières années, les dépenses d'investissement sont tenues sous contrôle et ont été réduites significativement entre 2008 et 2011.

Au cours des 3 derniers exercices clos et du semestre clos au 31 mars 2011, les principaux investissements réalisés par le Groupe OLIN ont notamment porté sur :

- des agencements de bureaux et d'entrepôts,
- le renouvellement courant des immobilisations devenues obsolètes,
- le lancement de l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA » courant 2008,
- l'acquisition d'une nouvelle machine de découpe du bois (immobilisation en-cours au 30 septembre 2009),
- les goodwill liés à l'acquisition de KARIBU,
- des logiciels informatiques.

Les investissements bruts réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices et du semestre clos au 31 mars 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	31-mars-11	31-mars-10	30-sept-10	30-sept-09	30-sept-08
Brevets, licences et similaires	0	0	0	0	73
Autres immobilisations incorporelles	41	0	0	2	181
Goodwill - Complément de prix (1)	0	0	0	800	114
Investissement en immo. incorporelles	41	0	0	802	368

Immobilisations corporelles	31-mars-11	31-mars-10	30-sept-10	30-sept-09	30-sept-08
Terrains, constructions	74	18	222	150	190
Installations, matériels	267	131	190	79	414
Autres immobilisations (2)	112	191	171	529	272
Investissement en immo. corporelles	453	340	583	758	876

Total des investissements	494	340	583	1 560	1 244
----------------------------------	------------	------------	------------	--------------	--------------

► (1) Compléments de prix

Aux termes de l'accord d'acquisition de la société KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre les cédants et OLIN SA de fixer à 11 M€ la partie fixe du prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU et de stipuler un « *earn-out* » plafonné à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard, et calculé selon une formule prédéfinie dans le contrat.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le montant de 800 K€ de cet earn-out est inscrit dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

► (2) Autres immobilisations

Au 30 septembre 2009, le poste « Autres immobilisations » enregistre, l'acquisition d'une nouvelle machine de découpe du bois, en cours d'installation. Cette machine est reclassée au poste « Installations, matériels » au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010 pour un montant de 361 K€.

5.2.2 Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence

En raison de sa situation financière, la Société n'a décidé ni mis en place aucun programme d'investissement à la date du présent Document de référence.

5.2.3 Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

La Société n'a décidé aucun investissement futur à la date du présent Document de référence.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Le Groupe Outside Living Industries a longtemps été un acteur de référence du marché du jardinage spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'articles d'équipement de jardins, le négoce de fleurs (naturelles et artificielles), la commercialisation de piscines hors sol en bois, le mobilier de jardin et les barbecues.

Une des filiales opérationnelles du Groupe Outside Living Industries avait même développé une activité d'extrusion plastique.

Le Groupe OLIN est actuellement présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Confronté à d'importantes difficultés financières depuis fin 2006, le Groupe Outside Living Industries a entamé une restructuration majeure de son organigramme opérationnel tout en réorientant ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 vers les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » en se désengageant de l'activité « Jardinage utilitaire » devenue non stratégique et fortement déficitaire sur les marchés français et anglais.

A ce jour, le Groupe Outside Living Industries reste spécialisé, en Europe, sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être » et les produits qui y sont associés : saunas, abris de jardin en bois, piscines hors sols, bassins et fontaines décoratives ainsi que leurs accessoires, etc.

Les différentes sociétés du Groupe exercent leurs activités et interviennent principalement sur les 3 territoires suivants : France, Allemagne, Benelux (Belgique et Hollande). Il est rappelé que les filiales anglaises ont été cédées en avril 2009.

Les produits d'exploitation (chiffres d'affaires + autres produits) consolidés des activités poursuivies du Groupe, se répartissent comme suit entre les différentes zones géographiques sur lesquelles opèrent les filiales (extrait des états financiers au 31/03/11, au 30/09/10 et au 30/09/09, note 9 « segment opérationnel »).

Zone géographique	Pdts exploitation 30/09/10		Pdts exploitation 30/09/09		Pdts exploitation 30/09/08	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Allemagne	37 828	57,68%	40 001	58,90%	41 784	59,25%
Benelux	16 258	24,79%	16 894	24,88%	17 433	24,72%
France	11 492	17,52%	11 018	16,22%	11 302	16,03%
TOTAL	65 578	100,00%	67 913	100,00%	70 519	100,00%

Zone géographique	Pdts exploitation 31/03/11 (6 mois)		Pdts exploitation 31/03/10 (6 mois)	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Allemagne	15 117	54,55%	14 219	56,89%
Benelux	6 438	23,23%	6 904	27,62%
France	6 158	22,22%	3 869	15,48%
TOTAL	27 713	100,00%	24 992	100,00%

Globalement, le marché du jardinage a connu une évolution moyenne négative de -2,1% en 2008 (comparé à 2007) et de -1,19% en 2009 (comparé à 2008). Les chiffres pour 2010 ne sont pas encore disponibles. La Société estime toutefois que la contraction du marché s'est poursuivie en 2010.

L'évolution du marché en 2008 est le reflet d'une situation météorologique chaotique au cœur de la saison du jardin. En 2009 et en 2010, viennent également s'ajouter les effets d'une situation macroéconomique difficile (*données provenant de Promojardin 2008, Baromètre Jardin 2008 et 2009, GFK 2008 et 2009 et complétées par des données d'analyses sectorielles d'origine bancaire*).

Ainsi, les produits d'exploitation des activités poursuivies du Groupe OLIN a reculé de -6,76% entre le 30/09/2007 et le 30/09/2008, de -3,69% entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009, et de -3,42% entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010.

A contrario, malgré la morosité persistante sur le marché, le premier semestre de l'exercice 2010/2011 se conclut par une progression des produits d'exploitation de +10,89% comparés au premier semestre de l'exercice précédent.

Cette progression est consécutive, d'autre part, à des gains de référencement et, d'autre part, à la constitution anticipée de leurs stocks par les distributeurs (voir § 12.1 « *L'activité commerciale et le marché* » du présent Document de référence).

6.2 Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

A l'exception de la société Outside Living Industries SA, qui est une holding pure, toutes les sociétés du Groupe ont une activité opérationnelle.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe OLIN qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.

Dans le cadre du recentrage des activités du Groupe sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, saunas, fontaines...), les marques « KARIBU », « UBBINK », et la nouvelle marque « AKANUA » qui appartiennent au Groupe sont désormais mises en avant.

Toutefois, l'exploitation de la gamme « spas » a été arrêtée au cours de l'exercice 2008-2009 et celle de la gamme « Terrasses et décorations en bois » au cours de l'exercice 2009-2010.

Ainsi, la marque « NORTLAND » sous laquelle était exploitée la gamme « Terrasses et décorations en bois », n'est plus active sur l'exercice 2009-2010 (v. paragraphe 6.2.3.4 du Document de référence).

Le Groupe a renforcé sa politique de communication autour des marques « UBBINK », « KARIBU » et « AKANUA » pour promouvoir les activités « Jardin Loisir » et « Bien-être » sur lesquelles sont concentrés ses efforts de développement, recherches et innovations afin, en particulier, de se démarquer de la concurrence et augmenter son pouvoir de négociation avec ses distributeurs.

6.2.1 Présentation de l'activité de la société Outside Living Industries SA

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une holding financière, société de tête du Groupe, qui a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995.

Elle a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales. Ses produits d'exploitation correspondent aux facturations de prestations de holding et d'animation du Groupe.

6.2.2 Présentation des activités, produits et marques du Groupe

6.2.2.1 ► UBBINK



La marque « UBBINK » regroupe tous les produits et solutions concernant l'eau dans le jardin :

- les bassins et fontaines,
- les cascades et cours d'eau,
- les accessoires (pompes, filtres, éclairages, entretien, etc.)
- les piscines en structure bois et leurs accessoires : ces produits étaient, en 2008, commercialisés sous la Marque « NORTLAND ».

Les produits de la marque « UBBINK » sont commercialisés en France, Allemagne, Hollande, Autriche et BeLux par les différentes filiales du Groupe. Les autres pays européens sont couverts par des agents-distributeurs.

La société Ubbink Garden BV conçoit ses produits mais en sous-traite la production auprès de divers prestataires. Les produits « UBBINK » sont ensuite stockés sur le site de Alkmaar. Ils sont livrés à partir de ce site aux clients des différentes entités du groupe (jardineries, marchés de matériaux de construction, jardiniers et commerces spécialisés en articles de jardin).

6.2.2.2 ► KARIBU



La marque « KARIBU » regroupe les produits suivants :

- chalets, arbris de jardins, espaces à vivre,
- garages, pergolas, gazebo,
- saunas et cabines infra-rouge,
- piscines hors sol.

Les produits « KARIBU » sont commercialisés par l'intermédiaire de la société allemande KARIBU en Allemagne et dans les pays européens dans lesquels le groupe ne dispose pas de filiale.

Les autres sociétés du Groupe se chargent de la distribution des produits « KARIBU » dans leurs pays d'implantation.

La société KARIBU, entreprise phare du secteur en Allemagne et spécialiste du bois, est la seule filiale du Groupe à produire en interne. Cette société dispose de deux sites de production en Allemagne (Bernau et Breme).

6.2.2.3 ➤ AKANUA



AKANUA est une nouvelle marque qui vient d'être lancée par le Groupe. Son territoire de marque couvre l'ensemble des produits « énergie » du Groupe mais ne concerne, pour l'instant, que la commercialisation des éclairages de jardins extérieurs.

Les produits « AKANUA » sont commercialisés en Europe par l'intermédiaire des différentes filiales du groupe.

6.2.3 Autres activités, produits et marques abandonnés ou cédés par le Groupe

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, les activités, produits et marques suivants ont été cédés ou abandonnés par le Groupe depuis 2007.

6.2.3.1. Fleurs et plantes artificielles - Articles de cadeaux pour la maison

La création, la conception, la fabrication, la commercialisation de ces produits étaient assurées sous la marque « Nortène Fleurs » par la société NORTENE FLEURS jusqu'en décembre 2007, date à laquelle cette société a été cédée à la société PARMEO SARL.

6.2.3.2. Produits et marques relevant de l'activité « Jardinage utilitaire France »

➤ Articles de jardin distribués en France sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène »

La commercialisation des articles de jardin (occultation, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène » était assurée par la société OLIN JARDINAGE (anciennement dénommée NORTENE JARDINAGE).

L'activité « Jardinage utilitaire France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, avec les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène », dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence :

- la société OLIN JARDINAGE est désormais dépourvue d'activité ;
- et le groupe ne commercialise plus, en France, d'articles correspondant au segment « jardinage utilitaire ».

➤ Articles professionnel de protection des plants

La société OLIN PRO (anciennement dénommée NORTENE PRO) était dédiée au marché professionnel de protection des plants (forêts, vignes ...).

Elle distribuait ses produits sous la marque « Nortène Pro ».

L'activité « Jardinage France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence, la société OLIN PRO est désormais dépourvue d'activité et le groupe ne commercialise plus, en France, des articles correspondant au segment « professionnel » du marché du jardin décrit ci-dessus.

6.2.3.3. Cession des filiales anglaises APOLLO GARDENING Ltd, UBBINK GARDENING Ltd et NORTENE Ltd

➤ Produits « Ubbink » et articles de jardin commercialisés en Angleterre

La société APOLLO GARDENING Ltd commercialisait jusqu'en avril 2009 des articles de jardin (eg. occultants, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sur le marché anglais.

APOLLO GARDENING Ltd avait, par ailleurs, commencé à commercialiser les produits de KARIBU au cours de l'exercice 2008 et 2009.

La société UBBINK GARDENING Ltd commercialisait quant à elle des bassins et des fontaines décoratives de la gamme « UBBINK ».

Début avril 2009, les sociétés APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV ont été cédée à ses Managers dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

Depuis cette date, APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd n'appartiennent plus au Groupe mais des partenariats commerciaux ont été mis en place entre le Groupe Oustide Living Industries et Apollo Gardening Ltd portant sur la distribution, au Royaume Uni, des produits « AKANUA » et des produits « UBBINK ».

Les partenariats sont établis à des conditions normales de marché et n'obligent aucune des parties à des engagements spécifiques tels que des volumes ou des montants.

➤ Marque « NORTENE »



La marque « NORTENE » recouvre l'ensemble des produits « jardinage utilitaire » du Groupe, à savoir :

- les anti-nuisibles,
- les treillages,
- les occultations,
- les supports de plantes,
- les serres,
- les corbeilles suspendues,
- les contenants en plastiques,
- les thermomètres,
- et les voiles d'hivernage.

La marque NORTENE a été cédée en juillet 2008 à la société INTERMAS NETS qui l'exploite désormais sur le marché français.

A l'international, le Groupe OLIN continue d'exploiter et de commercialiser le catalogue de produits du secteur « jardinage utilitaire » sous licence de la marque NORTENE.

Les produits « éclairages » (activité non cédée à Intermas), antérieurement exploités par le groupe OLIN sous la marque NORTENE, sont désormais commercialisés sous la marque AKANUA.

Les produits « jardinage utilitaire » étaient jusqu'à présent distribués au Royaume Uni par l'intermédiaire des sociétés APOLLO GARDENING Ltd et NORTENE Ltd.

NORTENE Ltd, qui n'a plus d'activité opérationnelle depuis juin 2005, avait signé en juillet 2005 un contrat de licence de marque avec la société SOLUS (distributeur anglais) permettant à cette dernière d'exploiter la marque « Nortene » en Angleterre pendant 20 ans auprès des jardineries.

Le contrat de licence de marque avec SOLUS reste en force malgré la cession de la marque « Nortène » à INTERMAS.

La société NORTENE Ltd a été cédée à ses Managers début avril 2009, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

6.2.3.4. Suppression de la gamme « Aménagement » commercialisée sous la marque « NORTLAND



La marque « NORTLAND » regroupait tous les produits et solutions d'aménagements extérieurs et décoration en bois.

La réorganisation du portfolio des produits du groupe a conduit à la suppression de la gamme « Terrasses et décorations en bois » (terrasses et accessoires, occultants, treillages...) à compter de la campagne 2009-2010. Cette gamme de produits, qui n'a généré aucun chiffre d'affaires au cours du dernier exercice, avait généré sur l'exercice 2008/2009 un chiffre d'affaires net de 1 952 k€.

La gamme des piscines en structure bois et leurs accessoires, exploitée sous la marque NORTLAND en 2008, reste commercialisée sous la marque UBBINK depuis 2009.

Pour autant, la marque « NORTLAND » n'est pas abandonnée par le groupe OLIN qui réfléchit à son futur repositionnement. Pour l'instant, elle n'est utilisée que pour les piscines vendues au piscinier Hydrosud.

6.3 Environnement concurrentiel du Groupe

Les données ci-après présentées proviennent de PromoJardin 2008, Baromètre Jardin 2009 et GFK 2009. Elles sont complétées par des données d'analyses sectorielles d'origine bancaire. Elles ont été synthétisées dans les tableaux ci-dessous par les équipes Marketing du Groupe.

6.3.1 Présentation de l'environnement et des principaux marchés du Groupe

Les caractéristiques des marchés présentées ci-après se rapportent à l'année 2009, les chiffres de l'année 2010 n'étant pas encore disponibles. La Société estime raisonnable de penser que sa position est identique à la date des présentes.

➤ Caractéristiques des marchés géographiques sur lesquels opère le Groupe OLIN

Caractéristiques des marchés	France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Trends : 09 v 08 en %	2,5%	-2,7%	-0,6%	-1,4%	-1,19%
Population (en millier)	64 000	88 000	16 200	10 700	178 900
Dépense moyenne	€ 113	€ 112	€ 185	€ 102	€ 118
Surface jardin en m ²	500 m ²	350 m ²	110 m ²	300 m ²	350 m²

Il est rappelé que le groupe a cédé ses filiales anglaises le 4 avril 2009 et n'opère donc plus directement sur ce marché.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe OLIN n'ont pas évolué de façon uniforme entre 2008 et 2009. Le marché allemand régresse de façon plus importante (-2,7%), suivi de la Belgique (-1,4%) et de la Hollande (-0,6%). Le marché français, quant à lui, évolue positivement (+2,5%).

Les chiffres de l'évolution du marché entre 2009 et 2010 ne sont pas encore disponibles. La Société estime toutefois que la contraction du marché s'est poursuivie en 2010.

Il est intéressant de noter que le panier d'achat annuel moyen par habitant du marché de OLIN (118 €) est supérieur d'environ 30% à celui calculé pour l'ensemble de l'Europe (91 €).

➤ Taille des marchés des différents produits du Groupe OLIN

Les valeurs de marchés présentés ci-après sont des valeurs « ventes TTC au consommateur final ». Le Groupe OLIN est fournisseur des distributeurs qui vendent ensuite les produits aux consommateurs finaux.

Le tableau ci-après présente pour chaque ligne principale de produits du groupe :

- la marque sous laquelle elle est commercialisée
- et la taille du marché (valeur TTC des ventes au consommateur final) de la ligne de produit par pays d'implantation du groupe.

Tailles des marchés des produits du groupe en 2009 :

Marques / produits (en millions d'€)		France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Karibu®	Châlet/Carport/pavillon	182	211	36	43	472
Karibu®	Sauna	15	60	16	4	95
Ubbink®	Bassin	62	200	82	35	379
Ubbink®	Piscine hors sol	112	45	8	0	165
Nortland®	Dalle/lame/terrasse	51	140	61	41	293
Akanua®	Eclairage	61	172	41	0	274
Nortene®	Equipement plante		332	36	33	401
Total		483	1 160	280	156	2 079

Depuis juillet 2008, en suite de la cession de l'activité « Jardinage France », le Groupe OLIN n'exploite plus le segment du marché « Equipement plante » en France (jardinage utilitaire).

La gamme « Aménagement » (dalle, lame, terrasse) a été exploitée par le Groupe OLIN au cours de l'exercice 2009, mais supprimée pour l'exercice 2010.

Selon les estimations des équipes Marketing du Groupe, la part de marché de OLIN dans le marché des produits ci-dessus est estimée à 8,16 % compte tenu d'un « coefficient de vente consommateur TTC » de la distribution de 2,5 points

La part de marché du Groupe pour l'exercice 2009 (activités poursuivies) a été estimée selon la formule de calcul suivante : $67,9 \text{ M€} / \{ (2\,079 \text{ M€} / 2,5) \} = 8,16\%$

étant précisé que :

- **67,9 M€** correspond au chiffre d'affaires HT 2009 du Groupe (filiales anglaises exclues) ;
- **2 079 M€** correspond au chiffre d'affaires TTC « client final » réalisé par les distributeurs sur le marché des articles de jardin commercialisés par le Groupe (v. tableau ci-dessus) ;
- **2,5** correspond, selon les estimations du Groupe, au coefficient qui est appliqué par les distributeurs au prix de vente HT des produits du Groupe OLIN (soit également le prix d'achat desdits produits par les distributeurs) pour déterminer et arrêter le prix de vente TTC de ces produits au client final (Exemple : prix d'achat d'un article du Groupe égal à 100 € HT par la grande distribution et vente du même produit au consommateur final pour un prix de 100 € x coef. 2,5 = 250 € TTC).

6.3.2 Position concurrentielle

a) Les marques du Groupe

Les marques du Groupe se positionnent sur leur marché comme suit :

- La marque « KARIBU » est N° 1 en Allemagne, Autriche et Suisse pour le sauna et les cabines infrarouges, et N° 2 en Allemagne pour le chalet et le cartport (source : VTB Allemagne 2009). Les produits KARIBU sont actuellement commercialisés principalement en Allemagne, Autriche, Suisse, Hollande et France.

- La marque UBBINK est N° 2 en France pour la piscine et N° 2 en Europe pour le bassin décoratif (source : GFK 2009)

Nonobstant le bon positionnement de ses marques, le Groupe OLIN relève que, dans un contexte de crise économique, les marques des distributeurs sont très demandées par les consommateurs.

b) Les principaux concurrents du Groupe

Le Groupe a identifié, pour chaque gamme de produits, les principaux concurrents suivants :

- INTERMAS (Espagne) : sur le secteur du jardin et du Bassin
www.intermas.com
- CERLAND (France) : sur le secteur piscine hors sol ; terrasse...
www.cerland.fr
- OASE (Allemagne) : sur le secteur du bassin
www.oase-livingwater.com
- HEISSNER (Allemagne) : sur le secteur du bassin
www.heissner.de
- WEKA (Allemagne) : sur le secteur du chalet / Carport / Pavillon / Sauna
www.weka-holzbau.com

Le Groupe OLIN ne dispose pas de données chiffrées sur ces concurrents.

Plus largement, les entreprises suivantes opèrent sur les mêmes marchés de produits que le Groupe OLIN dans les pays européens ci-après listés :

Marchés	France	U.K. (*)	Allemagne
Chalets + Dalles	Luoman, Solid, Universo, Verhaeghe, Decor & jardin	Shires, Waltons, Rowlinsons, Forest	Weka, Universo, Deker, Skan Holz, Okey, Solid
Bassins	Celloplast-Intermas, Laguna, Oase, Agriline	Hozelock, Interpet, Oase, bermuda, Fishmate	Oase, Heissner, Tip, Gardena, Messner
Piscines hors sol	Cerland, Sunbay, EDG	Piscinelle, Plum, Sequoia	Weka,
Saunas	Healt Mate, Verhaeghe	FinForest, Norpe	Weka, Domo, Jockey
Eclairages	Massive, marques propres	Gardman, Smart Solar, Marques propres	Massive, marques propres

(*) Le groupe n'opère plus directement sur le marché anglais depuis la cession de ses filiales anglaises en date du 4 avril 2009.

La note 9 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009 et la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2008, tels qu'ils figurent au paragraphe 20.1.2.1 du Document de référence 2007-2008, présentent la répartition du résultat opérationnel du Groupe OLIN par zone géographique au cours des 2 derniers exercices.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 9 de l'annexe aux comptes annuels consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence ainsi qu'au chapitre 9 ci-après.

6.4 Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement

Il est précisé que seuls les produits KARIBU sont fabriqués par le Groupe. La fabrication des produits UBBINK et AKANUA sont sous-traités auprès de prestataires externes au Groupe.

Produits UBBINK :

UBBINK réalise le développement de ses produits. La fabrication est sous-traitée en Asie et en Europe. Les produits sont certifiés conformes aux normes européenne par des organismes indépendants. Les produits sont ensuite livrés sur le site logistique d'Alkmaar qui se charge de les distribuer.

Produits KARIBU

Pour respecter les engagements du Groupe en faveur d'un développement durable et la préservation des forêts, tous les produits KARIBU sont fabriqués à partir de bois sélectionnés provenant des forêts d'Europe du Nord (avec traçabilité et exploitation raisonnée) et ayant reçus la certification FSC (Forest Stewardship Council). Le bois est acheminé en Allemagne par bateau.

Le système de certification FSC permet de valoriser les produits bois issus d'une gestion responsable des forêts. Il correspond d'une part aux principes de développement durable et d'amélioration continue appliqués à la gestion forestière et d'autre part à la traçabilité des bois issus de ces forêts, appliquée à l'industrie.

Produits AKANUA

Les produits « éclairage » de marque AKANUA sont fabriqués en Chine par des prestataires industriels rigoureusement sélectionnés. Les produits AKANUA intègrent les dernières technologies d'économie d'énergie et sont certifiés conformes aux normes européennes par des organismes indépendants.

6.5 Le réseau commercial du Groupe

(1) Présentation générale des circuits de distribution des articles de jardin

Le poids des réseaux de distribution sur le marché du Groupe est le suivant (sources : Promojardin 2009, GFK 2009, VTB 2009 et estimations du groupe OLIN pour la Belgique) :

Poids des distributeurs sur le marché du Groupe	France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Jardinerie	20,00%	14,40%	34,20%	21,30%	19,50%
GSB *	28,00%	20,90%	15,20%	25,30%	22,80%
Spécialiste	15,00%	5,00%	16,50%	8,90%	10,30%
GSA **	21,00%	4,80%	6,90%	8,00%	10,80%
<i>Sous Total</i>	<i>84,00%</i>	<i>45,10%</i>	<i>72,80%</i>	<i>63,50%</i>	63,40%
Autres	16,00%	54,90%	27,20%	36,50%	36,60%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* GSB = Grandes Surfaces de Bricolage

** GSA = Hyper, super...

Le réseau des Grandes Surfaces de Bricolage est l'acteur le plus important dans la distribution des produits manufacturés de jardin, sauf en Hollande où les Jardineries dominent historiquement très nettement le marché.

Pour l'ensemble des marchés sur lesquels il intervient, le Groupe relève une progression des Jardineries et des distributeurs spécialisés.

(2) Le réseau commercial du Groupe

Le Groupe concentre son activité commerciale sur les 4 canaux de distribution présentés ci-dessus qui totalisent ensemble 63,40% de la distribution sur le marché du Groupe.

La clientèle du Groupe OLIN est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratun, etc.).

Le Groupe dispose de forces de vente intégrées qui couvrent l'ensemble des territoires sur lesquels sont implantées les filiales. Il est également fait appel à des réseaux de distribution autonome en Allemagne (prestataires de services commerciaux).

Pour les pays dans lesquels le groupe ne dispose pas d'implantations propres, la distribution est réalisée à travers des agents commerciaux locaux.

6.6 **Faits exceptionnels**

L'activité et les résultats de la Société et du Groupe des deux derniers exercices ont été impactés par la crise économique mondiale, les difficultés rencontrées tant par l'ensemble des acteurs des marchés sur lesquels opère le Groupe que par les consommateurs.

Face à une situation économique toujours incertaine, la Société poursuit ses efforts de réduction des coûts et de consolidation des positions stratégiques.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES continue par ailleurs à renforcer son bon positionnement sur ses marchés historiques tout s'attachant à conquérir de nouveaux marchés, grâce notamment, au lancement des produits de la marque AKANUA.

Les principales tendances sont décrites au chapitre 12 du présent Document de référence auquel il convient de se reporter. L'activité de la Société et du Groupe au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011 est présentée au chapitre 9 du présent Document de référence et dans le rapport semestriel d'activité qui figure au paragraphe 20.6.2.1 du Document de référence.

6.7 Degré de dépendance du Groupe

L'activité du jardin (au sens large) est très saisonnière.

La constitution des stocks s'effectue à partir de novembre et les ventes démarrent progressivement à partir de janvier pour atteindre un pic en avril.

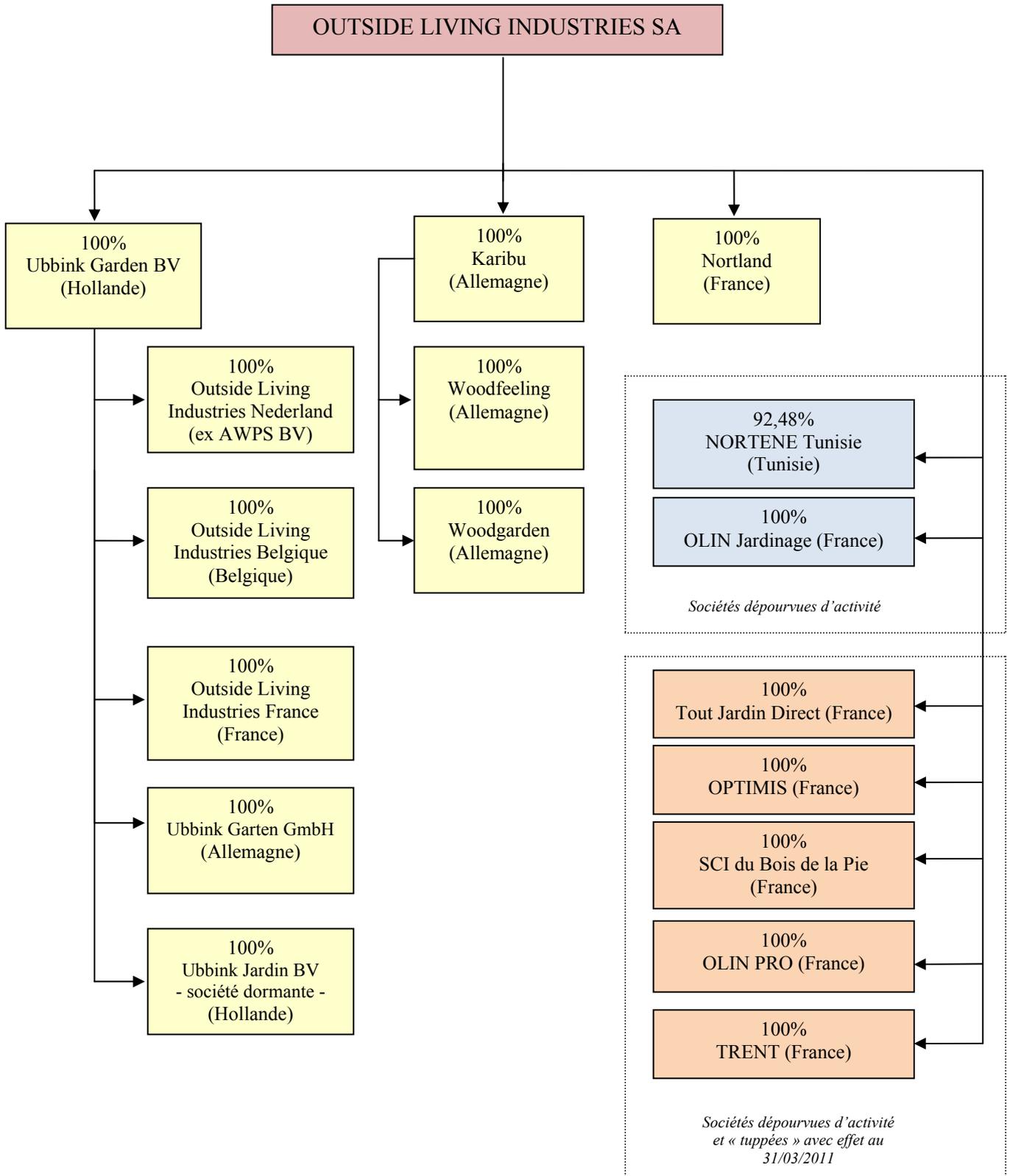
Ainsi, d'importants crédits de campagne sont nécessaires pour faire face à l'accroissement du BFR. Un financement adapté est donc indispensable pour opérer dans ce secteur.

Le niveau d'activité des sociétés du Groupe dépend également de leur capacité à conserver et développer les référencements auprès de la grande distribution.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres éléments (hors l'état du marché à un moment donné) influençant significativement l'activité des sociétés du Groupe que ceux cités ci-dessus.

7 ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

7.1 Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2011



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital.

Les filiales anglaises, à savoir, Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortene Ltd ont été cédées le 4 avril 2009 (v. paragraphe 5.1.6 ci-dessus).

La Société a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.

7.2 Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La liste des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au 31 mars 2011 sont présentées dans le tableau ci-après :

FILIALES	Capital Social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables brutes des titres détenus	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultats du dernier semestre clos (31/03/11)	Montants des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés
	(en K dev)	(en K dev)	(en %)	(en K €)	(en K €)	(en K dev)	(en K dev)	(en K €)	(en K dev)
UBBINK BV	227	3 616	100,00%	2 751	2 751	13 997	-130	0	Néant
KARIBU	260	3 106	100,00%	12 088	12 088	14 227	-377	0	Néant
OLIN JARDINAGE	40	-58	100,00%	70	0	0	129	-518	Néant
NORTLAND	75	-317	100,00%	100	0	60	250	86	Néant
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-3 041	92,48%	282	0	0	-39	1 293	Néant
Taux de clôture									
EUR/TDN	1,964125								
Taux moyen									
EUR/TDN	1,930781								

Il est rappelé que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine (TUP) à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.

L'activité des principales filiales de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est plus amplement décrite au chapitre 6 du présent Document de référence.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente, pour les sociétés du Groupe, la nature des biens mobiliers et immobiliers détenus en pleine propriété et ceux qui font l'objet de contrats de crédit-bail ainsi que les montants nets correspondants au 31 mars 2011 :

(en milliers d'euros)

Libellés	En propriété	En crédit-bail	Total
Constructions	733	0	733
* Karibu	414		414
* Ubbink Garden BV	319		319
Matériels	1 174	0	1 174
* Karibu	940		940
* Ubbink Garden BV	234		234
Agencements	408	0	408
* Karibu	213		213
* Olin SA	16		16
* Ubbink Garden BV	179		179
Totaux	2 315	0	2 315

Le tableau ci-dessous présente les principaux contrats de location de nature immobilière concernant les sociétés du Groupe OLIN au 31 mars 2011 :

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV (1)	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2012	214	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	115	Optionnel

(1) Un avenant au contrat de location conclu par Ubbink Garden BV a prolongé l'échéance du bail jusqu'au 31/12/2012 et a confirmé à Ubbink Garden BV la possibilité de racheter les locaux concernés.

Il est rappelé que les baux de Nortland (site logistique de Nieppe) ont fait l'objet d'une résiliation anticipée à effet du 1er février 2011. Les coûts supportés par Nortland pour la sortie du bail s'élèvent à 87 K€ (ils correspondent aux loyers de la période du 01/10/10 au 31/01/11 augmentés des frais liés à la rupture du bail). La société Nortland avait constitué, pour ce bail qualifié de « contrat onéreux », une provision de 346 K€ à la clôture du 30/09/2010. Ainsi, les comptes de l'exercice 2010/2011 (et les comptes semestriels au 31 mars 2011 également) seront impactés par la reprise de provision non utilisée à hauteur d'un montant de 259 K€.

KARIBU dispose de deux sites de production (en location simple), le premier à Brême et le second à Bernau :

- à Brême : usine de 13.072 m² et surface de stockage en open space de 19.605 m²,
- à Bernau : usine de 3.516 m² et surface de stockage en open space de 3.700 m².

Les effectifs sont de 89 personnes pour Brême et 53 personnes pour Bernau au 31 mai 2011.

L'ensemble de l'outil de production (hors locaux) appartient en pleine propriété à KARIBU.

KARIBU a une capacité de production annuelle de :

- Abris de jardin /pavillon	=	50 000 unités
- Saunas	=	8 500 unités
- Abris de voiture / jeux pour enfants	=	20 000 unités
- Piscines	=	1 200 unités

Les capacités de production sont utilisées à leur maximum au vu de l'organisation actuelle, elle même, conséquence du niveau de la demande « clients » sur les produits de KARIBU.

KARIBU a toutefois la possibilité d'introduire, en cas de croissance de la demande « clients », des lignes de production en temps décalé, par roulement d'équipes de production.

KARIBU dispose par ailleurs des surfaces nécessaires au stockage de ses productions.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA loue, quant à elle, des bureaux à usage de siège social au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

8.2 Impact environnemental

Compte tenu de leur activité (holding, négoce, ou fabrication dans la filière bois pour KARIBU), l'utilisation de leurs immobilisations corporelles par les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'est pas particulièrement impactée par les problématiques environnementales et les réglementations qui y sont afférentes.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

La situation financière du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, son évolution et le résultat des opérations effectuées durant les trois derniers exercices sont décrits :

- au chapitre 9 du Document de référence 2007-2008 ;
- au chapitre 9 du Document de référence 2008-2009 ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés des exercices clos le 30 septembre 2008 figurant au paragraphe 20.1.2.1 du Document de référence 2007-2008 ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009 ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence et le rapport du Directoire sur la gestion et l'activité de la société et du groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 dont des extraits sont ci-après présentés ;
- dans les notes des annexes aux comptes semestriels condensés au 31 mars 2011 et le rapport semestriel d'activité du Directoire qui figurent respectivement aux paragraphes 20.6.2.2 et 20.6.2.1 du présent Document de référence.

9.1.1 Présentation de la situation financière et des résultats au 31 mars 2011

Les principes comptables appliqués, pour l'établissement des comptes semestriels au 31 mars 2010, sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 30 mars 2011.

(en milliers d'euros)				
Eléments consolidés		31/03/2011	31/03/2010	Variation
Produits d'exploitation	(1)	27 713	24 992	2 721
Résultat opérationnel courant	(2)	-547	-1 804	1 257
Résultat opérationnel	(3)	-288	-2 535	2 247
Charges financières	(4)	-1 004	-804	-200
Résultat net des activités poursuivies	(5)	-829	-3 269	2 440
Résultat net des activités abandonnées	(6)	99	-26	125
Résultat total	(7)	-730	-3 295	2 565
Stocks nets	(8)	17 092	12 809	4 283
Créances clients nettes	(9)	14 291	13 026	1 265
Dettes fournisseurs	(10)	8 216	7 345	871
Dettes financières	(11)	54 820	50 452	4 368
Trésorerie	(12)	898	1 015	-117

(1) ► Les produits d'exploitation

En global, les produits d'exploitation du groupe progressent de +10,89% (+ 2.721 K€ en valeur) comparés au 1^{er} semestre de l'exercice 2009-2010.

La Société rappelle qu'elle avait constaté, au cours d'exercices antérieurs, que les produits d'exploitation du 1^{er} semestre représentaient habituellement entre 38% et 40% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Toutefois, ces pourcentages pourraient ne pas se vérifier sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011 dans la mesure où les distributeurs des produits du Groupe ont constitué, sur cette période, des stocks importants.

La Société estime ainsi qu'une partie du chiffre d'affaires réalisé habituellement sur le second semestre de l'exercice aura été réalisé, cette année, sur le 1^{er} semestre : les produits d'exploitation enregistrés par le Groupe au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011 pourraient ainsi représenter plus de 40% du chiffre d'affaires de l'exercice.

▪ France :

Les produits d'exploitation du 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011 progressent de +59,16% par rapport à ceux du 1^{er} semestre de l'exercice précédent (+2.289 K€ en valeur).

Cette progression est consécutive à des gains de référencements.

Les produits d'exploitation nets du périmètre « France » représentent 22,22% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 15,48% à fin mars 2010.

▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » est en progression malgré un marché agressif pour certaines gammes de produits.

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin mars 2011, avec des produits d'exploitation nets en progression de +6,32% (+ 898 K€ en valeur) comparé à fin mars 2010, et représente 54,55% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 56,89% à fin mars 2010.

▪ BeNeLux :

L'activité « Export » du Groupe, qui est assurée par les pays relevant périmètre BeNeLux, souffre de la conjoncture économique défavorable qui touche l'Angleterre et la péninsule ibérique. Ainsi, les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » sont en recul - 6,75% comparés au 1^{er} semestre de l'exercice précédent (- 466 K€ en valeur).

Les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » représente 23,23% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 27,63% à fin mars 2010.

(2) ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies s'améliore, passant de -1.804 K€ au 31/03/2010 à -547 K€ au 31/03/2011.

Ce résultat est obtenu grâce principalement à une réduction des coûts d'exploitation de 1 millions d'€, le niveau de la marge brute ayant peu progressé.

(3) ► Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel passe de -2.535 K€ au 31/03/2010 à -288 K€ au 31/03/2011.

Il est rappelé que le résultat opérationnel du 31/03/2010 était impacté négativement d'une provision pour contrat onéreux (bail du site de Nieppe) de 731 K€, alors que le résultat opérationnel du 31/03/2011 a subi l'effet positif de la reprise de cette même provision non utilisée à hauteur d'un montant de 259 K€.

(4) ► Charges financières

La hausse des charges financières s'explique par le renchérissement du coût du crédit (évolution à la hausse de l'Euribor) sur le semestre écoulé et par une plus grande consommation de financement de campagne par les sous-groupes opérationnels UBBINK GARDEN BV et KARIBU.

Les frais financiers des créances de D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont inscrits au compte de résultat pour 557 K€ au 31/03/11, 491 K€ au 30/03/10 et 984 K€ au 30/09/10.

(5) ► Résultat net des activités poursuivies

Au 31 mars 2011, le sous groupe Karibu contribue pour -300 K€ (- 392 K€ au 31/03/2010) au résultat des activités poursuivies, le sous groupe Ubbink pour -161 K€ (- 1 082 K€ au 31/03/2010), Nortland pour +250 K€ (- 747 K€ au 31/03/2010) et OLIN SA pour - 618 K€ (-1 048 K€ au 31/03/2010).

La contribution de Nortland pour 2011 est impactée positivement de la reprise de provision non utilisée concernant le contrat onéreux (259 K€), tandis que sa contribution de 2010 était impactée négativement de la constitution de la provision pour contrat onéreux (-731K€).

Les résultats des sous-groupes s'établissent comme suit par zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France		Allemagne		Belgique Hollande		Total	
	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10
Olin SA	-618	-1 048					-618	-1 048
Karibu			-300	-392			-300	-392
Ubbink	37	-688	-330	-585	132	191	-161	-1 082
Nortland	250	-747					250	-747
Total pays	-331	-2 483	-630	-977	132	191	-829	-3 269

(6) ► Résultat net des activités abandonnées

Au 31 mars 2011 le résultat des activités abandonnées est constitué, pour l'essentiel, de reprises de provisions devenues sans objet (reprises de provisions non utilisées).

(7) ► Résultat net total

Sous l'influence de l'amélioration du résultat des activités poursuivies qui passe de - 3.269 K€ au 31/03/2010 à - 829 K€ au 31/03/2011, le résultat net total du Groupe (activités poursuivies + activités abandonnées) s'améliore de +2.565 K€.

(8) ► Stocks nets

Au regard des difficultés d'approvisionnement rencontrées au cours du premier semestre de l'exercice précédent, le Groupe a décidé d'anticiper le stockage des marchandises pour la saison 2011.

Les chiffres intègrent les stocks de matières premières, de fournitures, d'en-cours de production, de produits finis, de produits intermédiaires et de marchandises.

Les stocks de marchandises brutes s'élèvent à 11.521 K€ au 31 mars 2011, contre 7.474 K€ au 31 mars 2010.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 6,93% au 31/03/2010 à 3,77 % au 31/03/2011. La baisse du taux de provisionnement est principalement consécutive au stockage plus important, au 31/03/2011, de marchandises pour la saison 2011.

(9) ► Créances clients nettes

La croissance des créances clients est corrélative à la croissance du chiffre d'affaires.

Le taux de provisionnement du poste « clients » est ramenée de 6% au 31 mars 2010 à 4,9% au 31 mars 2011.

(10) ► Dettes fournisseurs

La croissance du poste « Dettes fournisseurs » au 31/03/2011, comparé au 31/03/2010, est corrélative à la constitution plus importante de stocks au niveau des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

(11) ► Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4 et 10 du Document de référence et à la note 20 des états financiers semestriels au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe 20.6.2.2 du Document de référence.

(12) ► Trésorerie

La trésorerie brute au 31 mars 2011 est sensiblement identique à celle existant au 31 mars 2010.

9.1.2 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2010

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

Ainsi, lors de l'établissement du compte de résultat au 30 septembre 2010, le compte de résultat du 30 septembre 2009, présenté en comparatif, a été retraité conformément au principe posé par l'amendement de IAS 38.

Les commentaires sur l'évolution des résultats entre septembre 2009 et 2010, sont effectués sur la base du compte de résultat au 30 septembre 2009 retraité pour assurer une comparabilité des chiffres.

Les retraitements opérés sur les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont présentés au paragraphe 9.1.2.2 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.

Les principes comptables appliqués, pour l'établissement des comptes retraités au 30 septembre 2009, sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2010.

9.1.2.1- Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2010

		(en milliers d'euros)		
Eléments consolidés		30/09/2010	30/09/2009 (*)	Variation
Produits d'exploitation	(1)	65 578	67 913	-2 335
Marge		28 199	30 187	-1 988
	(2)	43,0%	44,4%	-1,4%
Résultat opérationnel courant	(3)	825	814	11
Résultat opérationnel	(4)	479	814	-335
Charges financières	(5)	-1 637	-2 160	523
Résultat net des activités poursuivies	(6)	-1 557	-2 322	765
Résultat net des activités abandonnées	(7)	29	-2 628	2 657
Résultat net groupe	(8)	-1 528	-4 950	3 422
Stocks nets	(9)	9 966	7 980	1 986
Créances clients nettes	(10)	7 318	9 413	-2 095
Dettes fournisseurs	(11)	5 131	6 258	-1 127
Dettes financières	(12)	42 300	41 254	1 046
Trésorerie	(13)	701	1 600	-899

(*) Les données du compte de résultat au 30 septembre 2009 sont retraitées. Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 9.1.2.2 du présent Document de référence.

(1) ► Les produits d'exploitation

Dans un contexte économique rendu très difficile par les effets de la crise économique, le chiffre d'affaires net consolidé du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2010, est en recul de - 3,44 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

- France :

Le démarrage de la saison a été tardif, comme partout en Europe, sous l'effet des conditions climatiques hivernales qui ont persisté jusqu'en avril. Le recul du chiffre d'affaires constaté au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010 comparé à l'exercice précédent, est rattrapé sur le second semestre grâce à une demande importante sur les piscines hors sol et les bassins. Le chiffre d'affaires réalisé à fin septembre 2010 (12 mois d'activité) au niveau du périmètre « France » affiche une progression de + 4,30% comparé à fin septembre 2009. Il représente 17,53% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010, contre 16,22% à fin septembre 2009.

- Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » continue de souffrir des pertes de référencement qui affectent principalement la famille de produits « bassins ».

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin septembre 2010, avec un chiffre d'affaires net en retrait de - 5,43 % comparé au chiffre d'affaires net à fin septembre 2009, et représente 57,68% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 58,90% à fin septembre 2009.

- BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, à fin septembre 2010, un recul de -3,76% de son chiffre d'affaires net comparé à fin septembre 2009, principalement imputable à une forte baisse de la demande des clients sur le 3^{ème} trimestre de l'exercice.

Le périmètre « BeNeLux » représente 24,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 24,88% à fin septembre 2009.

(2) ► Marge

La marge brute perd 1,4 point en 2010 comparé à 2009 sous l'effet principal de la hausse du prix du bois (Karibu).

(3) ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies reste stable entre le 30/09/2010 et le 30/09/2009 malgré une baisse du chiffre d'affaires de 2 335 K€ et une baisse de la marge brute de -1,4 point.

Ce résultat est obtenu grâce à une réduction des coûts d'exploitation de 2 millions d'€.

Le détail des charges courantes est présenté dans le tableau suivant :

	(en milliers d'euros)	
Poste "Autres charges courantes"	30/09/2010	30/09/2009
Créances irrécouvrables	104	353
Charges diverses (régul prorata TVA ...)	56	101
Mise au rebut d'immobilisations	118	160
Autres charges exceptionnelles (1)	17	141
Total Autres charges courantes	295	755

(4) ► Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2010, le groupe a identifié un contrat onéreux (Bail du site logistique de Nieppe ; cf. note 6,D de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence) et a constaté en conséquence une provision de 346 K€. Cette provision, ayant un caractère inhabituel et dont le montant est significatif, est inscrite dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à + 479 K€ au 30/09/2010 contre + 814 K€ au 30/09/2009.

(5) ► Charges financières

La baisse des charges financières s'explique principalement par la chute du taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur l'exercice. La baisse du taux de base moyen est de plus de 2 points comparé à l'exercice précédent.

(6) ► Résultat net des activités poursuivies

L'amélioration du résultat des activités poursuivies est en partie due à l'allègement des frais financiers sur l'exercice.

Les résultats, au 30 septembre 2010, des sous-groupes s'établissent comme suit sur les zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Olin SA	-2 146			-2 146
Karibu		685		685
Ubbink	109	-338	624	395
Nortalnd	-491			-491
Total pays	-2 528	347	624	-1 557

(7) ► Résultat net des activités abandonnées

Les filiales du Groupe, dont les activités ont été cédées (ou arrêtées) en 2008, continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE). Les dénouements de leurs opérations, réalisées antérieurement aux cessions et arrêts d'activités, ont généré un résultat cumulé de 29 k€ au 30 septembre 2010.

En 2009, il comprend la perte de - 1 488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises.

(8) ► Résultat net

Le résultat net du groupe reste négatif, mais passe de - 4 950 K€ au 30/09/2009 à - 1 528 K€ au 30/09/2010.

(9) ► Stocks nets

Pour les différentes rubriques composant le stock au 30/09/2010 et au 30/09/2009, le lecteur se reportera à la note 15 des états financiers au 30/09/2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 11,96% au 30/09/2009 à 6,93% au 30/09/2010, les stocks de marchandises ayant été profondément assainis.

(10) ► Créances clients nettes

La baisse du poste « créances clients nettes » concerne les sous-groupes opérationnels dont les activités sont poursuivies, les créances des activités abandonnées étant totalement provisionnées. Il s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

(11) ► Dettes fournisseurs

La baisse des dettes fournisseurs au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour -132 K€
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour - 337 K€
- et à la holding OLIN SA pour - 658 K€, étant rappelé que les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€.

(12) ► Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 4.1 « Risques financiers » et 10 « Trésorerie et capitaux » du présent Document de référence.

(13) ► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué de – 0,9 M€ entre 2009 et 2010 sous l'influence des flux positifs générés par l'activité (+1,2 M€), les investissements et cessions (-1,3 M€) et des flux nets financiers négatifs (-0,8 M€).

9.1.2.2- Retraitements des comptes publiés au 30 septembre 2009**● 1^{er} point de retraitement (compte de résultat et bilan)**

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présenté, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont retraités pour la présentation en comparatif aux comptes au 30 septembre 2010.

● 2^{ème} point de retraitement (compte de résultat des activités poursuivies et compte de résultat des activités abandonnées)

Le financement des campagnes des filiales françaises était organisé par OLIN SA qui collectait les fonds bancaires et les mettait, ensuite, à disposition des filiales à travers des comptes courants.

A ce titre, OLIN SA payait des intérêts sur l'endettement ainsi constitué et refacturait des intérêts (1.304 K€ au 30 septembre 2009) aux filiales classées en « activités abandonnées » en application de la norme IFRS 5.

L'application de la norme IFRS 5 entraîne le découpage du compte de résultat consolidé global en deux parties :

- le compte de résultat des activités poursuivies
- et le compte de résultat des activités abandonnées

Les intérêts refacturés de 1.304 K€ ont ainsi, au 30 septembre 2009, réduit les frais financiers des « activités poursuivies » et augmenté ceux des « activités abandonnées », pour ensuite s'éliminer au niveau du résultat global consolidé.

Cependant, les éléments classés en « résultat des activités abandonnées » sont censés disparaître, à terme, des comptes consolidés.

Or il s'avère que OLIN SA continuera à supporter la totalité des charges financières sur son endettement, malgré la discontinuation des activités abandonnées.

En conséquence, les intérêts refacturés sont éliminés (du résultat les activités poursuivies comme du résultat des activités abandonnées) dans le compte de résultat retraité du 30 septembre 2009 présenté en comparatif du compte de résultat du 30 septembre 2010.

→ Retraitements du bilan consolidé au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	10 617		10 617
Immobilisations incorporelles	15		15
Immobilisations corporelles	2 176		2 176
Autres actifs financiers	19		19
Actifs d'impôts différés	-	112	112
ACTIF NON COURANT	12 827	112	12 939
Stocks et en-cours dans les états financiers publiés	8 354	- 374	7 980
Clients et comptes rattachés	9 413		9 413
Actifs d'impôt exigible	45		45
Autres actifs courants	2 991		2 991
Trésorerie et équivalents	1 600		1 600
Actifs destinés à être cédés	-		-
ACTIF COURANT	22 403	- 374	22 029
TOTAL DE L'ACTIF	35 230	- 262	34 968

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Capital	260		260
Primes	10 436		10 436
Réserves consolidés	- 24 419	- 232	- 24 651
Réserves de conversion	178		178
Résultat de l'exercice - part du groupe	- 4 920	- 30	- 4 950
Capitaux propres part du groupe	- 18 465	- 262	- 18 727
Intérêts minoritaires	-		-
CAPITAUX PROPRES	- 18 465	- 262	- 18 727
Provisions	-		-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	1 098		1 098
Passifs financiers	32		32
PASSIF NON COURANT	1 130	-	1 130
Provisions	678		678
Passifs financiers à court terme	41 222		41 222
Passifs d'impôt exigible	853		853
Autres passifs	9 812		9 812
Passifs destinés à être cédés	-		-
PASSIF COURANT	52 565	-	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	35 230	- 262	34 968

→ *Retraitements du résultat consolidé au 30 septembre 2009*

(en milliers d'euros)				
Postes	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Annulation des intérêts facturés par OLIN SA aux activités abandonnées	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires	67 675			67 675
Autres produits	238			238
Total Produits	67 913			67 913
Variation de stock de produits finis et encours	- 539			- 539
Achats consommés	- 37 187			- 37 187
Charges externes dans les états financiers publiés	- 18 155	- 43		- 18 198
Charges de personnel	- 10 194			- 10 194
Impôts et taxes	- 120			- 120
Amortissements	- 561			- 561
Variation des provisions	352			352
Autres produits courants	103			103
Autres charges courantes	- 755			- 755
Résultat opérationnel courant	857	- 43	-	814
Autres charges opérationnelles	-			-
Résultat opérationnel	857	- 43	-	814
Produits de trésorerie et équivalent	2			2
Coût financier brut	- 856		- 1 304	- 2 160
Impôts exigibles et différés	- 991	13		- 978
Résultat des activités poursuivies	- 988	- 30	- 1 304	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées	- 3 932		1 304	- 2 628
Résultat net	- 4 920	- 30	-	- 4 950
Intérêts minoritaires	-			-
Résultat net part du groupe	- 4 920	- 30	-	- 4 950

9.1.3 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2009

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 30 septembre 2009 qui figurent au § 9.1.2 du Document de référence 2008-2009.

9.1.4 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 qui figurent respectivement au § 9.1.1 et au § 9.1.2 du Document de référence 2007-2008.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel

Les principaux facteurs influant sur le résultat opérationnel sont les suivants :

- Le climat : niveau d'activité du groupe y est sensible ;
- Le cours du bois et du plastique : La répercussion des hausses de prix sur les tarifs clients n'est jamais immédiate ;
- Le cours du dollar américain : En 2010, environ 21 % des approvisionnements du groupe proviennent de pays échangeant en dollar USD.
- La conjoncture macro-économique (santé du secteur immobilier, baisse du pouvoir d'achat...)

La Société s'efforce de limiter les impacts des risques listés ci-dessus :

- en menant une politique d'approvisionnement appropriée (Cf. § 4.3.5 et 4.3.7 du présent Document de référence),
- en procédant à des couvertures de changes lorsqu'elle le juge nécessaire (Cf. § 4.1.2 du présent Document de référence),
- et en menant une politique de stockage rigoureuse (Cf. § 4.3.6 du présent Document de référence).

9.2.2 Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant

➤ Les données ci-dessous extraites des comptes semestriels au 31 mars 2011 concernent les activités poursuivies par le Groupe OLIN.

Segmentation géographique	(en milliers d'euros)			
	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Au 31 mars 2011 :				
Produits sectoriels	6 158	15 117	6 438	27 713
Charges & produits d'exploitation	- 6 367	- 15 799	- 6 094	- 28 260
Résultat opérationnel courant	- 209	- 682	344	547
Au 31 mars 2010 :				
Produits sectoriels	3 869	14 219	6 904	24 992
Charges & produits d'exploitation	- 4 874	- 15 282	- 6 640	- 26 796
Résultat opérationnel courant	- 1 005	- 1 063	264	1 804

Les produits du Groupe OLIN augmentent de 2,7 M€ au semestre clos le 31 mars 2011 comparés à ceux du premier semestre de l'exercice précédent :

- Allemagne : progression de + 0,9 M€ malgré un marché agressif pour certaines gammes de produits ;
- France : progression de + 2,3 M€ grâce à des gains de référencement ;
- Hollande-Belgique : régression de - 0,5 M€, les ventes à l'export, assurées par les pays relevant périmètre BeNeLux, ayant souffert de la conjoncture économique défavorable qui touche l'Angleterre et la péninsule ibérique.

La Société indique toutefois que, afin d'éviter les problèmes d'approvisionnement rencontrés au cours du premier semestre de l'exercice précédent, ses clients ont probablement anticipé leur stockage de marchandises, ce qui a un effet positif sur le chiffre d'affaires du semestre clos au 31 mars 2011.

Les résultats opérationnels courants s'améliorent principalement en France et en Allemagne en corrélation avec les progressions de chiffre d'affaires.

➤ Les données ci-dessous extraites des comptes au 30 septembre 2010 concernent les activités poursuivies par le Groupe OLIN.

	(en milliers d'euros)			
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Au 30 septembre 2010 :				
Produits sectoriels	11 492	37 828	16 258	65 578
Charges & produits d'exploitation	- 12 271	- 37 165	- 15 317	- 64 753
Résultat opérationnel courant	- 779	663	941	825
Au 30 septembre 2009 :				
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	67 913
Charges & produits d'exploitation	- 13 165	- 37 667	- 16 267	- 67 099
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 334	627	814

Les produits du Groupe OLIN baissent de 2,3 M€ sur l'exercice clos au 30 septembre 2010 comparé à l'exercice précédent. Cette baisse est localisée :

- en Allemagne, pour - 2,2 M€ consécutivement à la perte de référencements et aux intempéries de l'hiver dernier;
- et en Hollande, pour - 0,6 M€, les ventes à l'export ayant chuté de façon importante sur le deuxième semestre de l'exercice ;

La zone France, progresse de +0,5 M€. Le retard de chiffre d'affaires constaté sur les ventes des piscines au cours du premier semestre de l'exercice est rattrapé sur le second semestre de l'exercice.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, les résultats opérationnels courants de 2009 et 2010 restent comparables.

Ce résultat est obtenu grâce à une réduction des coûts d'exploitation de 2 M€.

➤ Les données ci-dessous, extraites des comptes publiés au 30 septembre 2009, concernent les activités poursuivies par le Groupe OLIN.

	(en milliers d'euros)			
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Au 30 septembre 2009 :				
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	67 913
Charges sectorielles nettes	- 13 165	- 37 623	- 16 268	- 67 056
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 378	626	857
Au 30 septembre 2008 :				
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	70 519
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 692	- 15 697	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 092	1 736	- 2 619

Les produits des activités poursuivies par le Groupe OLIN ont baissé de 2,6 M€ entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009. Cette baisse est localisée :

- en Allemagne, pour 1,7 M€ consécutivement à la perte de référencements ;
- en Hollande et Belgique, pour 0,5 M€ consécutivement à la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique frappés sévèrement par la crise économique ;
- et en France, pour 0,4 M€, la saison des produits piscines ayant eu du mal à démarrer.

Le résultat opérationnel courant s'améliore de 3,5 M€. Cette amélioration s'explique principalement par les économies réalisées par la société mère qui a subi des frais de structuration très importants au cours de l'exercice 2008.

Ainsi, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (société de tête du Groupe OLIN) a contribué à hauteur de -5,3 M€ au résultat opérationnel courant de la zone « France » en 2008. En 2009, cette contribution s'établit à -1 M€.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

Les paramètres économiques et sociaux de certains pays en voie de développement sont des facteurs de risque sur la qualité et la constance des approvisionnements.

Il est également renvoyé aux paragraphes 9.2.1, 4.1.2, 4.3.5 et 4.3.6 du présent Document de référence où sont présentés le facteur monétaire, les risques de change, d'approvisionnements et les risques liés aux stocks.

La situation de trésorerie et l'endettement net du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours du semestre écoulé et des 3 derniers exercices sont présentés au paragraphe 10.1 ci-après.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Le détail des passifs financiers au 31 mars 2011 est présenté à la note 20 de l'annexe aux comptes semestriels condensés qui figure au § 20.6.2.2 du présent Document de référence.

Le détail des passifs financiers au 30 septembre 2010 est présenté à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés annuels au 30 septembre 2010 qui figure au § 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Il est également renvoyé à la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 qui figure au § 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009.

Une synthèse de l'endettement au 31 mars 2011, 31 mars 2010, 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2009 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)				
Endettement financier du groupe	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010	30/09/2009
Obligations	0	11 918	0	11 705
Emprunts et dettes financières	34 106	23 840	34 745	23 891
Crédits de campagne et intérêts courus non échus	20 684	14 694	7 365	5 471
Dettes sur contrats de crédits-bails et autres	30	0	190	187
Total endettement financier brut	54 820	50 452	42 300	41 254
Trésorerie active	898	1 015	701	1 600
Total endettement financier net	53 922	49 437	41 599	39 654

→ *Commentaires sur les variations des postes entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010*

Il est rappelé que les obligations figurant dans les comptes au 31/03/2010 sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement est incluse, au 31/03/2011, dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » du tableau ci-dessus.

La variation de l'endettement financier (+4,4 M€) entre le 31/03/2010 et le 31/03/2011 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 1,7 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1,1 M€ et le rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA pour 0,6 M€ ;
- une croissance des crédits de campagne (+5 M€) qui s'explique par des besoins de financement des stocks et du poste clients plus importants ;
- et enfin, une croissance des intérêts courus (+1,1 M€).

Au 31 mars 2011, l'endettement moyen terme (34.106 K€) et les intérêts courus non payés (3.123 K€) sont des dettes vis à vis :

- des actionnaires de référence de la Société, D&P PME IV et EFFI INVEST I, pour un montant total en principal et intérêts de 17.151 K€ (dont 2.753 K€ d'intérêts courus) ;
- et des cessionnaires des créances bancaires (voir & 4.1.1.3 c) du Document de référence), savoir la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I) et les dirigeants de la Société (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier), pour un montant total en principal et intérêts de 20.078 K€ (dont 370 K€ d'intérêts courus).

Des plus amples développements sont présentés aux notes 20 B et 20 C des états financiers semestriels au 31 mars 2011 (voir § 20.6.2.2 du Document de référence) et aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du Document de référence, auxquels il convient de se reporter.

→ *Commentaires sur les variations des postes entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010*

Les obligations en cours au 30/09/2009 sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement est inscrite en comptes courants des actionnaires concernés, D&P PME IV et EFFI INVEST I, respectivement pour 8 005 K€ et 3 913 K€.

Le poste « Emprunts et dettes financières » varie de + 10,9 M€ entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 par suite:

- de l'inscription à ce poste comptable de la dette correspondant au remboursement des obligations pour un montant de 11,9 M€ (voir § 4.1.1.1 (2) du présent Document de référence),
- et du remboursement, par Karibu, de l'emprunt S&B pour 1 M€.

Le poste « Crédits de campagne et intérêts courus non échus » augmente de 1,9 M€ entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 consécutivement:

- à la croissance des crédits de campagne pour + 1,5 M€
- et à la croissance des intérêts courus non payés pour +0,4 M€.

La croissance des crédits de campagne s'explique par la constitution des stocks de la saison prochaine dont le timing est anticipé par rapport à l'année dernière avec pour objectif l'amélioration du « service client ».

De plus amples détails sur la structure de l'endettement figurent également au paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité » et au paragraphe 4.2 « Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce » du présent Document de référence, auxquels il convient de se reporter.

10.1 Capitaux de la Société à court et moyen terme

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des capitaux propres du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices et aux clôtures semestrielles au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

	(en milliers d'euros)				
Données consolidées en IFRS	31/03/2011 (6 mois)	31/03/2010 (6 mois)	30/09/2010 (12 mois)	30/09/2009 (12 mois)	30/09/2008 (12 mois)
Total des dettes à court terme	17 591	50 452	42 300	41 222	18 911
Garanties	17 561	36 054	24 853	27 037	18 911
Privilégiées	0	0	0	0	0
Non garanties/non privilégiées	30	14 398	17 447	14 185	0
Total des dettes à moyen et long terme	37 229	0	0	32	32 137
Garanties	20 078	0	0	32	18 379
Privilégiées	0	0	0	0	0
Non garanties/non privilégiées	17 151	0	0	0	13 758
Capitaux propres consolidés	-20 942	-22 022	-20 232	-18 465	-13 397
Capital social	260	260	260	260	7 814
Primes liées au capital	0	10 436	10 436	10 436	10 436
Autres réserves (groupe+hors groupe)	-20 472	-29 423	-29 400	-24 241	-21 410
Résultat de l'exercice (groupe+hors groupe)	-730	-3 295	-1 528	-4 920	-10 237

Les dettes financières sont classées en « Dettes à court terme » ou « Dettes à moyen et long terme », comme dans les états financiers, en fonction de leurs échéances :

- échéances à mois d'un an = dettes à court terme
- échéances à plus d'un an = dettes à moyen et long terme

Le tableau du présent § 10.1 ne doit pas être confondu avec le tableau de synthèse de l'endettement figurant au § 4.1.1 / Chapitre 4 du présent Document de référence : en effet, les notions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » du tableau de synthèse du § 4.1.1 permettent de distinguer les dettes en fonction des caractéristiques des actes qui en sont à l'origine (moyen terme = obligations, emprunts bancaires, etc / court terme = crédits de campagne, etc).

Le montant des capitaux propres indiqué ci-dessus, et présenté conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (§ 127), ne fait pas ressortir le compte de report à nouveau.

Les garanties des dettes court terme, d'une part, et des dettes moyen et long terme, d'autre part, sont présentées sous le tableau du paragraphe 10.4.3 du présent Document de référence.

10.2 Sources et montants des flux de trésorerie

La situation de trésorerie active consolidée au 30 septembre 2010 s'établit à un montant de 701 K€.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des sources et montants des flux de trésorerie du Groupe OLIN des trois derniers exercices et aux clôtures semestrielles au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

Données consolidées en IFRS	(en milliers d'euros)				
	31/03/2011 (6 mois)	31/03/2010 (6 mois)	30/09/2010 (12 mois)	30/09/2009 (12 mois)	30/09/2008 (12 mois)
Capitaux Propres	-20 942	-22 022	-20 232	-18 465	-13 397
Endettement financier (*)	54 820	50 452	42 300	41 254	51 048
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	898	1 015	701	1 600	1 435
Flux net de trésorerie d'exploitation (1)	-11 653	-8 433	1 206	5 968	-6 968
Flux net de trésorerie d'investissements (2)	-406	-501	-1 259	6 714	1 558
Flux net de trésorerie de financement (3)	12 257	8 334	-862	-12 512	5 419
Incidence de la variation des taux de changes	0	0	14	-1	1
Variation de trésorerie	198	-600	-901	169	10
(*) dont exposition factor	6 636	5 419	2 547	1 354	7 431

(1) Le flux net de trésorerie d'exploitation est devenu positif (dégagement) à la clôture du 30 septembre 2009 grâce principalement à la politique de réduction des stocks menée sur l'exercice (diminution du besoin de financement). Au 30 septembre 2010, l'impact de la variation du besoin en fonds de roulement sur le flux net de trésorerie d'exploitation est négligeable.

Au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010, les flux d'exploitation sont lourdement impactés des besoins de financement d'entrée de saison (stocks et clients).

(2) Le flux net de trésorerie d'investissement au 30 septembre 2009 comprend les incidences des variations de périmètre pour 2,4 millions d'euros. Le solde, soit 4,3 millions d'euros correspond, pour l'essentiel, à l'encaissement du prix de cession de l'immeuble de Lille (3,1 millions d'euros) et du solde du prix de cession de l'activité Jardinage utilitaire France (1,5 millions d'euros). Au 30 septembre 2010, il correspond au complément de prix de Karibu pour 0,8 M€ et, pour le solde, essentiellement aux acquisitions et cessions d'immobilisations sur l'exercice.

Au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010, il s'agit de renouvellements courants d'immobilisations.

(3) Le flux net de trésorerie de financement au 30 septembre 2009 correspond, pour l'essentiel, à une baisse des crédits de campagne des sous-groupes opérationnels pour 8,9 millions d'euros (consécutivement à la baisse du besoin de financement) et au remboursement du prêt relais Thémis pour 2,6 millions d'euros.

Au 30 septembre 2010, le flux net de trésorerie de financement correspond, pour l'essentiel, au remboursement de l'emprunt S&B (-1 M€) et au flux des intérêts payés (- 1,3 K€), compensés en partie par l'augmentation des crédits de campagne des filiales opérationnelles (+1,5 K€).

Au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010, les flux de trésorerie de financement constatent l'accroissement des crédits de campagnes afin de financer les besoins en fonds en roulement d'entrée de saison.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société

L'endettement financier net s'établit à 53.922 K€ au 31 mars 2011 et à 49.437 K€ au 31 mars 2010.

➤ L'information sur l'endettement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est reprise dans le tableau ci-dessous (chiffres audités) :

(en milliers d'euros)					
Données consolidées en IFRS (chiffres audités)	31/03/11 (6 mois)	31/03/10 (6 mois)	30/09/10 (12 mois)	30/09/09 (12 mois)	30/09/08 (12 mois)
Liquidités A	898	1 015	701	1 600	1 435
Trésorerie	786	968	607	1 585	1 435
Instruments équivalents	0	0	0	0	0
Titres de placement	112	47	94	15	
Créances financières à CT B	0	0	0	0	0
Dettes financières à CT C	17 591	50 452	42 300	41 222	18 911
Dettes bancaires à CT	17 561	14 694	7 341	5 471	15 640
Part à moins d'un an des dettes à MT et LT (1)		23 840	34 745	23 859	3 216
Obligations émises		11 918	0	11 705	
Autres dettes financières à CT	30	0	214	187	55
Endettement financier net à court terme D=C-A-B	16 693	49 437	41 599	39 622	17 476
Endettement financier à MT et LT E	37 229	0	0	32	32 137
Emprunt bancaire à plus d'un an	0	0	0	32	18 335
Obligations émises	0	0	0	0	11 278
Autres emprunts à plus d'un an	37 229	0	0	0	2 524
Endettement financier net D+E	53 922	49 437	41 599	39 654	49 613

(1) Pour améliorer la lecture comparée des données au 30/09/2010 et au 30/09/2009, il est précisé que les comptes courants de D&P PME IV et EFFI INVEST I (2.480 K€) et l'emprunt S&B de Karibu (1.000 K€) (qui figuraient sur la ligne « Autres dettes financières à CT » dans le tableau du § 10.3 du Document de référence 2008-2009) ont été reclassés sur la ligne « Part à moins d'un an des dettes à MT et LT » de la colonne 2009 dans le présent Document de référence.

Il est également renvoyé sur ce point aux précédents développements figurant aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du présent Document de référence.

➤ Evolution des dettes financières entre le 30 septembre 2010 et le 31 mars 2011 :

La variation des dettes financières nettes de la trésorerie (+ 12 323 K€) entre le 30 septembre 2010 et le 31 mars 2010 s'explique ainsi :

(en milliers d'euros)		
Eléments	Notes	Variation
Rachat de l'emprunt Nortène Tunisie par OLIN SA	(a)	-631
Remboursement du prêt moyen terme de Karibu	(b)	-32
Variation des crédits de campagne de Ubbink Garden BV	(c)	9 165
Variation des crédits de campagne de Karibu	(d)	3 553
Augmentation des intérêts courus	(e)	655
Autres	(f)	-190
Variation de l'endettement financier brut		12 520
Variation de la trésorerie positive (augmentation)		197
Variation de l'endettement financier net de la trésorerie positive		12 323

(a) *Elimination du solde de l'emprunt bancaire de Nortène Tunisie (607 k€ de nominal + 24 K€ d'intérêts courus) suite au rachat de la créance bancaire par OLIN SA (la somme étant devenue une créance inter-compagnie.)*

(b) *Remboursement, au cours du semestre clos au 31/03/2011, du solde de l'emprunt moyen terme de Karibu qui figurait au bilan du 30/09/2010.*

(c) *Variation des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV en relation avec ses besoins de financement saisonniers.*

(d) *Variation des crédits de campagne de KARIBU en relation avec ses besoins de financement saisonniers.*

(e) *Croissance des intérêts courus non payés.*

(f) *Extourne de la juste valeur des contrats à terme comptabilisée au 30/09/2010, tous les contrats étant échus au 31/03/2011.*

➤ Evolution des dettes financières entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 :

La variation des dettes financières nette de la trésorerie (+ 1 945 K€) entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 s'explique ainsi :

(en milliers d'euros)		
Eléments	Notes	Variation
Incidence de l'amortissement des frais d'émission des OBSA	(a)	213
Remboursement de l'emprunt S&B	(b)	-1 000
Variation des crédits de campagne de Ubbink Garden BV	(c)	276
Variation des crédits de campagne de Karibu	(d)	1 194
Augmentation des intérêts courus	(e)	430
Autres	(f)	-67
Variation de l'endettement financier brut		1 046
Variation de la trésorerie positive (diminution)		-899
Variation de l'endettement financier net de la trésorerie positive		1 945

(a) *Les obligations, échues au 21 septembre 2010, étaient présentées nettes des frais d'émission dans les comptes consolidés. L'amortissement des frais d'émission sur l'exercice 2009/2010 est de 213 K€.*

(b) *L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€, figurant au bilan clos au 30 septembre 2009, est intégralement remboursé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.*

(c) *Variation des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV en relation avec ses besoins de financement saisonniers.*

(d) *Variation des crédits de campagne de KARIBU en relation avec ses besoins de financement saisonniers.*

(e) *Croissance des intérêts courus non payés.*

(f) *Principalement le remboursement de l'emprunt à moyen terme de KARIBU pour 64 K€.*

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

10.4.1 Échéances contractuelles avant les négociations avec les partenaires financiers

La description détaillée des dettes financières présentées dans le tableau ci-dessous figure aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du présent Document de référence auxquels il convient de se reporter.

Dettes financières (en milliers d'euros)	Solde au 31/03/11	Solde au 30/09/10	Solde au 30/09/09	Échéances	Notes
Obligations	0	0	11 705	21/09/2010	(1)
Emprunt de conversion du CT	9 673	9 673	9 673	21/12/2013	(2)
Emprunt acquisition Karibu	10 035	10 035	10 035	10/10/2013	(2)
Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I	2 480	2 480	2 480	non définie	(1)
Dettes remb. obligations D&P PME IV &EFFI INVEST I	11 918	11 918	0	non définie	(1)
Emprunt Nortène Tunisie	0	607	607	30/11/2011	(3)
Emprunt S&B Karibu	0	0	1 000	30/09/2010	(4)
Emprunt Moyen terme de Karibu	0	32	96	30/03/2011	
Crédits de campagne Karibu	5 835	2 282	1 088	31/01/2012	(5)
Crédits de campagne Ubbink	11 726	2 561	2 285	31/01/2012	(5)
Contrats à terme (juste valeur)	0	190	173	03/01/2011	
Swap taux (juste valeur)	0	0	2	20/04/2010	
Crédit-bail	0	0	12	31/03/2010	
Autres France (y compris les intérêts courus)	3 153	2 522	2 098	non définie	
Total Endettement financier brut	54 820	42 300	41 254		

(1) Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoyait l'incorporation des obligations et de l'emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I au capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (v. § 4.1.1.3 a) et b) du présent Document de référence).

Parallèlement à la signature, le 21 octobre 2010, d'un nouvel accord entre la Société, les Banques Haut de Bilan, Eurocréances et les membres du Directoire (v. § 4.1.1.3 c) du présent Document de Référence), et nonobstant la caducité des protocoles antérieurs conclus avec les Banques, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€) et de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisé et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques à la société EUROCREANCES et les membres du Directoire de la Société, n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

(2) L'échéance indiquée est celle du contrat de prêt d'origine. L'avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009, signé le 29 janvier 2010, a gelé les échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu jusqu'au 31/01/2011 (v. § 4.1.1.3, a) et b) du présent Document de référence).

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord (v. § 4.1.1.3 c) du présent Document de Référence). qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, la société EUROCREANCES et les membres du Directoire, cessionnaires des ex-crédances bancaires, s'étant toutefois engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

(3) Le solde de la dette bancaire de Nortène Tunisie (607 K€) a fait l'objet d'un rachat, avec décote, par OLIN SA ; les actes de cession de créance ont été signés le 4 février 2011.

Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances, la première étant intervenue en février 2011 à la signature des actes et la seconde au plus tard fin novembre 2011.

(4) L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€, figurant au bilan clos au 30 septembre 2009, est intégralement remboursé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

(5) Les lignes des crédits de campagne des sociétés KARIBU et UBBINK GARDEN BV pour 2010 ont été négociées dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.1.2 du présent Document. Elles sont effectives à compter de février 2011. Les covenants bancaires pour 2011 demeurent identiques à ceux de 2010.

10.4.2 Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2011

A la connaissance de la Société, et sur la base des informations qu'elle détient, les nantissements portant ses titres sont les suivants au 31 mars 2011 :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement (1)	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti au 30/09/2010
Domophi	BNP Paribas	11/05/2004	24/05/2009	Remboursement du prêt	85.000	3,26%
Domophi	BNP Paribas	13/11/2007	24/05/2009	Remboursement du prêt	98.024	3,76%
Domophi	BNP Paribas	-	24/05/2009	Remboursement du prêt	158 737	6,10%
TOTAL					341 761	13,12%

(1) Les nantissements n'ont pas été levés au 25 mai 2009, l'emprunt souscrit par Domophi SAS auprès de BNP Paribas n'ayant pas été remboursé à cette date. Sur les 341.761 actions nanties, 200.000 sont des actions nominatives et 141.761 des actions au porteur.

La société DOMOPHI SAS fait l'objet d'une liquidation judiciaire simplifiée depuis février 2011. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. OLIN SA ne détient aucune information récente sur les nantissements pris par BNP Paribas sur les titres OLIN détenus par DOMOPHI SAS. Plus généralement, OLIN SA n'a pas connaissance de l'état d'avancement de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de DOMOPHI.

10.4.3 Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2011

Le tableau ci-dessous présente les actifs nantis du Groupe au 31 mars 2011 :

Engagements	Notes	Début	Fin	% poste comptable	(en milliers d'euros)	
					31/03/11	30/09/10
Nantissement des Titres Karibu (a)	(1) (5)	22/02/07	10/10/13	100%	10 225	10 225
Nantissement des Titres Nortland (b)	(2) (5)	01/02/06	10/10/13	100%	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	(3) (5)	20/03/08	21/12/13	100%	2 751	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (c)	(4) (5)	20/03/08	21/12/13	100%	OUI	OUI
Total					12 976	13 050

(a) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(b) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(c) Actif non valorisé en comptabilité

(1) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% des titres de KARIBU en garantie de l'emprunt ayant financé l'acquisition de cette société.

(2) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% des titres de NORTLAND en garantie de l'emprunt ayant financé l'acquisition de la société KARIBU.

(3) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% des titres de UBBINK GARDEN BV, en garantie du prêt de conversion du court terme.

(4) Nantissement de la marque AKANUA par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, en garantie du prêt de conversion du court terme et du prêt d'acquisition de KARIBU.

(5) La date d'échéance du nantissement indiquée correspond à la date de versement de la dernière échéance de l'emprunt faisant l'objet de la garantie sur la base de l'échéancier d'origine.

Aux termes de l'accord intervenu le 21 octobre 2010 entre les Banques « haut de bilan » et les cessionnaires de leurs créances selon les modalités précisées au § 4.1.1.3, c) du présent Document de Référence, les créances cédées (emprunts d'acquisition de Karibu et emprunt de conversion du court terme), qui ne sont plus assorties d'aucun échéancier fixe, sont transférées avec les sûretés y attachées.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 qui figure au paragraphe 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009, à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence, et à la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe au § 20.6.2.2 du présent Document de référence.

10.4.4 Obligations contractuelles et autres engagements donnés

Les tableaux présentés ci-après reprennent de manière exhaustive les obligations contractuelles et les autres engagements donnés par le Groupe au 31 mars 2011 :

(en millier d'euros)

Obligations contractuelles Au 31 mars 2011 (chiffres audités)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	34 106	34 106	0	0
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple	3 821	914	2 749	158
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	37 927	35 020	2 749	158

(en millier d'euros)

Autres engagements donnés Au 31 mars 2011 (chiffres audités)	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	17 561	17 561	0	0
Lettres de crédit	0	0	0	0
Garanties	0	0	0	0
Obligations de rachat	0	0	0	0
Autres engagements (intérêts courus et autres)	3 153	3 153	0	0
Total	20 714	20 714	0	0

10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées

Nous vous précisons (i) qu'aucun investissement futur important n'est actuellement à l'ordre du jour et (ii) qu'aucune immobilisation corporelle importante planifiée n'est actuellement en cours.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Nonobstant la cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 (qui représentait environ 800 références) et la suppression de la gamme « Terrasses et décorations en bois » de Nortland (environ 250 références), le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES compte actuellement plus de 2 000 références de produits et renouvelle tous les ans environ 200 références de produits.

Les sommes ainsi investies par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon ses propres critères d'accueil par les clients finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2010 et la date d'enregistrement du présent document de référence

► *La restructuration*

La restructuration des filiales opérationnelles du Groupe OLIN et les dernières mesures destinées à parfaire le plan de restructuration général du Groupe (i.e. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs, etc.) sont achevées.

Les sociétés OLIN PRO, OPTIMIS, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT et SCI du Bois de la Pie, qui étaient toutes dépourvues d'activités depuis plus de deux ans, ont fait l'objet d'une dissolution anticipée avec transmission universelle de leur patrimoine au profit de OLIN SA, dans les conditions prévues à l'article 1844-5 du code civil, avec effet au 31 mars 2011.

OLIN SA estime que la restructuration financière présentée aux paragraphes 4.1.1.3 c) et d) du présent Document de référence (ie. incorporation au capital de OLIN, par D&P PME IV et EFFI INVEST I, de leurs créances de compte-courant et réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société) sera achevée fin juillet.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'efforce de réduire ses coûts de structure. Les charges d'exploitation (principalement des honoraires) devraient baisser sur le prochain exercice, lorsque l'augmentation de capital sera définitivement réalisée.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, holding du Groupe, présente toutefois des comptes structurellement déficitaires sous influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (v. paragraphe 4.2 du présent Document de référence).

Une partie importante de ces frais financiers devrait aussi disparaître, pour le prochain exercice, avec la capitalisation des avances en comptes courants consenties par D&P PME IV et EFFI INVEST I, lors de l'augmentation du capital qui sera réalisée au cours du troisième trimestre 2011, comme décidé par l'assemblée générale des actionnaires de OLIN SA du 31 mars 2011.

Il est rappelé que le montant des frais financiers liés aux avances en comptes courants consenties par D&P PME VI et EFFI INVEST I s'élève à 984 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2010, à comparer à un montant total et global de charges financières de 1.637 K€ comptabilisées au Compte de Résultat au 30 septembre 2010.

Du fait de la capitalisation, à compter du 21 septembre 2010, des intérêts qui ont couru sur les obligations de D&P PME IV et EFFI INVEST I jusqu'à leur date de maturité (voir § 4.1.1.1 (2) du Document de référence), l'assiette des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur la Société et qui porte intérêt au cours de l'exercice 2010-2011 est nécessairement plus élevée que celle de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Le montant estimé des intérêts dus par la Société à D&P PME IV et EFFI INVEST I au 30 septembre 2011 ressort à 1.112 K€ sur une base annuelle.

Le tableau ci-après donne une estimation de la diminution du montant des intérêts pour un exercice plein (12 mois) en fonction de la quote-part des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I qui pourrait être incorporée au capital social de OLIN SA dans le cadre de l'opération présentée au § 4.1.1.3, d) du Document de référence :

	Incorporation à hauteur de la participation détenue par le Concert (57,59%)	Incorporation de la totalité des créances détenues par le Concert soit 77,58% du montant de l'augmentation de capital projetée
Montant des dettes pouvant être incorporées au capital	12 957	17 428 (1)
Solde des dettes non capitalisées	4 471	0
Estimation de la diminution du montant des intérêts impactant le compte de résultat	-799	-1 112

(1) Il s'agit du montant total estimé au 30 juin 2011.

Nota :

1- Le montant en principal des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur la Société et qui portent intérêts à taux fixe s'élève à un montant estimé au 30/06/2011 de 16 256 K€ correspondant :

- A hauteur de 2.480 K€, aux premières avances de fonds datant de 2008,
- A hauteur de 11 918 K€, aux créances de remboursement de l'emprunt obligataire venu à maturité le 21 septembre 2010,
- A hauteur de 1 858 K€, au montant des intérêts de l'emprunt obligataire qui ont été capitalisés et produisent eux-mêmes intérêts à compter du 21/09/2010.

La différence entre le montant total estimé des créances détenues par D&P PME IV et EFFI Invest I sur la Société au 30/06/2011 en principal et intérêts (soit 17 428 K€) et le montant de 16 256 K€ ci-dessus mentionné, savoir 1 172 K€ correspond aux intérêts courus non capitalisés au 30/06/2011 des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I.

2- D&P PME IV et EFFI INVEST I ont indiqué à la Société que, dans le cadre de l'augmentation de capital projetée, le Concert incorporerait au capital par priorité les créances qui produisent intérêt au taux le plus faible (v. § 4.1.1.3, d) du Document de référence). Ce choix reflète le souhait des investisseurs de voir rémunérer le risque sur leurs créances résiduelles éventuelles à un taux proche de celui que la Société pourrait obtenir sur le marché, taux qui compte tenu de la situation de celle-ci, serait supérieur à celui des créances résiduelles de D&P PME IV et Effi Invest I, soit 7%.

A titre indicatif pour l'exercice 2010-2011, si l'incorporation au capital de la Société des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I intervient au 30 juin 2011, la réduction des frais financiers liés aux intérêts dus au titre de ces créances serait d'un quart des sommes figurant dans le tableau ci-dessus, puisque la Société clôture ses comptes au 30 septembre.

► L'activité commerciale et le marché

A fin mai 2011, l'activité commerciale du Groupe, déterminée par la Société en fonction du chiffre d'affaires réalisé mensuellement, est en progression d'environ +5% par rapport à la même date de l'exercice précédent.

La progression importante de +10,89% de chiffre d'affaires, constatée à fin mars 2011 (voir § 9.1.1 du Document de référence) s'est en partie résorbée, les distributeurs ayant constitué des stocks plus importants au cours du semestre clos au 31 mars 2011 que par le passé.

La Société constate que les performances des différentes zones géographiques restent cependant disparates :

- le périmètre « France » réalise de bonnes performances grâce à des gains de référencement ;
 - le périmètre « Allemagne » est quasi-équivalent, en termes d'activité, à fin mai 2011 et fin mai 2010 ;
 - le périmètre « BeNeLux » est, quant à lui, en recul d'activité à fin mai 2011 comparé à fin mai 2010.
- Les chiffres d'affaires des marchés nationaux restent constants alors que l'activité « Export », gérée à partir du Benelux, est en régression, impactée par la conjoncture économique défavorable en Angleterre et dans la zone ibérique.

Enfin, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de changements importants dans la structure des marchés (i.e. entrée de nouveaux concurrents sur le marché ; fusion/rapprochement de concurrents ; consolidation verticale de distributeurs et de fournisseurs ; etc.) des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK qui laisseraient envisager un impact négatif sur ceux-ci dans un futur proche.

► *Les approvisionnements*

Le Groupe a pu constituer des stocks suffisants pour satisfaire les commandes des clients.

Il est constaté, depuis le début du mois de mai 2011, une baisse du prix du bois et du plastique.

Par ailleurs, les coûts de transport des approvisionnements depuis l'Asie (21% des achats du Groupe) progressent toujours sous l'influence du prix du pétrole et renchérissent le cout d'entrée des marchandises en stock.

Le Groupe rappelle que les tendances macro-économiques sont susceptibles d'affecter ses résultats.

► *Les financements*

A date, les lignes de crédits de campagne des sous-groupes opérationnels, Karibu et Ubbink Garden BV, sont suffisantes pour leurs activités et les Sociétés n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

Karibu et Ubbink Garden BV respectent l'ensemble de leurs covenants bancaires.

Par ailleurs, grâce aux nouveaux accords présentés aux paragraphes 4.1.1.3 c) et d), l'échéancier de la dette « haut de bilan » de la Société est désormais fonction de sa propre capacité de remboursement.

Ainsi, sur la base du plan de trésorerie intégrant les dispositions des nouveaux accords, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime être en mesure de faire face à ses engagements.

Toutefois, la Société n'ayant pas reconstitué ses capitaux propres dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce et l'augmentation de capital projetée ne permettant pas de régulariser sa situation, OLIN reste exposée à un risque dissolution judiciaire mais estime peu probable la survenance d'un tel risque.

Bien qu'aucune solution complémentaire n'ait encore été arrêtée, la Société reste confiante dans sa capacité à reconstituer, à moyen terme, la totalité de ses capitaux propres mais ne peut à ce jour garantir qu'elle y parviendra.

12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

Risque de liquidité

Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées au paragraphe 4.1.1.3 du présent Document de référence.

Recapitalisation de la Société – Augmentation de capital d’un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les fonds propres de OLIN SA

Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées au paragraphe 4.1.1.3 d) du présent Document de référence.

Risque lié à la non-reconstitution des capitaux propres dans le délai prévu à l’article L.225-248 du code de commerce

Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées au paragraphe 4.2 du présent Document de référence.

Incidence de l’augmentation de capital d’un montant de 22,5 M€ sur la situation des actionnaires – Intention de D&P PME IV et Effi Invest I de déposer un projet d’offre publique de retrait dans certaines conditions

Si à l’issue de l’augmentation de capital présentée au § 4.1.1.3, d) ci-dessus, D&P PME IV et Effi Invest I (le « Concert ») venaient à détenir au moins 95% des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, le Concert prendrait l’initiative de lancer une offre publique de retrait conformément aux dispositions de l’article L.433-4 du Code monétaire et financier et de l’article 236-3 du Règlement général de l’Autorité des marchés financiers et, le cas échéant, imposer un retrait obligatoire aux minoritaires qui n’auraient pas répondu à l’offre de retrait.

Sur la base des conclusions du rapport de l’expert indépendant qui a été présenté aux actionnaires lors de l’assemblée générale du 31 mars 2011 (v. chapitre 23 du Document de référence), lequel a considéré que l’évaluation de la Société par la méthode de l’Actif Net Réévalué était la seule méthode pertinente, la valeur de l’action OLIN post réalisation de l’augmentation de capital présentée au § 4.1.1.3, d) du Document de référence serait, sur la base de cette méthode, toujours proche de 0 € en hypothèse haute, la valeur globale base 100% du capital s’établissant à 1 927 K€.

En conséquence, si le Concert était conduit à déposer un projet d’offre de retrait sur les actions OLIN, il le ferait sur la base d’un prix d’achat de 0,10 € par action, sous réserve toutefois d’une appréciation de ce prix par un nouvel expert indépendant qui sera spécialement désigné à cet effet et du contrôle de l’Autorité des marchés financiers.

Actifs et passifs éventuels

Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées à la note 27 de l’annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe 20.6.2.2 du présent Document de référence.

Il convient également de se reporter sur ce point à la note 26 de l’annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du Document de référence 2008-2009 et à la note 27 de l’annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Mesures de restructuration organisationnelle du Groupe

La restructuration de l’organisation opérationnelle du Groupe OLIN s’est achevée avec la fermeture du site logistique de Nieppe (59) au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Il convient de se reporter sur ce point aux notes 6,D) et 26,A) des comptes consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Incertitudes sur les difficultés d'approvisionnement à partir de l'Asie

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure de déterminer si les difficultés d'approvisionnement qu'elle a constatées au cours de la campagne 2010 sur les produits en provenance d'Asie, sont susceptibles (ou non) de se reproduire lors des futures campagnes.

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévision ou estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Directoire

14.1.1 Composition du Directoire

La composition du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe OLIN (hors mandat social)	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
JL. HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2009	23/04/2011	Directeur Général Marketing, Sales, Logistics	Néant	Voir § 14.1.3 ci-après.	75, avenue Parmentier – 75011 Paris
G. TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (art. L225-66 C.Com)	30/09/2008	28/06/2009	28/06/2011	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant	75, avenue Parmentier – 75011 Paris

Aucun des membres du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - o de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - o d'associé commandité,
 - o de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - o de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

14.1.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire

- **Jean-Luc HEYMANS**

Né le 26 juillet 1963, nationalité belge, marié, 3 enfants

Cursus universitaire (1982/1988) : Université Libre de Bruxelles - Psychologie option Marketing et Commercial (mémoire non présenté).

1985-1986 : Colgate Palmolive Belgium - Sales Representative

1987-1988 : Hypermarché Carrefour (ex GB) réassortisseur, chef de rayon, chef de département food boisson/alimentaire

1989-1994 : DIY Brico Belgique - Directeur de magasin (4 magasins dans le Top 10 C.A.)

1995-1998 : Product Manager (catégorie Produits manufacturés jardinage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

1999-2001 : Marketing Manager (département Bricolage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

Depuis 2001 : Nortene - International General Manager et Membre du Directoire

Dirigeant des filiales : UBBINK GARDEN BV (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, UK), Olin Jardinage.

- **Georges TOURNIER**

Né le 16 mai 1967, de nationalité française

Diplôme d'expertise comptable (DEC session novembre 1997)

Parcours professionnel :

- depuis juillet 2006 : Directeur Administratif et Financier du Groupe NORTENE

- de juin 2003 à juin 2006 : Directeur Comptabilité et Consolidation du Groupe NORTENE

- de juillet 2001 à mai 2003 : Expert-Comptable indépendant – Mérignac (33)

- de mai 2000 à juin 2001 : Manager – Accounting & Finance department chez Stryker Spine SA – Cestas (33)

- de Août 1992 à avril 2000 : Chef de mission en Cabinet Sussan – Cestas (33)

14.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
JL.Heymans	De 2006 à 2011	Membre du Directoire puis Président du Directoire (depuis sept-2009)	<p>Groupe OLIN (mandats ayant expiré)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Nortène Ltd (mandat expiré en oct.2007) - Gérant de OLIN Pro SARL (mandat expiré en mars 2011) - Président de Trent SAS (mandat expiré en mars 2011) - Gérant de la SCI du Bois de la Pie SARL (mandat expiré en mars 2011) - Gérant de Optimis SARL (mandat expiré en mars 2011) - Président de TOUT JARDIN DIRECT SAS (mandat expiré en mars 2011) <p>Groupe OLIN (mandats en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Directeur de Ubbink Jardin BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Geschäftsführer de Woodgarden GmbH - Gérant de OLIN Jardinage - Gérant de Nortland 	Néant
G. Tournier	De 2006 à 2011	Membre du Directoire	Néant	Néant

14.2 Conseil de Surveillance

14.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
B. ROQUES (1)	Cooptation le 21/11/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Conseil en gestion	Voir § 14.2.3 ci-après	4, rue Jean Moréas – 75017 Paris
N. URBAIN (2)	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-Président du Conseil (depuis le 10/03/2011) et Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	Voir § 14.2.3 ci-après	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
D. VITOU	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Voir § 14.2.3 ci-après	N/A
D. CALMELS (3)	Cooptation le 10/03/2011 Ratification AG du 31/03/2011	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	Voir § 14.2.3 ci-après	152 avenue Malakoff – 75116 Paris
EFFI INVEST I <i>Représentant permanent : Franck Mathé (4)</i>	31/03/2011	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Chargé d'affaires	Voir § 14.2.3 ci-après	6 rue de Téhéran – 75008 Paris

(1) M. Bernard ROQUES a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES (démissionnaire). Lors de cette réunion, il a également été désigné en qualité de Président du Conseil en remplacement de M. Nicolas URBAIN, démissionnaire de ces fonctions.

(2) M. Nicolas URBAIN a été désigné en qualité de membre du Conseil par décision de l'assemblée générale du 18 septembre 2007 sur proposition de D&P PME IV.

(3) M. Didier CALMELS a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 10 mars 2011, en remplacement de M. Jérémie SURCHAMP, démissionnaire de ces fonctions. M. Didier CALMELS est Président de D&P PME IV Gestion, elle-même présidente du fonds d'investissement D&P PME IV, actionnaire majoritaire de OLIN SA.

(4) Lors de l'assemblée générale mixte de OLIN SA du 31 mars 2011, les actionnaires ont décidé, sur proposition de D&P PME IV et EFFI INVEST I et en application des articles L.225-75 et L.225-105, alinéa 3 du code de commerce, la révocation ad nutum de Monsieur Philippe LEPERS de son mandat de membre du Conseil de surveillance de OLIN SA et ont désigné, en remplacement, la société EFFI INVEST I pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le tableau suivant présente le(s) mandat(s) venu(s) à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis le 1^{er} octobre 2010 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'expiration des fonctions	Motifs
J.SURCHAMP	Vice-président et Membre du Conseil	Cooptation le 16/06/2008 Ratification AG du 15/05/2009	10/03/2011	Démission
P. LEPERS	Membre du Conseil	15/01/2001	31/03/2011	Révocation <i>ad nutum</i> décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2011

A l'exception, d'une part, de Monsieur Bernard ROQUES qui était Président Directeur Général de ARBEL SA lorsque cette société a été mise en redressement puis en liquidation judiciaire au cours du dernier trimestre 2009 et, d'autre part, de Monsieur Dominique VITOU qui était Président DOMOPHI SAS lorsque cette société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire simplifiée au cours du premier trimestre 2011, aucun des membres du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - o de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - o d'associé commandité,
 - o de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - o de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Il est rappelé que la participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de DOMOPHI.

14.2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance

▪ Bernard ROQUES

Né le 15 novembre 1947, de nationalité française.

Diplômé de l'Ecole de Commerce et d'Administration.

Bernard ROQUES a d'abord été en charge des prises de participations à la SDR SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes PME puis au sein des Groupes Pinault et ensuite IFI.

Bernard ROQUES a ainsi été Président Directeur Général du Groupe IFI jusqu'en 1996 et Président Directeur Général du Groupe ARBEL jusqu'en septembre 2009. Depuis cette date, Bernard Roques est retraité. Il exerce toutefois une activité de conseils via la société Amable-R dont il est le gérant depuis novembre 2010.

Monsieur Roques est chargé du suivi de certaines participations pour le compte de D&P PME IV en exécution d'un contrat de prestations de services.

- **Nicolas URBAIN**

DESS droit des affaires et de fiscalité (Paris II) / Diplôme d'Expert Comptable

20 ans d'expérience dans le capital investissement :

- 1988 à 1995 CLINVEST Paris et New-York
- De 1996 à 2000 : direction de sociétés de l'industrie pharmaceutique
- Depuis 2000 : direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
- Conseil en ingénierie financière

- **Dominique VITOU**

1956 : HEC Paris

1957-1958 : Service militaire - Officier de Marine - Légion d'Honneur à titre militaire

Participe à la reconversion d'une filature de jute fondée par son grand-père avant de prendre la direction d'une petite filiale plastique dénommée NORTENE

A 40 ans : PDG de la société

1995 : Introduction en Bourse de la société « NORTENE »

2001-2008 : Présidence du Conseil de Surveillance.

- **Didier CALMELS**

Né le 16 juillet 1951, de nationalité française.

Diplômé en droit, titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (1974) et du Certificat professionnel de Syndic Judiciaire (1976).

- 1981 : Syndic Judiciaire près le Tribunal de Commerce de Nantes, et les Tribunaux de Commerce de Saint Denis et Saint Pierre de l'Ile de la Réunion
Appelé en consultation par la Chancellerie dans le cadre de l'élaboration du projet de Loi du 25 janvier 1985 sur la réforme des entreprises en difficulté
- 1986 : Président de la société de conseils juridiques Calmels Meille Harpillard & Associés (conseil spécialisé dans la reprise d'entreprises en difficulté)
Co-auteur avec B. Meille et le Bureau Francis Lefèbvre d'un ouvrage intitulé « Le redressement judiciaire »
- 1992 : Président de la société Bourgoin Marceau Développement « BMD » créée conjointement avec Marceau Investissement et CIFAC Loire (groupe Crédit Lyonnais), spécialisée dans le conseil aux entreprises en difficulté et dans les activités financières
- Depuis 1994 : Fondateur, actionnaire majoritaire et président des sociétés du groupe financier Développement et Partenariat « D&P »
- De 2007 à 2009 : Président de la Commission « Retournement » à l'AFIC

- **Franck MATHE, représentant permanent de EFFI INVEST I**

Né le 31 octobre 1975, de nationalité française.

Docteur en Mathématiques et diplômé d'un mastère spécialisé en finances (HEC).

Franck MATHE a été Contrôleur Financier dans une SGP (Société de gestion de portefeuilles) avant d'être chargé d'affaires pour EFFICAP, associé commandité d'EFFI INVEST I.

14.2.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
B. Roques	De 2006 à 2011	Président du Conseil de Surveillance (depuis nov-2008)	<p><u>MANDATS EN COURS</u></p> <p><u>Groupe SELCODIS</u> - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007</p> <p><u>Autres</u> - Gérant de Amable-R depuis novembre 2010 - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005</p> <p><u>MANDATS AYANT EXPIRE</u></p> <p><u>Groupe ARBEL</u> - Arbel SA : Administrateur depuis avril 2000 et Directeur Général depuis juin 2004 (société liquidée en septembre 2009) - 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002 (société liquidée en février 2010) - 2F Industries : Administrateur depuis avril 2003 (société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007) - Lormafer : Administrateur de juillet 2002 à décembre 2006 et Président Directeur Général de mars à décembre 2006 (mandats et fonctions ayant expiré) - Arbel Fauvet Rail : Président du Conseil d'administration depuis mars 2006 (mandat expiré) - Arbel Investissements EURL : Gérant depuis novembre 2000 (société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007) - AFBS EURL : Gérant depuis février 2006 (mandat expiré) - IGF / Arbel Fauvet Rail : Président du Directoire de janvier 2007 à octobre 2008</p> <p><u>Groupe Fermoba (toutes les sociétés du groupe Fermoba ont été liquidées en janvier 2010)</u> Fermoba Industries (mandat expiré) Fermoba Centre Industries (mandat expiré) Fermoba Nord Industries (mandat expiré) Fermoba Est Industries (mandat expiré)</p> <p><u>Groupe SELCODIS</u> - Selcodis SA Membre du Directoire de décembre 2006 à avril 2007 - Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001 (société liquidée en mai 2009)</p> <p><u>Autres</u> - SPP : Président depuis février 2004 (mandat expiré)</p>	Néant

D. Vitou	De 2006 à 2011	Membre du Conseil de Surveillance	- Président de Domophi (mandat expiré - société en liquidation judiciaire) * - Gérant de Joker (mandat expiré) - Gérant de l'EURL Vitou Savanne (mandat expiré)	Néant
-----------------	----------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

* DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

N. Urbain	De 2006 à 2011	Membre du Conseil de Surveillance	- Financière Sicomax : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Eurocréances SAS : Président depuis 2005 - « ID » Immobilier Développement : Président depuis 2005 - Effi Re : Président depuis 2007 - Société Générale Commerciale de l'Est SGCE : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Marais Participations : Président depuis 2005 - CDB Finances : Gérant depuis 2002	Direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
D.Calmels	De 2006 à 2011	Membre du Conseil de Surveillance	<u>Mandats en cours :</u> - Président de la société D&P Finance - Président de la société D&P Investissement - Président de la société D&P PME IV Gestion - Président et Dirigeant au sens de l'article L 532-9 4° du Code Monétaire et Financier de la société D&P V Gestion - Gérant de la société Imagine - Gérant de la société Le Castelet - Administrateur de la société Financière Vermeer (société hollandaise) <u>Mandats arrivés à échéance :</u> - Administrateur de la société D&P Assurances (jusqu'au 18/04/2011) - Président de la société DC Participations (dissoute le 24.12.2010) - Président de la société D&P Holding 2 (dissoute le 31.01.2011) - Président du Conseil d'Administration de la société Raphael Young jusqu'au 25/01/2011 - Représentant légal de la société D&P II au Conseil d'Administration de la société Alcyon Finance du 30/04/08 au 09/12/08 - Président de la société D&P Affinity jusqu'au 17/09/08 - Président de la société D&P Holding (dissoute le 20/04/08) - Président de la société D&P PME Gestion (dissoute le 31/12/07) - Gérant de la société Terre et Soleil - Administrateur de la société Le Tanneur & Cie avant juin 2006 (mandat expiré)	Voir <i>curriculum vitae</i> § 14.2.2 ci-dessus
F.Mathé	De 2006 à 2011	Représentant permanent de EFFI INVEST I au Conseil de Surveillance	Néant.	Contrôleur Financier d'une société de gestion de portefeuilles

14.3 Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, de l'une quelconque de ces personnes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées ci-dessus a été désignée en tant que membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Il n'existe aucune restriction qui aurait été acceptée par l'une quelconque des personnes visées ci-dessus concernant la cession, pendant une durée déterminée, de leur participation dans le capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Les tableaux et informations figurant au présent chapitre 15 ont été établis conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux en lien avec leur mandat.

Les tableaux rendent compte également, conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, des rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social de la part de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Les tableaux 4 à 7 et le tableau 9 de la recommandation AMF précitée n'ont pas été reproduits dans la mesure où :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours des deux derniers exercices à l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- aucune action de performance ou action gratuite ne correspondant pas à des actions de performance n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux de la Société au cours des deux derniers exercices.
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux dix principaux tributaires salariés.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a adhéré, en février 2010, au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

15.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

15.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre du Directoire au cours des deux derniers exercices au titre de leurs mandats

a) Membres du Directoire en fonction :

Le Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé d'allouer à Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER, ès qualité de membres du Directoire, une rémunération nette mensuelle de 200 € chacun à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009.

Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire (1) (montants en €)	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	2 400	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	2 400	Néant

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Jean-Luc HEYMANS au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

Georges TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (1) (montants en €)	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	2 400	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	2 400	Néant

(1) Début de mandat le 30/09/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Georges TOURNIER au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

b) Membre du Directoire dont les fonctions ont expiré :

Jean-Philippe DARNAULT Ancien membre du Directoire (1)	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant

(1) fin de mandat le 20/10/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Jean-Philippe DARNAULT au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

15.1.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Directoire au cours des 2 derniers exercices

a) Membres du Directoire en fonction :

Aucune rémunération (fixe, variable ou exceptionnelle), ni aucun avantage de quelque nature que ce soit, en lien avec leurs fonctions de Président et/ou de membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, n'ont été versés à Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER au titre des 2 derniers exercices clos. Le montant des rémunérations dues à Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER, ès qualité de membres du Directoire de la Société, au titre du dernier exercice, est présenté dans le tableau du § 15.1.1 ci-dessus auquel il convient de se reporter.

Le détail des rémunérations dues/ qui leur ont été versées au cours des 2 derniers exercices au titre de leurs contrats de travail respectifs (qui n'ont pas pour objet l'exercice d'un mandat social) est présenté dans les tableaux qui suivent.

Jean-Luc HEYMANS / Président du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
Tableau récapitulatif des rémunérations et avantages de toute nature versés/dus au titre du contrat de travail conclu avec la société Outside Living Industries France SARL, société contrôlée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
(montants en €)	Exercice 2009-2010		Exercice 2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	106 160 (1)	105 932 (2)	105 932	109 131
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature (véhicule)	9 927	9 927	9 927	9 927
Total	356 087	355 859	355 859	359 058

(1) Rémunération exceptionnelle versée par Outside Living Industries France SARL, sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en date du 24/01/2011, les objectifs annuels prévus par le contrat de travail pour l'exercice 2009/2010 ayant été atteints ;

(2) Prime versée par Outside Living Industries France SARL sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en date du 3/02/2010 compte tenu de l'intervention déterminante de Monsieur Heymans (i) pour ramener le résultat opérationnel courant 2009 à un montant positif et (ii) lors d'opérations/événements significatifs réalisés dans des conditions favorables pour le Groupe OLIN.

Georges TOURNIER / Membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
Tableau récapitulatif des rémunérations et avantages de toute nature versés/dus au titre du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
(montants en €)	Exercice 2009-2010		Exercice 2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	60 000 (1)	56 662 (2)	56 662	18 940
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature	0	0	0	0
Total	210 000	206 662	206 662	168 940

(1) Rémunération exceptionnelle versée par Outside Living Industries SA, sur décision du Conseil de surveillance en date du 24/01/2011, les objectifs annuels prévus par le contrat de travail pour l'exercice 2009/2010 ayant été atteints ;

(2) Prime versée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur décision du Conseil de surveillance de la Société en date du 3/02/2010 compte tenu de l'intervention déterminante de Monsieur Tournier (i) pour ramener le résultat opérationnel courant 2009 à un montant positif et (ii) lors d'opérations/événements significatifs réalisés dans des conditions favorables pour le Groupe OLIN.

b) Membre du Directoire dont les fonctions ont expiré :

Aucune rémunération (fixe, variable ou exceptionnelle), ni aucun avantage de quelque nature que ce soit, en lien avec ses fonctions de membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, n'ont été versés ni ne sont dus à Monsieur Jean-Philippe DARNAULT au titre des 2 derniers exercices clos.

Le détail des rémunérations dues/ qui ont été versées à Monsieur Jean-Philippe DARNAULT au cours des 2 derniers exercices au titre de son contrat de travail respectif (qui n'avait pas pour objet l'exercice d'un mandat social) est présenté dans le tableau suivant :

Jean-Philippe DARNAULT/ Membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (1)				
Tableau récapitulatif des rémunérations versées et avantages de toute nature dus au titre du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
(montants en €)	Exercice 2009-2010		Exercice 2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	15 565	15 565
Rémunération variable (2)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle (3)	0	0	120 000	120 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
Total	0	0	135 565	135 565

(1) Fin de mandat (démission) le 20/10/2008

(2) Rémunération variable stipulée dans le contrat de travail conclu le 22 octobre 2007 entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries et dont le montant était contractuellement plafonné à 40% du salaire annuel brut en cas d'atteinte des objectifs marketing fixés en début d'exercice par le Directoire

(3) Indemnités de départ versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail de Monsieur Darnault. Le montant de ces indemnités de départ a été fixé par transaction. Il est rappelé, pour autant que de besoin, que le contrat de travail conclu entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries prévoyait des indemnités de départ d'un montant égal à 12 mois de salaire (rémunération fixe) en cas de licenciement (hors faute grave) dans les 18 mois suivant le 22 octobre 2007, date de conclusion du contrat de travail.

15.1.3 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance au cours des 2 derniers exercices

(a) Rémunérations des membres du Conseil actuellement en exercice

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
	Montants versés en €	Montants versés en €
Bernard ROQUES Président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (1)	48 000	44 000
Jérémie SURCHAMP (2) Vice-président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Nicolas URBAIN (3)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Dominique VITOU		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Philippe LEPERS (4)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0

(1) Rémunération versée à qualité de Président du Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-81 du code de commerce avec effet à compter du 21/11/2008, date de désignation de Monsieur Bernard ROQUES à ces fonctions.

(2) Monsieur Jérémie SURCHAMP a démissionné de ses fonctions de Vice-Président et de membre du Conseil de surveillance avec effet au 10 mars 2011.

(3) Monsieur Nicolas URBAIN a été désigné, le 10 mars 2011, en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Jérémie SURCHAMP, démissionnaire. Lors de sa désignation, le Conseil de surveillance a décidé d'allouer à Monsieur Nicolas URBAIN, au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de surveillance et conformément à l'article L.225-81 du code de commerce, une rémunération mensuelle de 4.000 euros avec effet à compte de sa désignation.

(4) Monsieur Philippe LEPERS a été révoqué ad nutum de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance sur décision des actionnaires de OLIN SA réunis en assemblée générale le 31 mars 2011.

(b) Rémunérations des membres du Conseil dont le mandat a expiré au cours de l'exercice 2009-2010

Néant.

15.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	14/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0
Point de départ d'exercice des options	12/04/2008
Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28.79
Modalités d'exercice	N/A
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

A la date du présent Document de référence, la totalité des 53.628 options qui étaient encore en vigueur a été annulée, Monsieur Jean-Luc HEYMANS, unique bénéficiaire, ayant expressément et irrévocablement renoncé à leur bénéfice en février 2010.

Par ailleurs, il est également rappelé qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et/ou au dix principaux attributaires salariés.

15.3 Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire Début mandat : 02/04/01 Fin mandat : 23/04/11	X			X		X(2)	X(3)	
Georges TOURNIER Membre du Directoire – Directeur Général Début mandat : 30/09/08 Fin mandat : 28/06/11	X			X		X (4)	X(5)	

(1) Les règles de non cumul contrat de travail/mandat social ne s'appliquent, au cas particulier de Outside Living Industries SA, qu'au Président du Directoire. Il est à cette occasion rappelé que la Société a adhéré au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

La Société étant attachée à la fidélisation de ses cadres et au « management durable », elle estime que le non cumul mandat social-contrat de travail peut être écarté dans cette situation particulière. Pour les mandats à venir, la Société appréciera au cas par cas, et en fonction de ses contraintes et caractéristiques propres, s'il y a lieu ou non d'appliquer la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un salarié devient mandataire social dirigeant.

(2) Aux termes du contrat de travail dont bénéficie Monsieur Jean-Luc HEYMANS, l'employeur (Outside Living Industries France SARL) s'engage à lui verser, en cas de licenciement hors faute grave ou lourde ou en cas de rupture conventionnelle, une indemnité d'un montant égal à 100% du montant cumulé des 12 derniers mois de salaires nets perçus. Cette indemnité se substitue à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement.

(3) En application des stipulations du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES FRANCE SARL, Monsieur Jean-Luc HEYMANS peut bénéficier d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 30% de sa rémunération mensuelle brute (la rémunération mensuelle brute étant égale à 1/12ème de la rémunération annuelle brute des 12 derniers mois), la durée de la clause de non-concurrence étant de 24 mois.

(4) Aux termes du contrat de travail dont bénéficie Monsieur Georges TOURNIER, l'employeur (Outside Living Industries SA), s'engage à lui verser, en cas de licenciement hors faute grave ou lourde ou en cas de rupture conventionnelle, une indemnité d'un montant égal à 50% du montant cumulé des 12 derniers mois de salaires nets perçus. Cette indemnité se substitue à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement.

(5) En application des stipulations du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Monsieur Georges TOURNIER peut bénéficier d'une indemnité mensuelle de non-concurrence égale à 30% de sa rémunération mensuelle brute (la rémunération mensuelle brute étant égale à 1/12ème de la rémunération annuelle brute des 12 derniers mois), la durée de la clause de non-concurrence étant de 24 mois.

15.4 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants

La Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit de ses mandataires sociaux dirigeants et/ou non dirigeants.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Fonctionnement du Directoire

16.1.1 - Composition

La Société est dirigée par un Directoire ou un Directeur unique nommé et placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance institué par l'article 15 des statuts de la Société. Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

16.1.2 - Durée des fonctions – Limite d'âge

Le Directoire est nommé pour une durée de deux (2) ans, à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans.

16.1.3 - Présidence du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

16.1.4 - Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

16.1.5 - Rémunération des membres du Directoire

Le mode et le montant de la rémunération des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de surveillance.

16.1.6 - Responsabilité des membres du Directoire

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire, du Président du Directoire ou de tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

16.1.7 - Règlement intérieur du Directoire

Néant.

16.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

16.2.1 - Composition

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

16.2.2 - Actions des membres du Conseil de Surveillance

Depuis le 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant modifié et refondu les statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, il n'est plus exigé des membres du Conseil de Surveillance qu'ils soient propriétaires d'une action au moins de la Société.

16.2.3 - Durée des fonctions – Limite d'âge

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

16.2.4 - Vacances – Cooptation – Ratifications

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

16.2.5 - Organisation du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président, nécessairement personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance et sont toujours rééligibles.

16.2.6 - Délibération du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président. La convocation des membres du Conseil est faite par tout moyen.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Le Président du Conseil préside les séances. En son absence, les séances sont présidées par le Vice-président. En cas d'absence, le Président de séance est désigné par les membres présents.

Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

16.2.7 - Mission et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère des vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la Société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en aient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Il autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-79-1, L.225-86 et suivants du Code de Commerce.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance lui-même par la loi ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

16.2.8 - Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

16.2.9 - Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.

Ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par les membres du Directoire si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'Assemblée Générale.

16.2.10 - Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Lors de la réunion du 10 mars 2011, le Conseil de surveillance a adopté un règlement intérieur conforme aux recommandations du Code MiddleNext. Ce règlement intérieur est disponible au siège social de la Société.

16.3 Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de contrats de services liant l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers spécifiques.

16.4 Comités

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein de la Société.

16.5 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

A l'occasion de la réunion du Conseil de surveillance qui s'est tenue le 3 février 2010, la Société a adhéré au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext avec effet au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé d'appliquer les recommandations du Code MiddleNext à l'exception de celles présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L.225-68, al.7 et suiv. du code de commerce, et établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, qui figure au paragraphe 16.6.1 ci-après.

La Société souhaite néanmoins revenir sur la 8^{ème} recommandation du Code MiddleNext relative à la présence de membre(s) indépendant(s) :

Au 30 septembre 2010, seul Monsieur Bernard ROQUES, désigné au Conseil de surveillance et à la Présidence du conseil en novembre 2008, pouvait être qualifié de membre du Conseil de Surveillance indépendant au vu de l'ensemble des critères retenus par le Code MiddleNext pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de relation financière, contractuelle ou de lien familial proche avec un autre mandataire social ou un actionnaire significatif de la Société, susceptible d'altérer l'indépendance et le jugement).

A la date du présent Document de référence, le Conseil de surveillance n'est composé d'aucun administrateur indépendant au sens du Code MiddleNext, Monsieur Bernard ROQUES ayant désormais des liens contractuels avec D&P PME IV.

Il appartiendra au Conseil de surveillance d'examiner, préalablement à la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination de membres du conseil de surveillance, la désignation d'un administrateur indépendant au regard des critères énoncés par MiddleNext.

16.6 Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

16.6.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société Outside Living Industries SA (exercice clos le 30 septembre 2010)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, al.7 du code de commerce, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (ci-après « OLIN SA »), des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directoire, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Ce rapport vous présente également les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été établi avec l'appui de la Direction générale de la Société préalablement à son examen par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 10 mars 2011 au cours de laquelle il a été approuvé.

Les commissaires aux comptes présenteront leurs observations sur le présent document dans un rapport spécifique.

TITRE I – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance de OLIN SA du 3 février 2010 a examiné l’ensemble des points de vigilance et ainsi que les 15 recommandations du Code de gouvernement d’entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites publié le 17 décembre 2009.

Ce code est disponible sur le site www.middlednext.com.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance a décidé d’adhérer au Code MiddleNext (ci-après le « Code de référence »), mais sans appliquer ou en adaptant les recommandations suivantes :

- Première recommandation du Code de référence portant sur le cumul contrat de travail et mandat social

Seule la situation de Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire depuis le 30 septembre 2008 et salarié du Groupe depuis octobre 2000, est visée par cette première recommandation.

La Société, compte tenu de sa taille, de son mode d’organisation et de la réduction importante de ses effectifs salariés au cours des derniers mois, estime que le non cumul mandat social-contrat de travail peut être écarté dans cette situation particulière.

Le Conseil a, en conséquence, décidé d’autoriser le cumul par Monsieur Jean-Luc HEYMANS de ses fonctions de Président du Directoire et membre du Directoire de OLIN SA avec le contrat de travail qu’il a conclu avec la société Outside Living Industries France SARL.

- Onzième recommandation du Code de référence portant sur l’information des membres du Conseil

La recommandation préconise notamment que le règlement intérieur prévoit des modalités pratiques de délivrance d’informations, dans un délai raisonnable, au Conseil de surveillance.

La Société étant actuellement en retournement, il est rappelé que la réactivité et la disponibilité des membres du Conseil sont essentielles et doivent permettre au Conseil de se réunir aussi régulièrement et rapidement que l’exigent l’intérêt et la situation de la Société.

Les membres du Conseil sont donc ponctuellement amenés à recevoir, très peu de temps avant une réunion, les éléments d’information nécessaires à l’accomplissement de leur mission.

Il est néanmoins précisé qu’en cas de réunion d’urgence, l’un au moins des membres du Directoire assiste à la réunion du Conseil pour permettre aux membres du Conseil d’examiner et analyser, en toute connaissance de cause, les informations qui doivent leur permettre de prendre une décision éclairée.

Pour ces raisons, le Conseil de surveillance a considéré que les conditions d’information du Conseil sont globalement satisfaisantes et n’estime pas opportun de formaliser dans un règlement intérieur des règles précises et contraignantes en la matière.

- Douzième recommandation du Code de référence portant sur la mise en place de comités

Compte tenu de sa taille et de son mode d’organisation, aucun comité, de quelque nature que ce soit, n’a été mis en place au sein de la Société.

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA étant actuellement en retournement, la réactivité et la disponibilité des membres du Conseil sont essentielles et doivent permettre au Conseil de se réunir aussi régulièrement et rapidement que l’exigent l’intérêt et la situation de la Société.

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil n'estiment pas opportun d'alourdir le mode de fonctionnement du Conseil en instituant des comités spécifiques.

I- COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

L'article 12 des statuts de OLIN SA stipule que le Conseil de surveillance est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, sauf dérogation prévue en cas de fusion.

La composition du Conseil de Surveillance à la clôture du dernier exercice est la suivante (5 membres) :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat
Bernard ROQUES	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 21-11-2008 Ratification AG du 15-05-09	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Jérémie SURCHAMP (démissionnaire en 2011)	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 16-06-2008 Ratification AG du 15-05-09	-	Démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance et de Vice-Président avec effet à l'issue de la réunion du Conseil du 10 mars 2011
Nicolas URBAIN	Membre du Conseil de Surveillance	18/09/2007	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Dominique VITOU	Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Philippe LEPERS	Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012

Les membres du Conseil de surveillance manifestent des compétences larges et diversifiées leur permettant d'évaluer les capacités des dirigeants exécutifs et de s'assurer que la stratégie de la société est pertinente et en corrélation avec son intérêts social.

Les autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 sont présentés dans le tableau suivant :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
B. ROQUES	Conseil en gestion	Groupe SELCODIS - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 Autres - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005	4, rue Jean Moréas – 75017 Paris
J.SURCHAMP (démissionnaire en 2011)	Directeur Associé dans un fonds d'investissement	- Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA	152 avenue Malakoff – 75116 Paris
N. URBAIN	Dirigeant de société	- Président de la SA Sicomax - Administrateur de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effi Re - Gérant de la SARL CDB Finances	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
D. VITOU	Retraité	- Président de Domophi SAS - Gérant de l'EURL Vitou Savanne	N/A
P. LEPERS	Retraité	Néant	N/A

Au regard des différents critères retenus par le Code de référence pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de lien familial proche avec un mandataire social, indépendance à l'égard des actionnaires significatifs de la Société), seul Monsieur Bernard ROQUES peut être qualifié, au cours de l'exercice 2009-2010, de membre du Conseil de Surveillance indépendant.

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 10 mars 2011, les membres du Conseil ont décidé de modifier le règlement intérieur existant pour y intégrer les 5 rubriques mises en exergue par le Code de référence et présentées ci-après :

- la composition du Conseil et les critères d'indépendance des membres ;
- le rôle du Conseil et les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- les devoirs des membres du Conseil ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication).

1- Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Aucune stipulation des statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de Surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe.

Il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

2- Information du Conseil de Surveillance

Les travaux du Conseil de Surveillance sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, à cette occasion, demander que leur soient communiqués toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou lors des réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier sont en outre invités à commenter ces documents ou informations.

Conformément aux dispositions légales, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport trimestriel d'activité abordant les points suivants :

- état de la trésorerie en cours et prévisionnelle ;
- stratégie et développement des activités, performances commerciales et opérationnelles de la Société et du Groupe ;
- chiffres clés de la Société et des filiales ;
- faits marquants survenus depuis la dernière réunion ;
- opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement et/ou opération significatif relatif à la Société ou l'une quelconque de ses filiales.

3- Comité(s) mis en place au sein du Conseil de Surveillance

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de cet exercice (voir commentaires sur la douzième recommandation du Code de référence portant sur la mise en place de comités - page 2 du présent rapport -)

4- Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil organise les travaux du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est un organe collégial, ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Les membres du Conseil ont la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux contraintes légales et réglementaires.

Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires de la Société et du Groupe.

5-Confidentialité des informations

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil de Surveillance, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Si le Conseil de Surveillance a connaissance d'une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société, ses membres doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique et s'interdire de réaliser toute opération sur les titres de la Société.

6-Convocation du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil peut être convoqué par tout moyen. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

7-Réunions du Conseil et participation aux séances

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de Surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Le recours à ce procédé est cependant exclu lorsque la réunion du Conseil de Surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, consolidés de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises les 6 octobre et 15 décembre 2009, les 20 janvier, 3 février et 28 juillet 2010.

Le taux de participation moyen est de 76%.

8-Comptes-rendus de séance

Dans la mesure du possible, le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président du Conseil à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal est ensuite retranscrit dans le registre des procès-verbaux du Conseil après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

9-Évaluation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil, lorsqu'ils l'estiment utile, s'expriment ponctuellement sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux. Ces discussions sont retranscrites au procès-verbal de la séance.

TITRE 2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

I. CADRE CONCEPTUEL

Pour la rédaction de cette partie du rapport, la Société s'est inspirée du guide de l'AMF relatif à la mise en œuvre du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Annexe II du rapport sur les valeurs moyennes et petites (VaMPs) publié par l'AMF le 9 janvier 2008) et du guide intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » mis en ligne le 22 juillet 2010 par l'AMF.

Ces guides sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les principes généraux de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre par la Société sont présentés ci-après. La Société ne peut assurer que les dispositifs qu'elle a mis en place fournissent une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs qu'elle entend poursuivre ou qu'elle s'est fixés.

Tout système de contrôle et de gestion présente en effet des limites qui peuvent résulter de nombreux facteurs, incertitudes, dysfonctionnements, défaillances qui peuvent être non inhérents à la Société, au Groupe et/ou ses collaborateurs.

II. ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les acteurs privilégiés de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de la Société sont :

- le Conseil de Surveillance,
- le Directoire,
- et les Managers des différentes entités du Groupe soutenus par les services financiers locaux.

1-Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, sans s'immiscer dans la gestion de la Société, exerce un contrôle permanent de la gestion du directoire.

Il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge nécessaire et se fait communiquer tout justificatif qu'il juge utile.

Les cessions d'actifs majeurs de la Société ainsi que les engagements de suretés et de caution sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Enfin, le Conseil de Surveillance veille collégalement à la prise en compte et au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

2-Le Directoire

Le Directoire exerce le pouvoir exécutif au sein du Groupe. Il définit la stratégie et supervise son exécution. Il gère, par ailleurs, les risques et litiges importants auxquels le groupe pourrait être confronté.

Le Directoire exerce son contrôle sur les différentes entités du groupe par :

- un reporting hebdomadaire pourtant sur les chiffres d'affaires, les stocks, les carnets de commandes et la trésorerie.
- et un reporting mensuel détaillé (états financiers, analyses des marges par produits, ...)

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont régulièrement organisées entre les membres du Directoire et les responsables opérationnels des sous-groupes « Ubbink » et « Karibu ».

Le Directoire fait également intervenir, plusieurs fois dans l'année, des consultants externes afin d'évaluer les différents processus opérationnels et d'émettre des recommandations.

Il est rappelé que les pouvoirs du Directoire sont encadrés dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier les articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

3-Managers des différentes entités du Groupe et les services financiers locaux

Les managers des différentes entités du Groupe assurent le management opérationnel au quotidien. Aidés des services financiers locaux, ils définissent et surveillent le dispositif du contrôle interne au sein des filiales.

Ils assurent la remontée des informations au Directoire.

III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne mis en œuvre par la Société vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire et les managers,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs de la société,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Les objectifs de la gestion des risques doivent contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société et du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus décisionnels et opérationnels de la Société ;
- mobiliser et sensibiliser les acteurs du contrôle interne et leurs collaborateurs aux risques inhérents à l'activité du Groupe.

Les dispositifs de contrôle et de gestion des risques de la Société et du Groupe sont présentés ci-après.

1-Achat, Approvisionnement, Logistique

Les départements « Achats » sélectionnent une liste de fournisseurs pouvant répondre aux cahiers de charges des produits tels que définis par le département « Marketing ».

Pour les fournisseurs travaillant déjà avec le Groupe, les départements « Achats » rassemblent les données historiques quantitatives et qualitatives les concernant. Ces données sont ensuite comparées aux conditions offertes par les éventuels nouveaux fournisseurs.

Après avoir obtenu la meilleure offre de chacun des fournisseurs listés, c'est le Manager du sous-groupe qui arrête le choix définitif des fournisseurs.

Sur la base des prévisions de ventes des Services commerciaux et après arbitrage des managers, une évaluation des achats en quantité, en valeur et en volume est arrêtée.

Le budget des achats est préparé, les emplacements de stockage sont prévus, les articles sont encodés et les besoins de couvertures de changes sont analysés avec les services financiers.

Les bons de commandes sont créés exhaustivement dans le système informatique. Ils sont signés par le Directeur des « Achats » et, lorsqu'ils dépassent le montant maximum fixé en interne par la société concernée, par le Manager du Sous-groupe.

Les niveaux des stocks de marchandises sont ajustés en permanence en fonction des évolutions des prévisions de ventes (rolling forecast). Le manager du sous-groupe arbitre les écarts des prévisions de plus de 15% par rapport à l'exercice précédent.

Les entrepôts réceptionnent la marchandise, effectue un contrôle physique de quantité et de qualité, et compare les bons de livraisons aux bons de commandes dans le système informatique. Les écarts en quantité et les problèmes de qualité sont analysés et résolus.

Le service comptable réceptionne les factures de marchandises et les compare aux données des bons de livraisons saisies par l'entrepôt dans le système informatique.

Les écarts de quantité et de prix sont analysés et résolus.

Après autorisation de la Direction des « Achats », qui se matérialise par la signature des factures, le Service Comptable procède à leur règlement à l'échéance.

Les marchandises sont assurées auprès de Compagnies d'assurances nationales et sont stockés dans des entrepôts répondant aux normes réglementaires.

Afin d'éviter les erreurs humaines de retranscription des mouvements de stocks, les entrepôts stockant un grand nombre de références sont équipés de système de lecture optique pour gérer les entrées et les sorties de marchandises. La mise à jour des stocks se fait en temps réel.

2-Ventes

Les ouvertures de comptes clients sont effectuées, sur demande du Service commercial, par les Services comptables qui s'assurent au préalable de la solvabilité des prospects.

Une limite de crédit est attribuée à chaque client. Les livraisons au client sont bloquées par le système lorsque la limite définie est atteinte.

Sauf exceptions agréées avec le Manager, la limite de crédit correspond au montant couvert par l'assurance crédit pour le client donné.

Les conditions de vente du Groupe incluent, par ailleurs, des clauses de réserve de propriété.

L'accès informatique aux fichiers « tarifs » et la possibilité de les modifier sont réservés au Responsable de l'administration des ventes.

Les émissions d'avoirs de faibles montants sont soumises à l'autorisation du Responsable de l'administration. Les avoirs de montants significatifs sont, quant à eux, soumis à l'autorisation du Directeur commercial.

Les sorties de stocks des marchandises génèrent automatiquement la facturation dans le système informatique, ce qui assure une exhaustivité de la facturation des livraisons.

Le suivi des encaissements des factures est assuré par le Service Comptable.

Les commandes des clients sont reçues par EDI lorsque cela est possible.

3-Financement / Trésorerie / Instruments

Chaque sous-groupe dispose de son propre financement (crédits de campagne).

Les crédits de campagne sont négociés annuellement après l'établissement des budgets et des plans de trésorerie. Leur maintien est conditionné par le respect de covenants bancaires.

Le Directoire suit l'évolution de la trésorerie du Groupe de façon hebdomadaire à travers un reporting des entités.

Les responsables financiers disposent d'autorisations de signature bancaire pour des montants limités. Au delà de limites fixées, une double signature est nécessaire.

Seules les factures validées par leurs prescripteurs peuvent être mises en paiement par les Services comptables.

Les couvertures de risque de taux sur les achats en Dollar, dont le niveau souhaitable est évalué par les Services financiers en relation avec les Services des « Achats » et des « Approvisionnements », sont validées par le manager du sous-groupe.

4-Système d'information

Les sous-groupes opérationnels utilisent des systèmes d'information intégrés qui sécurisent l'information et permettent la planification et la traçabilité des flux.

Chaque sous-groupe dispose, en interne, d'un Service « Informatique » qui assure le fonctionnement continu des systèmes. Des consultants externes interviennent pour les évolutions techniques des systèmes.

Les sauvegardes des données informatiques sont quotidiennes et conservées dans des coffres étanches et résistants au feu.

5-Gestion des litiges

Les litiges les plus importants sont traités directement par le Directoire en relation avec ses conseils.

Le groupe a choisi un cabinet d'avocats référent dans chacun des pays d'établissement de ses filiales, qui centralise le suivi des dossiers juridiques et oriente vers des conseils de spécialités lorsque nécessaire.

6-Information financière / Communication financière

Il existe un Service financier dans chacun des pays d'implantation des filiales du Groupe. Ces Services financiers ont pour mission la gestion comptable et financière des filiales et la remontée de l'information vers le Service financier central du Groupe.

La comptabilité est tenue à jour de façon permanente afin de permettre les reportings hebdomadaires et mensuels dans des délais courts.

Dans les filiales opérationnelles, les procédures de fonctionnement sont basées sur le principe de séparation des fonctions, notamment concernant l'autorisation des flux de trésorerie, leur réalisation, puis leur inscription en comptabilité.

Pour les besoins de la consolidation légale du groupe, les Services financiers des filiales harmonisent leurs données locales avec les normes du groupe. Elles utilisent pour cela des fichiers de correspondance (mapping) réalisés en collaboration avec le Service Financier de la société mère.

Les données sont ensuite rentrées dans le système de consolidation du groupe accessible à l'ensemble de filiales par Internet.

L'authenticité des données remontées est certifiée par les commissaires aux comptes des filiales qui adressent, par ailleurs, directement aux commissaires aux comptes de la société mère une note de synthèse et leur opinion sur les comptes des filiales.

La consolidation du groupe est ensuite traitée par les Services Financiers de la Société mère, OLIN SA et les états financiers consolidés sont soumis à la certification des commissaires aux comptes de cette dernière.

Enfin, la Société a mis en place un planning et une procédure permettant de respecter ses obligations en matière de communication périodique.

Les communiqués sont diffusés par le biais de la plateforme de Hugin InPublic et mis en ligne sur le site Internet de la Société en rubrique « Finance » (www.outsideliving.com/finance-29.html).

7-Gestion des risques

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques sont présentés au Chapitre 3 « DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES » du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

8-Conclusion et perspectives

Le Groupe poursuit une démarche d'amélioration continue de son contrôle interne et de la gestion des risques. Ce processus est soutenu par la sensibilisation et la formation du personnel sur ces questions.

TITRE 3 – AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

I. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature attribués aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé sont présentés à la section 9.2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il n'existe aucun comité des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun jeton de présence n'a été versé à l'un quelconque des membres du Conseil.

Seul le Président du Conseil bénéficie, ès qualité et en application de l'article L.225-81 du code de commerce, d'une rémunération mensuelle de 4 000 euros. La rémunération allouée à Monsieur Bernard ROQUES au cours de l'exercice écoulé s'est élevée à un montant de 48 000 euros.

Les membres du Directoire, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER, bénéficient d'une rémunération de 200 € par mois au titre de leurs mandats.

Il est également rappelé qu'aucun programme d'attributions gratuites d'actions n'a été mis en place au sein de la Société, le Directoire ne disposant pas des autorisations et délégations nécessaires à cet effet.

S'agissant des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 avait autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire avait attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans le 13 avril 2006.

Par courrier du 28 février 2010, Monsieur Jean-Luc Heymans a renoncé irrévocablement au bénéfice des 53.628 options de souscription d'actions OLIN qui lui avaient été consenties.

Ainsi, au 30 septembre 2010, plus aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

II. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions et modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont présentées aux articles 16 à 19 des statuts.

La participation des actionnaires aux assemblées générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

III. PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, au paragraphe 7.7 du rapport de gestion Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010¹.

Le Président du Conseil de Surveillance
Bernard ROQUES

16.6.2. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Outside Living Industries – Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Outside Living Industries S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

¹ Extrait du § 7.7 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 : « Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, qu'aucun élément ne nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la société OLIN SA à l'exception des éléments suivants :

- délégations de compétences consenties au Directoire pour augmenter le capital social (...);
- existence d'un concert déclaré entre les actionnaires majoritaires de la société OLIN SA, savoir D&P PME IV et EFFI INVEST I. »

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, appellent de notre part l'observation suivante : nous ne disposons pas d'éléments suffisants permettant d'apprécier certaines informations des notes III.1.Achat, Approvisionnements, Logistiques et III.2.Ventes, contenues dans le rapport du Président.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 15 mars 2011

KPMG Audit ID
Jean-Marc Discours
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Laurent Bouby
Associé

17 SALARIES

17.1 Effectifs

Au 31 mars 2011, le groupe OLIN employait 221 personnes (équivalent temps plein) réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Au 31 mars 2011	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	23	8	33	9	73
KARIBU Holztechnik GmbH				146	146
OLIN SA	2				2
TOTAL	25	8	33	155	221

Variation des effectifs entre le 31/03/2010 et le 31/03/2011

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 31/03/2010	21	8	36	162	227
au 31/03/2011	25	8	33	155	221
VARIATION	4	0	-3	-7	-6
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	0	0	-3	-7	-10
Augmentation d'effectif	4	0	0	0	4
Total	4	0	-3	-7	-6

L'effectif du Groupe a diminué de 6 personnes entre le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011.

Variation des effectifs entre le 30/09/2010 et le 31/03/2011

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 30/09/2010	22	8	34	165	229
au 31/03/2011	25	8	33	155	221
VARIATION	3	0	-1	-10	-8
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	0	0	-1	-10	-11
Augmentation d'effectif	3	0	0	0	3
Total	3	0	-1	-10	-8

L'effectif du Groupe a diminué de 8 personnes entre le 30 septembre 2010 et le 31 mars 2011, principalement en Allemagne (Ubbink Garten GmbH : - 4 personnes ; Karibu : - 6 personnes).

17.2 Participation et stocks options

a) Participation en capital :

Aucun des membres du Directoire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans le capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, les membres du Conseil de surveillance ayant la qualité d'actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont :

- Monsieur Dominique VITOU, qui détient directement 191 935 actions de la société et indirectement, via la société DOMOPHI², 383 094 actions OLIN ;
- Monsieur Bernard ROQUES, qui détient directement 1 action de la société ;
- Monsieur Nicolas URBAIN, qui détient directement 1 action de la société.

² DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée : la participation détenue par DOMOPHI dans le capital de OLIN figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

b) Options de souscription/d'achat d'actions :

Comme indiqué au paragraphe 15 « Rémunération et avantages » du présent Document de référence, seul Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire, bénéficiait d'options de souscription d'actions. Outre les informations présentées au paragraphe 15.2 du présent Document de référence, il est rappelé que Monsieur Jean-Luc HEYMANS a expressément et irrévocablement renoncé, en février 2010, aux 53.628 options dont il bénéficiait. La totalité de ces options a donc été annulée. A la date du présent Document de référence, il n'y a plus aucune option en vigueur.

Il n'a été consenti aux mandataires sociaux de la Société, et ceux-ci n'ont levé, au cours du dernier exercice, aucune option de souscription ou d'achat d'actions, qui leur aurait été consentie :

- (i) par la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société,
- (ii) par les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, à raison des fonctions et mandats qu'ils exercent dans ces sociétés.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société**17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 30 septembre 2010, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

17.3.2 Options consenties aux salariés

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2011

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social au 31 mars 2011 est la suivante :

Nom actionnaire	Nbre actions	Part K %	Dt Vote*	% Dt Vote*
D&P PME IV	1 000 000	38.39%	2 000 000	42.92%
Effi Invest I	500 000	19.20%	1 000 000	21.46%
Sous Total Concert	1 500 000	57.59%	3 000 000	64.37%
Domophi (**)	383 094	14.71%	624 427	13.40%
Famille Vitou	193 509	7.43%	382 626	8.21%
Ss Total Groupe Vitou	576 603	22.14%	1 007 053	21.61%
Divers et public	528 042	20.27%	653 295	14.02%
Total	2 604 645	100.00%	4 660 348	100.00%

* en nb de droits de vote théoriques

** DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée : la participation détenue par DOMOPHI dans le capital de OLIN figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

Actionnaires	Nb titres	% capital	% droits de vote (2)	% droits de vote corrigé (3)
D&P PME IV	1 000 000	38,39%	51,10%	42,92%
EFFI INVEST I	500 000	19,20%	25,55%	21,46%
<i>Sous total concert</i>	<i>1 500 000</i>	<i>57,59%</i>	<i>76,65%</i>	<i>64,37%</i>
DOMOPHI (1)	383 094	14,71%	3,73%	13,40%
Famille Vitou	193 509	7,43%	2,92%	8,21%
Autres nominatifs et Public	528 042	20,27%	16,70%	14,02%
Total général	2 604 645	100%	100%	100%

(1) La société DOMOPHI est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 46 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 402 741 235. La société DOMOPHI, créée en 1995, a pour activité l'acquisition, la détention, la cession de titres et/ou valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales, par tout moyen. Le capital de la société DOMOPHI est détenu à hauteur de 80,48%, en capital et en droits de vote, par la famille de Monsieur Dominique VITOU ; à hauteur de 14,64%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe WALLON et enfin à hauteur de 4,88%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe LEPERS. La société DOMOPHI SAS a été mise en liquidation judiciaire simplifiée en février 2011. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

(2) il s'agit des droits de vote exerçables détenus par DOMOPHI et Monsieur Dominique VITOU compte tenu de la décision du Bureau de l'assemblée générale du 15 mai 2009 prise en application de l'article L.233-14 du Code de commerce (voir le point 3 ci-après).

(3) Saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, après avoir constaté que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, a décidé d'appliquer à leur rencontre la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%.

La décision du Bureau a été contestée par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS dans les conditions décrites aux paragraphes 4.5.2 et 20.4 du présent Document de référence et un jugement a été rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de Paris le 13 octobre 2010. La Société a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010.

Le jugement du Tribunal de Commerce de Paris n'étant pas assorti de l'exécution provisoire, la décision prise par le Bureau de l'assemblée le 15 mai 2009 est toujours en vigueur et les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS restent privées d'une partie de leurs droits de vote. Toutefois, les colonnes « Nb de droits de vote corrigés » et « % de droits de vote corrigé » permettent de présenter la participation en droits de vote de Monsieur Dominique Vitou et de la société Domophi SAS telle qu'elle serait si le Bureau de l'assemblée du 15 mai 2009 n'avait pas appliqué la mesure prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce.

Développement & Partenariat :

Spécialiste depuis 1994 de l'accompagnement en capital des PME françaises, Développement & Partenariat intervient en tant qu'actionnaire minoritaire à toutes les étapes clefs du cycle de vie des sociétés réalisant entre 10 à 150 M€ de chiffre d'affaires.

Elle a réalisé plus une cinquantaine d'opérations qui lui permettent aujourd'hui d'être reconnue comme un spécialiste incontournable du retournement, des situations spéciales et des structurations complexes.

D&P au travers de ses différents fonds a réalisé, entre autres, les opérations suivantes :

Le Tanneur & Cie (Maroquinerie), Scandale (Lingerie), Réponse (Agencement), Moonscoop (Production de séries d'animation), Créatifs (Aménagement de salons professionnels), Synstar (Infogérance et intégration informatique), A2iA (Reconnaissance automatique d'écriture), Panol (Systèmes d'aération anti-incendie), DxO Labs (Logiciels de traitement de l'image).

Les fonds gérés par D&P présentent l'originalité de réunir à son capital de nombreux entrepreneurs d'origines très variées, impliqués dans le processus d'investissement. Cette particularité lui confère un positionnement tout à fait singulier qui la distingue des investisseurs financiers classiques en lui permettant :

- De s'intéresser à tous les secteurs d'activité en s'appuyant sur des expertises avérées et en bénéficiant de visions stratégiques abouties, non seulement dans la phase de sélection des opportunités d'investissement mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des participations ;
- De disposer, si nécessaire, d'une capacité d'investissement élargie, en constituant des tours de table dotés d'une « valeur ajoutée industrielle » ;
- D'offrir à ses participations et à leurs dirigeants un levier d'opportunités incomparable grâce aux échanges avec le réseau des actionnaires.

Le fonds D&P PME IV, qui a investi dans le Groupe OLIN, regroupe plus d'une cinquantaine d'actionnaires entrepreneurs pour la plupart des références incontestables dans leurs secteurs respectifs.

D&P PME IV compte également parmi ses actionnaires des investisseurs institutionnels de premier plan : la Caisse des Dépôts et Consignations, la CNP, le Groupe des Caisses d'Épargne et Generali France.

EFFI-INVEST I

EFFI INVEST I est une société en commandite par actions au capital de 186 157 800 euros, créée le 8/12/2005, dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels, et l'associé commandité la société EFFICAP SAS.

EFFI INVEST I a pour particularité de réunir, au sein de ses participations, des actifs de classes différentes, à savoir :

- des sociétés foncières,
- des actifs financiers en situations spéciales (portefeuille de créances hypothécaires, portefeuilles de créances de crédit-bail, ...)
- des opérations de private equity (portefeuilles de participations minoritaires, co-investissement avec des partenaires reconnus, ...)

afin de proposer à ses investisseurs une optimisation de la performance à travers des couples rendement risque non corrélés.

EFFI INVEST I a investi dans D&P PME IV en octobre 2006, société gérée par Développement & Partenariat, afin que celle-ci lui propose de participer aux opérations dont la taille pourrait nécessiter éventuellement des co-investisseurs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les tableaux d'évolution du capital social, des droits de vote et de l'actionnariat au cours des 3 dernières années figurent respectivement aux paragraphes 21.1.8 et 21.1.9 du présent Document de référence.

18.2 Déclarations de franchissement de seuils

Au cours des 3 derniers exercices (période du 01/10/2007 au 30/09/2010), les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées :

1. Par courrier du 1er juillet 2008, les sociétés D&P PME IV (société par actions simplifiée contrôlée par D&P PME IV Gestion SAS, elle-même contrôlée par M. Didier Calmels) et Effi-Invest I (société en commandite par actions contrôlée par Efficap SAS) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % du capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir de concert 1 500 001 actions représentant autant de droits de vote, soit 57,59 % du capital et 49,60 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	1 000 001	38,39	1 000 001	33,07
Effi-Invest I	500 000	19,20	500 000	16,53
Total concert	1 500 001	57,59	1 500 001	49,60

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 1 500 000 bons de souscription d'actions (BSA), émis dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) (Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-316 en date du 7 septembre 2007), et de la mise en concert des déclarants.

Par le même courrier, la société D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 % du capital et des droits de vote et 1/3 du capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 1 000 001 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 38,39 % du capital et 33,07 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, la société Effi-Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 500 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 19,20% du capital et 16,53 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, complété par un courrier du 2 juillet 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« D&P PME IV et Effi-Invest I déclarent :

- agir de concert ;
- envisager de poursuivre leurs acquisitions, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions en fonction des opportunités de marché et de l'évolution du cours de bourse ;
- détenir, de concert, le contrôle de la société ;
- envisager de demander, lors de la prochaine assemblée générale, la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres les représentant au sein du Conseil de Surveillance ».

Par les mêmes courriers, les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement une déclaration d'intention reprenant les termes de la déclaration visée au point précédent.

Les franchissements en hausse, d'une part, des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par le concert précité et d'autre part, du seuil du tiers du capital par D&P PME IV à titre individuel, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite sur le site Internet de l'AMF (Décisions et Information 208C0963 en date du 21 mai 2008) et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 23 mai 2008.

2. Par courriers des 20 et 21 juillet 2010, D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement et de concert les déclarations suivantes, à la suite d'une attribution de droits de vote double à leur profit en date du 16 juillet 2010 :

- D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 1/3 des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement 1 000 000 actions OLIN représentant 2 000 000 de droits de vote, soit 38,39% du capital et 42,38% des droits de vote de la Société.
- Effi Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 20% des droits de vote de la Société et détenir individuellement 500 000 actions OLIN représentant 1 000 000 de droits de vote, soit 19,20% du capital et 21,19% des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

La déclaration d'intention suivante a été effectuée : « En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général, Effi-Invest I déclare ses intentions pour les 6 mois à venir, à savoir :

- modes de financement de l'acquisition et ses modalités : non applicable (franchissement de seuil passif) ;
- qu'Effi-Invest I agit de concert avec D&P ;
- qu'Effi-Invest I n'envisage pas de procéder à des acquisitions d'actions OLIN sur le marché pendant cette période ;
- qu'Effi-Invest I détient déjà, de concert, le contrôle de la société OLIN;
- qu'Effi-Invest I envisage, de concert avec D&P, de poursuivre la stratégie annoncée vis-à-vis de l'émetteur ;
- qu'Effi-Invest I n'envisage pas :
 - de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,
 - de projet de modification de l'activité de l'émetteur ;
 - de projet de modification des statuts de l'émetteur ;
- qu'Effi-Invest I envisage de faire procéder par la société OLIN à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour permettre une incorporation des créances d'Effi-Invest I et D&P, conformément aux stipulations du protocole conclu avec les principaux créanciers de la société le 29 janvier 2010 ;

- *qu'Effi-Invest I n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I dispose d'ores et déjà d'un mandat de membre du conseil de surveillance et n'exclut pas de demander un second mandat de membre du conseil de surveillance. »*
- Les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 50% des droits de vote de la société OLIN et détenir de concert 1 500 000 actions OLIN représentant 3 000 000 de droits de vote, soit 57,59% du capital et 63,58% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	1 000 000	38,39	2 000 000	42,38
Effi-Invest I	500 000	19,20	3 000 000	21,19
Total concert	1 500 000	57,59	1 500 000	63,58

Ces franchissements de seuil ont été déclarés à l'Autorité des Marchés Financiers (Avis n°210C0664 du 21 juillet 2010).

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Il est rappelé que, par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi (article 9.4 des statuts de la Société).

Les principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA figurant dans le tableau présenté au paragraphe 18.1 ci-dessus ne détiennent pas de droits de vote différents, hors les droits de vote double attachés à une partie des actions nominatives leur appartenant.

Comme indiqué au paragraphe 21.2.3 du présent Document de référence, l'action de préférence (l'« Action I ») qui avait été émise en septembre 2007 au profit de D&P PME IV a été convertie en action ordinaire le 30 juin 2008, date à laquelle D&P PME IV et EFFI INVEST I ont exercé la totalité de leurs BSA (v. également § 21.1.5 ci-après).

Il est rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, en début de séance, et préalablement au vote des résolutions, le Bureau de l'assemblée générale, saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, a constaté, après avoir entendu les personnes concernées, que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, et décidé en conséquence d'appliquer à leur encontre, conformément aux recommandations présentées par l'AFEP et l'ANSA dans le vade-mecum à l'attention des membres du bureau des assemblées générales, la sanction prévue à l'article L. 233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%.

La décision du Bureau et les délibérations adoptées par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 ont été contestées en justice par Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS dans les conditions décrites aux paragraphes 4.5.2 et 20.4 du présent Document de référence, auxquels il convient de se reporter, étant précisé qu'aux termes d'un jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a notamment annulé la décision prise par le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 15 mai 2009.

Le 17 novembre 2010, la Société a interjeté appel de ce jugement qui n'est pas assorti de l'exécution provisoire. A la date des présentes, l'affaire est pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Il est rappelé que DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Document de référence, et à la suite d'une attribution de droits de vote double à leur profit à compter du 16 juillet 2010, les sociétés D&P PME IV et EFFI INVEST I, agissant de concert, détiennent ensemble le contrôle de la Société à hauteur de 57,59% du capital et 63,58% des droits de vote.

Il est également renvoyé au point (2) du paragraphe 18.2 « Déclarations de franchissement de seuil » ci-dessus.

Le 30 juin 2008, D&P PME IV et EFFI-INVEST ont conclu un accord par lequel ils déclarent agir de concert vis-à-vis de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Ils se sont par ailleurs engagés à (i) s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération portant sur au moins 25 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et (ii) à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Le concert continuera de lier les sociétés D&P PME IV et EFFI-INVEST tant que leurs participations cumulées représenteront au moins 5% du capital ou des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Toutefois il est prévu qu'en cas de désaccord sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties précitées pourra se retirer du concert, moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre partie.

Bien qu'aucune mesure particulière n'ait été prise en vue d'assurer que le contrôle des actionnaires concertistes ne soit pas exercé de manière abusive, la Société estime que le contrôle de concert par D&P PME IV et EFFI-INVEST I n'a pas donné lieu à de comportements abusifs.

18.5 Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance

Néant.

18.6 Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les opérations entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et des apparentés sont décrites dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les trois derniers exercices clos reproduits à la présente section 19.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence et à la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe 20.6.2.2 du présent Document de référence.

19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007-2008

Le rapport figure au chapitre 19.3 du Document de référence 2007-2008.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2008-2009

Le rapport figure au chapitre 19.3 du Document de référence 2008-2009.

19.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

a) Avec la société D&P PME IV

Actionnaire concerné :

La société D&P PME IV en tant qu'actionnaire de la société OLIN S.A.

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant.

Modalités

Les 800 517 obligations émises par votre société en septembre 2007 au profit de D&P PME IV, d'une valeur nominale de 10 euros qui étaient encore en circulation au cours de l'exercice écoulé, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010.

La créance de remboursement correspondante a été inscrite en compte courant pour un montant de 3 912 718 euros. Le taux d'intérêt annuel est de 7%.

Le montant de la charge financière supportée par votre société au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élève à 14 milliers d'euros.

La convention d'avance en compte courant a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 24 janvier 2011.

b) Avec la société EFFI INVEST I

Actionnaire concerné :

La société EFFI INVEST I en tant qu'actionnaire de la société OLIN S.A.

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant.

Modalités

Les 391 272 obligations émises par votre société en septembre 2007 au profit de EFFI INVEST I, d'une valeur nominale de 10 euros qui étaient encore en circulation au cours de l'exercice écoulé, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010.

La créance de remboursement correspondante a été inscrite en compte courant pour un montant de 8 005 170 euros. Le taux d'intérêt annuel est de 7%.

Le montant de la charge financière supportée par votre société au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élève à 7 milliers d'euros.

La convention d'avance en compte courant a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 24 janvier 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Convention de trésorerie entre les sociétés du Groupe

Il existe différentes conventions de trésorerie liant la société OLIN S.A. et ses filiales. Ces conventions, d'une durée de un an renouvelable, ont pour but de réaliser une gestion centralisée de la trésorerie au niveau de la société OLIN S.A.

Ces conventions prévoient une commission de gestion à hauteur de 0,5% calculée sur le montant brut des avances de chaque mois, ainsi que les intérêts au taux de 5,75%, à verser par la société emprunteuse à la société prêteuse.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, la société OLIN S.A. n'a facturé aucun produit financier et n'a versé aucune charge financière.

b) Cautionnement par OLIN S.A. d'un prêt souscrit par Nortène Tunisie

OLIN S.A. s'est portée caution pour un montant de 1 million d'euros en principal augmenté des intérêts en garantie d'un prêt du même montant obtenu par sa filiale Nortène Tunisie auprès de BNP Paribas.

Cette caution ne donne pas lieu à rémunération. L'encours de la dette au 30 septembre 2010 s'élève à 607 milliers d'euros

c) Convention d'avance en compte courant avec D&P PME IV

La société D&P PME IV a avancé la somme de 880 milliers d'euros à la société OLIN S.A. le 1er août 2008.

Le taux d'intérêt annuel de cette dette est de 5,95%. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, le montant des charges financières supportées par la société OLIN S.A. au titre de cette convention s'élève à 52 milliers d'euros.

d) Convention d'avance en compte courant avec Effi Invest I

La société Effi Invest I a avancé la somme de 1 100 milliers d'euros à la société OLIN S.A. le 1er août 2008, à laquelle s'ajoute la somme de 500 milliers d'euros depuis le 1er septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel de cette dette est de 5,95%. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, le montant des charges financières supportées par la société OLIN S.A. au titre de cette convention s'élève à 95 milliers d'euros.

Paris La Défense, le 31 janvier 2011

KPMG Audit ID

Jean-Marc Discours
Associé

Paris, le 31 janvier 2011

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
Laurent Bouby
Associé

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes consolidés au 30 septembre 2010

20.1.1.1 *Comptes consolidés au 30 septembre 2010*

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	(11)	10 617	10 617
Immobilisations incorporelles	(11)	2	15
Immobilisations corporelles	(12)	2 126	2 176
Autres actifs financiers	(13)	36	19
Actifs d'impôts différés	(14)	162	112
ACTIF NON COURANT		12 943	12 939
Stocks et en-cours	(15)	9 966	7 980
Clients et comptes rattachés	(16)	7 318	9 413
Actifs d'impôt exigible		-	45
Autres actifs courants	(17)	1 797	2 991
Trésorerie et équivalents	(a)	701	1 600
ACTIF COURANT		19 782	22 029
TOTAL DE L'ACTIF		32 725	34 968

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Capital	(18)	260	260
Primes		10 436	10 436
Réserves consolidées		- 29 608	- 24 651
Réserves de conversion		208	178
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 1 528	- 4 950
Capitaux propres part du groupe		- 20 232	- 18 727
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
CAPITAUX PROPRES		- 20 232	- 18 727
Provisions	(19)	164	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(26)	990	1 098
Passifs financiers	(20)	-	32
PASSIF NON COURANT		1 154	1 130
Provisions	(19)	595	678
Passifs financiers à court terme	(20)	42 300	41 222
Passifs d'impôt exigible		385	853
Autres passifs	(21)	8 523	9 812
PASSIF COURANT		51 803	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		32 725	34 968

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Le lecteur se reportera à la note 32 pour le détail du retraitement du bilan publié au 30 septembre 2009.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN 2 ETATS SEPARES

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)			
Postes	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires		65 362	67 675
Autres produits		216	238
Total Produits	(9) & (22)	65 578	67 913
Variation de stock de produits finis et encours		1 020	- 539
Achats consommés		- 38 399	- 37 187
Charges externes		- 17 363	- 18 198
Charges de personnel		- 9 590	- 10 194
Impôts et taxes		- 124	- 120
Amortissements		- 566	- 561
Variation des provisions		288	352
Autres produits courants		276	103
Autres charges courantes		- 295	- 755
Résultat opérationnel courant	(23)	825	814
Autres charges opérationnelles	(23)	- 346	-
Résultat opérationnel	(23)	479	814
Produits de trésorerie et équivalent		1	2
Coût financier brut	(24)	- 1 637	- 2 160
Impôts exigibles et différés	(25)	- 400	- 978
Résultat des activités poursuivies		- 1 557	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées	(10)	29	- 2 628
Résultat net		- 1 528	- 4 950
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe		- 1 528	- 4 950
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645
Stock-options	(26,E)	-	53 628
Résultat par action (en €)		- 0,59	- 1,90
Résultat dilué par action (en €) *		- 0,59	- 1,90
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 0,60	- 0,89
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) *		- 0,60	- 0,89

(en milliers d'euros)			
Postes	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Résultat de l'ensemble consolidé		- 1 528	- 4 950
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion		30	- 149
Autres		-	-
Autres éléments du résultat global net d'impôts		30	- 149
Résultat global total		- 1 498	- 5 099
Résultat global total attribuable			
Aux actionnaires de OLIN SA		- 1 498	- 5 099
Aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat global total		- 1 498	- 5 099

* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué en 2009 ne tient pas compte de l'hypothèse de levée d'options qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2010

	(en milliers d'euros)	
Libellés	Sept 10	Sept 09 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-1 557	-2 322
Résultat net total des activités abandonnées	29	-2 628
Elimination des amortissements et provisions	714	-305
Elimination des plus ou moins-values de cessions	112	-3 769
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-702	-9 024
Elimination des impôts	400	965
Elimination coût endettement financier	1 679	2 520
Incidence juste valeur swap de taux et contrats à terme	15	99
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	213	426
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	1 605	-5 014
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	13	12 503
Impôts payés	-412	-721
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>822</i>	<i>7 545</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>384</i>	<i>-777</i>
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	1 206	6 768
Acquisitions d'immobilisations	-583	-730
Cessions d'immobilisations (a)	157	4 648
Autres variations d'actifs	-25	387
Incidence des changements de méthode	-8	0
Incidence des variations de périmètre	-800	1 609
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>-1 259</i>	<i>1 265</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>4 649</i>
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	-1 259	5 914
Remboursements d'emprunts (b)	-1 076	-2 854
Intérêts versés	-1 256	-772
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	1 470	-8 886
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>-819</i>	<i>-9 785</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-43</i>	<i>-2 727</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	-862	-12 512
Incidence de la variation des taux de change (D)	14	-1
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-1 256</i>	<i>-976</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>355</i>	<i>1 145</i>
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	-901	169
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 594	1 425
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	693	1 594
Trésorerie positive	701	1 600
Trésorerie négative et autres valeurs	-8	-6
Trésorerie clôture	693	1 594

Septembre 2010

(b) principalement le remboursement du prêt S&B pour 1.000 K€

(c) hausse crédits de campagne de Karibu pour +1.194 K€ et pour Ubbink pour + 276 K€

Septembre 2009

(a) dont l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille pour 3.100 K€ et du solde du prix de cession de l'activité « jardinage utilitaire France » pour 1.502 K€.

(b) principalement le remboursement du prêt relais Thémis pour 2.627 K€

(c) dont baisse des crédits de campagne de Karibu pour -3.116 K€ et pour Ubbink pour -5.764 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Effet amendement IAS 38 (3)				- 232			- 232		- 232
Capitaux propres d'ouverture au 01-10-08	2 604 645	7 814	10 436	- 22 069	321	- 10 237	- 13 735	106	- 13 629
Résultat de l'exercice						- 4 920	- 4 920	-	- 4 920
Effet amendement IAS 38 (3)						- 30	- 30		- 30
Ecart de conversion par capitaux propres					- 143		- 143	- 6	- 149
Total des pertes et profits de l'exercice		-	-	-	- 143	- 4 950	- 5 093	- 6	- 5 099
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Réduction de capital (2)		- 7 554		7 554			-	-	-
Variation de périmètre				106			106	- 106	-
Autres variations				- 5			- 5	6	1
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 651	178	- 4 950	- 18 727	-	- 18 727
Résultat de l'exercice						- 1 528	- 1 528	-	- 1 528
Ecart de conversion par capitaux propres						30	30	-	30
Total des pertes et profits de l'exercice		-	-	-	30	- 1 528	- 1 498	-	- 1 498
Affectation du résultat de N-1				- 4 950		4 950	-	-	-
Autres variations				- 7			- 7	-	- 7
Au 30 septembre 2010	2 604 645	260	10 436	- 29 608	208	- 1 528	- 20 232	-	- 20 232

(1) Cf. Note 18.

(2) L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 avait décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris a annulé les délibérations de l'AGE du 15 mai 2009.

Toutefois, anticipant ce risque, la société avait réuni une nouvelle AGE, le 20 juillet 2010, qui a procédé à la ratification de la réduction du capital telle que votée lors de l'assemblée du 15 mai 2009 (voir note 6, C).

(3) Selon l'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, les dépenses de catalogues doivent être comptabilisées directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées. Le montant net d'impôt des catalogues figurant en stock au 30 septembre 2008, soit 232 k€, est imputé sur les capitaux propres d'ouverture de la première période publiée en comparatif.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010

NOTE 1- Informations sur l'entité présentant les états financiers

Outside Living Industries S.A. (OLIN SA) - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne et Belgique).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2009 au 30.09.2010 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

NOTE 2- Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1er octobre 2009 – 30 septembre 2010 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2009.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 5 janvier 2011.

Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

NOTE 3- Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoirement en 2009-2010 sont les suivantes :

- IAS 1 révisé, présentation des états financiers, (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 23, coûts d'emprunts (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 27, états financiers consolidés et individuels (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 34, information financière intermédiaire (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 39, éléments éligibles à la couverture (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IAS 38 – immobilisations incorporelles (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Révision de IFRS 1, première adoption des IFRS (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisée, regroupements d'entreprises (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IFRS 4 et IFRS 7, amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRIC 15, accords de construction de biens immobiliers (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 18, transfert d'actifs provenant de clients (adoptée UE, application prospective à compter du 1er juillet 2009)

Le groupe avait appliqué par anticipation la norme « IFRS 8 – segments opérationnels » à la clôture du 30 septembre 2009.

L'amendement de l'IAS 38, applicable pour la première fois à l'exercice clos au 30 septembre 2010, préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présenté, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale allemande Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont retraités pour leur présentation en comparatif aux comptes du 30 septembre 2010 (Cf. note 32).

La norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers/Etat du résultat global consolidé » introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en 2 parties.

Les autres nouvelles normes, d'applications obligatoires pour les états financiers au 30 septembre 2010, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- Amendements à IAS 32, classement des émissions de droits (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010)
- IAS 24, informations relatives aux parties liées (adapté EU, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011)
- Amendements à IFRS 1, exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010)
- Amendements à IFRS 1, exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010)
- Amendements à IFRS 2, transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010)
- IFRIC 19, extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (adoptée UE, application aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010)

Ces nouvelles normes, d'application ultérieure, ne devraient pas entraîner d'incidences significatives sur les comptes consolidés du prochain exercice.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Rappel des principales options de transition aux IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il n'a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

Présentation des états financiers

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice 2007-2008 (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire France») et au cours de l'exercice 2008-2009 (cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé dans le compte de résultat du 30 septembre 2010 et dans le compte de résultat comparatif au 30 septembre 2009.

Méthodes de consolidation

◆ Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

Désormais, conformément à IFRS 3 révisé, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, en cas de prise de contrôle, les coûts liés à l'acquisition sont passés en charge qu'ils aient été engagés directement par l'acquéreur ou indirectement par la cible (lorsque l'acquisition ne confère pas le contrôle de la cible, les frais connexes restent partie intégrante du coût d'acquisition des titres).

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des participations ne donnant pas le contrôle.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs net de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 29.

◆ *Transactions avec les intérêts minoritaires*

Le Groupe avait pour politique de traiter toutes les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnaient lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilisait au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires généraient un goodwill qui représentait la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

Désormais, conformément aux dispositions d'IAS 27.30, les diminutions de la participation de la société mère dans une filiale, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

De l'autre côté, dans le cas du renforcement de la participation de la société mère, IFRS 3.42 prévoit qu'en cas de prise de contrôle réalisée par étape, l'acquéreur doit évaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net ou en autres éléments du résultat global, selon le cas. Puis un goodwill est calculé, sur la base des valeurs à la date de la prise de contrôle, pour l'ensemble de la participation de la société mère.

En absence de prise de contrôle, la participation antérieure n'est pas revalorisée à la date de la nouvelle acquisition et le renforcement de la participation se traduit seulement par la comptabilisation d'un goodwill complémentaire.

◆ *Co-entreprises*

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe

Segments opérationnels

Un segment opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au segment et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations, relatives à un segment opérationnel qui atteint l'un des seuils quantitatifs suivants, sont présentées séparément :

- les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les segments opérationnels ;
- la valeur absolue de son résultat présenté représente 10 % au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :
 - le bénéfice cumulé publié de tous les segments opérationnels n'ayant pas publié de perte, ou
 - la perte cumulée publiée de tous les segments opérationnels ayant publié une perte.
- ses actifs représentent 10 % au moins des actifs cumulés de tous les segments opérationnels.

Les segments opérationnels n'atteignant aucun des seuils quantitatifs peuvent être considérés comme étant à présenter, et peuvent être présentés séparément, si la direction estime que les informations relatives à ces segments seraient utiles aux utilisateurs des états financiers.

En tout état de cause, les segments présentés représentent au moins 75 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Les informations relatives aux autres activités et aux segments opérationnels qui ne sont pas à présenter sont combinées et présentées dans une catégorie intitulée "autres segments".

Le Groupe OLIN opère principalement dans trois zones : France, Allemagne, Hollande/Belgique.

Le reporting du Groupe étant centré sur la notion de pays, la segmentation géographique est retenue.

Conversion des comptes en devises des filiales

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

◆*Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une zone d'intervention ; la société est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si OLIN relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation est alors réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

◆*Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables, ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

◆ *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

Actifs financiers

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

◆ *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

◆ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

◆ *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une

créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, OLIN continue d'assumer le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti.

Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Belgique et Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées ;

- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice ;

- la détermination de la juste valeur des actifs du régime ;

- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues nettes des rentrées attendues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

Il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les coûts des référencements sont déduits du chiffre d'affaires sur la durée des référencements.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

Contrats de location

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

NOTE 4- Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.

Dépréciation estimée des goodwills

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2010. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 % (même taux que pour le 30/09/2009).

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Recouvrabilité des impôts différés

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégagées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, OLIN a passé en pertes les impôts différés actifs antérieurs pour un montant de 2 509 K€.

De plus, les pertes fiscales constatées, depuis l'ouverture de l'exercice 2007, n'ont plus été activées, en raison:

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le palier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à plus de 39 millions d'euros au 30 septembre 2010.

Dépréciation estimée des stocks

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produits, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas. Il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Résultat net des activités abandonnées

Les structures juridiques des sociétés dont les activités ont été cédées au cours de l'exercice 2008 continuent d'exister et ont généré un résultat non significatif sur l'exercice 2009/2010. Conformément à IFRS 5.35, ce résultat est classé en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2010.

Contrats onéreux

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture de 30 septembre 2010.

Nortland, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges locatives est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du premier semestre de l'exercice, cet entrepôt est vide de tout stock depuis mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice, la société a pu se dégager du bail d'une partie des locaux, de nouveaux locataires ayant souhaité prendre à bail les surfaces.

Suite de cette opération, le loyer annuel hors charges locatives du site de Nieppe restant à la charge de Nortland est passé à 161 K€.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » est identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », est comptabilisée.

NOTE 5- GESTION DES RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risques de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

Au 30 septembre 2010, hors un montant 32 K€, solde d'une dette bancaire à moyen terme de Karibu (Allemagne), tous les financements MT du groupe sont localisés en France.

Le lecteur se reportera à la note 20 « Passifs financiers » des annexes, partie intégrante au risque de liquidité.

Risques de marché

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Toutefois, d'un point de vue consolidé, les activités poursuivies du groupe ont bien résisté aux effets de la crise.

Le recul du chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies s'est limité à - 3,44 % comparé à celui de l'exercice précédent.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe sur la majeure partie de ses achats.

Le groupe n'est plus exposé au GBP depuis la cession des filiales anglaises.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêts

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur partie de ses passifs financiers. Les contrats de swap de taux sont désormais tous échus.

Le lecteur pourra se reporter à la note 20, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société aux taux d'intérêts.

Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce :

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, société mère du groupe, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société est tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A défaut, et conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le tribunal saisi d'une telle demande de dissolution (i) peut accorder à la Société un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) ne peut plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce et des perspectives de recapitalisation projetée (Voir note 7A), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée.

NOTE 6 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A- Signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Aux termes de cet accord, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engage à régler aux Banques « haut de bilan », une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

L'accord prévoit, par ailleurs, des opérations financières de haut de bilan. Toutefois, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont pour leur part accepté de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

Le lecteur se reportera à la note 7 (au paragraphe A) pour les accords conclus post clôture avec les banques « haut de bilan ».

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}^*) \times 8$$

—

$$(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]$$

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement en date du 17 novembre 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime toutefois que cette décision de justice, qui n'est pas assortie de l'exécution provisoire, ne devrait pas avoir d'incidence négative significative sur la réalisation de l'opération de recapitalisation projetée dès lors que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée dans les conditions précisées ci-dessous, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser une opération de recapitalisation.

En effet, et comme indiqué dans le communiqué diffusé par la Société le 22 juillet 2010 à l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2010, quand bien même l'intégralité des droits de vote attachés aux participations dont Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS ont justifié pour voter par correspondance aurait-elle été prise en compte lors de ladite assemblée, ce qui n'a pas été le cas le Bureau ayant par prudence décidé de geler les droits de vote litigieux de Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS, ces derniers n'auraient pu s'opposer à l'adoption des résolutions soumises au vote des actionnaires. L'ensemble des résolutions aurait donc été adopté de la même manière à la majorité qualifiée.

Lors de cette assemblée, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12ème et 13ème résolutions aux fins de réduire le capital social de la société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

D- Entrepôt de Nieppe

Nortland, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges locatives est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du premier semestre de l'exercice, cet entrepôt est vide de tout stock depuis mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice, la société a pu se dégager du bail d'une partie des locaux, de nouveaux locataires ayant souhaité prendre à bail les surfaces.

Suite de cette opération, le loyer annuel hors charges locatives du site de Nieppe restant à la charge de Nortland est passé à 161 K€.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » est identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », est comptabilisée.

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE

A- Protocole de rachat des créances bancaires en date 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (voir note 6, A).

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€)- (voir note 20, C, (5)).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

NOTE 8 – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Grâce aux nouveaux accords présentés ci-dessus en note 7 A, l'échéancier de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de celle-ci.

Sur la base du plan de trésorerie du groupe, qui intègre les dispositions des nouveaux accords, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.

Les comptes clôturés au 30 septembre 2010 sont ainsi arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

La répartition du résultat opérationnel des activités poursuivies par zone géographique est la suivante :

	(en milliers d'euros)				
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2010 :					
Produits sectoriels	11 492	37 828	16 258	-	65 578
Charges & produits d'exploitation	- 12 271	- 37 165	- 15 317	-	- 64 753
Résultat opérationnel courant	- 779	663	941	-	825
Autres charges & produits opérationnels	- 346	-	-	-	- 346
Résultat opérationnel	- 1 125	663	941	-	479
Résultat financier	- 1 403	- 142	- 91	-	- 1 636
Impôts exigibles & différés	-	- 174	- 226	-	- 400
Résultat net des activités poursuivies	- 2 528	347	624	-	- 1 557
Résultat net des activités abandonnées (4)	72	-	-	43	29
Résultat net total	- 2 456	347	624	- 43	- 1 528
Total des actifs (1)	2 571	20 000	9 992	-	32 563
Total des investissements	49	398	136	-	583

Total des dépréciations	73	288	226	-	587
Total des passifs opérationnels (2)	3 651	4 651	2 308	47	10 657
Total des dettes financières (3)	36 769	2 294	2 600	637	42 300

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2009 :					
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	-	67 913
Charges & produits d'exploitation	- 13 165	- 37 667	- 16 267	-	- 67 099
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 334	627	-	814
Autres charges & produits opérationnels	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 147	2 334	627	-	814
Résultat financier	- 1 654	- 189	- 315	-	- 2 158
Impôts exigibles & différés	-	- 903	- 75	-	- 978
Résultat net des activités poursuivies	- 3 801	1 242	237	-	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées (4)	- 855	-	-	- 1 773	- 2 628
Résultat net total	- 4 656	1 242	237	- 1 773	- 4 950
<hr/>					
Total des actifs (1)	4 772	20 301	9 783	-	34 856
Total des investissements	63	1 342	155	-	1 560
Total des dépréciations	140	151	396	-	687
Total des passifs opérationnels (2)	3 872	5 099	3 422	48	12 441
Total des dettes financières (3)	35 986	2 184	2 458	626	41 254

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu - au 30-09-2010 : 10.035 K€ ; au 30-09-2009 : 10.035 K€-)

(4) Voir note 10

Le lecteur se reportera à la note 22 pour les commentaires sur le chiffre d'affaires.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

Les résultats des structures suivantes sont classés en « Résultat des activités abandonnées » conformément à IFRS 5.35 :

Sociétés	Commentaires	Au 30/09/10	Au 30/09/09
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD	x	x
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007	x	x
Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x

		(en milliers d'euros)	
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES		Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires		-	3 456
Autres produits		70	53
Total Produits		70	3 509
Variation de stock de produits finis et encours		-	-
Achats consommés		- 1	- 1 704
Charges externes		- 64	- 2 233
Charges de personnel		-	- 361
Impôts et taxes		- 5	50
Amortissements		- 21	- 42
Variation des provisions	(a)	1 295	999
Autres produits courants		113	-
Autres charges courantes	(a)	- 1 308	- 910
Résultat opérationnel courant		79	- 692
Autres produits et charges opérationnels		-	-
Résultat opérationnel		79	- 692
Produits de trésorerie et équivalent		-	-
Coût financier brut	(b)	- 50	- 461
Impôts exigibles et différés		-	13
Résultat après impôts		29	- 1 140
Résultat net part du groupe	(1)	29	- 1 140
CESSIONS D'ACTIFS		Septembre-10	Septembre-09
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(c)	-	- 1 488
Charges d'impôts		-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(2)	-	- 1 488
Résultat net des activités abandonnées	(1) + (2)	29	- 2 628

(a) Cf. note 16

(b) Les intérêts facturés, sur l'exercice clos au 30/09/09, par la société mère OLIN SA aux filiales dont les activités sont abandonnées (1 304 K€), sont éliminés à titre d'opération inter groupe contrairement à l'analyse antérieurement retenue lors de l'établissement des comptes au 30/09/09 – Voir note 32.

(c) Le résultat de cession d'actifs au 30/09/2009 concerne la cession des filiales anglaises.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)						
VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre		-74				-74
Correction du Goodwill	800			-147		653
30/09/2009	11 204	0	6	1 393	114	12 717
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
Correction du Goodwill						0
30/09/2010	11 204	0	6	1 393	114	12 717

(en milliers d'euros)						
DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre		74				74
Impairment Test						0
30/09/2009	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100
Variations de périmètre						0
Impairment Test						0
30/09/2010	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100

(en milliers d'euros)						
VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
30/09/2009	9 224	0	0	1 393	0	10 617
30/09/2010	9 224	0	0	1 393	0	10 617

► **Karibu :**

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

En règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale.

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1er janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 à titre de paiement partiel de la garantie de passif. Cette somme a été comptabilisée en déduction du goodwill.

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010 n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT.

L'estimation du coût du capital de 10% est effectuée sur les bases suivantes :

Beta désendetté	:	1,30
Prime de risque	:	5%
Prime de taille	:	1%

Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2% retenu pour les tests, la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable des actifs, lorsque le taux d'actualisation est :

- supérieur à 22,90% pour UBBINK GARDEN BV

- et supérieur à 13,43% pour KARIBU

Montant de la dépréciation des actifs KARIBU : Etude de la sensibilité (en millier d'euros)

WACC ↓	Taux de croissance à l'infinie →	2%	1% (-1 point)	0% (- 2 points)
13,43%		0	1 046	1 936
14,43% (+1 point)		1 162	2 043	2 800
15,43% (+2 points)		2 151	2 902	3 533

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	2	2
Diminution	0	0	-957	-957
30/09/2009	0	0	551	551
Augmentation	0	0	0	0
Diminution	0	0	-9	-9
30/09/2010	0	0	542	542

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-77	-77
Diminution	0	0	928	928
30/09/2009	0	0	-536	-536
Dotation	0	0	-66	-66
Diminution	0	0	62	62
30/09/2010	0	0	-540	-540

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	119	119
30/09/2009	0	0	15	15
30/09/2010	0	0	2	2

Les immobilières incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999
Augmentation	150	79	529	758
Diminution	-12	-351	-101	-464
Sortie de périmètre	0	-1 222	0	-1 222
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071
Augmentation	222	551	171	944
Diminution	-86	-295	-906	-1 287
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	1 227	4 607	3 894	9 728

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673
Dotation	-68	-392	-150	-610
Diminution	0	294	10	304
Sortie de périmètre	0	1 084	0	1 084
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895
Dotation	-87	-267	-167	-521
Diminution	56	262	496	814
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	-520	-3 566	-3 516	-7 602

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	532	1 298	496	2 326
30/09/2009	602	790	784	2 176
30/09/2010	707	1 041	378	2 126

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

(en milliers d'euros)

Immobilisations financières	30/09/2010	30/09/2009
Dépôts, cautionnements, prêts	160	136
Provision dépôts, cautionnements	-124	-117
Total	36	19

NOTE 14 – ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2010, un actif de 162 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reports déficitaires	Total
Actif	162	0	162
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

A la dernière clôture fiscale (30 septembre 2010), le groupe avait accumulé plus de 39 millions de déficits fiscaux et différences temporelles non activés. Ces déficits sont localisés, pour l'essentiel, en France et leur utilisation n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie OLIN SA, OLIN JARDINAGE, NORTLAND, OLIN PRO et OPTIMIS.

NOTE 15 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

Stocks	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Matières premières et fournitures	1 613	1 046
En-cours de production	625	464
Produits finis et intermédiaires	1 855	996
Marchandises	6 310	6 218
Dépréciation	-437	-744
Total	9 966	7 980

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 11,96% au 30/09/2009 à 6,93% au 30/09/2010, les stocks de marchandises ayant été profondément assainis.

NOTE 16 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

Clients	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Créances clients	8 221	11 477
Provisions	-903	-2 064
Créances clients nettes	7 318	9 413

Les créances cédées au factor s'élèvent à 3.880 K€ au 30 septembre 2010 et à 4.163 K€ au 30 septembre 2009.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La diminution des créances clients s'explique comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30 septembre 2009 des créances clients pour un montant brut de 803 K€. Au 30 septembre 2010, le solde brut de leurs créances est de 212 K€ (soit une variation de – 591 K€).
- Nortène Tunisie détenait au 30 septembre 2009 une créance de 762 K€ sur un ancien partenaire industriel chinois (Cf. Etats Financiers au 30/09/2009). Cette créance douteuse qui trouve son origine en 2005 a été comptabilisée en « perte sur créances irrécouvrables » au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.
- Le solde de la variation, soit – 1 903 K€ concerne les sous-groupes opérationnels dont les activités sont poursuivies. Il s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

La diminution du poste « provisions » s'explique comme suit :

- Reprise de provisions antérieurement constituées, sur les créances douteuses (ou en retard de paiement) des filiales dont l'activité a été arrêtée au cours des exercices précédents, pour un montant de 577 K€. Corrélativement les créances douteuses non récupérables sont comptabilisées en perte.
- Reprise de la provision sur la créance chinoise de Nortène Tunisie, comptabilisée en perte, pour un montant de 762 K€.
- Croissance de + 178 K€ des provisions sur les clients des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

Ainsi, le taux de provisionnement du poste « clients » passe de 17,98% au 30 septembre 2009 à 10,99% au 30 septembre 2010.

Septembre 2010		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-10	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 366	1 513	229	53	571
Dépréciations	-903	-232	-145	-44	-482
Clients échus nets	1 463	1 281	84	9	89

Septembre 2009		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 582	423	175	72	1 912
Dépréciations	-2 064	-169	-77	-61	-1 757
Clients échus nets	518	254	98	11	155

Au 30 septembre 2009, les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise de Nortène Tunisie pour 762 K€. Cette créance est passée en perte dans les comptes au 30 septembre 2010.

Les créances échues depuis plus de 12 mois, correspondant aux activités abandonnées courant 2008 (hors Nortène Tunisie), étaient de 803 K€ au 30 septembre 2009 et de 211 K€ au 30 septembre 2010.

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

(en milliers d'euros)

Autres créances	30/09/2010	30/09/2009
Créances sur organismes sociaux	23	27
Créances fiscales	432	806
Autres créances	831	1 445
Delivery Rights	309	634
Charges constatées d'avance	421	271
Provision sur autres créances	-219	-192
Total	1 797	2 991

Le poste « Delivery Rights » correspond à des coûts de référencement.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

Il concerne le sous-groupe Karibu pour 275 K€ et le sous-groupe Ubbink pour 34 K€.

NOTE 18 – CAPITAL

► Historique des actions	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645
Au 30/09/2010	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2010.

► Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

NOTE 19 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					Total
	Contrat Onéreux (1)	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	
Ouverture 01-10-2009	0	150	372	139	17	678
Dotation	346	20	0	44	6	416
Reprises utilisées	0	-99	-160	0	-17	-276
Reprises inutilisées	0	0	-59	0	0	-59
Clôture 30-09-2010	346	71	153	183	6	759
Part à moins d'un an	182	71	153	183	6	595
Part à plus d'un an	164	0	0	0	0	164

(1) Cf. note 6 au point D

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26, au point B.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

A-Synthèse de l'endettement financier

	(en milliers d'euros)	
Synthèse de l'endettement financier	30/09/2010	30/09/2009
Endettement moyen terme	34 745	35 610
Endettement court terme	7 555	5 644
Total	42 300	41 254

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 0,8 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1 M€ contrebalancé par un amortissement des frais d'émission des obligations pour 0,2 M€.

- et une hausse de l'endettement court terme pour + 1,9 M€ consécutive à la croissance des crédits de campagne pour + 1,5 M€ et à celle des intérêts courus non payés pour + 0,4 M€.

La croissance des crédits de campagne s'explique par la constitution des stocks de la saison prochaine dont le timing est anticipé par rapport à l'année dernière avec pour objectif l'amélioration du « service client ».

Post clôture du 30 septembre 2010, des créances bancaires, comprises dans l'endettement moyen terme pour 19,7 M€, ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) (voir note 7, A).

B-Affectation des passifs financiers au bilan

	(en milliers d'euros)	
Non courants	30/09/2010	30/09/2009
Emprunts bancaires	0	32
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	0	32
Courants	30/09/2010	30/09/2009
Obligations	0	11 705
Emprunts bancaires	20 347	20 379
Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I	14 398	2 480
Emprunts S&B	0	1 000
Crédits-bails	0	12
Juste valeur Swap	0	2
Passifs fin. à LT - part à -1 an	34 745	35 578
Crédits de campagne	4 843	3 373
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	2 196	1 212
Intérêts emprunts bancaires et autres passifs financiers	326	886
Juste valeur Contrat à terme	190	173
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>7 555</i>	<i>5 644</i>
Total courants (- 1an) (b)	42 300	41 222
Total général des passifs financiers (a)+(b)	42 300	41 254

C-Echéancier du passif financier

		(en milliers d'euros)			
Echéancier des passifs financiers au 30 septembre 2010		Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Emprunt conversion du court terme	(1)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(2)	10 035	10 035	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(3)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(4)	32	32	0	0
Emprunts D&P PME IV - EFFI INVEST I	(5)	14 398	14 398	0	0
Crédits de campagne Karibu	(6)	2 282	2 282	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(7)	2 561	2 561	0	0
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	(5)	2 196	2 196	0	0
Intérêts emprunts bancaires	(8)	302	302	0	0
Autres passifs financiers	(9)	24	24	0	0
Juste valeur contrat à terme	(10)	190	190	0	0
Total		42 300	42 300	0	0

(1) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Post clôture, le 17 novembre 2010, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA).

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note 7, A).

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006. Le taux d'intérêts de l'emprunt est égal au taux Euribor 3 mois +1,35%.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion soit amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances du Crédit de Conversion (Cf. note 6, point A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, l'emprunt de conversion du court terme est maintenu au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de cette dette pour les 12 prochains mois.

(2) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Post clôture, le 17 novembre, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA).

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note 7, A).

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut de bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 6, point A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt d'acquisition de Karibu (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de ces dettes pour les 12 prochains mois.

(3) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

L'emprunt étant exigible, il est classé en « Passifs financiers courants » au 30 septembre 2010.

(4) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2010, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 32 K€. Ce prêt sera soldé au 31 mars 2011.

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€, figurant au bilan clos au 30 septembre 2009, est intégralement remboursé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

(5) Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I

Le poste est constitué des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 k€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et de EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé l'ensemble des 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

A l'occasion de cette opération de recapitalisation, 308.211 obligations ont été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêts annuel reste inchangé à 7%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en comptes courants d'associés (Cf. note 6, point I).

Parallèlement à l'accord bancaire du 21 novembre 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « Passifs financiers courants ».

(6) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 8,6 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 2 282 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Karibu respecte l'ensemble de ses conventions bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(7) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK GARDEN BV. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 10,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société.

Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 4,1 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 561 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des conventions bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les conventions bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Ubbink respecte l'ensemble de ses conventions bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(8) Intérêts bancaires

Il s'agit des intérêts courus et non payés au 30 septembre 2010 sur les emprunts bancaires.

(9) Autres passifs financiers

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus qui seront remboursés au cours de l'exercice 2010/2011.

(10) Contrats à terme

UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 28 mai 2010, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417).

La juste valeur des contrats à terme, soit -190 K€ au 30 septembre 2010, est inscrite en passif financier.

D-Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier à taux variable est de 25 158 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 24 457 K€ (net de la trésorerie pour 701 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 244 K€ sur les charges financières de l'exercice, soit 14,90 % de ces charges financières.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un minimum en fin d'exercice. Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 30 septembre 2010, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat optimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 31 mars 2010, l'impact annuel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 328 K€, l'endettement du groupe étant à un pic maximal à fin mars.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2010	30/09/2009
Dettes fournisseurs	5 131	6 258
Dettes fiscales et sociales	1 627	912
Autres dettes	1 765	2 642
Total	8 523	9 812

La baisse des dettes fournisseurs au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour -132 K€
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour - 337 K€
- et à la holding OLIN SA pour - 658 K€, étant rappelé que les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note 6, point B).

Le poste « Autres dettes » enregistre, entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 22 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Dans un contexte économique rendu très difficile par la crise, le chiffre d'affaires net consolidé du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2010, est en recul de - 3,44 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ France :

Le démarrage de la saison a été tardif, comme partout en Europe, sous l'effet des conditions climatiques hivernales qui ont persisté jusqu'en avril. Le recul du chiffre d'affaires constaté au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010 comparé à l'exercice précédent, est rattrapé sur le second semestre grâce à une demande importante sur les piscines hors sol et les bassins. Le chiffre d'affaires réalisé à fin septembre 2010 (12 mois d'activité) au niveau du périmètre « France » affiche une progression de + 4,30% comparé à fin septembre 2009. Il représente 17,53% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010, contre 16,22% à fin septembre 2009.

▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » continue de souffrir des pertes de référencement qui affectent principalement la famille de produits « bassins ».

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin septembre 2010, avec un chiffre d'affaires net en retrait de - 5,43 % comparé au chiffre d'affaires net à fin septembre 2009, et représente 57,68% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 58,90% à fin septembre 2009.

▪ **BeNeLux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, à fin septembre 2010, un recul de -3,76% de son chiffre d'affaires net comparé à fin septembre 2009, principalement imputable à une forte baisse de la demande des clients sur le 3ème trimestre de l'exercice.

Le périmètre « BeNeLux » représente 24,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 24,88% à fin septembre 2009.

NOTE 23 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies reste stable entre le 30/09/2010 et le 30/09/2009 malgré une baisse du chiffre d'affaires de 2 335 K€ et une baisse de la marge de -1,45 point.

Ce résultat est obtenu grâce à une réduction des coûts d'exploitation de 2 millions d'€.

→ Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2010, le groupe a identifié un contrat onéreux (Cf. note 6, point D) et a constaté en conséquence une provision de 346 K€. Cette provision, ayant un caractère inhabituel et dont le montant est significatif, est inscrite dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à + 479 K€ au 30/09/2010 contre + 814 K€ au 30/09/2009.

NOTE 24 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
INTERETS		*
Autres charges financières	-1 622	-2 061
Impacts justes valeurs contrats à terme	-15	-99
Total activités poursuivies	-1 637	-2 160

* Le lecteur se reportera à la note 32 concernant les retraitements opérés sur les charges financières de l'exercice clos au 30/09/2009.

La baisse des charges financières s'explique principalement par la chute du taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur l'exercice. La baisse du taux de base moyen est de plus de 2 points comparé à l'exercice précédent.

NOTE 25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
IMPOTS	30/09/2010	30/09/2009
Impôts exigibles	-424	-991
Impôts différés	24	13
Total	-400	-978

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 30 septembre 2010		(en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS		-1 528
Annulation IS activités poursuivies		400
Annulation IS activités abandonnées		0
Dépréciation Goodwill		0
Solde		-1 128
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-376
Charge réelle d'impôt à -35,46%		400
Ecart à expliquer		-776
<u>Explications</u>		
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies		-964
Incidence utilisation déficits antérieurs des activités abandonnées		10
Incidence différence de taux Allemagne		81
Incidence différence de taux Hollande		87
Incidence utilisation déficits antérieurs France		10
Total		-776

Preuve d'impôt 30 septembre 2009		(en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS		-4 950
Annulation IS activités poursuivies		978
Annulation IS activités abandonnées		-13
Dépréciation Goodwill		0
Solde		-3 985
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-1 328
Charge réelle d'impôt à - 24,54%		978
Ecart à expliquer		-2 306
<u>Explications</u>		
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies		-1 191
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées		-880
Incidence différence de taux Allemagne		-23
Incidence rappel d'impôt Allemagne		-137
Incidence rappel d'impôt Hollande		-75
Total		-2 306

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2010, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 39 millions d'euros.

NOTE 26 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

A- Effectifs

Au 30 septembre 2010, le groupe OLIN employait 229 personnes (équivalent temps plein) réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Au 30 septembre 2010	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	20	8	34	13	75
KARIBU Holztechnik GmbH				152	152
OLIN SA	2				2
TOTAL	22	8	34	165	229

Variation des effectifs entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 30/09/2009	33	8	37	158	236
au 30/09/2010	22	8	34	165	229
VARIATION	-11	0	-3	7	-7
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	-11	0	-3	0	-15
Augmentation d'effectif	0	0	0	7	8
Total	-11	0	-3	7	-7

L'effectif du Groupe a diminué de 7 personnes entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010. En France, la baisse d'effectif est consécutive à la fermeture de l'entrepôt de Nieppe au cours du premier trimestre 2010.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-9 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Eléments au bilan	30/09/2010	30/09/2009
Engagement de retraite	4 641	3 768
Juste valeur des actifs	-3 767	-3 015
Gains actuariels non reconnus	116	345
Passif inscrit au bilan	990	1 098

Éléments en résultat	30/09/2010	30/09/2009
Coût des services rendus sur l'exercice	83	71
Coût financier	203	193
Rendement attendu des actifs	-212	-144
Ajustement plan	19	-14
Coûts des services passés et autres	24	-5
Total éléments en résultat	117	101

Variation du passif net sur l'exercice	30/09/2010	30/09/2009
Total éléments en résultat	117	101
Prime payée	-224	-228
Sortie de périmètre et autres	-1	0
Variation nette de l'engagement	-108	-127

Hypothèses actuarielles – Septembre 2010	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	5,00%	4,90%	3,90%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	2% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	3,90%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,00%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

Hypothèses actuarielles – Septembre 2009	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6,00%	5,90%	5,30%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	1% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	5,30%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,50%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire

▪ Exercice 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	105 932 €	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 € (2)	Néant	56 662 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave

(2) Un complément de 40.000 € est dû au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010, mais versé post clôture.

▪ Exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	109 131 €	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave

D- Rémunération du Conseil de Surveillance

▪ Exercice 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	48 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

▪ Exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	44 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

E- Stock -Options et paiements fondés en actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 avait autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le 13 avril 2006, le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Par courrier du 28 février 2010, Monsieur Jean-Luc Heymans a renoncé irrévocablement au bénéfice des 53.628 options de souscription d'actions OLIN qui lui avaient été consenties

Ainsi, au 30 septembre 2010, plus aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

NOTE 27 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2010, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009.

Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30 septembre 2010.

Certaines filiales ont accumulé des déficits fiscaux reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de passifs éventuels au 30 septembre 2010.

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Par ailleurs, les 1.191.789 obligations détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010 (voir note 20, C, (5)). La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêt annuel reste inchangé à 7%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre la société, les banques « Haut bilan » de OLIN SA et les actionnaires D&P PME IV et EFFI INVEST I, prévoit l'incorporation des sommes ci-dessus dans les capitaux propres de OLIN SA.

D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA (voir notes 7 A, 20 C (1) et 20 C (2)) et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas (voir note 20, C, (5)).

Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 26, points C, D et E des états financiers.

NOTE 29 – LISTE DES FILIALES ET DETENTION

Au 30 septembre 2010, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Au 30 septembre 2009, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Les filiales anglaises, Nortène Ltd (détenue à 99,25% par OLIN SA), Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd (toutes deux détenues à 100% par Ubbink Garden BV) ont été cédées le 4 avril 2009.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.
- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

Post clôture, les créances bancaires objet des garanties ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) – voir note 7, A.

Subséquentement, les garanties ci-dessus sont transférées aux cessionnaires des créances.

B- Autres engagements

La société n'a pas d'autres engagements que ceux déjà inscrits dans ses comptes ou mentionnés dans les annexes.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2010	30/09/2009
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	13 050	13 050
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	10 225
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagement donnés	0	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	0	1 000
Total	13 050	14 050

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

NOTE 31 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	54	Optionnel / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	107	Optionnel / 6 ans ferme
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	115	Optionnel

NOTE 32 – RECONCILIATION DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN PUBLIES AU 30/09/2009 AVEC CEUX FIGURANTS EN COMPARATIF DES COMPTES AU 30/09/2010

• 1er point de retraitement (compte de résultat et bilan)

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présenté, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont retraités pour la présentation en comparatif aux comptes au 30 septembre 2010.

• 2ème point de retraitement (compte de résultat des activités poursuivies et compte de résultat des activités abandonnées)

Le financement des campagnes des filiales françaises était organisé par OLIN SA qui collectait les fonds bancaires et les mettait, ensuite, à disposition des filiales à travers des comptes courants.

A ce titre, OLIN SA payait des intérêts sur l'endettement ainsi constitué et refacturait des intérêts (1.304 K€ au 30 septembre 2009) aux filiales classées en « activités abandonnées » en application de la norme IFRS 5.

L'application de la norme IFRS 5 entraîne le découpage du compte de résultat consolidé global en deux parties :

- le compte de résultat des activités poursuivies
- et le compte de résultat des activités abandonnées

Les intérêts refacturés de 1.304 K€ ont ainsi, au 30 septembre 2009, réduit les frais financiers des « activités poursuivies » et augmenté ceux des « activités abandonnées », pour ensuite s'éliminer au niveau du résultat global consolidé.

Cependant, les éléments classés en « résultat des activités abandonnées » sont censés disparaître, à terme, des comptes consolidés.

Or il s'avère que OLIN SA continuera à supporter la totalité des charges financières sur son endettement, malgré la discontinuation des activités abandonnées.

En conséquence, les intérêts refacturés sont éliminés (du résultat les activités poursuivies comme du résultat des activités abandonnées) dans le compte de résultat retraité du 30 septembre 2009 présenté en comparatif du compte de résultat du 30 septembre 2010.

► BILAN AU 30/09/2009

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	10 617		10 617
Immobilisations incorporelles	15		15
Immobilisations corporelles	2 176		2 176
Autres actifs financiers	19		19
Actifs d'impôts différés	-	112	112
ACTIF NON COURANT	12 827	112	12 939
Stocks et en-cours dans les états financiers publiés	8 354	- 374	7 980
Clients et comptes rattachés	9 413		9 413
Actifs d'impôt exigible	45		45
Autres actifs courants	2 991		2 991
Trésorerie et équivalents	1 600		1 600
Actifs destinés à être cédés	-		-
ACTIF COURANT	22 403	- 374	22 029
TOTAL DE L'ACTIF	35 230	- 262	34 968

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Capital	260		260
Primes	10 436		10 436
Réserves consolidés	- 24 419	- 232	- 24 651
Réserves de conversion	178		178
Résultat de l'exercice - part du groupe	- 4 920	- 30	- 4 950
Capitaux propres part du groupe	- 18 465	- 262	- 18 727
Intérêts minoritaires	-		-
CAPITAUX PROPRES	- 18 465	- 262	- 18 727
Provisions	-		-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	1 098		1 098
Passifs financiers	32		32
PASSIF NON COURANT	1 130	-	1 130
Provisions	678		678
Passifs financiers à court terme	41 222		41 222
Passifs d'impôt exigible	853		853
Autres passifs	9 812		9 812
Passifs destinés à être cédés	-		-
PASSIF COURANT	52 565	-	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	35 230	- 262	34 968

► COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2009

Postes	(en milliers d'euros)			
	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Annulation des intérêts facturés par OLIN SA aux activités abandonnées	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires	67 675			67 675
Autres produits	238			238
Total Produits	67 913			67 913
Variation de stock de produits finis et encours	- 539			- 539
Achats consommés	- 37 187			- 37 187
Charges externes dans les états financiers publiés	- 18 155	- 43		- 18 198
Charges de personnel	- 10 194			- 10 194
Impôts et taxes	- 120			- 120
Amortissements	- 561			- 561
Variation des provisions	352			352
Autres produits courants	103			103
Autres charges courantes	- 755			- 755
Résultat opérationnel courant	857	- 43	-	814
Autres charges opérationnelles	-			-
Résultat opérationnel	857	- 43	-	814
Produits de trésorerie et équivalent	2			2
Coût financier brut	- 856		- 1 304	- 2 160
Impôts exigibles et différés	- 991	13		- 978
Résultat des activités poursuivies	- 988	- 30	- 1 304	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées	- 3 932		1 304	- 2 628
Résultat net	- 4 920	- 30	-	- 4 950
Intérêts minoritaires	-			-
Résultat net part du groupe	- 4 920	- 30	-	- 4 950

20.1.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Outside Living Industries S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.
- la note 32 des états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif aux dépenses de catalogues selon l'amendement d'IAS 38, ainsi que la correction d'erreur relative à la présentation des intérêts financiers entre activités poursuivies et activités abandonnées au titre de la période comparative.

2. Justification des appréciations. — C'est dans un contexte de marché incertain et de visibilité réduite, en raison des conditions économiques, qui prévalaient déjà à la clôture des comptes de l'exercice précédent que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné, dans la première partie du présent rapport, la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base des nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 32 des états financiers expose le changement de méthode comptable relatif aux dépenses de catalogue. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et l'information donnée à ce titre dans la note 32 des états financiers.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et le contrat onéreux. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations sur la base de la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 31 janvier 2011.

KPMG Audit ID

Jean-Marc Discours
Associé

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*
Laurent Bouby
Associé

20.1.2 Comptes consolidés au 30 septembre 2009

Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux § 20.1.1.1 et 20.1.1.2 du Document de référence 2008-2009.

20.1.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2008

Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2008, les notes complémentaires et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux § 20.1.2.1 et 20.1.2.2 du Document de référence 2007-2008.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices

En raison de la situation financière du Groupe, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Au regard des déficits accumulés et de la situation nette négative depuis plusieurs années, la distribution de dividendes par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à moyen terme est très hypothétique.

A l'avenir, la politique de distribution de dividendes sera fonction de la situation financière de la Société.

20.4 Procédures judiciaires et arbitrage

A l'exception des litiges décrits ci-après, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

a) Procédure diligentée à l'initiative de Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP

Par exploit d'huissier en date du 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS (les « Demandeurs »), estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009 (v. paragraphe 18.3 du présent Document de référence) ont assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
 - Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...)
 - Condamner la société Outside Living Industries, ainsi que Messieurs ROQUES et SURCHAMP, solidairement, à verser à Monsieur VITOU la somme de 10.000 € au titre de l'article 1382 du Code civil ;
 - Condamner la société Outside Living Industries, à verser aux demandeurs [de] la somme de 10.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ; (...) ».

Par jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

Comme indiqué au paragraphe 4.5.2 du présent Document de référence auquel il convient de se reporter, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette décision de justice, qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris, ne devrait pas d'incidence sur :

- la réduction de capital motivée par des pertes et la modification corrélative des statuts décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions, et
- l'opération de recapitalisation que la Société projette de réaliser (v. paragraphe 21.1.6 du présent Document de référence).

En effet, les actionnaires réunis en assemblée générale le 31 mars 2011 ont, à la majorité qualifiée, (i) décidé une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2011 et (ii) ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

Il est rappelé que DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

b) Différend entre Outside Living Industries France SARL (filiale de Ubbink Garden BV) et un distributeur

Aux termes d'un courrier en date du 1^{er} mars 2011, la société Outside Living Industries France SARL, filiale de Ubbink Garden BV, a notifié à l'un de ses partenaires commerciaux la dénonciation d'une convention commerciale signée en 2008.

Contestant les conditions d'exécution de ladite convention par Outside Living Industries France SARL et les conditions dans lesquelles la résiliation est intervenue début mars 2011 à l'initiative de celle-ci, Outside Living Industries France a été mise en demeure par son co-contractant, aux termes d'un courrier du 29 mars 2011, d'avoir à lui régler différentes sommes au titre de la convention résiliée.

Outside Living Industries France SARL conteste le bien fondé de ces demandes et a confié à un avocat la défense de ses intérêts. A ce jour, aucune juridiction n'a été saisie du différend et les échanges entre les parties ne se font que par l'intermédiaire de leurs conseils respectifs.

La présentation de ce différend dans le Document de référence est faite par la société mère, Outside Living Industries SA, pour se conformer à ses obligations réglementaires : elle ne préjuge en rien des suites qui seront données à ce différend.

c) Procédure d'arbitrage « UBBINK GARDEN BV »

Le contrat d'acquisition de UBBINK GARDEN BV conclu en septembre 2000 prévoyait une garantie de passif au profit de l'acquéreur, NORTENE JARDIN à hauteur d'un montant de 442 102 €.

Un audit post acquisition réalisé au cours du 1er trimestre 2001 avait conclu à l'existence d'un passif s'élevant au moins à cette somme.

L'affaire a été portée devant un tribunal arbitral par NORTENE JARDIN en 2001. Le tribunal a rendu un verdict favorable à NORTENE JARDIN le 9 juillet 2003 et évalué à 442 102 € le passif devant être indemnisé par le vendeur.

Après plusieurs injonctions, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a recouvré seulement un tiers de cette somme, soit 147 K€ au cours de l'année 2009.

Une transaction pour solde de tout compte a été signée entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, venant aux droits NORTENE JARDIN, et les cédants de UBBINK GARDEN BV en fin d'année 2010.

En vertu de cet accord, une somme de 300 K€ doit être réglée à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'ici octobre 2012.

A la date des présentes, un montant de 75 K€ a été effectivement encaissé conformément à l'échéancier qui a été arrêté. Le paiement du solde des sommes dues s'échelonne jusqu'en octobre 2012.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 mars 2011.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 Information financière trimestrielle au 31 décembre 2010 (Communiqué diffusé le 15 février 2011)

I- Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires publiés par le Groupe OLIN sont nets des remises de fin d'année reversées aux distributeurs et excluent le chiffre d'affaires interne au groupe.

Au 31 décembre 2010 (trois mois d'activité), le chiffre d'affaires net hors groupe des activités poursuivies se présente comme suit (comparé au 31 décembre 2009) :

(en milliers d'euros)

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/10	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	1 042	6 519	1 108	8 669
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	1 042	6 519	1 108	8 669

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/09	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	670	5 957	1 121	7 748
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	670	5 957	1 121	7 748

Evolution période N % N-1 et par pays	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	+55,52%	+9,43%	-1,16%	+11,89%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	+55,52%	+9,43%	-1,16%	+11,89%

▪ **France :**

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 progresse de +55,52% par rapport à celui de l'exercice précédent (+372 K€ en valeur).

Cette progression doit être nuancée : la société OLIN rappelle en effet que le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 (qui sert de comparatif) avait été pénalisé par un démarrage tardif de la saison et par des tensions sur l'approvisionnement des piscines.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « France » représente 12,02% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 8,65% à fin décembre 2009.

▪ **Allemagne :**

En termes de chiffre d'affaires, le périmètre « Allemagne » est en progression de +9,43% comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 (+562 K€ en valeur).

Il est toutefois rappelé que l'activité commerciale du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 avait été impacté par des conditions climatiques particulièrement rudes ayant entraîné une baisse de son chiffre d'affaires de -9,21% par rapport au premier trimestre de l'exercice 2008-2009.

Ainsi, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 revient à un niveau quasi identique à celui qui avait été réalisé au premier trimestre de l'exercice 2008-2009.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « Allemagne » représente 75,19% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 76,88% à fin décembre 2009.

▪ **Benelux :**

Le chiffre d'affaires du périmètre « BeNeLux » est stable comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent (- 13 K€ en valeur). Toutefois, la société OLIN constate une progression du chiffre d'affaires des marchés nationaux alors que l'activité « Export », gérée à partir de cette zone, est en régression.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « BeNeLux » représente 12,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 14,47% à fin décembre 2009.

▪ **Conclusion :**

En global, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +11,89% (+ 921 K€ en valeur) comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre représente habituellement entre 11,50 % et 12,50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

II- Description générale des conditions d'exercice de l'activité

La restructuration des filiales opérationnelles du Groupe OLIN et les dernières mesures destinées à parfaire le plan de restructuration général du Groupe (i.e. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs, etc.) sont à présent achevées.

Du côté financier, OLIN SA étudie les conditions et modalités de restructuration de sa dette « haut bilan » ainsi que la reconstitution de ses fonds propres (voir § 4.1 et § 4.2 ci-après).

Du point de vue de l'activité commerciale, le Groupe constate que ses clients de la grande distribution anticipent leurs commandes afin de ne plus connaître les difficultés d'approvisionnement de l'exercice précédent.

III- Opérations et événements importants survenus au cours du trimestre écoulé et jusqu'à la publication du présent communiqué

3.1- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur

participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;

- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

3.2- Résiliation anticipée du bail du site logistique de Nieppe (59)

Le 31 janvier 2011, le groupe OLIN SA a obtenu la résiliation anticipée du bail portant le site logistique de Nieppe (59).

Il est rappelé que NORTLAND, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe pour une durée expirant le 23 mars 2017. Ce bail comportait une période ferme venant à échéance le 24 août 2012 et stipulait un loyer annuel hors charges locatives de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du Groupe OLIN en France intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010, l'entrepôt de Nieppe a été vidé de tout stock en mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010, NORTLAND a sensiblement allégé les charges qu'elle supportait au titre de ce contrat en se dégageant du bail d'une partie des locaux.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » (correspondant aux surfaces dont NORTLAND n'a pu se dégager à la date d'arrêt des comptes) avait été identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », a été comptabilisée.

L'accord de résiliation anticipée du bail, signé le 31 janvier 2011, libère le Groupe OLIN de toute obligation vis à vis du bailleur à compter du 1er février 2011, sauf à honorer le paiement des sommes dues jusqu'à cette date.

IV- Point sur la situation financière de OLIN SA et du Groupe au cours du trimestre écoulé et jusqu'à la publication du présent communiqué

4.1- Signature du Protocole de rachat des créances détenues par les Banques « haut de bilan » sur OLIN SA en date du 21 octobre 2010

Il est rappelé qu'aux termes d'un protocole en date du 21 octobre 2010 conclu entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers, les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

4.2- Rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA

Nortène Tunisie, filiale de OLIN SA, avait contracté, courant 2004, un emprunt de 1 million d'euro auprès d'une banque française. OLIN SA était caution solidaire de Nortène Tunisie.

Suite aux difficultés financières du groupe, les échéances de cet emprunt ont été gelées en application des stipulations du protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Le solde de la dette de Nortène Tunisie vis à vis de la banque, soit 0,6 million d'euro a fait l'objet d'un rachat, avec décote, par OLIN SA ; les actes de cession de créance ont été signés le 4 février 2011.

Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances, la première intervenant à la signature des actes et le seconde au plus tard fin novembre 2011.

4.3- Evolution de la situation financière de la Société et du Groupe depuis le 30 septembre 2010

Depuis la clôture du 30 septembre 2010, la situation financière de la Société et Groupe n'a pas connu d'évolution significative autre que celle présentée aux paragraphes 4.1 et 4.2 ci-dessus.

♦ Trésorerie au 31 décembre 2010

La situation de trésorerie nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2010 s'établit à 1.014 K€, contre 701 K€ au 30 septembre 2010.

♦ Conditions d'emprunt et structure de financement du Groupe au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits de campagne des sous-groupes opérationnels, Karibu et Ubbink Garden BV, étaient suffisantes et ces dernières respectaient leurs covenants bancaires.

20.6.2 Information financière semestrielle au 31 mars 2011

20.6.2.1 Rapport semestriel d'activité au 31 mars 2011

NOTA :

La Société indique que des précisions ont été apportées sur l'évolution de l'activité de la Société au 31 mars 2011 : elles figurent au chapitre 9 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.

Lors de la réunion du 6 juin 2011, le Directoire de Outside Living Industries SA a examiné et arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe OLIN pour la période allant du 1er octobre 2010 au 31 mars 2011.

Le présent rapport a été établi par le Directoire afin de présenter l'activité du Groupe OLIN au cours du premier semestre 2011.

1- Performance du 1er semestre de l'exercice 2010-2011

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont extraites des données consolidées semestrielles de la Société au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

(en milliers d'euros)				
Eléments consolidés		31/03/2011	31/03/2010	Variation
Produits d'exploitation	(1)	27 713	24 992	2 721
Résultat opérationnel courant	(2)	-547	-1 804	1 257
Résultat opérationnel	(3)	-288	-2 535	2 247
Charges financières	(4)	-1 004	-804	-200
Résultat net des activités poursuivies	(5)	-829	-3 269	2 440
Résultat net des activités abandonnées	(6)	99	-26	125
Résultat total	(7)	-730	-3 295	2 565
Stocks nets	(8)	17 092	12 809	4 283
Créances clients nettes	(9)	14 291	13 026	1 265
Dettes fournisseurs	(10)	8 216	7 345	871
Dettes financières	(11)	54 820	50 452	4 368
Trésorerie	(12)	898	1 015	-117

(1) ► Les produits d'exploitation

En global, les produits d'exploitation du groupe progressent de +10,89% (+ 2.721 K€ en valeur) comparés au 1er semestre de l'exercice 2009-2010.

Il est rappelé que les produits d'exploitation du 1er semestre représentent habituellement entre 38% et 40% du chiffre d'affaires de l'exercice.

▪ France :

Les produits d'exploitation du 1er semestre de l'exercice 2010-2011 progressent de +59,16% par rapport à ceux du 1er semestre de l'exercice précédent (+2.289 K€ en valeur).

Cette progression est consécutive à des gains de référencements.

Les produits d'exploitation nets du périmètre « France » représentent 22,22% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 15,48% à fin mars 2010.

▪ **Allemagne :**

Le périmètre « Allemagne » est en progression malgré un marché agressif pour certaines gammes de produits.

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin mars 2011, avec des produits d'exploitation nets en progression de +6,32% (+ 898 K€ en valeur) comparé à fin mars 2010, et représente 54,55% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 56,89% à fin mars 2010.

▪ **BeNeLux :**

L'activité « Export » du Groupe, qui est assurée par les pays relevant périmètre BeNeLux, souffre de la conjoncture économique défavorable qui touche l'Angleterre et la péninsule ibérique. Ainsi, les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » sont en recul - 6,75% comparés au 1^{er} semestre de l'exercice précédent (- 466 K€ en valeur).

Les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » représentent 23,23% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 27,63% à fin mars 2010.

(2) ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies s'améliore, passant de -1.804 K€ au 31/03/2010 à -547 K€ au 31/03/2011.

Ce résultat est obtenu grâce principalement à une réduction des coûts d'exploitation de 1 millions d'€, les effets positifs de la hausse du chiffre d'affaires étant absorbés à 83% par les effets négatifs de la baisse de marge.

(3) ► Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel passe de -2.535 K€ au 31/03/2010 à -288 K€ au 31/03/2011.

Il est rappelé que le résultat opérationnel du 31/03/2010 était impacté négativement d'une provision pour contrat onéreux (bail du site de Nieppe) de 731 K€, alors que le résultat opérationnel du 31/03/2011 a subi l'effet positif de la reprise de cette même provision non utilisée à hauteur d'un montant de 259 K€.

(4) ► Charges financières

La hausse des charges financières s'explique par le renchérissement du coût du crédit (évolution à la hausse de l'Euribor) sur le semestre écoulé et par une plus grande consommation de financement de campagne par les sous-groupes opérationnels UBBINK GARDEN BV et KARIBU.

Les frais financiers des créances de D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont inscrits au compte de résultat pour 557 K€ au 31/03/11, 491 K€ au 30/03/10 et 984 K€ au 30/09/10.

(5) ► Résultat net des activités poursuivies

Au 31 mars 2011, le sous groupe Karibu contribue pour -300 K€ (- 392 K€ au 31/03/2010) au résultat des activités poursuivies, le sous groupe Ubbink pour -161 K€ (- 1 082 K€ au 31/03/2010), Nortland pour +250 K€ (- 747 K€ au 31/03/2010) et OLIN SA pour - 618 K€ (-1 048 K€ au 31/03/2010).

La contribution de Nortland pour 2011 est impactée positivement de la reprise de provision non utilisée concernant le contrat onéreux (259 K€), tandis que sa contribution de 2010 était impactée négativement de la constitution de la provision pour contrat onéreux (-731K€).

Les résultats des sous-groupes s'établissent comme suit par zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France		Allemagne		Belgique Hollande		Total	
	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10	31/03/11	31/03/10
Olin SA	-618	-1 048					-618	-1 048
Karibu			-300	-392			-300	-392
Ubbink	37	-688	-330	-585	132	191	-161	-1 082
Nortland	250	-747					250	-747
Total pays	-331	-2 483	-630	-977	132	191	-829	-3 269

(6) ► Résultat net des activités abandonnées

Au 31 mars 2011 le résultat des activités abandonnées est constitué, pour l'essentiel, de reprises de provisions devenues sans objet (reprises de provisions non utilisées).

(7) ► Résultat net total

Sous l'influence de l'amélioration du résultat des activités poursuivies qui passe de – 3.269 K€ au 31/03/2010 à – 829 K€ au 31/03/2011, le résultat net total du Groupe (activités poursuivies + activités abandonnées) s'améliore de +2.565 K€.

(8) ► Stocks nets

Au regard des difficultés d'approvisionnement rencontrées au cours du premier semestre de l'exercice précédent, le Groupe a décidé d'anticiper le stockage des marchandises pour la saison 2011.

Les chiffres intègrent les stocks de matières premières, de fournitures, d'en-cours de production, de produits finis, de produits intermédiaires et de marchandises.

Les stocks de marchandises brutes s'élèvent à 11.521 K€ au 31 mars 2011, contre 7.474 K€ au 31 mars 2010.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 6,93% au 31/03/2010 à 3,77 % au 31/03/2011. La baisse du taux de provisionnement est principalement consécutive au stockage plus important, au 31/03/2011, de marchandises pour la saison 2011.

(9) ► Créances clients nettes

La croissance des créances clients est corrélative à la croissance du chiffre d'affaires.

Le taux de provisionnement du poste « clients » est ramenée de 6% au 31 mars 2010 à 4,9% au 31 mars 2011.

(10) ► Dettes fournisseurs

La croissance du poste « Dettes fournisseurs » au 31/03/2011, comparé au 31/03/2010, est corrélative à la constitution plus importante de stocks au niveau des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

(11) ► Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 3 ci-dessous et à la note 20 des états financiers semestriels au 31 mars 2011.

(12) ► Trésorerie

La trésorerie brute au 31 mars 2011 est sensiblement identique à celle existant au 31 mars 2010.

2- Principales opérations survenues aux cours du semestre

A- Protocole de rachat des créances bancaires en date 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Le nouvel accord n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Les garanties qui étaient attachées aux emprunts d'acquisition de KARIBU (nantissement des titres de Karibu, des titres de Nortland, et de la marque Akanua) et à l'emprunt de conversion du court terme (nantissement des titres de Ubbink Garden BV et de la marque Akanua) ont été transférées aux cessionnaires des créances bancaires : la société Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier).

La société Olin s'est engagée à payer les intérêts normalement dus au 15 décembre 2010 au titre du Crédit de Conversion et au 15 janvier 2011 au titre du Crédit Karibu *au prorata* du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'échéance jusqu'au jour des cessions des créances bancaires.

Pour leur part, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant.

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée (voir note 2-B ci-dessous) et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010 et, comme elle s'y était engagée, OLIN SA a réglé aux Banques « haut de bilan » la quote-part d'intérêts dus à cette date au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu.

B- Projet d'augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société

Il a été décidé de soumettre aux actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, lors de l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011, un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 22,5 M€ destinée à apurer une partie des pertes de la Société et reconstituer partiellement les capitaux propres, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

En effet, 31 mars 2011, les capitaux propres de la Société sont toujours négatifs et ressortent à un montant d'environ -22,9 M€ pour un capital social de 260 464,50 €.

Le montant de l'augmentation de capital proposée, soit 22,5 M€, a été fixé par la Société en fonction du montant des créances d'avances en compte courant (soit 17,1 M€ correspondant, à hauteur de 14,4 M€, au montant nominal des créances et, à hauteur de 2,7 M€, aux intérêts courus jusqu'au 31 mars 2011) détenues sur la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I, principaux actionnaires agissant de concert (ci-après le « Concert ») et pouvant faire l'objet d'une incorporation au capital de OLIN SA (les « Créances Incorporables »), pour s'assurer que le Concert soit en mesure de garantir l'opération à 75%, comme annoncé de longue date au marché, en participant à l'opération et en libérant leurs souscriptions par voie de compensation avec les Créances Incorporables (voir note 20 C (2) des états financiers semestriels au 31/03/2011).

L'augmentation de capital proposée sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 actions nouvelles de 0,10 € de nominal chacune à souscrire au pair.

Les modalités de réalisation de cette opération ci-dessus décrites ont été présentées au marché dans un communiqué diffusé par la Société le 28 mars 2011.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers en vue de la réalisation de l'opération au cours du premier semestre 2011.

A titre purement indicatif, sur la base d'une part de la situation nette négative de la Société au 31 mars 2011, et d'autre part des intérêts qui seront dus au 30 juin 2011 par la Société à D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des créances destinées à être capitalisées, le solde des fonds propres qui resterait à reconstituer post opération, pour atteindre la moitié du capital social, serait d'environ 6,09 M€ dans l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 75% du montant maximum proposé. Ce montant serait ramené 0,46 M€ en cas de souscription de la totalité de l'augmentation de capital projetée.

En conséquence, la Société devra trouver une solution complémentaire pour reconstituer le solde des capitaux propres négatifs qui n'auront pas été reconstitués avec le produit de l'émission, étant précisé qu'à ce jour, aucune solution n'a encore été définitivement arrêtée.

Le risque potentiel lié à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce est présenté à la note 5-E de l'annexe aux comptes au 31 mars 2011 à laquelle auquel il convient de se reporter.

C- Rupture anticipée du bail commercial du site logistique de Nieppe

Le 31 janvier 2011, le groupe OLIN SA a obtenu la résiliation anticipée du bail portant le site logistique de Nieppe (59).

Il est rappelé que NORTLAND, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe pour une durée expirant le 23 mars 2017. Ce bail comportait une période ferme venant à échéance le 24 août 2012 et stipulait un loyer annuel hors charges locatives de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du Groupe OLIN en France, intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010, l'entrepôt de Nieppe a été vidé de tout stock en mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010, NORTLAND a sensiblement allégé les charges qu'elle supportait au titre de ce contrat en se dégageant du bail d'une partie des locaux.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » (correspondant aux surfaces dont NORTLAND n'a pu se dégager à la date d'arrêt des comptes) avait été identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », a été comptabilisée.

Les coûts effectivement supportés par Nortland, afin d'obtenir la résiliation anticipée du bail de Nieppe, se sont finalement élevés à 87 K€ (correspondant aux loyers pour la période allant du 01/10/10 au 31/01/11 augmentés des frais liés à la rupture du bail).

Ainsi, les résultats du semestre clos au 31/03/2011 sont impactés par une reprise de provision non utilisée d'un montant de 259 K€.

L'accord de résiliation anticipée du bail, signé le 31 janvier 2011, libère le Groupe OLIN de toute obligation vis à vis du bailleur à compter du 1er février 2011, dès lors que les sommes encore dues au bailleur, à cette date, lui sont réglées conformément à l'échéancier établi.

D- Rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA

Nortène Tunisie, filiale de OLIN SA, avait contracté, courant 2004, un emprunt de 1 million d'euro auprès d'une banque française. OLIN SA était caution solidaire de Nortène Tunisie.

Suite aux difficultés financières du groupe, les échéances de cet emprunt ont été gelées en application des stipulations du protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Le solde de la dette de Nortène Tunisie vis à vis de la banque, soit 0,6 million d'euro a fait l'objet d'un rachat, avec décote, par OLIN SA ; les actes de cession de créance ont été signés le 4 février 2011.

Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances, la première intervenant à la signature des actes et le seconde au plus tard fin novembre 2011. Le Groupe estime être en mesure d'honorer cette seconde échéance dans les délais prévus par l'acte de cession de créance.

Le profit correspondant à la décote obtenue, soit un montant 448 K€, est comptabilisé en « produit financier » dans les comptes semestriels du 31/03/2011.

E- Dissolution sans liquidation de certaines filiales (article 1844-5 du Code civil)

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine (TUP) à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.

3- Principaux risques

Les principaux risques identifiés au 31 mars 2011 sont décrits à la note 20 des comptes consolidés au 31 mars 2011.

Les risques qui figurent dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ainsi que les risques au 31 mars 2011 ont été repris et actualisés à la date la plus récente au Chapitre 4 du Document de référence 2009-2010 de la Société, auquel il convient également de se reporter.

4- Perspectives du 2ème semestre de l'exercice 2010-2011

La restructuration des filiales opérationnelles du Groupe OLIN, la simplification de l'organigramme du Groupe (cf. § 2-E ci-dessus) et les dernières mesures destinées à parfaire le plan de restructuration général du Groupe (i.e. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs,

etc.) sont à présent achevées et ne devraient plus avoir d'incidence sur le deuxième semestre de l'exercice.

OLIN SA estime par ailleurs que la restructuration financière présentée aux paragraphes 2-A et 2-B ci-dessus (ie. incorporation au capital de OLIN, par D&P PME IV et EFFI INVEST I, de leurs créances de compte-courant et réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société) devrait être achevée avant la fin de l'exercice.

La Société s'efforce de réduire ses coûts de structure et estime que les charges d'exploitation (principalement des honoraires) devraient baisser sur le prochain exercice, lorsque l'augmentation de capital précitée sera définitivement réalisée.

Bien que ses comptes soient structurellement déficitaires sous l'influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (v. paragraphe 4.2 du Document de référence 2010), la Société prévoit la disparition d'une partie importante de ces frais financiers en cours d'exercice du fait de la capitalisation des avances en comptes courants consenties par D&P PME IV et EFFI INVEST I et dont le montant s'élevait à 984 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Du point de vue de l'activité commerciale, le Groupe constate que ses clients de la grande distribution ont anticipé leurs commandes au cours du premier semestre de l'exercice afin de ne plus connaître les difficultés d'approvisionnement de l'exercice précédent.

Ainsi, il est probable que le chiffre d'affaires du deuxième semestre de l'exercice subisse le contrecoup des anticipations de commandes constatées au premier semestre, d'autant que la demande globale est aujourd'hui atone.

Enfin, le Groupe estime que la baisse des cours des matières premières constatée depuis le début du mois de mai 2011 pourrait améliorer le niveau de marges du groupe.

5- Continuité d'exploitation

Grâce à la conclusion du protocole d'accord du 21 octobre 2010 présenté au paragraphe 2-A ci-dessus, l'échéancier de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de celle-ci.

Par ailleurs, la réalisation prochaine de l'augmentation de capital de 22,5 M€ présentée au paragraphe 2-B ci-dessus, permettra de réduire significativement l'endettement financier de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à court terme.

Sur la base du plan de trésorerie du groupe, qui intègre les évolutions de la situation financière de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA présentées ci-dessus, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.³

Les comptes semestriels clôturés au 31 mars 2011 sont ainsi arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

³ La Société attire toutefois l'attention des investisseurs sur les « Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce » présentés au paragraphe 4.2 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.

6- Parties liées⁴

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Par ailleurs, les 1.191.789 obligations détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêt annuel reste inchangé à 7%.

Le lecteur se reportera à la note 20, C, (2) des états financiers semestriels du 31/03/2011 pour plus de détail.

Mandataires sociaux

Le Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé d'allouer à Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER, ès qualité de membres du Directoire, une rémunération nette mensuelle de 200 € chacun à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2009.

Le premier paiement a été effectué à compter de février 2011, aucun règlement n'ayant été réalisé avant cette date.

Les tableaux de la note 26-C rendent également compte des rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER au titre de leur contrat de travail respectif.

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 26, points C, D et E des états financiers au 31 mars 2011 à laquelle le lecteur pourra se reporter.

⁴ Eurocréances (filiale de Effi Invest I) et MM. Heymans et Tournier (membres du Directoire) sont créanciers de OLIN SA depuis le 21 octobre 2010, date à laquelle ils ont racheté aux Banques les créances qu'elles détenaient au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu. Il est renvoyé sur ce point aux développements qui figurent au § 4.1.1.3, c) du Document de référence.

20.6.2.2 Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2011

ETAT DE SITUATION FINANCIERE (Au 31 mars 2011)

(en milliers d'euros)				
ACTIF	Notes	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Goodwill	(11)	10 542	10 617	10 617
Immobilisations incorporelles	(11)	41	4	2
Immobilisations corporelles	(12)	2 315	2 146	2 126
Autres actifs financiers	(13)	91	141	36
Actifs d'impôts différés	(14)	286	275	162
ACTIF NON COURANT		13 275	13 183	12 943
Stocks et en-cours	(15)	17 092	12 809	9 966
Clients et comptes rattachés	(16)	14 291	13 026	7 318
Actifs d'impôt exigible		96	299	-
Autres actifs courants	(17)	1 511	2 336	1 797
Trésorerie et équivalents	(a)	898	1 015	701
ACTIF COURANT		33 888	29 485	19 782
TOTAL DE L'ACTIF		47 163	42 668	32 725

(en milliers d'euros)				
PASSIF	Notes	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Capital	(18)	260	260	260
Primes		-	10 436	10 436
Réserves consolidées		- 20 700	- 29 601	- 29 608
Réserves de conversion		228	178	208
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 730	- 3 295	- 1 528
Capitaux propres part du groupe		- 20 942	- 22 022	- 20 232
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
CAPITAUX PROPRES		- 20 942	- 22 022	- 20 232
Provisions	(19)	-	374	164
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(26)	994	1 093	990
Passifs financiers	(20)	37 229	-	-
PASSIF NON COURANT		38 223	1 467	1 154
Provisions	(19)	322	823	595
Passifs financiers à court terme	(20)	17 591	50 452	42 300
Passifs d'impôt exigible		101	111	385
Autres passifs	(21)	11 868	11 837	8 523
PASSIF COURANT		29 882	63 223	51 803
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		47 163	42 668	32 725

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN 2 ETATS SEPARES
Pour le semestre clos le 31 mars 2011

(en milliers d'euros)				
Postes	Notes	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Chiffre d'affaires		27 517	24 863	65 362
Autres produits		196	129	216
Total Produits	(9) & (22)	27 713	24 992	65 578
Variation de stock de produits finis et encours		1 976	3 172	1 020
Achats consommés		- 17 921	- 16 594	- 38 399
Charges externes		- 7 451	- 8 166	- 17 363
Charges de personnel		- 4 625	- 4 816	- 9 590
Impôts et taxes		- 70	- 47	- 124
Amortissements		- 255	- 258	- 566
Variation des provisions		246	254	288
Autres produits courants		28	355	276
Autres charges courantes		- 188	- 696	- 295
Résultat opérationnel courant	(23)	- 547	- 1 804	825
Autres produits opérationnels	(6C) & (23)	259	-	-
Autres charges opérationnelles		-	- 731	- 346
Résultat opérationnel	(23)	- 288	- 2 535	479
Produits de trésorerie et équivalent	(6D)	448	3	1
Coût financier brut	(24)	- 1 004	- 804	- 1 637
Impôts exigibles et différés	(25)	15	67	- 400
Résultat des activités poursuivies		- 829	- 3 269	- 1 557
Résultat net des activités abandonnées	(10)	99	- 26	29
Résultat net		- 730	- 3 295	- 1 528
Intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net part du groupe		- 730	- 3 295	- 1 528
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645	2 604 645
Résultat par action (en €)		- 0,28	- 1,27	- 0,59
Résultat dilué par action (en €)		- 0,28	- 1,27	- 0,59
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 0,32	- 1,26	- 0,60
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)		- 0,32	- 1,26	- 0,60

Postes	Notes	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Résultat de l'ensemble consolidé		- 730	- 3 295	- 1 528
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion		20	-	30
Autres		-	-	-
Autres éléments du résultat global net d'impôts		20	-	30
Résultat global total		- 710	- 3 295	- 1 498
Résultat global total attribuable				
Aux actionnaires de OLIN SA		- 710	- 3 295	- 1 498
Aux intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat global total		- 710	- 3 295	- 1 498

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
Pour le semestre clos le 31 mars 2011

(en milliers d'euros)

Libellés	Mars 11	Mars 10	Sept 10
Résultat net des activités poursuivies	-829	-3 269	-1 557
Résultat net total des activités abandonnées	99	-26	29
Elimination des amortissements et provisions	-62	474	714
Elimination des plus ou moins-values de cessions	0	590	112
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-792	-2 231	-702
Elimination des impôts	-15	-67	400
Elimination coût endettement financier	1 024	812	1 679
Incidence juste valeur swap de taux et contrats à terme	-190	-175	15
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	0	213	213
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	27	-1 448	1 605
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	-11 190	-6 803	13
Impôts payés	-490	-182	-412
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i> (a)	<i>-11 642</i>	<i>-7 668</i>	<i>822</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-11</i>	<i>-765</i>	<i>384</i>
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	-11 653	-8 433	1 206
Acquisitions d'immobilisations	-494	-379	-583
Cessions d'immobilisations	0	0	157
Autres variations d'actifs	13	-122	-25
Incidence des changements de méthode	0	0	-8
Incidence des variations de périmètre	75	0	-800
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>-410</i>	<i>-501</i>	<i>-1 259</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	-406	-501	-1 259
Remboursements d'emprunts (b)	-123	-63	-1 076
Intérêts versés	-339	-780	-1 256
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	12 719	9 177	1 470
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>12 348</i>	<i>8 348</i>	<i>-819</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-91</i>	<i>-14</i>	<i>-43</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	12 257	8 334	-862
Incidence de la variation des taux de change (D)	0	0	14
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>205</i>	<i>179</i>	<i>-1 256</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>-7</i>	<i>-779</i>	<i>355</i>
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	198	-600	-901
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	693	1 594	1 594
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	891	994	693
Trésorerie positive	898	1 015	701
Trésorerie négative et autres valeurs	-7	-21	-8
Trésorerie clôture	891	994	693

Mars 2011

(a) la hausse du BFR est lié au niveau des stocks plus important au 31 mars 2011.

(c) hausse du court terme pour financer le BFR de début de campagne. Au 31/03/11, la variation concerne Ubbink Garden BV (+9.165 K€) et Karibu (+3.554 K€)

Mars 2010

(c) hausse du court terme pour couvrir les besoins de la période de campagne. Au 31/03/10, la variation concerne Ubbink Garden BV (+4.774 K€) et Karibu (+4.403 K€)

Septembre 2010

(b) principalement le remboursement du prêt S&B pour 1.000 K€

(c) hausse crédits de campagne de Karibu pour +1.194 K€ et pour Ubbink pour + 276 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**Au 31 mars 2011**

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 651	178	- 4 950	- 18 727	-	- 18 727
Résultat de l'exercice						- 1 528	- 1 528	-	- 1 528
Ecart de conversion par capitaux propres						30	30	-	30
Total des pertes et profits de l'exercice		-	-	-	30	- 1 528	- 1 498	-	- 1 498
Affectation du résultat de N-1				- 4 950		4 950	-	-	-
Autres variations				- 7			- 7	-	- 7
Au 30 septembre 2010	2 604 645	260	10 436	- 29 608	208	- 1 528	- 20 232	-	- 20 232
Résultat de l'exercice						- 730	- 730	-	- 730
Ecart de conversion par capitaux propres						20	20	-	20
Total des pertes et profits de l'exercice		-	-	-	20	- 730	- 710	-	- 710
Affectation du résultat de N-1				- 1 528		1 528	-	-	-
Imputation Primes sur Réserves consolidés (2)			- 10 436	10 436			-	-	-
Autres variations							-	-	-
Au 31 mars 2011	2 604 645	260	-	- 20 700	228	- 730	- 20 942	-	- 20 942

Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 651	178	- 4 950	- 18 727	-	- 18 727
Résultat de l'exercice						- 3 295	- 3 295	-	- 3 295
Ecart de conversion par capitaux propres							-	-	-
Total des pertes et profits de l'exercice		260	10 436	- 24 651	178	- 8 245	- 22 022	-	- 22 022
Affectation du résultat de N-1				- 4 950		4 950	-	-	-
Réduction de capital							-	-	-
Autres variations							-	-	-
Au 31 mars 2010	2 604 645	260	10 436	- 29 601	178	- 3 295	- 22 022	-	- 22 022

(1) Cf. Note 18.

(2) L'assemblée générale mixte du 31 mars 2011 a décidé l'imputation des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » pour un montant de 10.436 K€.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 31 mars 2011

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (OLIN S.A.) - la société mère du Groupe OLIN - est une holding financière cotée au le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique OLIN.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, et Belgique).

Les comptes semestriels couvrant la période du 01.10.2010 au 31.03.2011 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2010 et au 31 mars 2010. Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 6 juin 2011.

Du fait de la très forte saisonnalité de l'activité du Groupe, les résultats semestriels ne sont pas représentatifs de l'activité qui sera constatée en fin d'exercice. Ces résultats ne peuvent donc pas faire l'objet d'une extrapolation.

NOTE 2 - RAPPEL DES PRINCIPALES OPTIONS DE TRANSITION AUX IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe OLIN, ont été préparés conformément à la norme IAS 34. Ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

Les principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes intermédiaires au 31 mars 2011 sont identiques avec ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 30 septembre 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations et amendements d'application ultérieure. L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

NOTE 4- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Compte tenu des opérations intervenues au cours des exercices antérieurs (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire » en France), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Les résultats des activités abandonnées ont été isolés sur une ligne spécifique dans les comptes de résultat au 31 mars 2011, au 31 mars 2010 et au 30 septembre 2010. Leurs détails sont donnés en note 10.

NOTE 5- GESTION DES RISQUES

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

A- Risque de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

Tous les financements à moyen et long terme sont localisés en France.

Le lecteur se reportera à la note 20 « Passifs financiers » des annexes, qui fait partie intégrante au risque de liquidité.

B- Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

En effet, une partie importante des achats du groupe proviennent d'Asie (environ 21 %), la monnaie de transaction est alors le Dollar (USD).

Ces achats concernent quasi-exclusivement le sous-groupe UBBINK GARDEN BV ; le sous-groupe KARIBU s'approvisionne principalement en Europe.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclu en externe sur la majeure partie de ses achats en USD. Les contrats sont généralement actifs sur la période d'approvisionnement du groupe, à savoir de juillet à mars.

Pour la campagne 2010-2011, UBBINK GARDEN BV (Hollande) a conclu, pour couvrir le risque de fluctuation de l'USD par rapport à l'Euro :

- d'abord, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417)
- et ensuite, quatre autres contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 15 novembre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,3451), au 14 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3448), au 15 février 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3444) et au 15 mars 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,3441).

Au 31 mars 2011, tous les contrats étaient échus et aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis cette date.

Le Groupe rappelle qu'il n'est plus exposé au cours du GBP depuis la cession des filiales anglaises en avril 2009.

C- Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

D- Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur une partie importante de ses passifs financiers.

Le lecteur pourra se reporter à la note 20, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société au taux d'intérêts.

E- Risques liés à la non- reconstitution des capitaux propres de OLIN SA dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société était tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A défaut, et conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le tribunal saisi d'une telle demande de dissolution (i) peut accorder à la Société un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) ne peut plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce et de la réalisation prochaine d'une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ (voir note 6 B ci-dessous), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée bien que le produit de cette émission ne permette pas de reconstituer la totalité des capitaux propres négatifs.

En conséquence, la Société devra trouver une solution complémentaire pour reconstituer le solde des capitaux propres négatifs qui n'auront pas été reconstitués avec le produit de l'émission, étant précisé qu'à ce jour, aucune solution n'a encore été définitivement arrêtée.

NOTE 6 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE

A- Protocole de rachat des créances bancaires en date 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Le nouvel accord n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Les garanties qui étaient attachées aux emprunts d'acquisition de KARIBU (nantissement des titres de Karibu, des titres de Nortland, et de la marque Akanua) et à l'emprunt de conversion du court terme (nantissement des titres de Ubbink Garden BV et de la marque Akanua) ont été transférées aux cessionnaires des créances bancaires : la société Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier) dans les conditions décrites à la note 31-A à laquelle il convient de se reporter.

La société Olin s'est engagée à payer les intérêts normalement dus au 15 décembre 2010 au titre du Crédit de Conversion et au 15 janvier 2011 au titre du Crédit Karibu au prorata du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'échéance jusqu'au jour des cessions des créances bancaires.

Pour leur part, les cessionnaires des créances bancaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant.

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée (voir note 6 B ci-dessous) et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010 et, comme elle s'y était engagée, OLIN SA a réglé aux Banques « haut de bilan » la quote-part d'intérêts dus à cette date au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu.

B- Projet d'augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ destinée à reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société

Il a été décidé de soumettre aux actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, lors de l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011, un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 22,5 M€ destinée à apurer une partie des pertes de la Société et reconstituer partiellement les capitaux propres, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

En effet, au 30 septembre 2010, les capitaux propres de la Société sont toujours négatifs et ressortent à un montant d'environ -23,7 M€ pour un capital social de 260 464,50 €.

Le montant de l'augmentation de capital proposée, soit 22,5 M€, a été fixé par la Société en fonction du montant des créances d'avances en compte courant (soit 17,1 M€ correspondant, à hauteur de 14,4 M€, au montant nominal des créances et, à hauteur de 2,7 M€, aux intérêts courus jusqu'au 31 mars 2011) détenues sur la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I, principaux actionnaires agissant de concert (ci-après le « Concert ») et pouvant faire l'objet d'une incorporation au capital de OLIN SA (les « Créances Incorporables »), pour s'assurer que le Concert soit en mesure de garantir l'opération à 75%, comme annoncé de longue date au marché, en participant à l'opération et en libérant leurs souscriptions par voie de compensation avec les Créances Incorporables (voir note 20 C (2)).

L'augmentation de capital proposée sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 d'actions nouvelles de 0,10 € de nominal chacune à souscrire au pair.

Les modalités de réalisation de cette opération ci-dessus décrites ont été présentées au marché dans un communiqué diffusé par la Société le 28 mars 2011.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers en vue de la réalisation de l'opération au cours du premier semestre 2011.

A titre purement indicatif, sur la base d'une part de la situation nette négative de la Société au 31 mars 2011, qui s'élève à (22,8) M€ en suite des restructurations juridiques internes réalisées avec effet au 31 mars 2011 (voir note 6 E), et d'autre part des intérêts qui seront dus au 30 juin 2011 par la Société à D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des créances destinées à être capitalisées, le solde des fonds propres qui resterait à reconstituer post opération, pour atteindre la moitié du capital social, serait d'environ 6,09 M€ dans l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 75% du montant maximum proposé. Ce montant serait ramené à 0,46 M€ en cas de souscription de la totalité de l'augmentation de capital projetée.

En conséquence, la Société devra trouver une solution complémentaire pour reconstituer le solde des capitaux propres négatifs qui n'auront pas été reconstitués avec le produit de l'émission, étant précisé qu'à ce jour, aucune solution n'a encore été définitivement arrêtée.

Le risque potentiel lié à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce est présenté en note 5 E à laquelle il convient de se reporter.

C- Rupture anticipée du bail commercial du site logistique de Nieppe

Le 31 janvier 2011, le groupe OLIN SA a obtenu la résiliation anticipée du bail portant le site logistique de Nieppe (59).

Il est rappelé que NORTLAND, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe pour une durée expirant le 23 mars 2017. Ce bail comportait une période ferme venant à échéance le 24 août 2012 et stipulait un loyer annuel hors charges locatives de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du Groupe OLIN en France, intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010, l'entrepôt de Nieppe a été vidé de tout stock en mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010, NORTLAND a sensiblement allégé les charges qu'elle supportait au titre de ce contrat en se dégageant du bail d'une partie des locaux.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » (correspondant aux surfaces dont NORTLAND n'a pu se dégager à la date d'arrêté des comptes) avait été identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », a été comptabilisée.

Les coûts effectivement supportés par Nortland, afin d'obtenir la résiliation anticipée du bail de Nieppe, se sont finalement élevés à 87 K€ (correspondant aux loyers pour la période allant du 01/10/10 au 31/01/11 augmentés des frais liés à la rupture du bail).

Ainsi, les résultats du semestre clos au 31/03/2011 sont impactés par une reprise de provision non utilisée d'un montant de 259 K€.

L'accord de résiliation anticipée du bail, signé le 31 janvier 2011, libère le Groupe OLIN de toute obligation vis à vis du bailleur à compter du 1er février 2011, dès lors que les sommes encore dues au bailleur, à cette date, lui sont réglées conformément à l'échéancier établi.

D- Rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA

Nortène Tunisie, filiale de OLIN SA, avait contracté, courant 2004, un emprunt de 1 million d'euro auprès d'une banque française. OLIN SA était caution solidaire de Nortène Tunisie.

Suite aux difficultés financières du groupe, les échéances de cet emprunt ont été gelées en application des stipulations du protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Le solde de la dette de Nortène Tunisie vis à vis de la banque, soit 0,6 million d'euro a fait l'objet d'un rachat, avec décote, par OLIN SA ; les actes de cession de créance ont été signés le 4 février 2011.

Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances, la première intervenant à la signature des actes et la seconde au plus tard fin novembre 2011. Le groupe estime être en mesure d'honorer cette seconde échéance dans les délais prévus par l'acte de cession de créance.

Le profit correspondant à la décote obtenue, soit un montant 448 K€, est comptabilisé en « produit financier » dans les comptes semestriels du 31/03/2011.

E- Dissolution sans liquidation de certaines filiales (article 1844-5 du Code civil)

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine (TUP) à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Néant.

NOTE 8 – CONTINUITE D'EXPLOITATION

Grâce à l'accord bancaire présenté ci-dessus en note 6 A, l'échéancier de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de celle-ci.

Par ailleurs, l'augmentation de capital, présentée en note 6 B, augure une réduction significative de l'endettement financier de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à brève échéance.

Sur la base du plan de trésorerie du groupe, qui intègre les évolutions de la situation financière de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA présentées ci-dessus, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.⁵

Les comptes semestriels clôturés au 31 mars 2011 sont ainsi arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

⁵ *La Société attire toutefois l'attention des investisseurs sur les « Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce » présentés au paragraphe 4.2 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.*

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

La répartition du résultat opérationnel des activités poursuivies par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 31 mars 2011 :					
Produits sectoriels	6 158	15 117	6 438	-	27 713
Charges & produits d'exploitation	- 6 367	- 15 799	- 6 094	-	- 28 260
Résultat opérationnel courant	- 209	- 682	344	-	547
Autres charges & produits opérationnels	259	-	-	-	259
Résultat opérationnel	50	- 682	344	-	288
Résultat financier	- 381	- 64	- 111	-	- 556
Impôts exigibles & différés	-	116	- 101	-	15
Résultat net des activités poursuivies	- 331	- 630	132	-	- 829
Résultat net des activités abandonnées (4)	99	-	-	-	99
Résultat net total	- 232	- 630	132	-	- 730
Total des actifs (1)	8 521	24 631	13 725	-	46 877
Total des investissements	8	372	114	-	494
Total des dépréciations	33	132	101	-	266
Total des passifs opérationnels (2)	4 054	4 802	4 382	47	13 285
Total des dettes financières (3)	40 784	6 731	7 299	6	54 820

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 31 mars 2010 :					
Produits sectoriels	3 869	14 219	6 904	-	24 992
Charges & produits d'exploitation	- 4 874	- 15 282	- 6 640	-	- 26 796
Résultat opérationnel courant	- 1 005	- 1 063	264	-	- 1 804
Autres charges & produits opérationnels	- 731	-	-	-	- 731
Résultat opérationnel	- 1 736	- 1 063	264	-	- 2 535
Résultat financier	- 747	- 49	- 5	-	- 801
Impôts exigibles & différés	-	135	- 68	-	67
Résultat net des activités poursuivies	- 2 483	- 977	191	-	- 3 269
Résultat net des activités abandonnées (4)	- 26	-	-	-	- 26
Résultat net total	- 2 509	- 977	191	-	- 3 295
Total des actifs (1)	4 485	24 686	13 222	-	42 393
Total des investissements	42	201	97	-	340
Total des dépréciations	41	112	109	-	262
Total des passifs opérationnels (2)	3 852	5 200	5 138	48	14 238
Total des dettes financières (3)	36 834	7 958	5 029	631	50 452

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2010 :					
Produits sectoriels	11 492	37 828	16 258	-	65 578
Charges & produits d'exploitation	- 12 271	- 37 165	- 15 317	- -	64 753
Résultat opérationnel courant	- 779	663	941	-	825
Autres charges & produits opérationnels	- 346	-	-	- -	346
Résultat opérationnel	- 1 125	663	941	-	479
Résultat financier	- 1 403	- 142	- 91	- -	1 636
Impôts exigibles & différés	-	- 174	- 226	- -	400
Résultat net des activités poursuivies	- 2 528	347	624	- -	1 557
Résultat net des activités abandonnées (4)	72	-	-	- 43	29
Résultat net total	- 2 456	347	624	- 43 -	1 528
Total des actifs (1)	2 571	20 000	9 992	-	32 563
Total des investissements	49	398	136	-	583
Total des dépréciations	73	288	226	-	587
Total des passifs opérationnels (2)	3 651	4 651	2 308	47	10 657
Total des dettes financières (3)	36 769	2 294	2 600	637	42 300

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu – au 31-03-11 : 10.035 K€ ; au 31-03-10 : 10.035 K€ ; au 30-09-10 : 10.035 K€-)

(4) Voir note 10

Le lecteur se reportera à la note 22 pour les commentaires sur le chiffre d'affaires.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

Les résultats des structures suivantes sont classés en « Résultat des activités abandonnées » conformément à IFRS 5.35 :

Sociétés	Commentaires	Au 31/03/11	Au 31/03/10	Au 30/09/10
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x	x
Nortène Tunisie	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2005	x	x	x
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas		x	x
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008		x	x
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD		x	x
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008		x	x
SCI Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007		x	x

Les structures juridiques Olin Pro, Trent, Tout Jardin Direct, Optimis et la SCI Bois de la Pie ont disparues en date du 31 mars 2011, suite à la transmission universelle de leur patrimoine à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

(en milliers d'euros)			
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Chiffre d'affaires	-	-	-
Autres produits	16	11	70
Total Produits	16	11	70
Variation de stock de produits finis et encours	-	-	-
Achats consommés	-	-	- 1
Charges externes	- 4	- 51	- 64
Charges de personnel	-	-	-
Impôts et taxes	-	- 4	- 5
Amortissements	- 10	- 11	- 21
Variation des provisions (a)	83	1 298	1 295
Autres produits courants	-	39	113
Autres charges courantes (a)	- 34	- 1 300	- 1 308
Résultat opérationnel courant	51	- 18	79
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	51	- 18	79
Produits de trésorerie et équivalent	68	-	-
Coût financier brut	- 20	- 8	- 50
Impôts exigibles et différés	-	-	-
Résultat après impôts	99	- 26	29
Résultat net part du groupe (1)	99	- 26	29
CESSIONS D'ACTIFS			
	Mars-11	Mars-10	Septembre-10
Résultat des cessions de fonds avant impôts	-	-	-
Charges d'impôts	-	-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts (2)	-	-	-
Résultat net des activités abandonnées (1) + (2)	99	- 26	29

(a) Au 31/03/2010 et au 30/09/2010, il s'agit d'annulation de créances douteuses (notamment la créance chinoise de Nortène Tunisie) et de reprises des provisions correspondantes.

Au 31 mars 2011, le résultat des activités abandonnées est constitué, pour l'essentiel, de reprises de provisions devenues sans objet (reprises de provisions non utilisées).

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)					
VALEURS BRUTES	Karibu	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2009	11 204	6	1 393	114	12 717
Variation de taux d'intérêts					0
Entrée de périmètre					0
Sortie de périmètre					0
Correction du Goodwill					0
30/09/2010	11 204	6	1 393	114	12 717
Variation de taux d'intérêts					0
Entrée de périmètre					0
Sortie de périmètre					0
Absorption par la sté mère		-6			-6
Correction du Goodwill			-75		-75
31/03/2011	11 204	0	1 318	114	12 636

(en milliers d'euros)					
DEPRECIATIONS	Karibu	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2009	-1 980	-6	0	-114	-2 100
Variations de périmètre					0
Impairment Test					0
30/09/2010	-1 980	-6	0	-114	-2 100
Variations de périmètre					0
Impairment Test					0
Absorption par la sté mère		6			6
31/03/2011	-1 980	0	0	-114	-2 094

(en milliers d'euros)					
VALEURS NETTES	Karibu	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2009	9 224	0	1 393	0	10 617
30/09/2010	9 224	0	1 393	0	10 617
31/03/2011	9 224	0	1 318	0	10 542

► Karibu :

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36, a donc été maintenue pour les clôtures suivantes, bien que selon les calculs, aucune dépréciation n'était nécessaire.

Enfin, en règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale.

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 et un montant de 75 K€ au cours du semestre clos au 31/03/2011, à titre de paiements partiels de la garantie de passif. Ces sommes ont été comptabilisées en déduction du goodwill (voir note 27 A 1)).

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Au 31 mars 2011, le groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur, ni pour Karibu, ni pour Ubbink Garden BV.

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2009	0	0	551	551
Augmentation	0	0	0	0
Diminution	0	0	-9	-9
30/09/2010	0	0	542	542
Augmentation	0	0	41	41
Diminution	0	0	0	0
31/03/2011	0	0	583	583

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2009	0	0	-536	-536
Dotation	0	0	-66	-66
Autres pertes de valeur	0	0	0	0
Diminution	0	0	62	62
30/09/2010	0	0	-540	-540
Dotation	0	0	-2	-2
Autres pertes de valeur	0	0	0	0
Diminution	0	0	0	0
31/03/2011	0	0	-542	-542

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2009	0	0	15	15
31/03/2010	0	0	4	4
30/09/2010	0	0	2	2
31/03/2011	0	0	41	41

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071
Augmentation	222	551	171	944
Diminution	-86	-295	-906	-1 287
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	1 227	4 607	3 894	9 728
Augmentation	74	267	112	453
Diminution	-6	-5	-61	-72
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2011	1 295	4 869	3 945	10 109

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895
Dotation	-87	-267	-167	-521
Autres pertes de valeur	0	0	0	0
Diminution	56	262	496	814
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	-520	-3 566	-3 516	-7 602
Dotation	-48	-134	-82	-264
Autres pertes de valeur	0	0	0	0
Diminution	6	5	61	72
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2011	-562	-3 695	-3 537	-7 794

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2009	602	790	784	2 176
31/03/2010	549	1 111	486	2 146
30/09/2010	707	1 041	378	2 126
31/03/2011	733	1 174	408	2 315

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Immobilisations financières			
Dépôts, cautionnements, prêts	147	258	160
Provision dépôts, cautionnements	-56	-117	-124
Total	91	141	36

NOTE 14 – ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

La position nette des impôts différés représente, au 31 mars 2011, un actif de 286 K€.

Impôts	Différences	Reports	Total
Différés	temporelles	déficitaires	
Actif	176	110	286
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

A la dernière clôture fiscale (30 septembre 2010), le groupe avait accumulé plus de 39 millions de déficits fiscaux et différences temporelles non activés. Ces déficits sont localisés, pour l'essentiel, en France et leur utilisation n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie OLIN SA, OLIN JARDINAGE et NORTLAND.

NOTE 15 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Stocks			
Matières premières et fournitures	1 549	1 220	1 613
En-cours de production	753	719	625
Produits finis et intermédiaires	3 703	3 914	1 855
Marchandises	11 521	7 474	6 310
Dépréciation	-434	-518	-437
Total	17 092	12 809	9 966

Au regard des difficultés d'approvisionnement rencontrées au cours du premier semestre de l'exercice précédent, le Groupe a décidé d'anticiper le stockage des marchandises pour la nouvelle saison.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 6,93% au 31/03/2010 à 3,77 % au 31/03/2011. La baisse du taux de provisionnement est principalement consécutive au stockage plus important, au 31/03/2011, de marchandises pour la saison 2011.

NOTE 16 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Clients	31/03/11	31/03/10	30/09/10
Créances clients	15 021	13 858	8 221
Provisions	-730	-832	-903
Créances clients nettes	14 291	13 026	7 318

Les créances cédées au factor s'élèvent à 8.653 K€ au 31 mars 2011, à 8.093 K€ au 31 mars 2010 et à 3.880 K€ au 30 septembre 2010.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La croissance des créances clients est en relation avec la croissance du chiffre d'affaires.

Le taux de provisionnement du poste « clients » est ramené de 6% au 31 mars 2010 à 4,9% au 31 mars 2011.

Mars 2011		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 31-03-11	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	1 483	905	158	94	326
Dépréciations	-730	-256	-95	-79	-300
Clients échus nets	753	649	63	15	26

Mars 2010		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 31-03-10	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	1 796	960	140	118	578
Dépréciations	-832	-184	-58	-102	-488
Clients échus nets	964	776	82	16	90

Septembre 2010		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-10	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 366	1 513	229	53	571
Dépréciations	-903	-232	-145	-44	-482
Clients échus nets	1 463	1 281	84	9	89

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Autres créances	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Créances sur organismes sociaux	31	44	23
Créances fiscales	318	421	432
Autres créances	623	925	831
Delivery Rights	136	503	309
Charges constatées d'avance	621	720	421
Provision sur autres créances	-218	-277	-219
Total	1 511	2 336	1 797

Le poste « Delivery Rights » correspond à des coûts de référencement.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

Il concerne le sous-groupe Karibu pour 110 K€ et le sous-groupe Ubbink pour 26 K€.

NOTE 18 – CAPITAL

► Historique de l'évolution du capital social de OLIN SA

Au 31 mars 2011, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est constitué de 2.604.645 actions de 0,1 euro, soit un nominal de 260.464,50 euros.

L'évolution du capital social a été la suivante entre le 30/09/2004 et le 31/03/2011 :

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital en €	Prime d'émission et d'apport en €	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action en €	Capital social en €
05/09/2005	Levée d'options de souscriptions d'actions (1)	240 000	485 600	813 800	893 800	3	2 681 400
13/04/2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves (2)	89 382	-	893 800	923 594	3	2 770 782
28/04/2006	Fusion avec NORTENE JARDIN SAS (3)	543 150	428 576	923 594	1 104 644	3	3 313 932
21/09/2007	Augmentation de capital en numéraire (4)	100	97	1 104 644	1 104 645	3	3 313 935
30/06/2008	Exercice de BSA (5)	4 500 000	6 000 000	1 104 645	2 604 645	3	7 813 935
15/05/09 (6)	Réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros motivée par des pertes et réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions existantes	-	-	2 604 645	2 604 645	0,10	260 464,50

(1) Exercice par Monsieur Philippe WALLON de 80 000 options de souscription d'actions

(2) Attribution gratuite de 29 794 actions de la Société aux actionnaires

(3) Cette opération a fait l'objet d'un Document de Fusion enregistré par l'AMF le 29 mars 2006 sous le numéro E06-027.

(4) Souscription par D&P PME IV de l'action de préférence (« Action I ») émise le 18 septembre 2007.

(5) Exercice de la totalité de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

(6) Décision ratifiée par les assemblées générales d'actionnaires de OLIN SA des 20 juillet 2010 et 31 mars 2011.

► **Projet d'augmentation de capital**

Le lecteur se reportera à la note 6 B.

► **Capital autorisé non émis⁶**

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Aucune de ces délégations ou autorisations financières n'a, à ce jour, été utilisée par le Directoire.

⁶ Des actualisations ont été apportées au § 21.1.4 du Document de référence, auquel il convient de se reporter.

NOTE 19 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					
	Contrat onéreux	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
Ouverture 01-10-2010	346	71	153	183	6	759
Dotation	0	20	0	11	50	81
Reprises utilisées	-87	-20	-33	-49	0	-189
Reprises inutilisées (1)	-259	0	0	-70	0	-329
Clôture 31-03-2011	0	71	120	75	56	322
Part à moins d'un an	0	71	120	75	56	322
Part à plus d'un an	0	0	0	0	0	0

(1) Concernant la reprise de provision non utilisée du « contrat onéreux » (259 K€), le lecteur se reportera à la note 6 C.

La reprise de provision non utilisée des « Risques commerciaux » (70 K€) est consécutive à l'extinction d'un risque de sortie de trésorerie sans contrepartie équivalente.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26, au point B.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

A/ Synthèse de l'endettement financier

Synthèse de l'endettement financier	(en milliers d'euros)		
	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Endettement moyen terme	34 106	35 758	34 745
Intérêts courus non payés	3 123	2 082	2 468
Crédits de campagne	17 561	12 550	4 843
Autres endettements court terme	30	62	244
Total	54 820	50 452	42 300

La variation de l'endettement financier (+4,4 M€) entre le 31/03/2010 et le 31/03/2011 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 1,7 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1,1 M€ et le rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA pour 0,6 M€ ;

- une croissance des crédits de campagne (+5 M€) qui s'explique par des besoins de financement des stocks (note 15) et du poste clients (note 16) plus importants ;

- et enfin, une croissance des intérêts courus (+1,1 M€).

L'endettement moyen terme (34.106 K€) et les intérêts courus non payés (3.123 K€) au 31/03/2011 sont des dettes vis à vis :

- des actionnaires de référence, D&P PME IV et EFFI INVEST I, pour 17.151 K€ (dont 2.753 K€ d'intérêts courus)

- et des cessionnaires des créances bancaires (voir note 6 A), EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I) et des dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, pour 20.078 K€ (dont 370 K€ d'intérêts courus).

A l'occasion des discussions ayant abouti à la signature du protocole d'accord du 21 octobre 2010 (voir note 6 A), D&P PME IV, EFFI INVEST I, EUROCREANCES et les dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, ès qualité de créanciers, se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement de leurs créances si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, la société n'ayant planifié aucun remboursement de ces dettes sur les douze prochains mois, les sommes correspondantes, dont le total est de 37.229 K€, sont classées dans les passifs financiers non courants au 31/03/2011.

Des plus amples développements sont présentés aux points (1) et (2) de la note 20-C ci-après, auxquels il convient de se reporter.

B/ Affectation des passifs financiers au bilan

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Non courants			
Créances bancaires rachetées * (c)	19 708	0	0
Emprunts auprès de D&P PME IV et EFFI INVEST I (d)	14 398	0	0
Intérêts capitalisés D&P PME IV et EFFI INVEST I (d)	1 858	0	0
Intérêts courus D&P PME IV et EFFI INVEST I (d)	895	0	0
Intérêts courus Créances bancaires rachetées * (c)	370	0	0
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	37 229	0	0
Courants			
Obligations	0	11 918	0
Emprunts bancaires	0	22 840	20 347
Emprunts auprès de D&P PME IV et EFFI INVEST I	0	0	14 398
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	0	0	0
Intérêts emprunts bancaires	0	0	0
Emprunts S&B	0	1 000	0
Crédits-bails	0	0	0
Juste valeur Swap	0	0	0
Passifs fin. à LT - part à -1 an	0	35 758	34 745
Crédits de campagne	17 561	14 694	4 843
Intérêts courus D&P PME IV et EFFI INVEST I	0	0	2 196
Intérêts courus emprunts bancaires	0	0	302
Autres passifs financiers	30	0	24
Juste valeur Contrat à terme	0	0	190
Crédits à CT et banques	17 591	14 694	7 555
Total courants (- 1an) (b)	17 591	50 452	42 300
Total général des passifs financiers (a)+(b)	54 820	50 452	42 300

*rachetées par Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (voir note 6 A)

(c) voir (1) du paragraphe C ci-dessous

(d) voir (2) du paragraphe C ci-dessous

C/ Echancier du passif financier

		(en milliers d'euros)			
Echéancier des passifs financiers	Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans	
Emprunt conversion du court terme	(1) 9 673	0	0	9 673	
Emprunts acquisition Karibu	(1) 10 035	0	0	10 035	
Intérêts courus emprunts bancaires	(1) 370	0	370	0	
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(2) 14 398	0	0	14 398	
Intérêts capitalisés D&P PME IV - EFFI INVEST I	(2) 1 858	0	0	1 858	
Intérêts courus D&P PME IV et EFFI INVEST I	(2) 895	0	0	895	
Crédits de campagne Karibu	(3) 5 835	5 835	0	0	
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(3) 11 726	11 726	0	0	
Autres passifs financiers	(4) 30	30	0	0	
Total	54 820	17 591	370	36 859	

(1) Emprunt de conversion du court terme, Emprunts d'acquisition de Karibu et Intérêts courus correspondants

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Conversion (9 673 K€) et du Crédit Karibu (10.035 K€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Le nouvel accord n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées. Les garanties qui étaient attachées aux emprunts d'acquisition de KARIBU (nantissement des titres de Karibu, des titres de Nortland, et de la marque Akanua) et à l'emprunt de conversion du court terme (nantissement des titres de Ubbink Garden BV et de la marque Akanua) ont été transférées aux cessionnaires des créances bancaires : la société Eurocréances et les dirigeants de OLIN SA (Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier) (voir note 31-A).

Les actes de cession de créances ont été régularisés le 17 novembre 2010 entre les banques et les cessionnaires des créances.

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

La société estime qu'il est peu probable, sauf survenance d'un événement exceptionnel, qu'elle puisse procéder :

- au remboursement des créances bancaires rachetées au cours des 5 prochaines années,
- ou au paiement des intérêts courus dans les douze prochains mois.

Les taux d'intérêts des emprunts sont les suivants :

- Emprunt de Conversion du court terme (solde au 31/03/11 = 9.673 K€) : Euribor 3 mois +1,35%.
- Emprunts Karibu (solde au 31/03/11 = 10.035 K€) : 8.475 K€ au taux Euribor 3 mois +1,35% et 1.560 K€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

(2) Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I et intérêts courus correspondants

Le poste « Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I » est constitué des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et par EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé l'ensemble des 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient, par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

A l'occasion de cette opération de recapitalisation, 308.211 obligations ont été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations restantes, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Les intérêts courus et non payés des obligations au 21 septembre 2010 (1.858 K€) sont également capitalisés dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I » à compter de cette date.

Le taux d'intérêts annuel reste inchangé à 7%.

Réitérant leurs engagements passés, le concert D&P PME IV et EFFI INVEST I s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital votée par l'assemblée du 31 mars 2011 (voir note 6 B), par voie de compensations avec tout ou partie de leurs créances d'avances en compte courant, à hauteur :

(i) au moins de la participation en capital détenue par le Concert, soit 57,59% de capital de la Société représentant une souscription à titre irréductible d'environ 12 957 K€, et jusqu'à 75% du montant de l'émission proposée si le montant des souscriptions des autres actionnaires était insuffisant, soit une souscription à titre irréductible et réductible d'un montant global de 16 875 K€ et

(ii) des droits préférentiels qui n'auront pas été exercés dans la limite d'un montant global maximum de souscription à titre irréductible et réductible de 17 151 159 euros, soit le montant total des créances détenues au 31 mars 2011 par le Concert sur la Société.

Si D&P PME IV et EFFI INVEST I souscrivent à l'augmentation de capital proposée à hauteur uniquement de leur participation respective dans le capital de OLIN SA, soit un montant d'environ 12 957 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à un montant estimé à 4 193 K€ au 31 mars 2011.

Si les souscriptions de D&P PME IV et EFFI INVEST I couvrent 75% du montant de l'augmentation de capital proposée, soit un montant global de 16 875 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à un montant estimé à 276,16 K€ au 31 mars 2011.

Enfin, si D&P PME IV et EFFI INVEST I souscrivent à l'augmentation de capital proposée dans les conditions et proportions présentées au point (ii) ci-dessus, la quasi-totalité de leurs créances (en capital et intérêts) sur la Société aura été capitalisée.

D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

(3) Crédits de campagne de KARIBU et de UBBINK GARDEN BV

Les financements de la campagne 2011 de KARIBU et de UBBINK GARDEN BV ont été contractualisés courant janvier 2011.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect, par KARIBU et par UBBINK GARDEN BV, des covenants bancaires suivants :

Sous groupe	Ratio de solvabilité	Ratio de rentabilité	Autres covenants
KARIBU	25 % au minimum	2 % au minimum	Pour les relations inter compagnies, les créances non couvertes par les assurances crédits ne doivent pas excéder 700 K€
UBBINK GARDEN BV	30 % au minimum	2 % au minimum	Néant

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

A date, KARIBU et UBBINK GARDEN BV respecte l'ensemble de leurs covenants bancaires. Les lignes de crédits de campagne, de chacune d'entre elles, sont suffisantes pour leurs activités et elles n'ont pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause

(4) Autres passifs financiers

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus et de soldes bancaires négatifs.

D/ Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

L'endettement financier à taux variable est de 37.269 K€ au 31 mars 2011. L'exposition nette aux variations de taux est de 36 371 K€ (net de la trésorerie pour 898 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 182 K€ sur les charges financières du semestre, soit 18,11 % de ces charges financières.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un pic maximal en mars et avril, puis décroît jusqu'en octobre.

Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 31 mars, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat pessimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 30 septembre 2010, l'impact semestriel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 122 K€.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Autres passifs	(en milliers d'euros)		
	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Dettes fournisseurs	8 216	7 345	5 131
Dettes fiscales et sociales	1 864	2 586	1 627
Autres dettes	1 788	1 906	1 765
Total	11 868	11 837	8 523

La croissance du poste « Dettes fournisseurs » au 31/03/2011 comparé au 31/03/2010 est en relation avec la constitution plus importante de stocks des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

Le poste « Autres dettes » enregistre, entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 22 – PRODUITS D'EXPLOITATION

En global, les produits d'exploitation du groupe progressent de +10,89% (+ 2.721 K€ en valeur) comparés au 1er semestre de l'exercice 2009-2010.

Il est rappelé que les produits d'exploitation du 1er semestre représentent habituellement entre 38% et 40% du chiffre d'affaires de l'exercice.

▪ France :

Les produits d'exploitation du 1er semestre de l'exercice 2010-2011 progressent de +59,16% par rapport à ceux du 1er semestre de l'exercice précédent (+2.289 K€ en valeur).

Cette progression est consécutive à des gains de référencements.

Les produits d'exploitation nets du périmètre « France » représentent 22,22% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 15,48% à fin mars 2010.

▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » est en progression malgré un marché agressif pour certaines gammes de produits.

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin mars 2011, avec des produits d'exploitation nets en progression de +6,32% (+ 898 K€ en valeur) comparé à fin mars 2010, et représente 54,55% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 56,89% à fin mars 2010.

▪ BeNeLux :

L'activité « Export » du Groupe, qui est assurée par les pays relevant du périmètre BeNeLux, souffre de la conjoncture économique défavorable qui touche l'Angleterre et la péninsule ibérique. Ainsi, les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » sont en recul – 6,75% comparés au 1er semestre de l'exercice précédent (- 466 K€ en valeur).

Les produits d'exploitation nets du périmètre « BeNeLux » représente 23,23% des produits d'exploitation nets du groupe à fin mars 2011, contre 27,63% à fin mars 2010.

NOTE 23 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies s'améliore, passant de -1.804 K€ au 31/03/2010 à -547 K€ au 31/03/2011.

Ce résultat est obtenu grâce principalement à une réduction des coûts d'exploitation de 1 millions d'€, les effets positifs de la hausse du chiffre d'affaires étant absorbés à 83% par les effets négatifs de la baisse de marge.

→ Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel passe de -2.535 K€ au 31/03/2010 à -288 K€ au 31/03/2011.

Il est rappelé que le résultat opérationnel du 31/03/2010 était impacté négativement d'une provision pour contrat onéreux (bail du site de Nieppe) de 731 K€, alors que le résultat opérationnel du 31/03/2011 a subi l'effet positif de la reprise de cette même provision non utilisée à hauteur de 259 K€.

NOTE 24 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)		
INTERETS	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Autres charges financières	-1 004	-804	-1 622
Impacts justes valeurs contrats à terme	0	0	-15
Total activités poursuivies	-1 004	-804	-1 637

La hausse des charges financières s'explique par le renchérissement du coût du crédit (évolution à la hausse de l'Euribor) sur le semestre écoulé et par une plus grande consommation de financement de campagne par les sous-groupes opérationnels UBBINK GARDEN BV et KARIBU.

Les frais financiers des créances de D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont inscrits au compte de résultat pour 557 K€ au 31/03/11, 491 K€ au 30/03/10 et 984 K€ au 30/09/10.

NOTE 25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)		
IMPOTS	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Impôts exigibles	-110	-95	-424
Impôts différés	125	162	24
Total	15	67	-400

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 31 mars 2011	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-730
Annulation IS activités poursuivies	-15
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	<u>-745</u>
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-248
Charge réelle d'impôt à -2,02%	-15
Ecart à expliquer	<u>-233</u>
Explications	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-235
Incidence utilisation déficits antérieurs des activités abandonnées	33
Incidence différence de taux Allemagne	-22
Incidence différence de taux Hollande	-8
Total	<u>-233</u>

Preuve d'impôt 31 mars 2010	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-3 295
Annulation IS activités poursuivies	-67
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	<u>-3 362</u>
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 121
Charge réelle d'impôt à 1,99%	-67
Ecart à expliquer	<u>-1 054</u>
Explications	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-1 045
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-9
Incidence différence de taux Allemagne	-32
Incidence différence de taux Hollande	33
Total	<u>-1 054</u>

Preuve d'impôt 30 septembre 2010	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-1 528
Annulation IS activités poursuivies	400
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	<u>-1 128</u>
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-376
Charge réelle d'impôt à -35,46%	400
Ecart à expliquer	<u>-776</u>

Explications

Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-964
Incidence utilisation déficits antérieurs des activités abandonnées	10
Incidence différence de taux Allemagne	81
Incidence différence de taux Hollande	87
Incidence utilisation déficits antérieurs France	10
Total	-776

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2010, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 39 millions d'euros.

NOTE 26 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX***A- Effectifs***

Au 31 mars 2011, le groupe OLIN employait 221 personnes (équivalent temps plein) réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Au 31 mars 2011	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	23	8	33	9	73
KARIBU Holztechnik GmbH				146	146
OLIN SA	2				2
TOTAL	25	8	33	155	221

Variation des effectifs entre le 31/03/2010 et le 31/03/2011

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 31/03/2010	21	8	36	162	227
au 31/03/2011	25	8	33	155	221
VARIATION	4	0	-3	-7	-6
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	0	0	-3	-7	-10
Augmentation d'effectif	4	0	0	0	4
Total	4	0	-3	-7	-6

L'effectif du Groupe a diminué de 6 personnes entre le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011.

Variation des effectifs entre le 30/09/2010 et le 31/03/2011

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 30/09/2010	22	8	34	165	229
au 31/03/2011	25	8	33	155	221
VARIATION	3	0	-1	-10	-8
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	0	0	-1	-10	-11
Augmentation d'effectif	3	0	0	0	3
Total	3	0	-1	-10	-8

L'effectif du Groupe a diminué de 8 personnes entre le 30 septembre 2010 et le 31 mars 2011, principalement en Allemagne (Ubbink Garten GmbH : - 4 personnes ; Karibu : - 6 personnes).

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le calcul des engagements de retraite est réalisé par des professionnels indépendants une fois par an, en clôture annuelle. En clôture semestrielle, seules les indemnités de départ à la retraite sont ajustées.

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

(en milliers d'euros)			
Eléments au bilan	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Engagement de retraite	4 645	3 763	4 641
Juste valeur des actifs	-3 767	-3 015	-3 767
Gains actuariels non reconnus	116	345	116
Passif inscrit au bilan	994	1 093	990
<hr/>			
Eléments en résultat	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Coût des services rendus sur l'exercice	4	-5	83
Coût financier			203
Rendement attendu des actifs			-212
Ajustement plan			19
Coûts des services passés et autres			24
Total éléments en résultat	4	-5	117
<hr/>			
Hypothèses actuarielles – 30/09/10	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	5,00%	4,90%	3,90%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	2% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	3,90%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,00%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire

- 1er semestre 2010-2011

Mandataire	Origine	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
JL. HEYMANS	Contrat de travail	120 000 €	Néant	106 160 € (2)	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
	Mandat	3 600 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
G. TOURNIER	Contrat de travail	95 000 €	Néant	60 000 € (2)	Néant	Néant	6 mois (salaire + prime) (1)
	Mandat	3 600 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave ou lourde

(2) Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010

▪ 1er semestre 2009-2010

Mandataire	Origine	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
JL. HEYMANS	Contrat de travail	120 000 €	Néant	105 932 € (2)	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
	Mandat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
G. TOURNIER	Contrat de travail	75 000 €	Néant	56 662 € (2)	Néant	Néant	Néant
	Mandat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave ou lourde

(2) Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009

D- Rémunération du Conseil de Surveillance

▪ 1^{er} semestre 2010-2011

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	24 000 € (1)	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	4 000 € (2)	Néant
J. SURCHAMP (3)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS (4)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D. CALMELS (5)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
EFFI INVEST I – Représenté par F. MATHE (6)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

(2) Rémunération au titre de Vice Président du CS (à compter de mars 2011)

(3) Démission le 10 mars 2011

(4) Révocation *ad nutum* décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2011

(5) M. Didier CALMELS a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 10 mars 2011, en remplacement de M. Jérémie SURCHAMP, démissionnaire de ces fonctions. M. Didier CALMELS est Président de D&P PME IV Gestion, elle-même présidente du fonds d'investissement D&P PME IV, actionnaire majoritaire de OLIN SA.

(6) Lors de l'assemblée générale mixte de OLIN SA du 31 mars 2011, les actionnaires ont décidé, sur proposition de D&P PME IV et EFFI INVEST I et en application des articles L.225-75 et L.225-105, alinéa 3 du code de commerce, la révocation *ad nutum* de Monsieur Philippe LEPERS de son mandat de membre du Conseil de surveillance de OLIN SA et ont désigné, en remplacement, la société EFFI INVEST I pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

▪ 1^{er} semestre 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	24 000 € (1)	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

E- Stock -Options et paiements fondés en actions

Au 31 mars 2011, aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

NOTE 27 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 31 mars 2011, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

► 1) Le contrat d'acquisition de UBBINK GARDEN BV conclu en septembre 2000 prévoyait une garantie de passif au profit de l'acquéreur, NORTENE JARDIN à hauteur d'un montant de 442 102 €.

Un audit post acquisition réalisé au cours du 1er trimestre 2001 avait conclu à l'existence d'un passif s'élevant au moins à cette somme.

L'affaire a été portée devant un tribunal arbitral par NORTENE JARDIN en 2001. Le tribunal a rendu un verdict favorable à NORTENE JARDIN le 9 juillet 2003 et évalué à 442 102 € le passif devant être indemnisé par le vendeur.

Après plusieurs injonctions, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a recouvré seulement un tiers de cette somme, soit 147 K€ au cours de l'année 2009.

Une transaction pour solde de tout compte a été signée entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, venant aux droits NORTENE JARDIN, et les cédants de UBBINK GARDEN BV en fin d'année 2010.

En vertu de cet accord, une somme de 300 K€ doit être réglée à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'ici octobre 2012.

A la date des présentes, un montant de 75 K€ a été effectivement encaissé conformément à l'échéancier qui a été arrêté. Le paiement du solde des sommes dues s'échelonne jusqu'en octobre 2012.

► 2) Certaines filiales ont accumulé des déficits fiscaux reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de passifs éventuels au 31 mars 2011.

NOTE 28 – LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure judiciaire ou gouvernementale ou fait exceptionnel autre que ceux décrits ci-après ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société et/ou du Groupe.

A- Procédure diligentée à l'initiative de Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP

Par exploit d'huissier en date du 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS (les « Demandeurs »), estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, ont assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;

- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...)

- Condamner la société Outside Living Industries, ainsi que Messieurs ROQUES et SURCHAMP, solidairement, à verser à Monsieur VITOU la somme de 10.000 € au titre de l'article 1382 du Code civil ;

- Condamner la société Outside Living Industries, à verser aux demandeurs [de] la somme de 10.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ; (...) ».

Par jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;

- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;

- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts ;

- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;

- a condamné la Société aux entiers dépens.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette décision de justice, qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris, ne devrait pas avoir d'incidence sur :

- la réduction de capital motivée par des pertes et la modification corrélative des statuts décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12ème et 13ème résolutions, et

- l'opération de recapitalisation que la Société projette de réaliser.

En effet, les actionnaires réunis en assemblée générale le 31 mars 2011 ont, à la majorité qualifiée, (i) décidé une augmentation de capital d'un montant de 22,5 M€ à réaliser au cours du 1er semestre 2011 et (ii) ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12ème et 13ème résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

B- Différend entre Outside Living Industries France SARL (filiale de Ubbink Garden BV) et un distributeur

Aux termes d'un courrier en date du 1er mars 2011, la société Outside Living Industries France SARL, filiale de Ubbink Garden BV, a notifié à l'un de ses partenaires commerciaux la dénonciation d'une convention commerciale signée en 2008.

Contestant les conditions d'exécution de ladite convention par Outside Living Industries France SARL et les conditions dans lesquelles la résiliation est intervenue début mars 2011 à l'initiative de celle-ci, Outside Living Industries France a été mise en demeure par son co-contractant, aux termes d'un courrier du 29 mars 2011, d'avoir à lui régler différentes sommes au titre de la convention résiliée.

Outside Living Industries France SARL conteste le bien fondé de ces demandes et a confié à un avocat la défense de ses intérêts.

La présentation de ce différend dans les annexes est faite par la société mère, Outside Living Industries SA, pour se conformer à ses obligations réglementaires : elle ne préjuge en rien des suites qui seront données à ce différend.

NOTE 29 – PARTIES LIEES⁷

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Par ailleurs, les 1.191.789 obligations détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêt annuel reste inchangé à 7%.

Le lecteur se reportera à la note 20, C, (2) pour plus de détail.

Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 26, points C, D et E des états financiers.

⁷ ⁷ Eurocréances (filiale de Effi Invest I) et MM. Heymans et Tournier (membres du Directoire) sont créanciers de OLIN SA depuis le 21 octobre 2010, date à laquelle ils ont racheté aux Banques les créances qu'elles détenaient au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu. Il est renvoyé sur ce point aux développements qui figurent au § 4.1.1.3, c) du Document de référence.

NOTE 30 – LISTE DES FILIALES ET DETENTION

Au 31 mars 2011, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

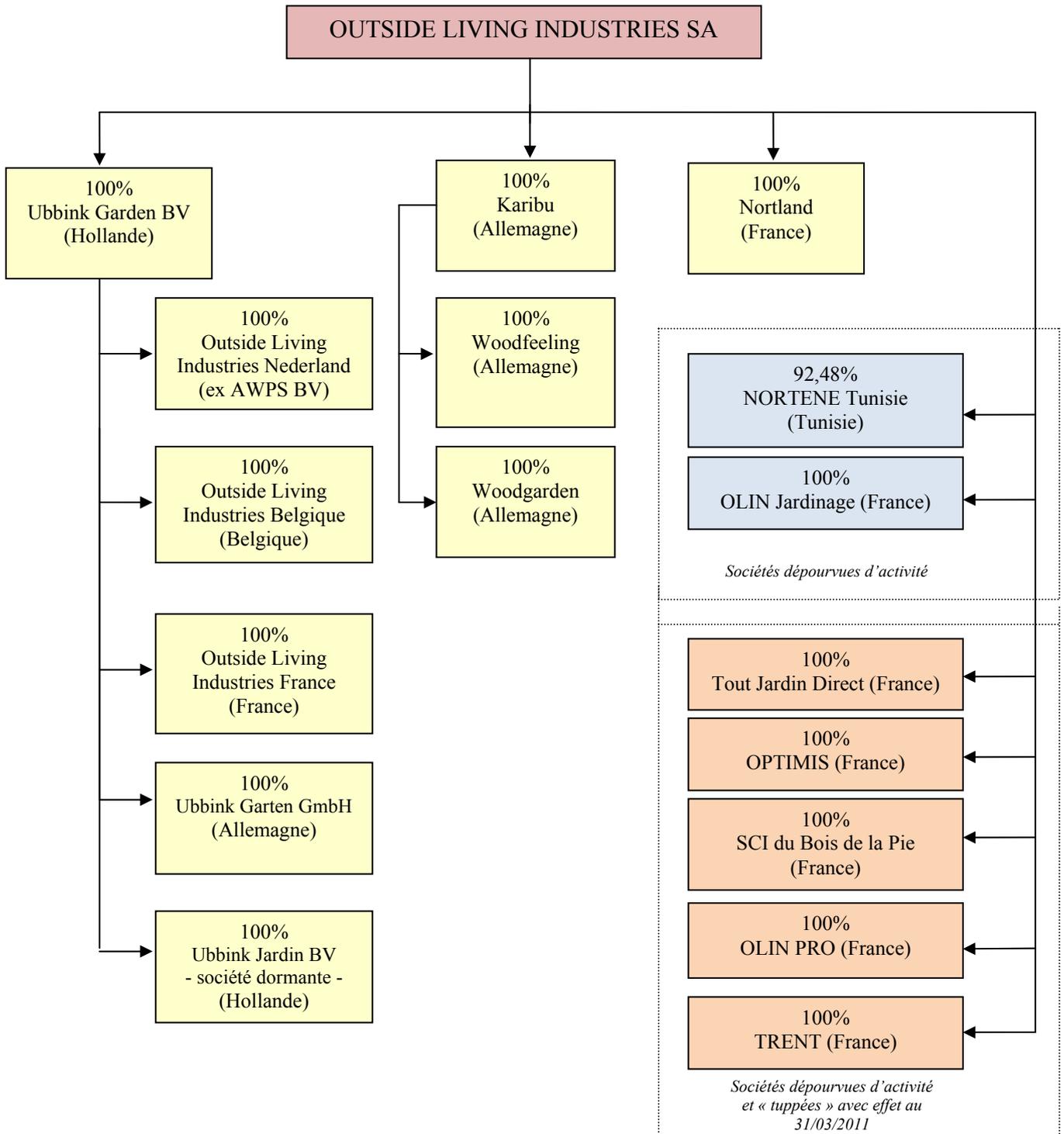
Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	Produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	I.G.

- UBBINK GARDEN BV, filiale à 100% de OLIN SA, détient elle même cinq filiales à 100% (Cf. organigramme ci-après), dont une filiale dormante depuis plusieurs années (Ubbink Jardin BV).

- KARIBU, filiale à 100% de OLIN SA, détient elle même 2 filiales à 100% (Cf. organigramme ci-après) . Woodgarden est une nouvelle structure qui commence ses opérations sur le semestre clos au 31 mars 2011.

- OLIN SA a décidé, ès qualité d'associé unique, et en application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution anticipée, et la transmission universelle de leur patrimoine (TUP) à son profit avec effet au 31 mars 2011, des sociétés OLIN PRO, TRENT, TOUT JARDIN DIRECT, OPTIMIS et SCI du Bois de la Pie.

Hormis les évolutions précisées ci-dessus, le périmètre du 31 mars 2011 est identique à ceux du 31 mars 2010 et du 30 septembre 2010.



NOTE 31 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU, détenus par OLIN SA, sont nantis en garantie des emprunts ayant financé l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV, détenus par OLIN SA, sont nantis en garantie de l'emprunt de conversion du court terme conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006.
- La marque AKANUA est nantie en garantie de l'emprunt de conversion du court terme et de la tranche B de l'emprunt d'acquisition de Karibu.

Il est rappelé que les créances bancaires objet des garanties ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) – voir note 6, A.

Subséquemment, les garanties ci-dessus sont transférées aux cessionnaires des créances.

B- Autres engagements

La société n'a pas d'autres engagements que ceux déjà inscrits dans ses comptes ou mentionnés dans les annexes.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)		
Engagements	31/03/2011	31/03/2010	30/09/2010
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	12 976	13 050	13 050
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	10 225	10 225
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 751	2 825	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI	OUI
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagement donnés	0	1 000	0
Engagement de remboursement du prêt S&B	0	1 000	0
Total	12 976	14 050	13 050

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

NOTE 32 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2012	214	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	115	Optionnel

20.6.2.2-bis Note complémentaires sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2011

La note complémentaire ci-après présentée n'est pas couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2011 qui figure au § 20.6.2.4 ci-dessous. Elle a été rajoutée à la demande de l'Autorité des marchés financiers.

La présente note vient en complément de la note 20-C-(1) des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011 qui figurent au paragraphe 20.6.2.2 du présent Document de référence.

Le lecteur trouvera aussi intérêt à se reporter à la note 6-A des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011.

En suite du rachat de créances bancaires par Eurocréances et les deux membres du Directoire, la Société a procédé, au regard de la norme IAS 39-40, à une analyse consistant à déterminer s'il y avait lieu de considérer qu'une modification substantielle des termes de la dette était intervenue.

A cet effet, les termes du passif financier (quantitatifs et qualitatifs) ont été passés en revue.

La Société a ainsi conclu qu'aucune modification substantielle des termes du passif financier existant (la dette bancaire) n'est intervenue à l'occasion du rachat des créances bancaires par Eurocréances et les deux membres du Directoire.

20.6.2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Outside Living Industries S.A., relatifs à la période du 1er octobre 2010 au 31 mars 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés condensés dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris La Défense, le 14 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

KPMG Audit ID

Laurent Bouby
Associé

Jean-Marc Discours
Associé

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Document de référence, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Le nombre d'actions composant le capital social est passé de 1 104 645 au 1^{er} octobre 2007 à 2 604 645 au 30 septembre 2008 en suite de l'exercice par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le 30 juin 2008, de la totalité de leurs BSA dans les conditions décrites aux paragraphes 18.2, 2) et 21.1.5 du présent Document de référence.

21.1.2 Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues

Il n'existe pas d'actions d'auto-contrôle ni d'actions auto-détenues.

21.1.3 Capital potentiel

A la date du présent Document de référence, l'unique plan d'options qui avait été mis en place par le Directoire est devenu caduc et la totalité des options qui avaient été attribuées à Monsieur Jean-Luc HEYMANS a été annulée dans les conditions présentées au § 15.2 du présent Document de référence.

Il n'existe en conséquence aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions actuellement en vigueur.

21.1.4 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Il est par ailleurs précisé que l'assemblée générale du 31 mars 2011 a, aux termes de sa 9^{ème} résolution, décidé :

— que le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, alternativement ou cumulativement, les facultés prévues à l'article L. 225-134-1 du code de commerce si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital ;

— que le prix de souscription des actions nouvelles devra être intégralement libéré en numéraire, lors de leur souscription, par versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

— que les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les stipulations statutaires, porteront jouissance au 1^{er} octobre 2010 et qu'elles auront droit, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2010 et aux titres des exercices suivants, au même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes. Par conséquent, elles seront entièrement assimilées, dès leur création, aux actions anciennes ;

— conformément à l'article L.225-129-1 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au Directoire, pour faire tout ce qui sera nécessaire pour la bonne réalisation de la présente augmentation de capital ainsi que de ses suites et notamment :

- effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la préparation et de la réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus ;
- négocier et conclure tout contrat avec tout prestataire en vue d'assurer la bonne fin de l'opération ;
- procéder aux ajustements de calendrier de l'opération qui s'avèreraient nécessaires ;
- fixer la période de souscription des actions nouvelles, étant entendu que la clôture de la période de souscription ne pourra être postérieure au 30 juin 2011 ;
- arrêter les autres conditions ou modalités accessoires de la présente l'augmentation de capital ;
- assurer l'instruction, avec les conseils de son choix du dossier en vue de l'obtention du Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus à diffuser à l'occasion de l'augmentation de capital ;
- réaliser le cas échéant des modifications des modalités de l'opération qui s'avèreraient nécessaires après l'instruction du dossier par l'Autorité des marchés financiers ;
- assurer la communication financière des modalités définitives de l'augmentation de capital ;
- arrêter la liste des souscripteurs ;
- recueillir les souscriptions et les versements correspondants ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
- procéder aux modifications statutaires corrélatives ;
- demander l'admission des actions nouvelles sur NYSE Euronext à Paris ;

- retirer, après la réalisation de l'augmentation de capital, les fonds ;
- le cas échéant, décider de surseoir à la réalisation de l'opération en cas notamment de modification des conditions de marché ;
- et, plus généralement, prendre toutes les décisions et mesures nécessaires ou utiles à la bonne fin de l'opération décidée ci-dessus.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 31 mars 2011, le Directoire a, dans sa réunion du 15 juin 2011, examiné et fixé les modalités définitives de réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut de 22 465 063,10 euros par émission de 224 650 631 actions nouvelles au prix unitaire de 0,10 euro à raison de 345 actions nouvelles pour 4 actions existantes.

Cette augmentation de capital a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

21.1.5 Titres non représentatifs du capital

L'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est prononcée à l'unanimité, le 18 septembre 2007, en faveur (i) de l'émission de 1 500 000 OBSA pour un montant global de 15 M€, dont la souscription a été réservée au fonds D&P PME IV à hauteur de 1 000 000 OBSA et à la société EFFI-INVEST I à hauteur de 500 000 OBSA et (ii) d'une action de préférence émise au prix de 100 € dont la souscription a été réservée à D&P PME IV (« Action I »).

Cette double émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le N° 07-316.

Le 21 septembre 2007, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont signé un contrat d'émission relatif aux OBSA et le même jour, le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a constaté la réalisation définitive de l'émission des 1 500 000 OBSA et de l'Action I.

Afin de renforcer les fonds propres de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont présenté à l'AMF un projet de recapitalisation de la Société à réaliser notamment par le biais de l'exercice de la totalité des 1 500 000 BSA par compensation avec une partie des créances qu'ils détiennent sur la Société.

Le Collège de l'AMF, lors de sa séance du 20 mai 2008, a accordé à D&P PME IV ainsi qu'à EFFI-INVEST I, agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société dans le cadre du projet de recapitalisation ci-dessus présenté. L'avis de dérogation correspondant est disponible sur le site Internet de l'AMF (Décision & Information n°208 C0963 / www.amf-france.org).

C'est dans ces conditions que D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des BSA émis à leur profit en septembre 2007 et que l'Action I détenue par D&P PME IV a été convertie en action ordinaire.

Du fait de l'exercice des BSA, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 4 500 000 € pour être porté à 7 813 935 €, par création de 1.500.000 actions émises au prix unitaire de 7 €, soit avec une prime d'émission totale de 6.000.000 €, étant précisé que les actions ont été intégralement libérées par compensation avec des créances détenues par D&P PME IV et EFFI-INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, il n'existe plus de BSA.

Les caractéristiques des obligations, qui n'étaient pas cotées, sont plus amplement décrites dans le prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le N°07-136.

Report de la date de remboursement de la créance en principal de D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des obligations :

L'amortissement normal des OBSA était prévu en totalité à la date finale de l'emprunt obligataire, soit le 21 septembre 2010.

Aux termes de l'Avenant n°1 du Protocole de Conciliation du 16 avril 2009 signé le 29 janvier 2010, pour une durée expirant le 31 janvier 2011 (v. § 4.1.1.3, b) et 21.1.6 du présent Document de référence), D&P PME IV et EFFI Invest I s'étaient engagés à ne pas demander le remboursement de leurs créances tant que les Banques (au sens dudit Avenant) n'auraient pas été intégralement remboursées de leurs créances.

En suite de la cession par les Banques (au sens dudit Avenant) de l'intégralité de leurs créances dans les conditions présentées au paragraphe 4.1.1.3, c) du présent Document de référence, et nonobstant la caducité des accords antérieurs conclus avec les Banques, D&P PME IV et EFFI Invest I ont confirmé à la Société leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles leurs créances de compte-courant pourraient être incorporées au capital de OLIN SA.

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont également accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les avances de fonds ainsi consenties par D&P PME IV et EFFI INVEST I à la Société ont été formalisées, début 2011, dans des conventions d'avance en compte courant d'associés conclues pour des durées indéterminées, qui portent intérêt dans la limite du taux annuel de 7% et dont le remboursement sera fonction de la capacité financière de OLIN SA.

21.1.6 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoyait l'incorporation au capital par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives, pour un montant de 14,3 M€.

A cet effet, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est tenue le 15 mai 2009 afin de déléguer sa compétence au Directoire pour décider de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 19,5 millions d'euros, par émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Après différents échanges sur la structure de l'opération, la Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont décidé, dans un premier temps, de revoir la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été annoncée au marché dans la mesure où celle-ci ne permettait pas de façon certaine l'incorporation au capital de la totalité du montant de leurs créances respectives, à hauteur de 14,3 M€, convenu par le protocole de conciliation.

Compte tenu ensuite (i) du montant insuffisant du plafond maximum global de la délégation de compétence consentie au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour permettre D&P PME IV et EFFI INVEST I d'incorporer de façon certaine leurs créances dans les conditions prévues par le protocole de conciliation du 16 avril 2009 et (ii) de la problématique du contentieux en annulation initié par M. Vitou et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de la partie extraordinaire de l'assemblée générale du 15 mai 2009, il a dans un second temps été décidé de reporter la réalisation de l'opération, notamment afin de permettre la renégociation avec les banques du remboursement des échéances et des conditions de l'incorporation des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

La Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I, les Banques « haut de bilan » ont donc entamé, en novembre 2009, de nouvelles discussions qui ont abouti à la signature, le 29 janvier 2010, d'un nouvel accord qui a notamment permis :

- (i) de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU ; et
- (ii) de confirmer l'incorporation au capital de la Société, dans la limite de 14,3 M€, d'un maximum des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I lors d'une augmentation de capital de la Société, soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers, à réaliser dans les meilleurs délais.

Nonobstant la signature d'un nouveau protocole d'accord le 21 octobre 2010 entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, les Banques « haut de bilan », la société EUROCREANCES, Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER (v. § 4.1.1.3, c) du présent Document de référence), la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont poursuivi leur réflexion pour recapitaliser la Société en incorporant au capital tout ou partie de leurs créances de compte-courant.

C'est dans ces conditions que les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte le 31 mars 2011 à l'effet en particulier de décider une augmentation de capital d'un montant nominal de 22,5 M€ destinée à apurer une partie des pertes de la Société et reconstituer partiellement les capitaux propres, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Le Concert, composé des sociétés D&P PME IV et EFFI INVEST I, et détenant 1 500 000 actions, représentant 57,59% du capital de la Société, s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 129 375 000 actions nouvelles et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 44 908 620 actions supplémentaires, ce qui porterait la souscription globale du Concert à 77,58% de l'émission, représentant au maximum 174 283 620 actions nouvelles.

Si D&P PME IV et EFFI INVEST I souscrivent à l'augmentation de capital proposée à hauteur uniquement de leur participation respective dans le capital de OLIN SA, soit un montant d'environ 12 937 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à un montant estimé à 4 491 K€ au 30 juin 2011.

Si les souscriptions de D&P PME IV et EFFI INVEST I couvrent 77,58% du montant de l'augmentation de capital proposée, soit un montant global de 17 428 K€, le solde des créances détenues par le Concert sera ramené à zéro.

Enfin, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont indiqué à la Société que, dans le cadre de l'augmentation de capital projetée, le Concert incorporerait au capital par priorité les créances qui produisent intérêt au taux le plus faible. Ce choix reflète le souhait des investisseurs de voir rémunérer le risque sur leurs créances résiduelles éventuelles à un taux proche de celui que la Société pourrait obtenir sur le marché, taux qui compte tenu de la situation de celle-ci, serait supérieur à celui des créances résiduelles de D&P PME IV et Effi Invest I, soit 7%.

Les modalités de réalisation de cette opération ont été présentées dans un communiqué diffusé par la Société le 28 mars 2011 et sont rappelées au paragraphe 4.1.1.3, d) du présent Document de référence auquel il convient de se reporter.

Cette opération fait également l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

21.1.7 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la Société

A la date de présent Document de référence, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros, divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de nominal chacune.

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
05/09/05	Levée d'options de souscriptions d'actions ⁽¹⁾	240 000 €	485 600 €	-	813 800	893 800	3 €	2 681 400 €
13/04/06	Augmentation de capital par incorporation de réserves ⁽²⁾	89 382 €	-	-	893 800	923 594	3 €	2 770 782 €
28/04/06	Fusion de NORTENE JARDIN SAS ⁽³⁾	543 150 €	428 576 €	-	923 594	1 104 644	3 €	3 313 932 €
21/09/07	Augmentation de capital en numéraire ⁽⁴⁾	100 €	97 €	-	1 104 644	1 104 645	3 €	3 313 935 €
30/06/08	Exercice de BSA ⁽⁵⁾	4 500 000 €	6.000.000 €	-	1 104 645	2 604 645	3 €	7 813 935 €
15/05/09 ⁽⁶⁾	Réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros motivée par des pertes et réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions existantes	-	-	-	2 604 645	2 604 645	0,10€	260 464,50€

⁽¹⁾ Exercice par Monsieur Philippe WALLON de 80 000 options de souscription d'actions

⁽²⁾ Attribution gratuite de 29 794 actions de la Société aux actionnaires minoritaires de NORTENE JARDIN

⁽³⁾ Cette opération a fait l'objet d'un Document de Fusion enregistré par l'AMF le 29 mars 2006 sous le numéro E06-027.

⁽⁴⁾ Souscription par D&P PME IV de l'action de préférence (« Action I ») émise le 18 septembre 2007.

⁽⁵⁾ Exercice de la totalité de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

⁽⁶⁾ Décision ratifiée par les assemblées générales d'actionnaires de OLIN SA des 20 juillet 2010 et 31 mars 2011.

L'assemblée générale du 31 mars 2011 a décidé, aux termes de sa 5^{ème} résolution, d'apurer une partie des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » négatif après affectation de la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2010 en l'imputant, à concurrence d'un montant de 10 436 555,79 euros, sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui a ainsi été ramené à zéro. Corrélativement, le compte « Report à nouveau » a été ramené à (25 321 938,70) euros.

21.1.9 Evolution de l'actionnariat

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'actionnariat de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 30 septembre 2008 au 30 septembre 2010 :

Actionnariat	Situation au 30/09/2008			Situation au 30/09/2009			Situation au 30/09/2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote (1)
Actionnaires dirigeants & ex dirigeants :									
- DOMOPHI	383 094	14,71%	20,60%	383 094	14,71%	5,90%	383 094	14,71%	3,73%
- Dominique VITOU	191 935	7,37%	9,53%	191 935	7,37%	4,62%	191 935	7,37%	2,92%
- Philippe WALLON (2)	142 751	5,48%	4,74%	94 925	3,64%	7,67%	65 463	2,51%	2,55%
- Joseph GOURLET (3)	57 763	2,22%	3,76%	57 763	2,22%	4,67%	57 763	2,22%	2,95%
Sous-total Act. dirigeants	775 543	29,78%	38,63%	727 717	27,94%	22,86%	698 255	26,81%	12,15%
Action de concert :									
- D&P PME IV	1 000 001	38,39%	33,07%	1 000 001	38,39%	40,38%	1 000 000	38,39%	51,10%
- EFFI INVEST I	500 000	19,20%	16,53%	500 000	19,20%	20,19%	500 000	19,20%	25,55%
Sous-total Act. de concert :	1 500 001	57,59%	49,60%	1 500 001	57,59%	60,57%	1 500 000	57,59%	76,65%
Groupe d'actionnaires partenaires									
Actionnariat salarié	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Auto-détention	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Auto-contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Public (titres au porteur)	292 099	11,21%	9,66%	343 496	13,19%	2,70%	373 039	14,32%	9,53%
Public (titres au nominatif)	37 002	1,42%	2,11%	33 431	1,28%	13,87%	33 351	1,28%	1,67%
TOTAL	2 604 645	100,00%	100,00%	2 604 645	100,00%	100,00%	2 604 645	100,00%	100,00%

(1) Les droits de vote de DOMOPHI et de Monsieur Dominique VITOU sont présentés, dans cette colonne, frappés de la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce (voir § 18.1 du Document de référence). Il est rappelé que DOMOPHI fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. La participation détenue par DOMOPHI dans le capital de la Société OLIN SA figure parmi les actifs destinés à être cédés. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de l'état d'avancement de cette procédure.

(2) Fin de mandat au directoire le 08/10/2007

(3) Fin de mandat au Conseil de surveillance le 18/09/2007

Le tableau ci-dessus présente, au 31 mars 2011, l'actionnariat de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA :

Actionnaires	Nb titres	Nb droits de vote exerçables	% capital	% droits de vote (2)	Nb droits de vote corrigé (3)	% droits de vote corrigé (3)
D&P PME IV	1 000 000	2 000 000	38,39%	51,10%	2 000 000	42,92%
EFFI INVEST I	500 000	1 000 000	19,20%	25,55%	1 000 000	21,46%
<i>Sous total concert</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>57,59%</i>	<i>76,65%</i>	<i>3 000 000</i>	<i>64,37%</i>
DOMOPHI (1)	383 094	146 030	14,71%	3,73%	624 427	13,40%
Famille Vitou	193 509	114 434	7,43%	2,92%	382 626	8,21%
Famille Gourlet	89 942	179 477	3,45%	4,59%	179 477	3,85%
Wallon Philippe	65 463	99 925	2,51%	2,55%	99 925	2,14%
Autres nominatifs	1 579	2 512	0,06%	0,06%	2 512	0,05%
Public	371 058	371 381	14,25%	9,49%	371 381	7,97%
Total général	2 604 645	3 913 759	100%	100%	4 660 348	100%

(1), (2) et (3) Voir paragraphe 21.1.9 ci-dessus.

21.1.10 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur Euronext de NYSE Euronext Paris S.A. (compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémonique OLIN. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

Le cours de l'action OLIN a été suspendu du 23 février au 28 mars 2011 inclus dans l'attente de la diffusion par la Société d'un communiqué annonçant au marché la réalisation de l'augmentation de capital présentée aux paragraphes 4.1.1.3, d) et 21.1.6 du présent Document de référence.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont décidé de compléter l'objet social de la Société en insérant à l'article 2 des statuts un paragraphe spécifique à l'activité de holding exercée par la Société. A la date du présent Document de référence, la Société a pour objet en France et en tous pays (article 2 des statuts) :

- l'achat, la vente, le courtage, la diffusion en qualité d'agent, la fabrication, l'importation, l'exportation de tous objets et matières premières pour le commerce et l'industrie notamment celle des produits chimiques, d'articles d'entretien et ménagers d'emballages neufs et d'occasion ;
- l'acquisition, la détention, la cession, de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères ainsi que toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société ;

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

21.2.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance

Il est renvoyé sur ce point aux sections 16.1 et 16.2 du présent Document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les actions composant le capital de la Société sont toutes désormais de même catégorie, l'action de préférence (l'« Action I ») ayant été convertie en action ordinaire depuis l'exercice de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

Forme des actions (article 8.2 des statuts)

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

En vue de l'identification des actionnaires détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, les informations, droits et obligations relatifs aux titulaires des titres et ce, dans les termes et conditions de l'Article L.228- 2 du Code de Commerce.

Cession et transmission des actions (article 8.3 des statuts)

Les actions sont librement cessibles et négociables : leur cession s'effectue conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les actions sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la réglementation en vigueur.

Droits et obligations attachés aux actions (articles 8.4 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, du partage du bénéfice et du boni de liquidation.

Par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'une augmentation ou de réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les statuts ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.5 Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi et les règlements en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quelque soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément à l'article L. 225-106 du code de commerce (tel que modifié par l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010) tout actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les statuts de la Société seront mis à jour lors d'une prochaine assemblée générale,

Les formulaires de vote par correspondance et de pouvoir seront adressés à tous les actionnaires qui en auront fait la demande auprès de la Société ou de toute autre personne expressément mentionnée dans l'avis de convocation. La demande devra être présentée dans les formes et délais requis par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister, de participer et/ou de se faire représenter aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de sa qualité d'actionnaire de la Société dans les conditions, délais et selon les formes prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par les moyens de télécommunication permis par la Loi et ses règlements.

Les assemblées délibèrent dans les conditions fixées par la Loi.

21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe pas, dans les statuts de la Société, de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant plus de l'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L.233-7 du Code de Commerce, est tenue de déclarer tout franchissement de ces seuils dans les délais, conditions et selon les modalités prévus par les articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ou des Règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la Société sont inscrits à la date de la transaction.

21.2.8 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Les modifications du capital et des droits de vote attachés sont réglées par les dispositions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions particulières en la matière.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Il est renvoyé sur ce point aux différents contrats et opérations décrits aussi paragraphes 4.1.1.3 et 5.1.6 du présent Document de référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Nota 1 : Le rapport reproduit ci-après l'est avec l'accord exprès du cabinet Mazars. Il est également rappelé que ce rapport est disponible sur le site internet de la Société où il a été mis en ligne préalablement à l'assemblée générale du 30 mars 2011.

Nota 2 : Les données relatives aux 3 premiers mois de l'exercice 2011 qui ont été fournies par la Société à Mazars restent valables à ce jour.

Nota 3 : La Société souhaite apporter la précision suivante sur le § III-2-B du rapport d'évaluation établi par Mazars : l'opération d'augmentation de capital que la Société projette de réaliser ne permettra pas de reconstituer totalement ses capitaux propres. A la date des présentes, la Société déclare, d'une part, qu'elle n'a plus l'assurance que cette opération pourra être complétée d'un abandon de créance consenti par Eurocréances avec clause de retour à meilleure fortune comme il avait été envisagé à l'occasion de la rédaction du rapport de Mazars et, d'autre part, qu'aucun engagement permettant de reconstituer entièrement ses fonds propres n'a été pris par Eurocréances ou par quelque personne que ce soit.

RAPPORT D'EVALUATION INDEPENDANTE PORTANT SUR LA VALEUR DES ACTIONS DE LA SOCIETE OLIN A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

I CONTEXTE DE LA MISSION

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (ci-après « OLIN ») est le holding du groupe OLIN spécialisé dans la distribution de produits d'équipement et de décoration des jardins.

OLIN souhaite procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS de 22 500 000 euros par émission de 225 000 000 d'actions nouvelles au prix de **0,10 euro par action** (valeur nominale de l'action).

Cette augmentation de capital est garantie à 75% par le Concert (§ VI.2.b).

Dans ce cadre la société vous avez confié au cabinet Mazars une mission d'expertise dans le but d'établir un rapport d'évaluation indépendante des actions de la société Olin.

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Examiner le contexte de l'opération,
- Valider les données chiffrées retenues avec les documents juridiques, comptables et financiers,
- Rencontrer les dirigeants de la société OLIN et le cabinet JFI Expertise, le cabinet qui a notamment conseillé la société Olin dans la préparation des données projetées,
- Examiner les données financières de la société OLIN et ses filiales au 30 septembre 2010,
- Analyser le cours de bourse de la société OLIN,
- Mettre en œuvre une approche de valorisation multicritère,
- Justifier l'impossibilité de mettre en œuvre les méthodes d'évaluation non utilisables, le cas échéant ;
- Rédiger un rapport d'évaluation.

II LIMITATIONS

Limitations générales

Les informations contenues dans le présent document ne sauraient engager la responsabilité de Mazars, notamment en ce qui concerne leur exactitude et leur exhaustivité.

Ce document doit être traité de manière strictement confidentielle. Il est réservé à l'usage du management du groupe Olin et dans le contexte de l'opération décrite ci avant. Il ne doit, notamment, pas être communiqué à des tiers sans l'accord de Mazars et ne doit pas être utilisé dans un autre contexte. Mazars n'acceptera aucune responsabilité dans le cas où ce rapport serait utilisé pour partie de son contenu par tout autre tiers ou pour tout autre motif.

Nos travaux ont été menés uniquement pour votre information dans le contexte précité. Ils ne constituent ni un audit ni une revue limitée des comptes de Olin au sens des normes de la profession. En conséquence, nous n'émettons aucune opinion sur les informations présentes dans les différentes parties de ce document. Si nous avons réalisé des diligences complémentaires ou eu accès à d'autres informations, de nouveaux éléments auraient pu être identifiés et inclus dans nos analyses.

En outre, notre approche de valorisation prend en compte dans une large mesure des données budgétaires et prévisionnelles élaborées par la direction du groupe. Ces données présentent de par leur nature même un caractère incertain, inhérent à tout élément prospectif. Les résultats futurs sont donc susceptibles de différer des estimations retenues dans le cadre de ces travaux. En conséquence, aucune information prévisionnelle ne pourra être interprétée comme un engagement formel ou une quelconque garantie de résultat pour le futur.

La direction de Olin demeure seule responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qui nous ont été transmises, notre intervention se limitant à porter à votre attention les conclusions factuelles résultant de nos travaux.

L'ensemble des termes et conditions de notre mission figure dans notre lettre d'engagement du 18 février 2011.

Limitations particulières

Nous avons tenu compte des limitations particulières suivantes :

- Au cours de notre mission, nous avons été amenés à utiliser les données mises à notre disposition par la société Olin ainsi que des données publiques provenant d'autres sources. Nos conclusions dépendent du degré de précision, d'exhaustivité et de fiabilité de ces données. Nous rappelons que toute évolution affectant le secteur dans lequel opère la société Olin ainsi que toute inexactitude ou imprécision des données nous ayant été communiquées peuvent avoir des impacts très significatifs sur nos conclusions ;
- les données relatives aux trois premiers mois de l'exercice 2011 qui nous ont été confiées résultent de la meilleure vision à date par le management de la situation bilancielle et du compte de résultat au 31 décembre 2010 de Olin SA, de Karibu et de Ubbink. Ces éléments restaient cependant provisoires et non audités, notamment en ce qui concerne l'endettement net ;
- La société nous a par ailleurs confirmé que les reports déficitaires de Olin SA au 31.12.10 ne sont pas susceptibles d'être récupérés compte tenu de la situation financière du groupe ;
- La société nous a confirmé qu'il n'existait pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux qui sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels qui nous ont été communiqués ;
- La société nous a confirmé ne pas avoir connaissance au sein de Olin SA et de ses filiales d'actifs hors exploitation significatifs dont il aurait dû être tenu compte dans le cadre de l'évaluation.

- La société nous a confirmé que la déductibilité fiscale des management fees n'avait pas été remise en question jusqu'à ce jour. Notre rapport s'inscrit dans le cadre d'une déductibilité fiscale de ces management fees.

II.1. INDICATION DES SOURCES DES INFORMATIONS UTILISEES

Pour accomplir notre mission, nous avons utilisé les documents et informations (cf. liste ci-dessous) qui nous ont été transmis par la société OLIN et les conseils de la Société.

Nous avons ainsi examiné les documents suivants concernant OLIN :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.07.2010
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30.03.2010
- Statuts mis à jour par l'Assemblée Générale mixte du 30.03.2010
- L'information sur les actionnaires de la société OLIN SA au 17.01.2011
- L'information sur les provisions pour litiges, risques et charges de la société Outside Living Industries au 30 septembre 2010
- L'information sur l'endettement de la société Outside Living Industries au 31.12.2010
- Le Fichier de synthèse du budget 2010-2011
- Reporting sur le sous-groupe Karibu au 30.12.2010 et au 31.01.2011 (non audité)
- Reporting sur le sous-groupe Ubbink au 30.12.2010 et au 31.01.2011 (non audité)
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour Nortland
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour Outside Living France (OLIN France)
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour OLIN PRO
- Information sur la restructuration de la société OLIN SA (les éléments de la restructuration du groupe)
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour OPTIMIS
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour Tout Jardin Direct (TJD)
- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2010 pour TRENT
- L'extrapolation par la société des principaux agrégats du budget 2011 sur deux années supplémentaires (ci-après « projections » ou « données projetées »)
- Le récapitulatif des hypothèses des données projetées entre 2011 et 2013
- L'information sur l'endettement financier de OLIN SA en social au 31.12.2010
- Le détail sur le budget 2011 de Ubbink
- La synthèse du budget 2011 de Ubbink
- Le détail sur le budget 2011 de Karibu
- La synthèse du budget 2011 de Karibu
- Le rapport d'évaluation au 23 février 2009 de l'immeuble de bureaux occupé par la société Ubbink
- Informations relatives au contrat de location avec option d'achat des bureaux occupés par la société Ubbink daté du 4 août 2010

Nous nous sommes fondés sur, et avons tenu pour acquises, sans vérification indépendante, l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les données, documents ou informations qui nous ont été communiqués ou auxquels nous avons eu accès sans que nous puissions encourir une quelconque responsabilité du fait de ces données, documents et informations.

III PRESENTATION DE OLIN ET CONTEXTE DE L'OPERATION

III.1. PRESENTATION DE OLIN (SOCIETE EMETTRICE)

Créée en 1956, OLIN (ex Nortène) est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est au 75, Avenue Parmentier 75011 Paris.

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 461 500 233.

Le capital social de OLIN S.A. est de 260 464,50 eur divisé en 2 604 645 actions d'une valeur nominale de 0,1 eur.

Elle a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995 et est actuellement cotée sur Euronext de NYSE Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique OLIN.

OLIN est détenue, au 17 janvier 2011, par :

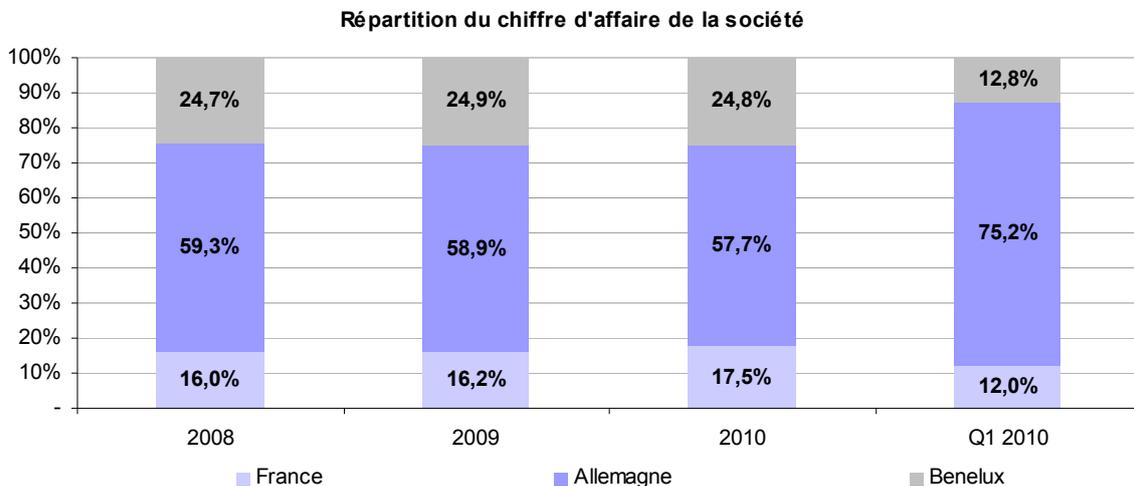
- D&P PME IV à hauteur de 38,39%,
- Effi Invest I à hauteur de 19,20%
- Domophi à hauteur de 14,71%
- Famille Vitou à hauteur de 7,43%
- Famille Gourlet à hauteur de 3,45%
- M. Wallon à hauteur de 2,51%
- Saint Germain Participations à hauteur de 1,92%
- DWP Bank à hauteur de 1,26%
- Autres à hauteur de 11,12%.

La proportion de flottant est estimée à 20,28%.

Le Groupe OLIN est spécialisé dans la distribution de produits d'équipements et de décoration de jardins. Ses marchés concernent principalement la protection et décoration du jardin, les équipements d'eau (bassins, fontaines décoratives) et les équipements bois (abris-chalets, piscines hors sol). Le Groupe OLIN développe également (hors de France) une activité de produits de protection et de décoration du jardin (article d'occultation, tuteurs, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles).

La clientèle de OLIN est constituée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Honrback, Otto Baumkart, Verband, Hagebaumarkt, Intratun).

Le Groupe est actif en Europe, en Allemagne (57,68% du chiffre d'affaires 2010), au Benelux (24,79% du CA 2010) et en France (17,53% du CA 2010).



Source : rapports annuels

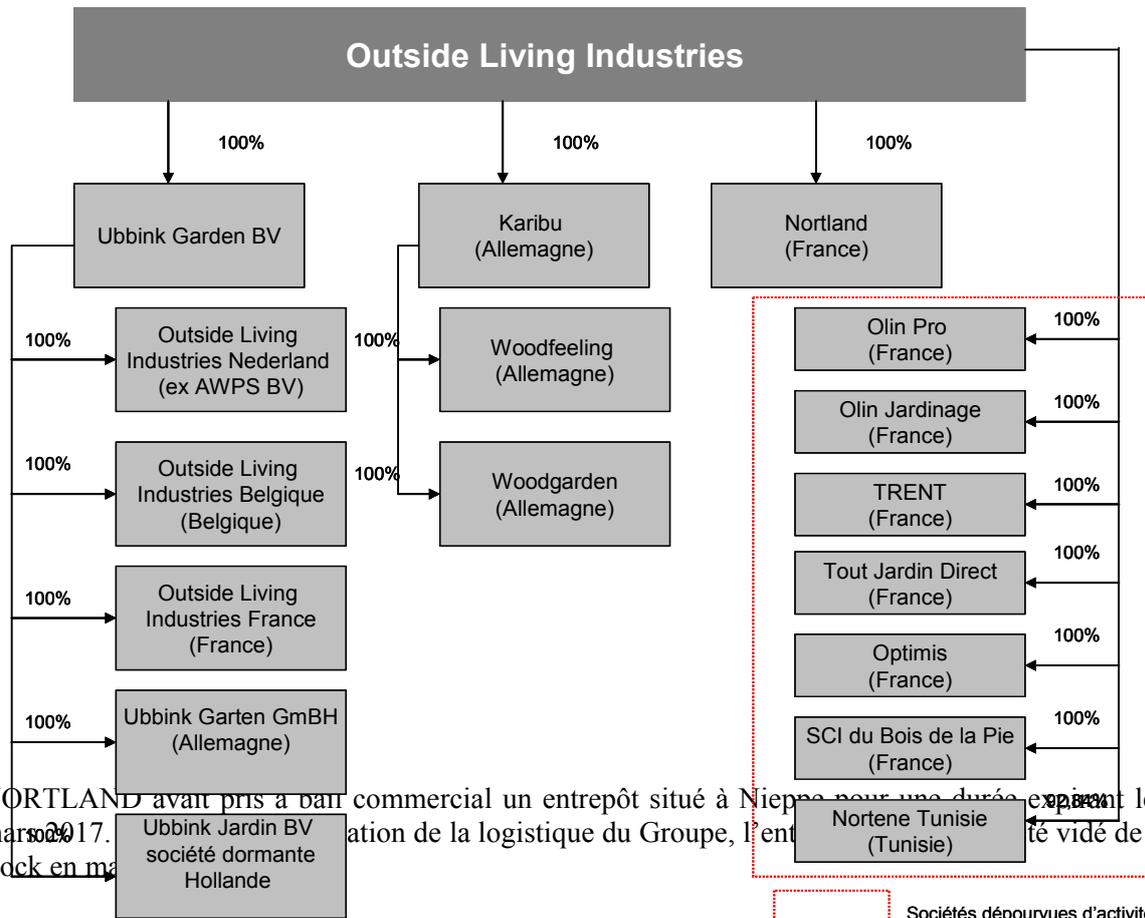
Le Groupe évolue sur un marché saisonnier et lié au comportement des consommateurs face à des changements météorologiques. Ainsi peut-il être remarqué que près de 60% du chiffre d'affaires est réalisé entre les mois de mars et d'août.

Il est également exposé à la variation du prix des matières premières (matières plastiques, bois) et à celui des frais de transport.

Le groupe a récemment opéré un recentrage sur le secteur du « jardin loisir » et du « bien être » au détriment de l'activité « jardin utilitaire », dont l'activité opérationnelle française a été cédée.

III.1.A ORGANIGRAMME DU GROUPE

Au 30 septembre 2010, l'organigramme du groupe Olin est le suivant :



NORTLAND avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe pour une durée expirant le 23 mars 2017. L'activité de la logistique du Groupe, l'entrepôt de Nieppe a été vidé de tout stock en mars 2011.

Aujourd'hui, Nortland n'a plus qu'une activité de loueur de fonds. Le bail du site de Nieppe est résilié par anticipation à effet du 1^{er} février 2011.

Ses résultats historiques et prévisionnels sont peu significatifs. Une réflexion est menée par le groupe quant à son devenir.

III.1.B OLIN

OLIN est la société tête du Groupe OLIN. La société a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales.

Ces facturations constituent les seules ressources de la société OLIN. OLIN centralise l'intégralité de l'endettement moyen et long terme du Groupe.

III.1.C PRINCIPALES FILIALES OPERATIONNELLES

Karibu

Karibu est une société de droit allemand ayant son siège social en Allemagne, à Brême. La société commercialise des abris de jardin, des saunas et des piscines hors sol. Elle détient deux filiales : Woodfeeling GmbH et Woodgarden GmbH (nouvelle structure).

Cette société a été acquise en 2005 par OLIN. Un montant représentant 67% du prix initial a été payé au vendeur, soit 9 128 Keur. Suite aux difficultés rencontrées par OLIN pour payer le solde du prix, une négociation a été engagée et un accord datant du 24 mai 2007 a été conclu, fixant le nouveau prix à 11 Meur pour 100% des titres (partie fixe, hors « earn out »).

En 2009, Olin et les anciens actionnaires de Karibu sont parvenus à un accord pour déterminer le montant définitif de « l'earn out », soit 800 Keur.

Le 17 novembre 2010 le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt d'acquisition de Karibu (10 035 Keur) a été racheté par la société Eurocréances, ainsi que par Messieurs Jean-Luc Heymans et Georges Tournier, qui se sont engagés à ne pas exiger le remboursement des créances si cela s'avérait contraire aux besoins de trésorerie de la société.

Ubbink

La société Ubbink BV est une société de droit néerlandais ayant son siège social à Alkmaar aux Pays-Bas. Elle regroupe l'ensemble des activités du Groupe OLIN concernant les bassins et fontaines décoratives.

Ubbink Garden BV livre ses produits à un grand nombre de clients européens : jardineries, GSB, jardiniers et commerces spécialisés en articles de jardin. La gamme de produits de Ubbink Garden BV ne se limite pas uniquement aux produits destinés spécifiquement aux pièces d'eau, mais inclut également des serres, des filets de jardin, des bordures de massif, des éclairages, etc.

Ubbink Garden BV détient plusieurs filiales contrôlées à 100%:

- Ubbink Garten GMBH (Allemagne)
- Outside Living Industries Belux BVNR (ex Ubbink Vijver & Tuin) (Belgique)
- Outside Living Industries Nederland BV (ex AWPS BV) (Hollande) : cette filiale a pour activité la commercialisation de bassins, de kits jets d'eau, de pompes et de filtres et d'articles « jardin utilitaire » (hors de France)
- Ubbink Jardin BV (société dormante, Hollande)
- Outside Living Industries France SARL (ex Ubbink France) : cette société, qui a pour activité la commercialisation de bassins, de piscines, de kits jets d'eau, de pompes et de filtres, a été cédée à Ubbink Garden BV par OLIN en 2006 au prix de 800 Keur.

III.1.D PRINCIPALES FILIALES SANS ACTIVITE

OLIN Jardinage et OLIN Pro

OLIN Jardinage et OLIN Pro sont deux entités dont les activités opérationnelles ont été cédées à Intermas le 3 juillet 2008.

Autres filiales

Par ailleurs, le Groupe compte également parmi ses filiales des sociétés désormais dépourvues d'activité : Olin Pro (100%), Olin Jardinage (100%), Trent (100%), Tout Jardin Direct (100%), Optimis (100%), SCI du Bois de la Pie (100%), Nortene Tunisie (92,84%).

III.1.E BIENS IMMOBILIERS

Le Groupe ne détient plus aucun actif immobilier. Le bâtiment qu'il détenait à Lille a été cédé en 2008.

Néanmoins, le management nous a indiqué que le contrat de location des bureaux occupés par la société Ubbink (avec terrains, d'une superficie totale de 16 613 m²) situé dans la zone de Beverkoog à Alkmaar (Pays Bas) comportait une option d'achat.

La société nous a communiqué le montant de l'option d'achat, ainsi que l'évaluation de l'immeuble réalisée par un expert immobilier. En tenant compte de ces deux éléments, nous avons estimé la plus-value potentielle (après prise en compte de l'effet de l'imposition et de l'actualisation) en retenant comme hypothèses : (i) une valeur constante des bâtiments, (ii) un exercice de l'option d'achat à l'échéance en 2012 ou en 2013 (en retenant la moyenne des deux valeurs) ; (iii) une valeur de l'immeuble sur la base de l'estimation réalisée « gré à gré » (par opposition avec la valeur « en vente forcée ») ; (iv) un droit de mutation de 6,0%.

Il en ressort une valeur de 2,0 Meur au 31.12.2010.

III.2. CONTEXTE DE L'OPERATION

III.2.A. SITUATION DE OLIN

Comptes clos au 30 septembre 2010

Après des années de croissance entre l'année 2002 et l'année 2005 (exercices au 30 septembre) qui ont vu le chiffre d'affaires du Groupe croître de 88,16 Meur à 93,46 Meur en 2005, les résultats nets (part du groupe) passer de 347 Keur à 789 Keur, le groupe enregistre ses premières difficultés en 2006 avec une perte nette de -4,76 Meur, qui s'aggrave à -21,1 Meur en 2007. Le résultat net reste négatif jusqu'à l'année 2010 avec -1,53 Meur enregistré au 30.09.2010. A partir de l'année 2006 le chiffre d'affaire

continue à baisser constamment passant de 120 Meur (2007) à 65,4 Meur (2010) – plus de 45% de baisse en 4 ans.

Le résultat net est négatif à partir de 2006 mais il est en progression constante à partir de 2007. L'amélioration du résultat est en partie due à l'allègement des frais financiers.

Il convient de préciser que l'évolution des chiffres d'affaire est impactée par la cession et/ou l'arrêt d'activités opérées par la société, parmi lesquelles : Olin Jardinage (2008), Olin Pro (2008), Trent (2008), Tout Jardin Direct (2008), Optimis (2008), Apollo Gardening Ltd (2009), Ubbink Gardening Ltd (2009) et Nortène Ltd (2009).

Ayant atteint son maximum en 2007 (4,14 Meur) le coût de l'endettement financier commence à baisser en 2008 pour atteindre 1,6 Meur en 2010. La baisse des charges financières en 2010 s'explique principalement par la chute du taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur l'exercice (plus de 2 points comparé à l'exercice précédent).

Restructuration de la dette

Le niveau d'endettement de la société OLIN est assez significatif. La situation du déficit structurel a rendu difficile l'obtention de crédits nécessaire pour maintenir et développer l'activité des filiales opérationnelles du groupe.

Le 21 octobre 2010, Outside Living Industries SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord selon lequel les Banques cèdent, avec une décote, à la société Eurocréances ainsi que Messieurs Heymans et Tournier, la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (le montant total en principal au 21 octobre 2010 : 19,7 Meur), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011. Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Les actes de cession de ces créances ont été signés post clôture (le 17 novembre 2010), par conséquent, l'emprunt de conversion du court terme et les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique « passifs financiers courants », bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de cette dette pour les douze prochains mois. (source : Rapport de Gestion au 30.09.2010)

L'endettement net & assimilés s'élève à 43 348 Keur au 30.09.2010 :

Outside Living Industries - Evolution de l'endettement net et assimilés		
Keur	30.09.2010	30.09.2009
Obligations	-	11 705
Emprunts bancaires	20 347	20 379
Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I	14 398	2 480
Emprunts S&B	-	1 000
Crédits bails	-	12
Juste valeur Swap	-	2
Endettement à moyen terme (A)	34 745	35 578
Crédits de campagne	4 843	3 373
intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	2 196	1 212
Autres intérêts	326	886
Juste valeur des contrats à terme	190	173
Endettement à court terme (B)	7 555	5 644
Emprunts bancaires non courants (C)	-	32
Engagements de retraite & assimilés (D)	990	1 098
Provisions (E)	759	678
Provisions non courantes	164	-
Provisions courantes	595	678
Trésorerie et Assimilés (F)	(701)	(1 600)
TOTAL ENDETTEMENT NET & ASSIMILES (A+B+C+D+E+F)	43 348	41 430

1. Emprunt de conversion du court terme

La société avait signé le 20 mars 2008 un contrat de conversion des crédits court-terme (Crédit de Conversion) d'un montant de 10 473 Keur en un prêt moyen terme. En juillet 2008 la société a cédé l'activité Jardinage France ce qui lui a permis de rembourser par anticipation une somme de 800 Keur et ramener le solde de crédit de conversion à 9 673 Keur. Le crédit devait être intégralement remboursé le 21 décembre 2013. Les échéances de remboursement ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2011 suite à un accord signé le 16 avril 2009 par la société avec les banques « haut de bilan ». Le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 Keur) a été racheté par la société Eurocréances, Monsieur Heymans et Monsieur Tournier (réf. Protocole du 21 octobre 2010). L'emprunt de conversion du court terme est maintenu au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique « passifs financiers courants » (accord signé post clôture).

2. Emprunts d'acquisition de Karibu

Le solde des créances correspondant aux emprunts d'acquisition de Karibu (10 035K eur) a été racheté le 17 novembre 2010. Les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique « passifs financiers courants ».

3. Emprunts Nortène Tunisie

Les échéances de l'emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006. Il est classé en « Passifs financiers courants » au 30 septembre 2010.

La société nous a indiqué que cet emprunt avait fait l'objet d'un rachat, avec décote, par Olin SA en date du 4 février 2011.

4. Emprunts MT Karibu

Il est prévu qu'un solde d'emprunt de 32 Keur auprès d'une banque allemande sera remboursé au 31 mars 2011.

5. Emprunts D&P PME IV et EFFI Invest I

Le poste inclut des avances de fonds consenties à OLIN SA (2 480 Keur) et les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 (11 918 Keur). D&P PME IV et EFFI Invest I ont donné leur accord de principe pour étudier des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (les avances de 2 480 Keur et les créances de remboursement de l'emprunt obligataires dont le montant du principal est de 11 918 Keur). Ils ont accepté de ne pas solliciter le remboursement tant que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et que la capacité financière de la société ne le permettra pas.

6. Crédits de campagne de Karibu

Les campagnes de Karibu sont financées par un pool de trois banques allemandes. Le tirage de Karibu s'élève à 2 282 Keur au 30 septembre 2010. La société respecte l'ensemble des covenants bancaires : ratio de solvabilité de 25% au minimum, ratio de rentabilité de 2% au minimum, les relations inter compagnies basées sur les conditions de marché.

7. Crédits de campagne de Ubbink Garden BV

Les campagnes de Ubbink Garden BV sont financées par un groupe bancaire hollandais. Le tirage de Ubbink Garden BV s'élève à 2 561 Keur au 30 septembre 2010. La société respecte l'ensemble des covenants bancaires : ratio de solvabilité de 30% au minimum, ratio de rentabilité de 2% au minimum.

Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice

- Signature d'un accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers (réf. Situation financière et endettement du Groupe. Restructuration de la dette ; 1)
- Earn-out pour l'acquisition de Karibu :

L'accord d'acquisition de Karibu du 24 mai 2007 fixait le prix de 100% des titres de Karibu à 11 Meur complété par un earn-out qui devrait être payé au plus tard au 31 mars 2010. Outside Living Industries SA et les anciens actionnaires de Karibu ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant définitif de 800 Keur. Le règlement de cette somme a eu lieu en novembre 2009 (source : Rapport Financier Annuel au 30.09.2010)

Litige Vitou – Domophi :

Un litige existe entre la société et les actionnaires Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS au sujet de la décision de l'AG mixte du 15 mai 2009 quant à la privation des droits de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital. A la date d'évaluation, la société nous a indiqué que ce litige était encore en cours. Etant donné les montants en jeu, cet élément est considéré comme étant non significatif dans le cadre de notre exercice d'évaluation.

Le management nous a indiqué ne pas avoir connaissance d'autres événements significatifs depuis la clôture du 30.09.2010.

III.2.B. CONTEXTE ET MODALITES DE L'OPERATION

Il est proposé à l'AGE du 31 mars 2011 de décider de procéder à une augmentation du capital de 22.500.000 eur, garantie à hauteur de 75% par le Concert⁸ (soit 16.875.000 eur) avec maintien du droit préférentiel de souscription, à titre irréductible.

L'opération d'augmentation de capital vise la reconstitution partielle des capitaux propres. Elle sera complétée d'un abandon de créance de Eurocréances avec clause de retour à meilleure fortune, dont le montant sera fixé post opération en fonction des souscriptions effectives des minoritaires, qui reconstituerait les capitaux propres de la société OLIN SA. La créance abandonnée pourrait faire l'objet d'un remboursement. Dans l'hypothèse où un tel remboursement ne serait pas considéré comme contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exploitation de la Société au jour de l'opération.

Le Concert s'engage à souscrire à cette augmentation de capital à minima à hauteur de sa participation, soit 57,6%, et jusqu'à 75% en cas d'insuffisance de souscriptions des minoritaires. Le maximum est fixé à hauteur des DPS non exercés dans la limite d'un montant global maximum de souscription de 17.083.106 eur.

La valeur nominale des actions serait fixée à 0,10 eur, soit une émission d'un nombre maximum de 225.000.000 actions nouvelles. Enfin, cette augmentation de capital est prévue avec maintien du Droit préférentiel de souscription. Les créances bancaires rachetées n'ont pas vocation à notre connaissance, à être incorporées au capital.

A l'issue de l'opération, et en retenant des hypothèses de souscription par le Concert à hauteur de 75% des 225.000.000 actions émises et d'absence de souscription des minoritaires, le capital social et les droits de vote de la Société seraient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Droit de vote	%
D&P PME IV	105 625 000	62%	106 625 000	61%
EFFI INVEST I	64 625 000	38%	65 125 000	38%
Total Groupe 1	170 250 000	99%	171 750 000	99%
DOMOPHI	383 094	0%	624 427	0%
Famille Vitou	193 059	0%	382 626	0%
Total Groupe Vitou	576 153	0%	1 007 053	1%
Famille Gourlet	89 942	0%	179 477	0%
Wallon Philippe + Lepers	65 666	0%	100 131	0%
Divers & public	372 534	0%	373 687	0%
Total général	171 354 295	100%	173 410 348	100%

* en nb de droits de vote théoriques

A l'issue de l'opération, et en retenant des hypothèses de souscription par le Concert à hauteur de 75% des 225.000.000 actions émises et de souscription par les minoritaires à hauteur de 25%, le capital social et les droits de vote de la Société seraient répartis comme suit :

⁸ Le Concert désigne les actionnaires du groupe 1 défini dans les tableaux suivants, soit D&P PME IV et EFFI INVEST 1

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Droit de vote	%
D&P PME IV	105 625 000	46%	106 625 000	46%
EFFI INVEST I	64 625 000	28%	65 125 000	28%
Total Groupe 1	170 250 000	75%	171 750 000	75%
Minoritaires	57 354 295	25%	57 910 348	25%
Total général	227 604 295	100%	229 660 348	100%

* en nb de droits de vote théoriques

IV. EVALUATION DE OLIN

Période et comptes de référence retenus pour l'évaluation de l'action

Le présent rapport a pour objectif d'apprécier la valeur d'une action OLIN au moment de l'augmentation de capital de 22.500.000 euros à la valeur nominale.

Nous avons évalué le titre OLIN en référence aux comptes consolidés au 30 septembre 2010 et avec les informations communiquées par la société sur la situation à la date du 31.12.2010.

IV.1. METHODE ECARTEE : REFERENCE AU COURS DE BOURSE DE LA SOCIETE OLIN

L'action OLIN, admise en bourse le 18.10.1995 sur le Second Marché, se négocie aujourd'hui sur l'Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris.

Le capital de la société OLIN est composé au 21 février 2011 de 2 604 645 actions.

Notons que la Société n'est suivie par aucun bureau d'analyse financière.

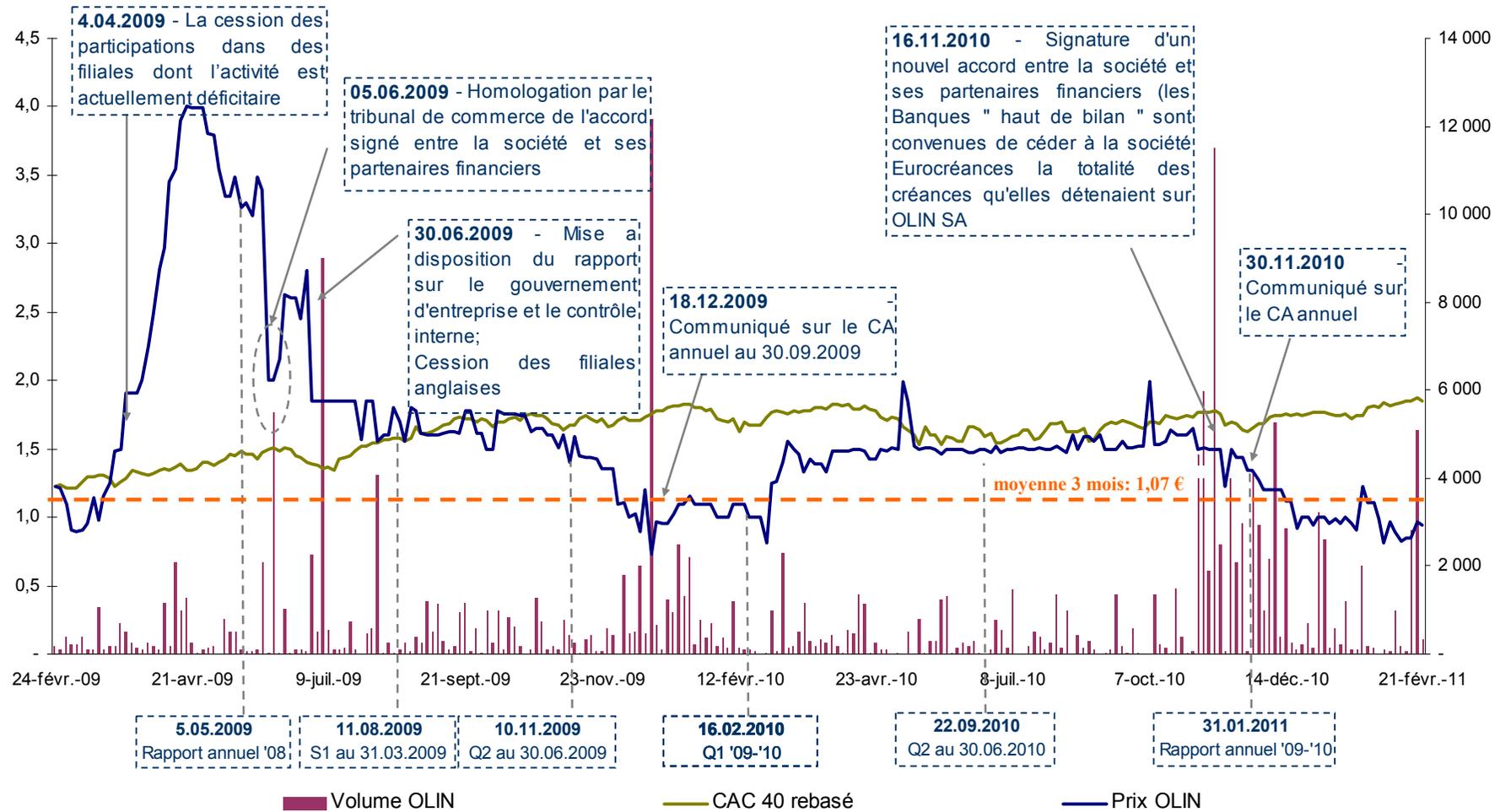
Calcul du flottant

Nous avons considéré que le flottant correspondait à la proportion du capital n'étant pas détenue à plus de 5% (en référence au seuil de participation) par les actionnaires au 17.01.2011.

Au 17.01.2011, le flottant ressort à 20,28%.

Le graphique de la page suivante présente l'évolution du cours de bourse du titre OLIN sur les 2 dernières années :

Evolution du cours du titre OLIN – Février 2009 – Février 2011



Source : Euronext, Bloomberg

Au cours des deux dernières années (au 21.02.2011), l'analyse du titre OLIN fait apparaître deux faits marquants:

- une forte volatilité du cours de l'action OLIN (plus haut de 3,99 eur en avril 2009 contre un plus bas de 0,81 eur en mars 2010);
- une liquidité du titre OLIN très faible. En effet, avec la dynamique d'échange d'actions OLIN observée sur les douze derniers mois, il faudrait 59 mois (ou presque 5 ans) pour échanger l'ensemble du flottant, soit 20,28% du capital et 291 mois (plus de 24 ans) pour que 100% des actions soient échangées:

21.02.2011					
NOSH	2 604 645				
Free float	528 222				
% free float	20,28%				
	Spot	1M	3M	6M	12M
Price, €	0,94	0,92	1,07	1,27	1,36
Total volume	345,00	9 870,00	49 662,00	82 610,00	107 288,00
Average daily volume	345,00	987,00	1 342,22	1 332,42	858,30
Free float	Spot	1M	3M	6M	12M
% of free float exchanged	0,07%	1,87%	9,40%	15,64%	20,31%
Rotation, months			32	38	59
Rotation, years			3	3	5
All shares	Spot	1M	3M	6M	12M
% of NOSH exchanged	0,01%	0,38%	1,91%	3,17%	4,12%
Rotation, months	328	264	157	189	291
Rotation, years			13	16	24

Source : Euronext, Bloomberg, Rapport annuel 2010 et communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2011

Par ailleurs, compte tenu du niveau du cours de bourse de l'action de la société OLIN, cette action est assimilable à un « penny stock », ce cours est en effet, moins corrélé à la juste valeur du sous-jacent du fait d'un certain nombre de raisons psychologiques (par exemple, aversion au risque moins prononcée lorsque les sommes en jeu sont réduites). Ce phénomène étant notamment mis en évidence par la très forte volatilité du titre observée sur les 24 derniers mois.

Il est à noter également qu'une faible variation en valeur des titres peut induire une forte variation en pourcentage (entraînant une forte volatilité qui perturbe largement la signification du cours de bourse) et être de nature à inciter les transactions spéculatives centrées sur des opérations de volatilité, déstabilisant le cours de l'action

L'historique du cours de bourse de la société ne permet pas d'en déduire une référence de valorisation en raison de la faiblesse du flottant et du caractère épisodique des transactions sur les titres OLIN : en moyenne, environ 1300 titres ont été échangés quotidiennement durant les 3 derniers mois, soit 0,25% du flottant.

Compte tenu de la liquidité très insuffisante du titre (taux de rotation annuel du capital très faible), du faible nombre d'actions échangées chaque année et de la forte volatilité observée, le critère du cours de bourse ne constitue donc pas selon nous une référence pertinente pour évaluer la société OLIN.

D'autre part, le fait qu'aucun bureau d'analystes financiers ne suive l'évolution du titre renforce selon nous l'absence de pertinence de la méthode du cours de bourse pour évaluer la société OLIN.

L'ensemble des éléments précités nous amène donc à écarter cette méthode.

IV.2. METHODE D'EVALUATION RETENUE POUR EVALUER LA SOCIETE OLIN : METHODES PATRIMONIALES

IV.2.A. L'ACTIF NET COMPTABLE

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2010 certifiés par les commissaires aux comptes présentent un actif net consolidé de - 20,232 Meur.

L'appréciation de la valeur par l'actif net comptable n'est pas pertinente pour OLIN dans la mesure où le groupe n'applique pas de méthodes comptables conduisant à une réévaluation de ses actifs. Cette méthode a donc été écartée.

IV.2.B. L'ACTIF NET REEVALUE

La méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR) consiste à valoriser la société sur la base des valeurs de marché des différents actifs et passifs inscrits au bilan de la société en tenant compte des plus-values latentes nettes d'impôt (le cas échéant) et des moins-values latentes ainsi qu'à neutraliser l'impact des non-valeurs.

La méthode de l'ANR est une méthode pertinente dans l'approche de la valeur de sociétés holding, ce qui est le cas de la société Olin SA.

Nous avons donc procédé à une réévaluation des actifs de la société Olin en évaluant les participations dans ses filiales via une approche multicritère.

Il est à noter que la société nous a indiqué ne pas détenir d'autres actifs hors exploitations susceptibles d'être valorisables en dehors de celui mentionnée ultérieurement.

L'approche d'évaluation retenue se présente comme suit :

- Evaluation des sociétés opérationnelles Karibu et Ubbink via une approche multicritère mettant en œuvre une approche intrinsèque fondée sur les flux prévisionnels de trésorerie (méthode des Discounted Cash flows) et une approche analogique (multiple d'agrégats ressortant des comparables boursiers et des transactions)
- Evaluation des sociétés dépourvues d'activité opérationnelle sur la base de leur quote part de situation nette comptable au 30.09.10 :
 - Evaluation de la filiale Olin Pro sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de 17 Keur,
 - Evaluation de de la filiale Nortène Tunisie sur la base de l'actif net au 30.09.2010 : valeur de la quote part détenue par Outside Living Industries SA de -1,2 Meur,
 - Evaluation de la filiale Nortland SARL sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de -491 Keur,
 - Evaluation de la filiale OLIN Jardinage sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de -147 Keur,
 - Evaluation de la filiale Optimis SARL sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de -40 Keur,
 - Evaluation de la filiale SCI Bois de la Pie sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de 974 Keur,
 - Evaluation de la filiale Tout Jardin Direct sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de -11 Keur,
 - Evaluation de la filiale TRENT SAS sur la base de l'actif net au 30.09.2010 de -158 Keur,

En l'absence d'activité, le fait de retenir une situation nette au 30.09.10, date de clôture des comptes, plutôt qu'une situation nette au 31.12.10, a été considérée comme étant une hypothèse acceptable.

En effet, le management nous a indiqué qu'aucun évènement significatif n'était intervenu depuis le 30.09.2010 sur les filiales approchées en quote-part de leurs situations nettes du 30.09.2010.

EVALUATION DU SOUS-GROUPE KARIBU

Nous avons mis en œuvre une approche multicritère pour évaluer le sous-groupe Karibu. Nous avons été amenés à exclure une quelconque approche patrimoniale, non pertinente du fait de l'activité opérationnelle de ce sous-groupe. Nous avons donc retenu (i) une approche intrinsèque fondée sur la mise en œuvre d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels et (ii) une approche analogique fondée sur l'utilisation de multiples boursiers. L'approche analogique reposant sur l'utilisation de multiples de transactions comparables a finalement été écartée en raison de l'absence de références pertinentes.

(i) Approche par l'actualisation des flux de trésorerie

Cette méthode valorise les actifs d'exploitation d'une société sur la base des performances futures prévues par le Management. Ces actifs d'exploitation sont, par définition, les actifs utilisés dans le cadre de l'activité de la société étudiée.

- Projections financières retenues dans le cadre de l'évaluation

Les éléments prévisionnels nécessaires pour appliquer la méthode d'actualisation des flux de trésorerie nous ont été communiqués par le management de la société OLIN au cours de notre intervention. Ils ont été préparés sur la base du budget également communiqué par la société.

Nos diligences nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de construction des données projetées pour la société, notamment au travers de nos échanges et de nos entretiens avec le management de la société OLIN et de son conseil.

- Paramètres financiers (Coût Moyen Pondéré du Capital et taux de croissance à LT)

La détermination du taux d'actualisation devra être cohérente avec les risques liés aux flux de trésorerie.

Il est recommandé de s'appuyer sur des notions calculables telles que le coût moyen pondéré du capital. Ce taux de référence doit ensuite être ajusté pour refléter la manière dont le marché apprécierait les risques spécifiques de l'actif.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au Coût Moyen Pondéré du Capital dont les paramètres sont :

- le gearing, représentatif de l'équilibre de financement moyen du groupe $\frac{D}{D+E}$, avec E la valeur de marché des fonds propres et D la valeur de marché de la dette financière,
- le coût du capital K_E correspond à la somme d'un taux sans risque et d'une prime de risque, et se compose des paramètres suivants :

$$K_E = R_f + \beta \times (R_m - R_f) + R_i + R_s$$

- Taux sans risque R_f
 - Risque de marché R_m
 - Prime de risque de marché $R_m - R_f$
 - Coefficient β de volatilité sectoriel
 - Décote de taille et d'illiquidité R_i éventuelle
 - Prime de risque spécifique R_S
- le coût de la dette avant impôts K_D , qui correspond au taux sans risque augmenté d'un spread de financement cohérent avec la taille et la structure financière de l'entreprise.

Le taux d'actualisation, ou CMPC, se calcule comme suit :

$$CMPC = K_E \times \left(\frac{E}{D+E} \right) + K_D \times (1-IS) \times \left(\frac{D}{D+E} \right) ;$$

Le gearing est déterminé par itération sur la base de la valeur réelle déterminée à l'issue de nos calculs

Le taux sans risque

Le taux sans risque est le taux de rendement d'un titre ou d'un portefeuille de titres ne comportant pas le moindre risque, quelles que soient les circonstances, et sans corrélation avec le rendement d'aucun autre élément dans l'économie. De ce point de vue, il s'agit d'une notion théorique.

La pratique financière estime généralement que le rendement des obligations émises par des gouvernements occidentaux représente la meilleure estimation possible du taux sans risque.

Le taux sans risque utilisé correspond aux emprunts d'Etat sur une durée cohérente avec l'horizon prévisionnel pris en compte pour les cash-flows (infini) et le positionnement géographique de la société à valoriser.

Dans le cadre de l'évaluation de Karibu, nous retenons les obligations gouvernementales allemandes, de maturité 10 ans, soit 2,6%.

La prime de risque de marché

La prime de risque de marché est le rendement additionnel moyen attendu pour investir sur le marché actions plutôt que sur un placement sans risque. Elle est calculée par la différence entre le taux de rémunération sans risque instantané et le taux de rémunération attendu sur le marché actions.

La détermination de la prime de risque de marché peut se faire soit sur la base d'une analyse des rendements historiques, soit par une approche prospective, approche usuelle des analystes financiers :

L'approche historique : selon l'étude de Dimson, Marsh et Staunton (The Worldwilde Equity Premium : a Smaller Puzzle, London Business School, 2006) sur les rendements comparés entre 1900 et 2005, la prime de risque France est de 6,8% en moyenne géométrique ;

L'approche prospective, que nous retenons, est fondée sur la base d'un panel d'analyses financières.

Nous retenons une prime de risque de marché relative à l'Allemagne, soit 5,0%

Le coefficient β de volatilité

Le coefficient β de volatilité d'une action traduit la sensibilité avec laquelle les mouvements du marché boursier sont répercutés sur le cours de l'action. La valeur de ce paramètre dépend de l'impact d'une hausse ou d'une baisse générale du marché sur le cours du titre.

Etant donné le fait que la société Outside Living est cotée, il serait pertinent d'utiliser le bêta de la société et de le confronter au bêta sectoriel des comparables pour l'analyse de la cohérence.

L'analyse du cours de bourse a permis de constater que le cours de la société est peu représentatif du fait de son manque de liquidité. Pour cette raison, nous ne retenons pas le coefficient bêta spécifique de la société mais un paramètre sectoriel issu d'un échantillon de sociétés comparables.

Un échantillon de sociétés cotées européennes et américaines actives dans le domaine de l'aménagement de la maison a été constitué (Annexe XII.1).

Sur cette base, le coefficient bêta désendetté ressort à 0,93x.

A titre purement informatif, le coefficient bêta d'Outside Living estimé par Bloomberg est à 0,56x, le coefficient de corrélation de bêta est estimé à 0,4%.

Prime de taille et d'illiquidité

Le niveau de la prime de taille et d'illiquidité a été approché en référence à IBBOTSON. Cette référence indique de retenir un niveau de 3,95%. Par cohérence avec le niveau de décote usuellement retenue dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode des multiples de comparables boursiers, et afin de conserver une homogénéité de cet impact, nous avons ajusté le niveau de cette prime à 2%. Il est en effet d'usage de retenir une décote d'illiquidité, qui vise à tenir compte du différentiel de liquidité entre les titres, réputés liquides, d'une société cotée et les titres d'une société dont les titres sont moins liquide, dans une fourchette allant de 20,0% à 30,0%.

Coût de la dette

Compte tenu de la situation financière de la société, nous avons retenu le spread sectoriel maximal observé au 31.12.2010 en moyenne 3 mois, soit 3,8%.

Le coût de la dette est estimé après prise en compte du taux d'IS normatif spécifique au pays (en l'occurrence 29,9%, s'agissant de l'Allemagne). Le coût de la dette net ressort donc à 4,5%.

Gearing

Nous appliquons le gearing de la société Outside Living calculé sur la base de la valeur de marché des capitaux propres telle qu'elle ressort de l'application de la méthode DCF.

Au 31.12.2010, l'endettement net de Karibu ressort à 4 561 Keur.

Taux d'actualisation applicable à Karibu

Au 31.12.2010, le CMPC applicable à Karibu ressort à 8,8%. Ce taux, ressortant assez faible, est justifié par le niveau de gearing réel retenu.

Nous avons analysé la sensibilité des résultats à ce paramètre.

Taux de croissance à l'infini

Nous avons centré nos calculs sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,0% en tenant compte (i) des perspectives de croissance de la société ; (ii) les perspectives de croissance long terme extériorisées par les brokers pour le secteur ; (iii) des perspectives de croissance long terme de la zone Allemagne.

Nous avons analysé la sensibilité des résultats à ce paramètre.

Mise en œuvre des calculs

En dehors des résultats prévisionnels communiqués par la société, nous avons considéré les éléments suivants :

- Les montants d'investissements prévisionnels (communiqués par la société). Le montant d'investissement normatif est lui déterminé sur la base du pourcentage des investissements prévisionnels en proportion du chiffre d'affaires anticipé sur l'horizon explicite
- La position de BFR constatée au 31.12.2010, puis le BFR prévisionnel correspondant à la proportion historique du BFR par rapport au chiffre d'affaires (sur la base des comptes clos au 30.09.2010)
- Etant donné la sensibilité du résultat de la société aux coûts des matières premières (achats de bois notamment) et à la difficulté de prévoir cet élément sur un horizon long terme, nous avons retenu en guise de taux de marge brut normatif le taux de marge anticipé pour le budget 2010-2011. Cet élément étant particulièrement sensible en terme de valeur, nous communiquons ci-dessous une table de sensibilité faisant varier ce paramètre.

L'analyse de sensibilités, basée sur les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini, se présente comme suit :

		Croissance à l'infini / Tx de marge brute fixe à 47,5%				
		0,0%	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%
CMPC	7,8%	9 050	9 466	9 943	10 496	11 144
	8,3%	8 293	8 637	9 029	9 478	9 999
	8,8%	7 621	7 908	8 232	8 600	9 022
	9,3%	7 022	7 262	7 531	7 834	8 179
	9,8%	6 484	6 685	6 909	7 161	7 444

		Taux de marge brute / Croissance à l'infini fixe à 1%				
		46,5%	47,0%	47,5%	48,0%	48,5%
CMPC	7,8%	6 766	8 354	9 943	11 532	13 121
	8,3%	6 100	7 564	9 029	10 493	11 958
	8,8%	5 519	6 876	8 232	9 588	10 945
	9,3%	5 008	6 269	7 531	8 792	10 054
	9,8%	4 554	5 732	6 909	8 087	9 265

Au 31.12.2010, la mise en œuvre des DCF conduit à une valeur des capitaux propres du sous-groupe Karibu comprise entre 6,9 Meur et 9,6 Meur avec une valeur centrale de 8,2 Meur.

Pour mémoire, le niveau de taux de marge brute constaté historiquement dans les comptes du sous-groupe Karibu se situe entre 46,6% (exercice clos en septembre 2010) et 48,9% (exercice clos en septembre 2009). La société a retenu un taux moyen de marge brute de 47,5% pour son budget 2011. Cette évolution témoigne d'une forte volatilité de ce niveau de marge brute directement lié au cours d'achat du bois. Or l'évolution de ce cours est difficilement appréhendable par la société.

D'autre part, la sensibilité particulièrement élevée de la valeur aux hypothèses de taux de marge brute nous amène à considérer la méthode des DCF comme une méthode de recoupement (en comparaison de la méthode des multiples, qui présente l'avantage d'être basée sur un horizon plus réduit, offrant donc une meilleure appréhension des cours du bois) qu'une méthode principale d'évaluation.

Le management nous a indiqué qu'il n'y avait aucune évolution significative de l'endettement net de la filiale entre le 31.12.2010 et la date du rapport d'évaluation.

Pour information, cette approche d'évaluation menée en retraitant les frais refacturés par la société holding OLIN SA donnerait des résultats s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 14,2 Meur et 16,9 Meur (soit un impact des management fees de 7,3 Meur sur la valeur des capitaux propres du sous-groupe Karibu).

(ii) Approche analogique par comparables boursiers

L'application de multiples de sociétés comparables, méthode analogique, repose sur l'utilisation de comparaisons avec des sociétés cotées, par application de multiples boursiers desdites sociétés aux agrégats N-1, N, N+1, et N+2 de l'entité évaluée, après application éventuelle :

- d'une décote d'illiquidité utilisée afin de tenir compte de la différence de liquidité des titres d'une société dont les actions cotées jouissent d'une liquidité satisfaisante ;
- d'une prime de contrôle utilisée afin de tenir compte de la détention du contrôle (détention de la majorité des titres) au contraire de l'approche des multiples boursiers qui est une approche d'actionnaire minoritaire.

Cette méthode nécessite de déterminer un échantillon pertinent de sociétés cotées comparables, a minima en terme d'activité, malgré un différentiel de développement potentiellement significatif.

Un échantillon de sociétés cotées européennes et américaines actives dans le domaine de l'aménagement de la maison a été constitué (le même qui a été utilisé pour l'estimation du bêta sectoriel).

Nous avons décidé d'écarter

- le multiple du chiffre d'affaires, qui fait abstraction des différentiels de rentabilité ;
- du multiple de résultat net, du fait des éléments comptables susceptibles d'affecter son appréciation et du différentiel d'imposition entre les pays.

Multiples				EV/EBITDA				EV/EBIT			
Société	Devise	IV 1M Pon	EV	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Bricorama	EUR	211	336	7,1x	7,5x	7,2x	6,8x	10,6x	10,7x	10,2x	9,5x
Home Depot	USD	56387	64737	10,1x	8,0x	8,1x	-	-	-	-	-
Kingfisher	BPN	6059	6099	-	6,3x	5,7x	-	-	8,7x	7,8x	-
Mr Bricolage	EUR	149	346	-	6,3x	5,8x	5,4x	8,7x	8,9x	8,0x	7,4x
Praktiker Bauheim.l	EUR	455	609	4,7x	4,8x	4,1x	3,5x	9,7x	10,5x	7,4x	5,8x
Hornbach-Baumark	EUR	785	735	-	3,9x	3,9x	-	-	6,9x	5,5x	-
Samse	EUR	208	402	5,8x	6,2x	5,7x	5,3x	9,5x	9,6x	9,0x	7,9x
Beter Bed Holding	EUR	463	452	11,2x	10,0x	8,9x	7,6x	13,9x	12,1x	10,6x	9,1x
Carpentryright	BPN	523	581	-	12,1x	12,6x	-	-	19,5x	20,1x	-
Dunelm Group	BPN	1076	1060	-	11,6x	10,4x	-	-	13,4x	12,0x	-
Trigano	EUR	481	469	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne				7,8x	7,7x	7,2x	5,7x	10,5x	11,1x	10,1x	8,0x
Médiane				7,1x	6,9x	6,5x	5,4x	9,7x	10,5x	9,0x	7,9x
Min				4,7x	3,9x	3,9x	3,5x	8,7x	6,9x	5,5x	5,8x
Max				11,2x	12,1x	12,6x	7,6x	13,9x	19,5x	20,1x	9,5x
Moyenne excl. Min & Max				7,7x	7,6x	7,0x	5,9x	9,9x	10,5x	9,3x	8,2x

Dans le cadre de la mise en œuvre des multiples de comparables boursiers au sous-groupe Karibu, nous avons considéré une décote d'illiquidité. Cette dernière est usuellement estimée dans une fourchette allant de -20,0% à -30,0%.

Nous avons également considéré qu'au titre de sa participation majoritaire, la société mère détenait le contrôle sur les flux au contraire de détenteurs de parts minoritaires. Il est difficile de retenir arbitrairement un niveau de prime de contrôle dans l'absolu, dans la mesure où cette dernière est le fruit de chaque négociation. Le niveau de prime que serait prêt à payer un acquéreur tient généralement compte, notamment (i) des perspectives stratégiques de l'acheteur vis-à-vis de la cible, (ii) des conditions particulières de l'opération, (iii) d'éventuelles synergies.

Néanmoins, sur la base de transactions portant sur des sociétés européennes cotées, certaines études tendent à montrer que le niveau de cette prime de contrôle s'élèverait également à un niveau compris entre 20,0% et 30,0%.

Nous avons en conséquence considéré que dans le cas particulier de la société, les deux éléments seraient de nature à se compenser.

Sur cette base, la valeur des capitaux propres l'approche analogique par comparables boursiers conduit à une valeur comprise entre 5,6 Meur et 7,9 Meur avec une valeur centrale de 6,7 Meur.

Pour information, cette approche d'évaluation menée en retraitant les frais refacturés par la société holding OLIN SA donnerait des résultats s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 12,9 Meur et 15,2 Meur (soit un impact des management fees de 7,3 Meur sur la valeur des capitaux propres du sous-groupe Karibu).

Approche analogique par application de multiples de transaction (approche écartée)

L'application de multiples de transactions comparables, méthode analogique, repose sur l'application de multiples induits par lesdites transactions réalisées en Europe occidentale aux agrégats du dernier exercice clos (ou des 12 derniers mois, lorsque l'information est disponible) de l'entité évaluée.

Sur la base de l'ensemble des transactions du secteur annoncées entre 2006 et début 2010, seules celles dont les données financières sont publiques ont été utilisées pour les multiples (source : Thomson database, notes de broker, presse spécialisée). De plus, nous avons exclu des transactions sur les marchés asiatiques. Dans le tableau ci-dessous nous présentons des transactions qui portaient sur plus de 50% d'actions.

Date Effective	Target Name	Industry	Acquiror Name	% of Shares		EV/	
				Acq.	EV, \$m	EBITDA	EV/ EBIT
25/02/2009	Les Industries Amisco	Home Furnish.	9203-8850 Quebec	53%	1,99	1,5x	8,1x
27/02/2008	Artelano SA	Home Furnish.	designcapital PLC	100%	3,64	17,1x	51,3x
17/06/2008	Restoration Hardware Inc	Home Furnish.	Catterton Partners	100%	305,64	31,7x	nm
31/10/2007	Gienow Windows & Doors	Home Furnish.	HIG Capital LLC	100%	180,43	5,8x	8,2x
17/07/2007	Mity Enterprises Inc	Home Furnish.	FP Merger Sub Inc	100%	75,07	8,9x	11,2x
01/12/2006	Bodilsen A/S	Home Furnish.	Relborn Holding AS	100%	24,41	9,3x	nm
19/10/2006	Movinord SA	Home Furnish.	Dynamobel SA	100%	39,06	4,2x	4,7x
19/06/2006	Wyevale Garden Centres	Home Improv. Ret.	West Coast Capital	71%	801,98	14,7x	20,2x
28/07/2006	Knape & Vogt Manufact.	Home Furnish.	Wind Point Partners	100%	64,44	6,0x	8,6x
Moyenne						11,0x	16,0x
Médiane						8,9x	8,6x
Min						1,5x	4,7x
Max						31,7x	51,3x
Moyenne excl. min & max						9,4x	11,3x

Il ne nous a pas été possible d'identifier suffisamment de transactions récentes pour mettre en œuvre la méthode. En effet, nous considérons que les multiples de transactions antérieurs à la crise ne sauraient

être utilisés compte tenu de l'effet « bull market » qui a précédé. Or la majorité des transactions comparables identifiées sont antérieures à l'année 2008.

Nous avons également identifié des transactions qui portaient sur la partie minoritaire du capital des entreprises cibles. Néanmoins, les multiples de ses transactions ne permettent pas de mettre en œuvre l'approche analogique par application de multiples de transactions car, d'après notre analyse, ils reflètent des éléments spécifiques à ces transactions.

Conclusion sur la valeur des capitaux propres du sous-groupe Karibu

La synthèse de nos travaux est présentée ci-dessous :

Karibu - valeur des capitaux propres au 31.12.10			
Méthode	MIN	MAX	Centrale
Discounted Cash Flow s	6 877	9 590	8 233
Multiples boursiers	5 557	7 872	6 715

Au vu des éléments mentionnés ci-avant quant à la pertinence de la méthode des DCF, nous sommes d'avis que la valeur des capitaux propres de Karibu se rapprocherait plutôt de la fourchette de valeurs ressortant de la mise en œuvre de la méthode des multiples boursiers, soit une fourchette de valeur comprise entre 5,6 Meur et 7,9 Meur avec une valeur centrale de 6,7 Meur.

Pour information le tableau ci-dessous présente les résultats retraités des frais facturés par la holding OLIN SA à sa filiale :

Karibu - valeur des capitaux propres au 31.12.10 après retraitement des management fees			
Méthode	MIN	MAX	Centrale
Discounted Cash Flow s	14 190	16 902	15 546
Multiples boursiers	12 870	15 185	14 014

EVALUATION DU SOUS-GROUPE UBBINK

De la même manière que concernant le sous-groupe KARIBU, nous avons mis en œuvre une approche multicritère pour évaluer le sous-groupe Ubbink. Cette approche nous amenant à exclure une quelconque approche patrimoniale, non pertinente du fait de l'activité du sous-groupe. Nous avons donc retenu (i) une approche intrinsèque fondée sur la mise en œuvre d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels et (ii) une approche analogique fondée sur l'utilisation de multiples boursiers. L'approche analogique reposant sur l'utilisation de multiples de transactions comparables a finalement été écartée en raison de l'absence de références pertinentes.

(i) Approche par l'actualisation des flux de trésorerie

- Projections financières retenues dans le cadre de l'évaluation

Les éléments prévisionnels nécessaires pour appliquer la méthode d'actualisation des flux de trésorerie nous ont été communiqués par le management de la société OLIN au cours de notre intervention. Ils ont été préparés sur la base du budget également communiqué par la société.

Nos diligences nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de construction des projections de la société. Notamment au travers de nos échanges et nos entretiens avec le management de la société OLIN et de son conseil.

Taux d'actualisation applicable à Ubbink

Nous avons utilisé la même méthodologie que celle exposée pour le DCF de Karibu, en considérant : (i) des paramètres moyens Benelux ; (ii) un endettement net & assimilés de 4 884 Keur.

Au 31.12.2010, le CMPC applicable à Ubbink ressort à 9,8%..

Taux de croissance à l'infini

Nous avons centré nos calculs sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,0% en tenant compte (i) des perspectives de croissance de la société ; (ii) les perspectives de croissance long terme extériorisées par les brokers pour le secteur ; (iii) des perspectives de croissance long terme de la zone Benelux.

Mise en œuvre des calculs

En dehors des résultats prévisionnels communiqués par la société, nous avons considéré les éléments suivants :

- Les montants d'investissements prévisionnels (communiqués par la société). Le montant d'investissement normatif est lui déterminé sur la base du pourcentage des investissements prévisionnels en proportion du chiffre d'affaires anticipé sur l'horizon explicite
- La position de BFR constatée au 30.12.2010, puis le BFR prévisionnel correspondant à la proportion historique du BFR par rapport au chiffre d'affaires (sur la base des comptes clos au 30.09.2010)
- Considérant, d'après nos échanges avec le management, que le taux de marge brute prévisionnel dispose d'une plus forte lisibilité pour la société Ubbink que pour la société Karibu, nous avons retenu en guise de taux de marge brute normatif le taux de marge anticipé par le management en dernière année des données projetées. Nous avons néanmoins également mis en œuvre une analyse de sensibilité sur ce paramètre.

L'analyse de sensibilités, basée sur les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini, se présente comme suit :

		Croissance à l'infini / Tx de marge brute fixe à 38%				
		0,0%	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%
CMPC	8,8%	7 159	7 462	7 803	8 191	8 636
	9,3%	6 514	6 766	7 048	7 366	7 729
	9,8%	5 934	6 145	6 379	6 642	6 938
	10,3%	5 412	5 588	5 783	6 000	6 243
	10,8%	4 938	5 085	5 248	5 428	5 628

		Taux de marge brute / Croissance à l'infini fixe à 1%				
		37,5%	37,7%	38,0%	38,2%	38,5%
CMPC	8,8%	6 145	6 974	7 803	8 631	9 460
	9,3%	5 506	6 277	7 048	7 819	8 589
	9,8%	4 940	5 660	6 379	7 099	7 818
	10,3%	4 435	5 109	5 783	6 457	7 130
	10,8%	3 982	4 615	5 248	5 881	6 513

Au 31.12.2010, la mise en œuvre des DCF conduit à une valeur des capitaux propres du sous-groupe Ubbink comprise entre 5,7 Meur et 7,1 Meur avec une valeur centrale de 6,4 Meur.

Pour information, cette approche d'évaluation menée en retraitant les frais refacturés par la société holding OLIN SA donnerait des résultats s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 13,7 Meur et 15,2 Meur (soit un impact des management fees de 8,1 Meur sur la valeur des capitaux propres du sous-groupe Ubbink).

(ii) Approche analogique par comparables boursiers

Nous avons retenu le même échantillon de sociétés comparables et précisément la même méthodologie pour évaluer le sous-groupe Ubbink que ceux utilisés pour évaluer le sous-groupe Karibu.

L'approche analogique par comparables boursiers conduit à une valeur des capitaux propres du sous-groupe Ubbink comprise dans une fourchette de 6,5 Meur à 8,5 Meur avec une valeur centrale de 7,7 Meur. Cette fourchette de valeurs exclue les résultats historiques 2009/2010 (à contrario de la méthode retenue pour évaluer le sous-groupe Karibu) en raison de la fermeture effective des deux entrepôts de Nieppe et de Bocholt qui a un impact direct à la hausse sur les niveaux de rentabilité du sous-groupe Ubbink dès l'année 2010/2011.

Pour information, cette approche d'évaluation menée en retraitant les frais refacturés par la société holding OLIN SA donnerait des résultats s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 14,6 Meur et 16,6 Meur (soit un impact des management fees de 8,1 Meur sur la valeur des capitaux propres du sous-groupe Ubbink).

Approche analogique par application de multiples de transaction (approche écartée)

Cette méthode a été écartée pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment.

Conclusion sur la valeur de Ubbink

La synthèse de nos travaux est présentée ci-dessous :

Ubbink - valeur des capitaux propres au 31.12.10			
Méthode	MIN	MAX	Centrale
Discounted Cash Flow s	5 660	7 099	6 379
Multiples boursiers	6 508	8 516	7 731

Nous sommes d'avis que la valeur des capitaux propres du sous-groupe Ubbink s'inscrit dans une fourchette de valeur comprise entre 6,4 Meur et 7,7 Meur avec une valeur centrale de 7,1 Meur.

Pour information le tableau ci-dessous présente les résultats retraités des frais facturés par la holding OLIN SA à sa filiale :

Ubbink - valeur des capitaux propres au 31.12.10 après retraitement des management fee			
Méthode	MIN	MAX	Centrale
Discounted Cash Flow s	13 749	15 188	14 468
Multiples boursiers	14 597	16 605	15 820

V CONCLUSION

Calcul de l'Actif Net Réévalué de la société OLIN SA :

Le calcul de l'Actif Net Réévalué se base sur :

- La situation nette sociale de Olin SA au 30.09.10
- La valeur de la holding Olin SA, elle-même basée sur un multiple de ses résultats prévisionnels avant intérêts financiers : ce retraitement est destiné à tenir compte du potentiel de valeur permis par la marge facturée par Olin Sa à ses filiales en comparaison des coûts réellement générés
- L'ajustement relatif au résultat net perçu entre le 30.09.10 et le 31.12.10 (communiquée par la société, soit -547 Keur)
- La substitution de la valeur nette comptable des titres des sociétés Ubbink Garden et de Karibu par leurs valeurs réelles déterminées par la mise en œuvre d'une approche multicritère
- La prise en compte de la plus value potentielle liée à la location financière (avec option d'achat) des bâtiments industriels d'Ubbink. Après prise en compte de l'effet d'IS et de l'effet d'actualisation, elle est estimée à 2,0 Meur
- La quote-part de situation nette des sociétés : Nortland, Olin Pro, Olin Jardinage, Trent, Tout Jardin Direct, Optimis, SCI du Bois de la Pie, Nortene Tunisie.

Le calcul de l'ANR de la société OLIN SA est présenté ci-dessous :

Approche ANR - situation au 31.12.2010 - Société OLIN SA			
K€			
	VNC		
Situation nette au 30.09.2010			(23 796)
Retraitements / prise en comptes sept.-dec. 2010			(547)
Valeur Nette comptable des participations financières			(14 914)
Situation nette hors participations financières au 31.12.2010 (a)			(39 257)
	basse	centrale	Haute
Participations opérationnelles réévaluées retraitées des management fees			
Sous-groupe Karibu	12 870	14 014	15 185
Sous-groupe Ubbink	14 468	15 144	15 820
Sous-total valeurs réelles des participations avant impact Management fees(b)	27 338	29 158	31 005
Impact Management fees sur les sous-groupe			
Karibu		(7 314)	
Ubbink		(8 089)	
Sous-total impact Management fees sur les participations(c)		(15 403)	
Quote part de valeur des autres participations financières			
Olin Pro - 100%		17	
Nortène Tunisie - 92,84%		(1 244)	
Nortland SARL - 100%		(491)	
Olin Jardinage - 100%		(147)	
Optimis SARL - 100%		(40)	
SCI Bois de la Pie - 100%		974	
Tout Jardin Direct - 100%		(11)	
Trent SAS - 100%		(158)	
Sous-total +/- value autres participations financières(d)		(1 100)	
Autres retraitements			
Provisions sur comptes courants des filiales déjà comptabilisées chez OLIN SA		977	
Valeur de la holding sur la base d'un multiple d'EBITDA (e)		1 205	
Valeur de la plus value potentielle sur l'immeuble Ubbink (f)		2 000	
	basse	centrale	Haute
Actif Net Réévalué - Base 100% des actions	(24 240)	(22 420)	(20 573)

La valeur réévaluée des capitaux propres de Olin SA s'élèverait entre -24,2 Meur et -20,6 Meur.

L'impact de l'augmentation de capital visant la société OLIN SA (conditions décrites en III.2.b) sur la valeur des capitaux propres de la société OLIN SA serait la suivante :

			basse	centrale	Haute
Actif Net Réévalué - Base 100% des actions			(24 240)	(22 420)	(20 573)
K€					
Minimum garanti par les termes de l'augmentation de Capital	75,0%	16 875	(7 365)	(5 545)	(3 698)
Quote part de souscription pour que l'hypothèse haute de l'évaluation passe à 0	91,4%	20 573	(3 667)	(1 847)	0
Impact sur la valeur des capitaux propres d'une souscription à 100%	100,0%	22 500	(1 740)	80	1 927

Il est à noter que sur la base des éléments communiqués par la société, il apparaît que l'évolution de l'endettement net de la société Olin entre le 30.09.10 et le 31.12.10 n'entraîne pas d'évolution significative de la situation financière de la société.

Il est à noter que notre intervention se situe dans une hypothèse de continuité de l'exploitation, telle que le mentionne le rapport annuel 2010 :

« Nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2010 et les capitaux propres consolidés négatifs, la Société demeure toutefois confiante dans sa capacité à assurer sa continuité d'exploitation.

Sur la base du plan de trésorerie de l'exercice 2010-2011, qui intègre les économies de charges d'exploitation planifiées et tient compte des stipulations et engagements souscrits en exécution du protocole de rachat des créances bancaires conclu le 21 octobre 2010, OLIN SA estime être en mesure de faire face à ses engagements sur les 12 mois de l'exercice ouvert à compter du 1er octobre 2010. »

Paris le 24 mars 2011

Pierre Sardet

Associé

VI ANNEXE

VI.1. SOCIETES COMPARABLES

Un échantillon constitué de sociétés cotées dont l'activité se rapproche le plus près possible de celle d'Outside Living a été constitué.

Bricorama est une société française cotée active dans la distribution d'articles d'aménagement intérieur/extérieur et/ou d'outillage. La société possède 196 magasins de taille moyenne et elle est présente en France, au Pays-Bas, en Belgique et en Espagne. La majorité de son chiffre d'affaire le groupe réalise en France (appr. 60%). Au 31 décembre 2010 Bricorama avait plusieurs filiales, notamment Bricorama BV, Brico 3 SAS et Eoliennes Bricorama 2 SAS.

Home Depot est une entreprise de distribution américaine pour l'équipement de la maison (bricolage, jardinage, etc.). Au 31 janvier 2011 Home Depot avait 2 244 magasins aux Etats-Unis. La taille moyenne des magasins de Home Depot est 105 000 mètres carrés.

Kingfisher est un groupe britannique de commerce de détail spécialisé dans le bricolage. La société et ses filiales est présent sur le marché des produits et des services pour l'équipement de la maison en Angleterre, en Europe continentale et en Chine. Au 30 janvier 2010 la société avait 830 magasins dans huit pays européens et asiatiques. Parmi ses principales marques de distribution : B&Q, Castorama, Brico Depot and Screwfix.

Mr Bricolage est un acteur majeur de la distribution de matériel de bricolage et du conseil pour l'aménagement de la maison. Avec l'acquisition des enseignes Les Briconautes et Les Jardinantes en 2009 Mr. Bricolage est devenu numéro 3 du bricolage ne France. La société a un réseau de 700 magasins spécialisés et est présente dans plusieurs pays en Europe, en Amérique Latine, en Afrique du Nord etc. La majorité de son chiffre d'affaire la société réalise en France (plus de 90% en 2009).

Praktiker Bau- und Heimwerkermaerkte Holding AG est une société allemande spécialisée dans la distribution de matières et fournitures pour le marché d'équipement de la maison. La société a 439 magasins, dont 239 sous la marque Praktiker et 77 magasins de distribution sous la marque Max Bahr et 104 magasins au Luxembourg, en Pologne, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, en Grèce, en Albanie, en Turquie et en Ukraine. Praktiker propose des produits pour construction, rénovation, jardinage, hobbies, bricolage aux particuliers et aux professionnels. Dans son portefeuille de produits il y a des marques des tiers et ses propres marques.

Hornbach-Baumarkt est une entreprise allemande de la grande distribution spécialisée dans la construction, le bricolage et le jardinage. La société possède des magasins en Allemagne, en République Tchèque, en Suède, en Autriche, au Luxembourg, en Slovaquie, aux Pays-Bas, en Suisse et en Roumanie. La société possède 32 filiales (HORNBAACH International GmbH, HORNBAACH Baumarkt CS spol s.r.o. and HORNBAACH Holding B.V. etc)

Samse est un groupe de distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et l'habitat. Le groupe se positionne comme leader sur la moitié est de la France et a un réseau commercial dense de plus de 250 points de vente. Samse est présent sur deux métiers, le négoce (avec des enseignes comme Samse et Doras) et le bricolage (avec La Boîte à Outils et L'Entrepôt du Bricolage). La société compte parmi ses clients des professionnels du bâtiment et des particuliers. Le métier de bricolage a apporté 18% du chiffre d'affaire globale en 2009.

Beter Bed Holding est spécialisé dans la distribution de produits et d'équipements de chambres à coucher. 96,6% du chiffre d'affaires (2009) correspond à l'activité de distribution d'équipements de chambres à coucher : meubles, matelas, textiles. La société possède 1 064 points de vente répartis par enseigne entre Matrazen Concord (862 magasins, dont 32 aux Pays Bas, 740 en Allemagne, 46 en Autriche, 34 en Suisse, 7 en Belgique et 3 en Pologne), Beter Bed (84 aux Pays Bas), El Gigante del Colchon (51 en Espagne), Beddendump (34 aux Pays Bas), Slaapgenoten/Dormael Slaapkamers (12 aux Pays Bas) et Mav (21 en Allemagne).

Carpetright est une entreprise britannique spécialiste des revêtements de sol. L'entreprise possède 703 magasins. La société est active au Royaume Uni, en Irlande et en Europe continentale (Pays Bas, Belgique, Pologne). Elle a des filiales comme Carpetright of London Limited, Melford Commercial Properties Limited, Carpetland NV, Infradis Real Estate NV, Carpetland BV, Fontainebleau Vastgoed BV et Carpetright Poland Sp.Z.o.o.

Dunelm Group plc est une entreprise britannique spécialisée en distribution d'articles d'aménagement de la maison. Dunelm Group plc vend ses produits via les magasins et son site internet. L'entreprise se spécialise aussi en distribution d'articles d'aménagement extérieur sous la marque Dunelm Mill. A la date de 3 juillet 2010 l'entreprise disposait de 94 magasins.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Document de référence est disponible au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (75, avenue Parmentier – 75011 PARIS) ainsi que sur son site internet (www.outsideliving.com) et celui de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES :

- l’acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette information figure au paragraphe 7.2 et au chapitre 6 du présent Document de référence.

Outsideliving
INDUSTRIES